

Internet : Deutsche Telekom arrive en France en s'associant avec Lagardère

L'OPÉRATEUR téléphonique Deutsche Telekom et le groupe Lagardère emboîtent le pas à AOL-Time Warner en rapprochant leurs forces sur Internet. T-Online, la filiale du géant allemand, premier fournisseur d'accès à la Toile en Europe et deuxième au monde avec 4,2 millions d'abonnés, a repris Club-Internet, le fournisseur d'accès du groupe français (380 000 clients). Lagardère obtient 6,5 % du capital de T-Online. Lagardère alimentera Club-Internet en contenu, un partenariat appelé à s'étendre à d'autres pays couverts par T-Online. Le groupe français vient de regrouper dans une filiale baptisée Lagardere.net l'ensemble des contenus multimédias d'Hachette Filipacchi Media, d'Hachette Livre, de l'agence Gamma, d'Europe 1 communication et de Plurimédia.

Lire pages 16-17

Le gouvernement propose un « pacte fiscal »

● Lionel Jospin lance le débat sur le partage des fruits de la croissance ● Florence Parly est chargée de ces réformes ● Acquis pour la taxe d'habitation, la baisse est en discussion pour l'impôt sur le revenu ● Allègements supplémentaires en 2000 : une trentaine de milliards

APRÈS DES SEMAINES de controverse sur la « cagnotte » fiscale de 1999, le premier ministre, Lionel Jospin, veut engager un débat plus serein sur le partage des fruits de la croissance en 2000. Chargée de ce dossier, Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget, réfléchit à un « pacte fiscal ». Alors que le gouvernement a annoncé son intention de faire baisser la fiscalité directe sur les ménages, l'objectif est que ces réformes soient engagées de façon cohérente, dans le cadre d'un débat public et d'une concertation sérieuse au sein de la majorité.

La marge de manœuvre pour des baisses complémentaires d'impôt, dès cette année, est actuellement évaluée par le gouvernement à une trentaine de milliards de francs. Ce chiffre ne prend pas en compte les 16 milliards de recettes non fiscales mises en réserve fin 1999.

Le premier chantier est celui de la taxe d'habitation, dont la charge sur les contribuables devrait baisser dès l'automne. M^{me} Parly va en-



PANETTO

Lire pages 6 et 7

gager, sur ce dossier, une vaste consultation, ponctuée, à la fin du mois de mars, par un rapport d'étape, avant la discussion d'un collectif budgétaire au printemps. La réflexion sur la baisse de l'impôt sur le revenu et la réforme de la contribution sociale généralisée (CSG) souhaitée par le Parti socialiste s'engageront dans la foulée, dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2001.

Le Monde présente une radiographie de ces trois grands prélèvements. La taxe d'habitation apparaît comme un impôt injuste, en bout de course, et dont la refonte s'impose, même si elle est très délicate à quelques mois des élections municipales. La réforme de l'impôt sur le revenu et celle de la CSG soulèvent, également, de nombreux débats à gauche. Les contribuables vont recevoir, à partir de cette semaine, les déclarations de revenus 1999. Ils devront les renvoyer à l'administration fiscale avant le 15 mars à minuit.



ALLEMAGNE

L'affaire Kohl

La CDU condamnée à rembourser

La crise des caisses noires du Parti chrétien-démocrate allemand (CDU) pourrait faire une nouvelle victime. Après Helmut Kohl, qui a perdu son titre de président d'honneur, c'est son successeur, Wolfgang Schäuble (photo), qui pourrait démissionner, mercredi 16 février. La CDU a été condamnée, mardi, par le Bundestag à rembourser 41 millions de marks pour fraude au financement des partis.

p. 2 et notre éditorial p. 15

Malades de la médecine

COMMENT indemniser les victimes d'accidents médicaux lorsqu'aucune faute n'a été commise ? La question achoppe depuis plus de vingt ans sur des considérations financières, la réparation des aléas thérapeutiques, inhérents à la pratique médicale, mettant en jeu des sommes considérables. Environ 300 milliards de francs seraient nécessaires pour dédommager les seules victimes du virus de l'hépatite C contaminées à la suite d'une transfusion sanguine. Un rapport de l'administration, qui vient d'être transmis au Parlement, propose la création d'un fonds d'indemnisation financé avec « une participation non négligeable » des assureurs privés.

Lire page 9

Le message désespéré d'un paysan chinois sur la place Tiananmen

PÉKIN

de notre correspondant

On ne se suicide pas à l'explosif sur la place Tiananmen, le cœur mythologique du pouvoir chinois, l'autel de pavés où se théâtralisaient les gloires des fils du Ciel et les courroux du peuple, sans chercher à délivrer à la face du monde quelque message. Li Xiangshan, le paysan du Hubei qui s'est déshabillé à la bombe non loin du portrait géant de Mao, mardi 15 février – blessant légèrement au passage un touriste sud-coréen – est-il un « malade mental », comme l'affirme un communiqué de la police hâtivement (fait assez rare) distribué à la presse ? Sans doute faut-il, du point de vue officiel, être assez « fou » pour nourrir le projet de mettre fin à ses jours en pareil lieu.

Mais la même police chinoise, en précisant que Li Xiangshan était connu de ses services pour avoir cherché à remettre à quatre reprises des pétitions aux dirigeants, a du même coup ajouté une dimension de plainte sociale à une histoire personnelle qui élargit quelque peu le profil réducteur

d'un détraqué. A trois semaines de l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée nationale du peuple (ANP), rituel à l'occasion duquel des Chinois s'estiment victimes d'injustices – petites et grandes – s'efforcent de remettre leurs cahiers de doléances aux autorités, le geste fatal de Li Xiangshan prend une résonance particulière.

Quelles que soient les motivations du désespéré, la simple lecture de la chronique de faits similaires oblige à constater qu'ils reflètent les dérèglements sociaux que la Chine connaît à la faveur de ses chamboulements économiques. Les attentats à l'explosif sont de plus en plus nombreux. Les derniers chiffres officiels disponibles sur le sujet faisaient état, sur les quatre premiers mois de l'année 1999, d'une augmentation de 20 % par rapport à la période correspondante de 1998. L'année dernière, la Chine a été frappée par une vague d'explosions criminelles d'une ampleur sans précédent. Une série de bombes placées dans des bus avait été sanglante : dix-neuf morts dans le Liaoning, neuf morts dans le Hunan, six morts dans le Sichuan, ac-

compagnés à chaque fois de plusieurs dizaines de blessés. Les autorités s'efforcent en général d'enlever toute connotation politique à ces actes macabres – sauf lorsqu'elles incriminent les séparatistes musulmans du Xinjiang – pour mieux présenter les « criminels » comme des asociaux réglant des comptes personnels, voire amoureux.

L'autre dimension du sacrifice de Li Xiangshan – le suicide – est infiniment plus délicate à appréhender, car les autorités jettent sur le sujet un voile pudique. Selon les chiffres officiels, le taux de suicides est de 18 pour 100 000 chaque année. Mais les estimations de la Banque mondiale sont largement supérieures : 30 pour 100 000, soit trois fois plus que la moyenne mondiale. Les femmes sont les plus touchées : elle se suicident cinq fois plus que dans les autres pays. La pratique est particulièrement répandue dans les campagnes, où le suicide par consommation de pesticides est courant. C'est la part d'ombre de la Chine « réveillée ».

Frédéric Bobin



HISTOIRE

L'Inquisition contre Bruno

Le 17 février 1600, Giordano Bruno, victime de l'Inquisition, était brûlé vif à Rome. L'écrivain Jacques Attali retrace l'histoire de ce philosophe qui, dit-il, eut l'intuition de la théorie générale de l'Univers et que l'Eglise refuse toujours de réhabiliter.

p. 12-13

Tchéchénie : le témoin gênant



ANDREÏ BABITSKI

VLADIMIR POUTINE a demandé, mardi 15 février, aux services spéciaux d'« assurer la liberté et la vie » du journaliste Andreï Babitski. Principal témoin de l'offensive russe en Tchétchénie, il a « disparu » depuis son arrestation par le FSB (ex-KGB), le 16 janvier.

Lire page 3

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 Fl. ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl. ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 217 - 7,50 F



BILAN DU MONDE
L'analyse de 174 pays et des 26 régions françaises
Edition 2000

200 PAGES
50 F - 7,62 €

- Un cahier spécial pour mieux cerner la « nouvelle économie » et l'explosion du secteur communication/high tech.
 - La recomposition du monde industriel et des services, la naissance des monopoles transnationaux.
 - Les nouveaux enjeux commerciaux : la guerre alimentaire et le bras-de-fer Europe/États-Unis.
 - Pour une Europe plus citoyenne : un nouveau Parlement, les nouveaux commissaires européens.
 - La revue complète de l'actualité économique et politique dans 174 pays rédigée par les correspondants locaux du Monde.
 - Le rebond économique de la France et les débats sociaux centrés autour de l'emploi et de la réduction du temps de travail.
 - Le panorama des 26 régions métropolitaines et d'outre-mer.
- Un outil très complet étayé de statistiques, graphiques, cartes...

Le Monde

Les « reaganomics » de Lionel Jospin

C'ÉTAIT en novembre 1998, à Londres, à l'occasion du quinzième anniversaire du Centre for Economic Policy Research. Dans un important discours où il avait exposé en détail la doctrine économique de la « nouvelle gauche européenne », le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie d'alors, Dominique Strauss-Kahn, avait expliqué : « La question est de savoir si nous devons adopter le dosage politique budgétaire laxiste/politique monétaire restrictive [les « reaganomics »], pratiqué par le tandem Reagan/Volcker, ou le dosage inverse, qui a été choisi par le tandem Clinton/Greenspan. » « Le dosage de politiques le mieux adapté à l'Europe d'aujourd'hui, avait ajouté le ministre, est beaucoup plus proche de la seconde que de la première de ces expériences » : une politique budgétaire stricte et une politique monétaire souple.

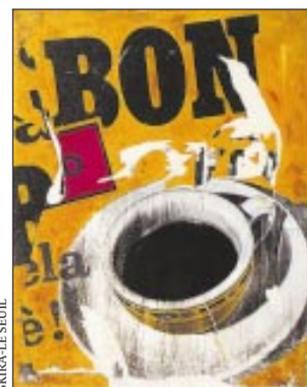
A quelques semaines du lancement de l'euro, le message s'adressait en priorité aux opérateurs des marchés financiers rendus très inquiets par les incertitudes qui entouraient alors le policy mix européen. Quel équilibre des politiques budgétaire et monétaire allait être trouvé en Eu-

rope ? Car au moment même où Paris affichait sa foi dans les vertus de l'orthodoxie budgétaire, l'Allemagne et l'Italie menaçaient de prendre des libertés avec le pacte de stabilité et de laisser filer les déficits. On sait ce qu'il advint. On se rappelle comment les thèses françaises finirent par triompher : le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, dut renoncer à imposer ses vues keynésiennes et démissionna à grand fracas, départ que la Banque centrale européenne (BCE), soulagée, s'empressa de saluer par une baisse de ses taux directeurs. L'Europe s'était résolument engagée dans la voie tracée par la Maison Blanche et la Réserve fédérale américaine, celle d'une politique monétaire assouplie assortie d'une stratégie budgétaire plus rigoureuse.

Ce policy mix est aujourd'hui en partie remis en question. Face aux tensions inflationnistes naissantes dans la zone euro, l'institut d'émission a choisi de relever ses taux directeurs. Et d'autres hausses devraient intervenir au cours des prochains mois.

Pierre-Antoine Delhommais

Lire la suite page 15



CULTURE

Le pop art est vivant

Deux expositions organisées dans le sud de la France, l'une consacrée à l'Italien Mimmo Rotella (photo), à Nice, l'autre à l'Américain Peter Sarkisian, à Antibes, témoignent de la vitalité du pop art, courant artistique dressé, depuis les années 50, contre les fauxsemblants et l'ordre social.

p. 28

International	2	Carnet	22
France	6	Abonnements	22
Société	9	Aujourd'hui	23
Régions	11	Météorologie-Jeux	27
Horizons	12	Culture	28
Entreprises	16	Guide culturel	30
Tableau de bord	19	Radio-Télévision	31

ALLEMAGNE Wolfgang Schäuble, président de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) devait, mercredi 16 février, renoncer éventuellement à son poste et plus

certainement à celui de président du groupe parlementaire. Il est à son tour victime du scandale des caisses noires du parti, ayant admis qu'il avait touché un don en liquide du marchand

d'armes Karlheinz Schreiber. ● LE DAUPHIN d'Helmut Kohl avait pris les rênes du parti après la défaite aux élections de 1998. Après que Helmut Kohl a admis l'existence de caisses

noires, M. Schäuble s'est détaché de l'ancien chancelier et a tenté de faire équipe avec les jeunes du parti. ● LA CDU a été condamnée par le Bundestag, mardi 15 février, à rembourser

41 millions de marks de subventions publiques. Elle avait omis de déclarer 18 millions de marks, cachés en Suisse par la section régionale de Hesse (*lire aussi notre éditorial page 15*).

Le scandale des caisses noires force la CDU à un « renouvellement » de sa direction

Après Helmut Kohl, qui a dû renoncer à son titre de président d'honneur des chrétiens-démocrates, son successeur est atteint par l'affaire du financement occulte du parti. La CDU a été condamnée par le Bundestag à rembourser 41 millions de marks de subventions publiques

BERLIN

de notre correspondant

Révolution à la tête de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), le parti de Helmut Kohl, pris dans la tourmente du scandale de ses « caisses noires » : son président, Wolfgang Schäuble, devait annoncer, mercredi 16 février, sa démission de la présidence du groupe parlementaire CDU-CSU, qui regroupe aussi les députés de l'Union chrétienne-sociale de Bavière, poste de pouvoir essentiel en Allemagne, suite à un quasi-putsch dont il a été victime mardi 15 février. Il était même possible qu'il démissionne de la présidence de la CDU.

« Il faut s'attendre à ce que Wolfgang Schäuble ne se représente pas lors de l'élection, la semaine prochaine, du chef du groupe parlementaire », a déclaré Bernhard Vogel, ministre-président de Thuringe, qui a rejoint, tard dans la nuit, une réunion de crise du groupe parlementaire CDU-CSU. « Des nouveautés interviendront concernant ces deux postes », a affirmé mercredi matin l'ancien ministre de la défense Volker Rühe.

Depuis des jours, la révolte grondait dans les troupes, qui accusaient Wolfgang Schäuble d'être incapable de sortir le parti de la crise. Il perdait chaque jour plus de

crédibilité, à cause des déclarations sous serment de l'ancienne trésorière du parti, Brigitte Baumeister, qui conteste les conditions dans lesquelles le sulfureux marchand d'armes Karlheinz Schreiber a remis 100 000 deutschemarks en liquide en 1994 à M. Schäuble.

« LA SITUATION EMPIRE »

Le mardi 15 février commence mal pour M. Schäuble : la rencontre dans la matinée avec le comité d'honneur du parti sur l'affaire de la remise des 100 000 marks ne lui est guère favorable. Dans l'après-midi, la direction du groupe constate, en l'absence de M. Schäuble, que les versions de M. Schäuble et M^{me} Baumeister sont difficilement compatibles.

Pendant ce temps, la révolte gronde. L'hallali va être sonné par les députés de Rhénanie du Nord-Westphalie, qui doivent affronter des élections régionales en mai 2000, emmenés par le proche de Helmut Kohl, Jürgen Rüttgers, quarante-huit ans. Au cours d'une réunion des députés de Rhénanie-Westphalie, une majorité se dégage pour exprimer une défiance à l'égard de M. Schäuble.

Vers 17 heures, les députés du groupe se réunissent en session plénière. Le vice-président du groupe, le bavarois Michael Glos



(CSU) propose de démettre de ses fonctions Brigitte Baumeister. Grondements dans la salle. Wolfgang Schäuble, qui sait qu'il a perdu le soutien d'une grande partie de ses troupes, prend alors la parole : « La situation empire de semaine en semaine. Cela ne peut pas continuer », déclare-t-il, et propose d'avancer la réélection de la direction du groupe parlementaire

prévue en mai au mardi 29 février, soit deux jours après les élections régionales dans le Schleswig-Holstein.

Le député de Sarre, Peter Altmaier, prend alors la parole et conteste l'intérêt de démettre M^{me} Baumeister si de nouvelles élections doivent avoir lieu dans quinze jours. Applaudissements. L'ancienne trésorière du parti ex-

plique qu'elle ne peut pas démissionner, car ce serait un aveu de culpabilité.

TONNERRE D'APPLAUDISSEMENTS

Puis vient le tour des deux députés du Schleswig-Holstein, obsédés comme leurs collègues de Rhénanie-Westphalie par les élections qui s'annoncent : ils réclament d'avancer la réélection de la direction du groupe parlementaire d'une semaine, pour limiter la casse aux élections du 27 février. « Nous sommes le groupe parlementaire, et nous n'avons pas besoin d'attendre les décisions de la direction du groupe », lance le député du Schleswig-Holstein Peter Kurt Würzbach, cité par *Bild Zeitung*. Tonnerre d'applaudissements. On passe au vote. A la quasi-unanimité des voix, la réélection de la direction du groupe parlementaire est décidée. Le sort de Wolfgang Schäuble est scellé. La direction du groupe s'est alors réunie, jusqu'à 3h 30 du matin, sans faire la moindre déclaration. M. Schäuble devait annoncer sa décision dans la journée de mercredi.

Parmi les successeurs probables à la tête du groupe parlementaire, circule le nom de Horst Seehofer, Bavarois plutôt de gauche, ancien ministre de la santé de Helmut Kohl, mais qui semble peu soutenu

par le ministre-président de Bavière Edmund Stoiber. Mais le grand favori est l'expert financier Friedrich Merz, quarante-quatre ans, catholique originaire de Rhénanie-Westphalie, nullement impliqué dans le scandale des « caisses noires », et qui jouit d'une très bonne réputation.

La question de la présidence de la CDU risque de se poser rapidement, en tout cas lors du congrès du mois d'avril. Parmi les possibles successeurs, figure en premier lieu, Angela Merkel, secrétaire générale du parti, originaire de RDA, dont la réputation n'a pas été affectée par l'affaire des « caisses noires ». D'autres noms circulent comme celui de Jürgen Rüttgers, du député Hans-Peter Repnik, cinquantedeux ans, voire du vieil ennemi de Helmut Kohl, Kurt Biedenkopf.

Le coup de balai doit permettre à la jeune génération de prendre la relève. Même si Helmut Kohl doit se réjouir de la chute de son ancien dauphin, « il ne s'agit plus d'un débat entre partisans de Kohl et de Schäuble », a expliqué un député. Il s'agissait tout simplement du sauvetage du parti, artisan du miracle économique, de l'ancrage européen de l'Allemagne et de la réunification.

Ar. Le.

La loi sur le financement des partis

● La somme des aides publiques accordées chaque année aux partis allemands ne doit pas dépasser 245 millions de deutschemarks (820 millions de francs). En 1999, la CDU a reçu 76 millions de marks. ● Le montant des aides est fonction des résultats électoraux et des fonds privés collectés. Les partis reçoivent 1,3 mark par voix obtenue aux élections pour les 5 premiers millions de voix, 1 mark pour les voix supplémentaires. La CDU a reçu à ce titre 35 millions de marks en 1999. Les partis reçoivent aussi de l'Etat 50 pfennigs de bonus par chaque mark collecté, pour les dons inférieurs à 6 000 marks. Cette somme a été en 1999 de 41 millions de marks pour la CDU. ● Les recettes de la CDU se sont élevées à 252 millions de marks en 1998. 40 % provenaient des cotisations des 626 000 membres du parti ; 29,3 % des aides publiques ; 17,8 % des dons de personnes physiques ; 8,4 % des dons des personnes morales. Les dépenses du parti se sont élevées à 310 millions de marks, dont 36 % ont été consacrés aux campagnes électorales et 25 % aux dépenses de personnel.

La CDU condamnée à rembourser 41 millions de marks de subventions publiques

BERLIN

de notre correspondant

Moins de quatre mois après l'explosion du scandale sur les « caisses noires » de l'Union démocrate-chrétienne (CDU), la première sanction financière tombe. Le parti présidé pendant un quart de siècle par Helmut Kohl va devoir rembourser 41 millions de deutschemarks (137 millions de francs) de subventions publiques. Un montant à rapprocher des 120 millions de marks de patrimoine du parti ou de ses 252 millions de marks de recettes annuelles. C'est ce qu'a annoncé, mardi 15 février à Berlin, le social-démocrate (SPD) Wolfgang Thierse qui, en tant que président du Bundestag, gère les subventions publiques octroyées aux partis.

La CDU a annoncé qu'elle ferait appel de la décision devant le tribunal administratif. Ce qui lui permettra de ne pas avoir à rembourser la somme due d'ici au 20 mars, comme le demande le président du Bundestag. Ce délai arrange tout le monde, nul ne souhaitant acculer la CDU à la faillite immédiate.

La loi sur le financement des partis prévoit de couper une partie des subventions publiques des formations dont le rapport financier annuel n'est pas remis dans les délais ou comporte des lacunes graves. La Constitution exige que les partis détaillent dans un rapport annuel leurs recettes – le nom et l'adresse de ceux qui donnent plus de 20 000 marks doit être précisé – leurs dé-

penses et leur patrimoine. Or le rapport 1998 de la CDU, remis au Bundestag le 30 décembre 1999, un jour avant la date limite, ne comportait pas 18 millions de marks cachés en Suisse par la section CDU de Hesse. M. Thierse a estimé que la loi ne lui « laissait pas de marge d'appréciation ».

UNE DIFFÉRENCE DE TAILLE

La sanction annoncée mardi n'est qu'une première étape. En application d'un autre article de la loi, la CDU va aussi devoir rembourser les dons qui ont illégalement alimenté ses « caisses noires » et payer une amende équivalente à deux fois les sommes non déclarées. La législation ne prévoit pas de prescription, mais M. Thierse considère que celle-ci est de dix ans, car la loi exige de conserver pendant cette durée les documents comptables et financiers.

La CDU faisait une lecture qui lui était plus favorable : elle tablait sur une prescription de six ans, la loi n'exigeant de conserver des justificatifs et autres factures que pendant six ans. La différence est de taille : les sommes ayant transité dans les caisses noires de la CDU depuis 1993 s'élèvent, dans l'état actuel des connaissances, à 2,2 millions de marks environ, mais s'envolent à près de 12 millions de marks si l'on remonte à 1989. Résultat : la CDU n'encourrait pas une peine de 7,3 millions de marks, comme elle l'a provisionnée dans ses comptes, mais de 35 millions de marks environ.

M. Thierse a indiqué qu'il attendrait pour

se prononcer que la justice, la commission d'enquête parlementaire et la CDU elle-même apportent des éclaircissements. Mais de facto, il apparaît que le président du Bundestag réclamera au total au moins 76 millions de marks à la CDU.

Des sanctions supplémentaires sont possibles, mais moins vraisemblables. M. Thierse peut, si la CDU n'a toujours pas apporté les corrections suffisantes à son rapport annuel en fin d'année, demander le remboursement de la part des subventions publiques dépendant des voix reçues par la CDU lors des élections, soit 35 millions de marks supplémentaires. Il peut aussi considérer que tous les rapports annuels remis par la CDU depuis dix ans sont faux, car ils ne comportent pas les caisses noires de la CDU de Hesse, et demander le remboursement des subventions publiques. Les chiffres les plus alarmistes parlent de 400 millions de marks à rembourser.

CONCURRENCE FAUSSÉE

M. Thierse a toutefois exclu indirectement ce scénario du pire, estimant que « des principes généraux de droit seront pris en compte, comme le fait d'éviter les peines multiples ou disproportionnées, tout comme le principe constitutionnel de proportionnalité ». Il ne peut pas acculer la CDU à la faillite, d'autant que la Constitution réserve aux partis un rôle prépondérant, affirmant que ceux-ci « concourent à la formation de la volonté politique du peuple ». La mise en péril

de la CDU, pour des manquements qui ne sont pas, pour l'instant, d'ordre pénal, serait illégale aux yeux de la Loi fondamentale.

La secrétaire générale de la CDU, Angela Merkel, et le trésorier du parti, Matthias Wissmann, ont qualifié le 15 février de « journée grave pour la CDU ». Tous deux ont contesté la décision de M. Thierse, estimant que le parti était dans l'incapacité de connaître l'existence des « caisses noires » de la CDU de Hesse en Suisse, en dépit de leur volonté de faire la lumière sur l'affaire. Ils rappellent qu'ils en ont informé le président du Bundestag, en janvier 2000, dès qu'ils en ont eu connaissance. Ils ne comprennent pas que tout le parti soit condamné pour les errements de quelques-uns en Hesse.

Sur le fond, si la CDU accepte de payer l'« amende » équivalant à trois fois les dons occultes encaissés, elle accepte mal de voir ses subventions coupées. Elle note d'ailleurs que les 41 millions de marks de subventions qu'elle va devoir rembourser doivent, selon la loi, être redistribués aux autres partis, ce qui fausserait la concurrence entre les partis, alors que l'amende sur les fonds occultes doit être reversée à des associations caritatives.

Pour faire face à ses difficultés financières, la CDU a ouvert mardi 15 février un compte à la Deutsche Bank de Berlin pour recevoir des dons de soutien.

Ar. Le.

Le destin tragique de Wolfgang Schäuble dans l'ombre d'Helmut Kohl

BERLIN

de notre correspondant

Il fut l'éternel dauphin de Helmut Kohl. Il n'aura été qu'un pape de transition. Après la chute du

PORTRAIT

L'éternel dauphin n'a pu incarner le nouveau départ de la CDU

chancelier, en septembre 1998, Wolfgang Schäuble, chef du groupe parlementaire CDU-CSU au Bundestag, avait hérité de la présidence d'une Union chrétienne-démocrate orpheline et qui avait du mal à digérer le passage dans l'opposition. Rude tâche pour cet homme de cinquante-sept ans, victime en 1990 d'un attentat qui l'a condamné à vie à la chaise roulante. Energique et respecté, il n'a pu cependant résister à l'avalanche déclenchée par l'affaire des « caisses noires » de la CDU.

Pour tenter de sauver le navire en perdition, le dauphin avait rompu avec Helmut Kohl, chassant le père de la présidence d'honneur du parti. Cherchant l'appui de la jeune garde, il voulait enfin un nouveau départ. Mais la mission était impossible. Ayant été trop proche d'Helmut Kohl, il ne pouvait prétendre incarner une nouvelle époque. Ministre à la chancellerie en 1984, ministre de l'intérieur en avril 1989 et artisan des négociations interallemandes lors de la réunification, président du groupe parlementaire CDU-CSU depuis novembre 1991, il était au cœur du système Kohl, ce système que l'Allemagne, absurde, a découvert ces derniers mois. Pendant des semaines, M. Schäuble avait prétendu n'avoir rien su, jusqu'à l'automne 1999, des mécanismes de financement occultes de la CDU. Sans convaincre, tant les soupçons finissaient pas s'accumuler.

Il a dû sa chute, comme l'ancien chancelier, au marchand d'armes Karlheinz Schreiber, qui a déclen-

ché tout le scandale en reconnaissant avoir versé en 1991 1 million de deutschemarks en liquide, sur un parking suisse, à l'expert-comptable de la CDU dans le cadre d'une vente de blindés à l'Arabie saoudite. Wolfgang Schäuble a dû admettre, lui aussi, qu'il avait bien rencontré l'infréquentable marchand d'armes et qu'il avait reçu de lui un don en liquide de 100 000 marks en 1994. Depuis des semaines, il ne parvenait pas à expliquer dans quelles conditions il avait reçu ce fameux don, ce qui a achevé de saper sa propre autorité.

La vie de Wolfgang Schäuble bascule lorsqu'un déséquilibre lui tire dessus à plusieurs reprises à la sortie d'un meeting électoral en 1990, lui sectionnant la moëlle épinière et le clouant dans un fauteuil roulant. M. Schäuble, qui venait de jouer un rôle de premier plan dans la réunification allemande, devenait le dauphin idéal. Helmut Kohl, qui n'a jamais supporté à ses côtés quelqu'un qui puisse lui faire de l'ombre, le propulse au poste stra-

tégique de chef du groupe parlementaire. Wolfgang Schäuble aurait sans doute pu devenir lui-même chancelier. Ce protestant strict du Bade-Wurtemberg, qui a su imposer à tous le respect en surmontant son handicap, en avait la stature.

VICTIME EXPIATOIRE

Mais il aurait fallu qu'Helmut Kohl lui cède la place en cours de mandat. Lorsque que ce dernier décide au printemps 1997 de se représenter pour la cinquième fois, M. Schäuble tente de le faire revenir sur sa décision : il sait que les Allemands sont las de l'interminable règne Kohl et que le parti court à la défaite. Rien n'y fait : le chancelier s'accroche, et prend ombrage des ambitions de M. Schäuble. Le froid s'installe dans leurs relations.

Une fois les élections perdues, l'ancien dauphin hérite des rênes du parti, en renouvelle fortement les équipes, avec en particulier la nomination d'Angela Merkel, qua-

dragénaire originaire de RDA et ancienne ministre de l'environnement d'Helmut Kohl, au poste de secrétaire générale. M. Schäuble est incontesté : son handicap fait qu'il n'est pas nécessairement candidat à la chancellerie, ce qui évite les querelles prématurées. En ces temps difficiles, c'est le Bavarois Edmund Stoiber, président de l'Union chrétienne-sociale (CSU) de Bavière, seule rescapée de la débâcle électorale, qui donne le la. La droite allemande est alors... très à droite. Début 1999, M. Stoiber veut organiser des référendums contre le nouveau code de la nationalité du gouvernement Schröder. Wolfgang Schäuble limite – un peu – les dégâts en obtenant que seule une pétition soit organisée, ce qui permet d'ailleurs à la CDU de remporter, à la surprise générale, les élections de Hesse.

Vient dans la foulée les victoires aux européennes et aux élections régionales de l'automne 1999. La CDU profite des débuts calamiteux de Gerhard Schröder et Wolf-

gang Schäuble peut à nouveau réver à la chancellerie, même si Helmut Kohl continue de se comporter comme s'il était encore chancelier. A l'automne 1999, la statue du commandeur, qui a été élu président d'honneur du parti dans la foulée de la défaite, est de plus en plus pesante. Toujours présent au Bundestag, assistant aux réunions du parti, homme de tous les meetings, lauréat de tous les prix européens, envoyé discret du gouvernement Schröder à l'étranger, Helmut Kohl refuse obstinément de laisser ses successeurs voler de leurs propres ailes. L'affaire des « caisses noires » a forcé le parti à rompre le lien. Mais Wolfgang Schäuble en aura été la victime expiatoire. Cynique, Helmut Kohl clamait, selon le *Spiegel*, il y a quelques semaines qu'« on verra bien qui restera à la fin ». Helmut Kohl a sa place dans l'Histoire. Wolfgang Schäuble non.

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier

Premiers témoignages sur les horreurs du « nettoyage » de Grozny

La capitale tchétchène est hermétiquement bouclée par l'armée russe, qui poursuit frénétiquement les ratissages systématiques. Kheida, quarante ans, laissée pour morte puis réfugiée en Ingouchie, raconte

L'armée russe interdit totalement l'accès à la capitale tchétchène où elle poursuit ses ratissages. Les victimes des multiples exactions dont témoignent les réfugiés sont les civils, hommes, femmes et enfants. Notre envoyée

spéciale a pu rencontrer une femme qui a survécu par miracle, après que des soldats russes ont tué deux de ses voisines pour leur voler leurs bijoux. Selon les sources tchétchènes, il restait encore 40 000 personnes à

l'entrée des Russes dans Grozny, mais ces derniers évoquent la présence de seulement « un millier » d'entre eux. Les forces russes poursuivent les bombardements au sud de la république indépendantiste. L'association

Human Rights Watch a écrit au président Poutine pour lui demander que l'armée russe cesse d'utiliser les bombes à effet de vide (fuel air explosives-FAE) qui causent des ravages importants parmi les civils.

SLEPTSOVSK (Ingouchie)

de notre envoyée spéciale

Depuis mardi 15 février, la capitale tchétchène Grozny est hermétiquement bouclée. Les militaires russes ne laissent plus passer aucun civil, aucun véhicule non militaire, dans un sens comme dans un autre. Même un laissez-passer signé du commandant militaire de la zone ne fait pas l'affaire.

« Les forces russes mènent une opération spéciale », a annoncé la télévision d'Etat, expliquant que ce renforcement du blocus autour des ruines de la ville a été décidé pour des « raisons de sécurité ». Ceci afin que nul ne risque d'être blessé pendant que les soldats font sauter les immeubles dont il s'avère qu'ils ne peuvent plus être réhabilités, a précisé sans rire l'envoyé spécial de la chaîne RTR... Mais celui de la télévision privée NTV, en légère délicatesse avec le pouvoir, a été plus cru : l'opération spéciale en question est tout simplement une vaste *zatchistka* (« nettoyage »). Son reportage en montre d'ailleurs des images. Une douzaine de jeunes Tchéchènes sont placés face à un mur, mains levées, pieds écartés, par des soldats armés de kalachnikovs. Plan suivant : ils sont brutalement jetés les uns sur les autres, pieds et mains liés, à l'arrière d'un camion. Commentaire : « Les forces russes ont arrêté des jeunes dont ils ont la preuve indiscutable qu'ils ont été des *boevikis* [combattants]. » La destination n'est pas précisée. Dans le « meilleur » des cas, ce sera un « camp de filtration », où les internés pensent à la mort comme à une délivrance, comme l'a récemment

déclaré au *Monde* un de ses rescapés.

Les témoignages sur des exécutions sommaires à Grozny, comme dans d'autres localités tchéchènes soumises aux *zatchistkas*, sont légion. Elles ne visent pas que des hommes : femmes, vieillards et enfants sont autant en danger.

TUÉES SUR LE COUP

A l'hôpital ingouchie de Sleptovskaïa, Kheida, quarante ans, a encore du mal à parler, avec sa blessure faite par une balle qui lui a transpercé l'épaule près du cou et ses brûlures. Cette réfugiée était revenue à Grozny le 21 janvier, quand son quartier de Tachkala fut déclaré « libéré », pour voir l'état de sa maison, en compagnie de deux

autres femmes. Elles se trouvèrent à un moment face à des soldats en train de piller une maison. Ils les ont arrêtées et conduites, yeux bandés, dans une autre cour, où ils ont ouvert le feu sur elles. Les deux femmes furent tuées sur le coup. Kheida, blessée, fit semblant d'être morte. Les soldats prirent leurs bijoux, mais ne parvenaient pas à retirer la bague de Kheida. L'un d'eux réclama un couteau. « J'en ai pas », entendit-elle crier. Finalement, ils purent faire glisser la bague de son doigt, sans qu'elle se trahisse. Ils jetèrent des matelas sur les trois corps et partirent après y avoir mis le feu, sans avoir trouvé l'essence dont ils voulaient imbiber les couches humides. Kheida parvint alors à ramper et fut recueillie par

des Tchéchènes avant de perdre connaissance.

A côté d'elle, à l'hôpital, repose une autre femme, blessée par balle dans des conditions voisines, dans le quartier de Staropromyslovski, où Human Rights Watch a relevé les noms de 41 civils qui ont péri durant la seule seconde quinzaine de janvier. Enquête forcément des plus partielles : cette ONG américaine n'a que deux représentants qui, interdits d'accès en Tchéchénie comme tous les étrangers, travaillaient seuls auprès des 200 000 réfugiés en Ingouchie.

Avec la fermeture totale de Grozny, les témoignages directs sur les autres massacres évoqués par les réfugiés seront encore plus difficiles à obtenir. Notamment sur ce-

lui qui s'est produit le 5 février à Al-dy, au sud de la ville, où une centaine de civils auraient été fusillés et 17 jeunes femmes enlevées. Les survivants auraient gardé les corps trois jours sans les enterrer, contrairement à la coutume, dans l'espoir que des journalistes parviendraient jusqu'à eux. En vain.

Une autre version du but de « l'opération spéciale » à Grozny est apparue sur les fils d'agences russes mardi soir : il s'agirait de liquider les « 300 à 700 *boevikis* » qui seraient restés à Grozny. Le bruit avait en effet couru parmi les Tchéchènes que plusieurs centaines de leurs combattants avaient refusé de quitter la ville, ou s'étaient portés volontaires pour rester. Mais les chiffres avancés par les Russes peuvent aussi bien signifier qu'ils ont l'intention de faire passer autant de cadavres de civils pour ceux de combattants, comme ils l'ont fait dans les villages « nettoyés » au sud-ouest de la capitale.

En attendant, les survivants de Grozny, dont on assurait de source tchéchène qu'ils étaient bien 40 000 et non « un millier », comme on l'entend côté russe, sont plus que jamais abandonnés à l'arbitraire des « libérateurs ». Y compris ceux qui sont prisonniers de caves aux sorties bouchées par les amas de ruines. Leur sort rejoint celui des habitants des huit villages de piémont, bloqués eux aussi par l'armée ce mardi pour cause de *zatchistka*, ou des villages de montagne, toujours bombardés à outrance par l'artillerie et l'aviation.

Sophie Shihab

Paris hausse le ton contre la « répression »

LES FORCES RUSSES ont poursuivi, mardi 15 février, leur offensive contre les indépendantistes dans les montagnes du sud de la Tchétchénie, malgré de nouvelles critiques des Occidentaux contre une opération militaire qui aurait fait des milliers de victimes civiles – dans les bombardements ou exécutés par les soldats russes – selon l'association russe de défense des droits de l'homme, Memorial.

Le ministre français des affaires étrangères Hubert Védrine a ainsi appelé Moscou à « mettre fin à la répression sous toutes ses formes » en Tchétchénie, « en particulier dans les camps de "filtration" » mis en place par les Russes et où est incarcérée la population tchéchène, tandis que le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Jack Lang, a réclamé mardi la création d'une commission d'enquête internationale pour « établir la lumière sur les crimes commis en Tchétchénie » par les troupes russes.

« La Russie ne changera pas de position sur la Tchét-

chénie » a prévenu le conseiller du Kremlin Sergueï Iastrjembksi à l'occasion de la visite du secrétaire général de l'OTAN, George Robertson. Celui-ci, arrivé mardi soir à Moscou, a critiqué à plusieurs reprises l'intervention russe.

« Les Etats-Unis peuvent travailler avec cet homme », a, en revanche, déclaré le président américain Bill Clinton, lundi 14 février, sur la chaîne américaine CNN, à propos du président russe par intérim Vladimir Poutine. Il paraphrasait là un propos tenu par Margaret Thatcher sur Mikhaïl Gorbatchev, qu'elle venait de rencontrer peu après son arrivée à la tête du PC soviétique en mars 1985. Vladimir Poutine, a souligné le président américain, est « de toute évidence très intelligent, tout à fait motivé et a des points de vue appuyés ». « Nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout, mais ce que j'ai vu jusqu'ici me montre qu'il est capable d'être un dirigeant très robuste, efficace et déterminé », a conclu Bill Clinton. – (AFP)

Vladimir Poutine presse le FSB d'« assurer la vie sauve » à Andreï Babitski

À PEINE intronisé candidat à l'élection présidentielle du 26 mars, le nouveau maître du Kremlin, Vladimir Poutine, a annoncé, mardi 15 février, avoir demandé à ses services spéciaux (FSB, ex-KGB), d'« assurer la liberté et la vie sauve au correspondant de Radio Svoboda, Andreï Babitski », disparu depuis son interpellation par les forces russes, à la sortie de Grozny, le 16 janvier.

En effet, qui mieux que le FSB pourrait savoir ce qui est advenu du journaliste ? N'est-ce pas un fonctionnaire du FSB qui, il y a douze jours, a filmé – et monté, semble-t-il – l'« échange » d'Andreï Babitski contre des soldats russes (deux, trois ou cinq, selon la cacophonie officielle) à des soldats combattants tchéchènes, sur une route « entre Argoun et Chali », en Tchétchénie – images qui furent diffusées par toutes les télévisions russes. Qui mieux que le FSB connaît l'identité de l'homme cagoulé auquel le reporter a été livré, le 3 février ? « Avec l'aval du parquet » précisera alors le chargé de communication du

Kremlin sur la Tchétchénie, Sergueï Iastrjembksi.

Selon un témoin tchéchène cité le 10 février par Alexandre Evtouchenko, journaliste de la *Komsomolskaïa Pravda*, un des rares à avoir enquêté sur place, Andreï Babitski se trouverait actuellement aux mains du ministère de l'intérieur (MVD) à Goudermes, une ville de Tchétchénie abritant la représentation du pouvoir russe. Alexandre Evtouchenko a pu consulter la liste des personnes incarcérées dans la prison du MVD à Goudermes. Le nom de Babitski n'y figurait pas. « Ce sont nos collègues du FSB qui l'ont pris en charge », lui explique un fonctionnaire de police. Il se rend alors au siège du FSB local pour s'entendre dire que « Babitski est certainement entre les mains de la police (MVD) ».

D'après Lema Khomoutaev, un ancien fonctionnaire du ministère de l'intérieur de Tchétchénie retiré aux Pays Bas, le journaliste serait aux mains d'un certain Rouslan Badouev, « ancien chef de la police [pro-russe] de Chali entre 1995

et 1996 et proche de Beslan Gante-mirov », l'ancien maire de Grozny. Celui-ci, promu chef du gouvernement tchéchène pro-russe après que Boris Eltsine l'eut sorti de prison où il purgeait une peine pour détournement des fonds alloués à la reconstruction en Tchétchénie, dément formellement.

LES HÉRITIERS DU SMERCH

Pour Oleg Gordievski, ex-colonel du KGB qui fit défection en 1985 et vit aujourd'hui en Grande-Bretagne, c'est la troisième direction du KGB, appelée désormais « le contre-espionnage militaire du FSB » qui a « vraisemblablement organisé l'enlèvement et l'arrestation de Babitski ». « Cette organisation, explique-t-il, est l'héritière directe du "Smerch" ». De sinistre mémoire, le Smerch – littéralement « smiert chpionam » (mort aux espions) –, unité du contre-espionnage militaire soviétique créée par Staline entre 1943 et 1946, compte, entre autres, à son actif la disparition de Raoul Wallenberg, diplomate suédois qui sauva des dizaines de milliers

de juifs hongrois de la déportation.

« Les traditions du Smerch – tortures, camps, déportations – n'ont pas disparu. Elles ressurgissent en Afghanistan puis lors des deux guerres de Tchétchénie », a expliqué mardi sur les ondes de Radio-Svoboda le transfuge du KGB. « Depuis l'entrée des forces russes en Tchecoslovaquie en 1968, mais surtout après la guerre d'Afghanistan, qui a vu le délitement de l'armée, brutalités et acharnement se sont développés au sein des structures militaires et des organes [de sécurité] » a-t-il ajouté.

Pour l'ancien dissident Vladimir Boukovki, invité à s'exprimer le même jour à la radio, « l'affaire Babitski illustre bien la nature du régime en place depuis la démission de Boris Eltsine ». « D'ailleurs, poursuit-il, l'élection présidentielle du 26 mars opposera un communiste [Guennadi Ziouganov, chef du PC russe] à un tchékiste [Vladimir Poutine. "Tchéka" était le nom de la police politique de Felix Dzerjinski entre 1917 et 1922] ». « C'est ça la variante

russe de la démocratie ! », ironise-t-il. Celui qui, en 1976, fut échangé contre le secrétaire général du PC chilien Luis Corvalan et qui est installé en Grande-Bretagne depuis, voit « en l'arrivée au pouvoir du KGB une régression majeure ».

Et, comme pour renforcer cette idée d'un « putsch rampant » des « organes », le président ad interim, Vladimir Poutine, après avoir, ces dernières semaines, remis au goût du jour les cours d'éducation militaire à l'école et créé une section chargée de la presse au sein du FSB, vient, dit-on, tout juste de signer un décret restaurant « des unités spéciales » du FSB au sein de l'armée, neuf ans après la suppression des « politrouki », ces maillons du parti communiste dans l'armée soviétique. Nul doute qu'armée et FSB, ces deux piliers du pouvoir actuel, obéiront sans regimber au nouveau maître du Kremlin dont l'élection, donnée pour certaine, n'apparaît déjà plus que comme une simple formalité.

Marie Jégo

Natalia Estemirova, responsable de l'association russe de défense des droits de l'homme Memorial

« Environ 22 000 personnes sont passées par les "camps de filtration" en 1994-1996 »

« Qu'est-ce que l'Association des anciens prisonniers des camps de filtration ?

– Elle a été créée en 1997 par des Tchétchènes qui, lors de la guerre précédente (décembre 1994-août 1996), étaient passés par des camps de triage, ou « *filtrés* ». Il s'agit de Vakha Banjaev et Chakhmirz Bedmirzaïev. Nous avions une équipe de quatorze bénévoles dans toute la Tchétchénie. Notre but était de retrouver la trace des rescapés de ces camps et de collecter leurs témoignages. Nous avons également aidé matériellement ces gens qui n'avaient reçu aucune compensation, aucune aide psychiatrique. Grâce à nous, certains ont pu se faire soigner en Azerbaïdjan et en Russie. Avec la guerre, tout s'est arrêté. En octobre, j'ai essayé d'aller à Naoursk (nord de la Tchétchénie), ayant entendu qu'un camp y avait été ouvert. Mais, à l'époque, il fallait traverser la ligne de front. C'était trop dangereux.

– Combien de personnes se sont adressées à votre association ?

– Environ 2 000. Des Tchétchènes, mais aussi des Russes, des Ingouches, des Daghestanais. Selon nos estimations, environ 22 000 personnes sont passées par ces camps lors du dernier conflit. En décembre 1995, la Croix-Rouge donnait le chiffre de 17 000. Seules 6 000 en seraient ressorties vivantes. Mais sur les 2 000 personnes qui sont entrées en contact avec nous, beaucoup n'ont pas voulu témoigner, en particulier les femmes.

– Avez-vous pu reconstituer la géographie des "camps de filtration" qui existaient lors du conflit précédent ?

– Il très difficile de dire avec précision combien de camps fonctionnaient à l'époque. A Grozny, il y avait deux endroits officiels, dont un ancien parc d'autobus. Nous avons pu, après la guerre, y entrer et filmer. Les

murs des cellules étaient entourés de barreaux. Les gens qui y étaient enfermés nous ont raconté qu'ils avaient de l'eau jusqu'aux chevilles. Nous avons vu les restes d'une chaise électrique, ou encore des appareillages permettant de pendre les gens par les pieds et de les plonger dans une fosse. Il y avait des camps hors de Tchétchénie, à Piatigorsk (région de Stavropol), Stavropol et Mozdok. Mais très souvent, les gens étaient détenus près des postes de contrôle russes, où avaient été creusées des tranchées. Il existait même des « *filtrés roulants* », des wagons où les gens étaient enfermés et qui changeaient de place. Sergeï Kovalev [l'ancien dissident] avait identifié ces voitures autour du village d'Assinovskaïa. En avril 1999, j'ai pu parler avec un chauffeur, Charab Khoubiev, qui y avait été détenu quelques jours.

– Qui étaient les bourreaux de ces "filtrés" ?

– Les camps étaient sous le contrôle du FSB (ex-KGB), mais ce sont les hommes des forces spéciales du ministère de l'intérieur, des Spetsnaz, ou des OMON, qui faisaient le sale boulot. Ce sont eux qui torturaient, ivres et sous l'emprise de drogues. Il travaillaient 40 jours de suite, puis étaient remplacés par une autre brigade.

– Les populations civiles étaient-elles, comme aujourd'hui, les principales victimes de ces rafles ?

– Oui. Ces rafles étaient nécessaires pour procéder à des échanges avec les prisonniers russes, beaucoup plus nombreux, au début de la guerre, que les prisonniers tchéchènes. Il était plus facile d'arrêter des civils, de s'en prendre à des gens sans armes, de les battre pour qu'il avouent être des combattants et ensuite de les échanger contre des soldats. Ou encore de les revendre à leur famille. Certaines interpellations ne

duraient que quelques heures mais laissaient invalide à vie. A moins que la personne ne soit immédiatement exécutée, comme un Arménien que je connaissais, Levon Babachian, un employé d'un musée de province. Son corps a été retrouvé un an après la fin de la guerre.

– Ces « camps de filtration » auraient été à l'origine du « business » des otages qui, après la guerre, a fleuri en Tchétchénie ?

– Le fait est qu'avant la guerre, le « business » des otages n'existait pas. Pendant la guerre, c'était une pratique courante. Les détenus étaient soit échangés, soit rachetés pour des sommes énormes. Quand la famille venait, on leur disait : « Vous devez trouver un officier ou un soldat prisonnier pour faire l'échange ». Où les civils auraient-ils pu trouver des officiers ? »

propos recueillis par Agathe Duparc

Kosovo : la polémique entre M. Kouchner et M. Chevènement s'envenime

PRISTINA

de notre envoyé spécial

Le représentant spécial des Nations unies au Kosovo, Bernard Kouchner, a nommé mardi 15 février un lieutenant-colonel de police danois, aux côtés du général Pierre de Saqui de Sannes, qui commande la brigade nord de la KFOR, pour occuper des fonctions de préfet de police à Mitrovica. Cette désignation intervient après les émeutes qui ont éclaté dans cette ville les 3 et 4 février, puis le dimanche 13, au cours desquelles la cinquantaine de policiers a eu bien du mal à rétablir l'ordre dans cette agglomération d'environ 70 000 Serbes et Albanais, où les deux communautés sont profondément divisées.

M. Kouchner espère pouvoir y déployer 350 policiers le mois prochain. Mais il affirme manquer de policiers pour l'ensemble du Kosovo. Il en avait réclamé 6 000. L'ONU ne lui en a attribué que 4 800. Un contingent resté tout à fait théorique, puisque seuls 2 000 policiers civils sont arrivés à ce jour, dont la moitié fournis par les Etats-Unis et l'Allemagne.

La France s'est fait tirer l'oreille. Elle a mis à la disposition de M. Kouchner une vingtaine de policiers chargés de former 170 stagiaires – 140 Albanais et 30 Serbes. Selon le ministère de l'intérieur à Paris, il y aurait en fait 37 policiers français sur place. Lors d'un conseil de défense, le 28 juillet 1999, la France avait donné son accord pour l'envoi de 80 policiers. Sur 500 candidatures enregistrées, 127 avaient été présentées à l'OSCE, après filtrage du Quai d'Orsay et du ministère de l'intérieur, et une quarantaine finalement retenues.

Ce qui est loin du compte pour le représentant spécial de l'ONU, qui, mardi 15 février, a accusé son ancien collègue au gouvernement, Jean-Pierre Chevènement. « Parmi tous les pays majeurs qui ont décidé de faire quelque chose au Kosovo, il y a des policiers. Sauf des policiers français », a constaté M. Kouchner. « Il y a 120 000 policiers en France. On peut bien se passer de 200 », a-t-il estimé, avant d'expliquer ainsi ce refus français d'envoyer des policiers supplémentaires : « Il me semble que [M. Chevènement] n'est pas idéologiquement d'accord. »

MESURES SPÉCIFIQUES

Le ministre de l'intérieur lui avait répondu par anticipation, lundi 14 février à Roubaix. Il n'est pas favorable à l'envoi de policiers au Kosovo, déclarant : « Quand on tire sur nos soldats, je ne suis pas sûr que le fait d'envoyer quelques policiers supplémentaires, qui sont plus utiles ici, à Roubaix, soit la solution. »

Mitrovica, sous couvre-feu depuis le début de la semaine, ne capitalise pas l'essentiel de la criminalité au Kosovo. Depuis l'entrée de la KFOR le 19 juin 1999, on y a recensé 481 meurtres, 197 kidnappings, 1 145 actes de pillage et 1 417 incendies volontaires. Dans la zone nord, sous contrôle français, on a assisté à un nombre accru d'actes de racket et d'intimidation des populations au sein même de chaque communauté.

Mais, depuis une quinzaine de jours, on assiste à une recrudescence de la criminalité interethnique. Ce qui explique que M. Kouchner, outre la nomination d'un préfet de police, ait arrêté une série de « mesures de régulation de la sécurité » spécifiques à la région. Celles-ci visent, par exemple, à pouvoir expulser de la zone, voire du Kosovo, les fauteurs de troubles ; à étendre la zone de protection autour du pont ouest de Mitrovica, symbole de la discorde entre communautés ; à pouvoir emprisonner ceux qui inciteraient à la haine raciale ; à organiser des patrouilles conjointes ou encore à interdire des manifestations risquant de dégénérer.

« En matière de maintien de la paix, explique M. Kouchner, il n'y a jamais de point de non-retour. Mais bâtir la confiance entre des populations qui peinent à vouloir vivre ensemble (...) peut prendre une trentaine d'années. »

Jacques Isnard (avec Pascal Ceaux à Paris)

Le gouvernement autrichien « inquiète » Washington

VIENNE. Les Etats-Unis se disent « très inquiets » quant à la participation du parti d'extrême-droite FPÖ au pouvoir en Autriche et « observent de près les actes du nouveau gouvernement » à l'aune du respect des droits de l'homme et de la démocratie. Cet avertissement ressort d'un communiqué de l'ambassade des Etats-Unis à Vienne, rendu public mardi 15 février. Le président Bill Clinton avait fait savoir, la veille, sur CNN, qu'il rejetait catégoriquement les choix politiques de Jörg Haider, tout en ajoutant qu'il désirait respecter « un équilibre délicat » à l'égard d'un pays aux institutions démocratiques comme l'Autriche. Par ailleurs, le leader du FPÖ a démenti avoir parlé de Winston Churchill comme d'« un des plus grands criminels du siècle » (*Le Monde* du 15 février) et annoncé qu'il allait engager des poursuites contre le *Sunday Telegraph* qui avait rapporté ces propos dans une interview avec Jörg Haider publiée dimanche 13 février. – (Corresp.)

Deux anciens officiers rwandais arrêtés en France et au Danemark

NEW YORK. Deux anciens officiers de l'armée rwandaise à l'encontre desquels le le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) avait lancé des mandats d'arrêt ont été interpellés, mardi 15 février, en France et au Danemark, a indiqué la juridiction, dans un communiqué diffusé simultanément à Arusha (Tanzanie), où se trouve son siège, et à New York. Il s'agit de François-Xavier Nzuwonemeye, accusé de génocide et de crimes contre l'humanité, arrêté à Montauban, et d'Innocent Saghutu, soupçonné d'avoir participé au meurtre de dix casques bleus belges en 1994, interpellé à Rinkoebing. Le procureur du TPR, Carla del Ponte, a remercié les autorités françaises et danoises pour leur coopération. – (AFP.)

Israël dénonce l'accord entre le Vatican et l'OLP

JÉRUSALEM. L'accord signé mardi 15 février entre le Vatican et l'OLP (*Le Monde* du 15 février), a suscité une vive réaction d'Israël qui a immédiatement réagi en accusant le Vatican d'ingérence dans les pourparlers entre l'Etat hébreu et les Palestiniens, à six semaines de la visite du pape en Terre sainte. Le texte signé mardi adresse une mise en garde à Israël sur Jérusalem, estimant que toute décision unilatérale affectant le statut de la ville serait « moralement et juridiquement inacceptable ». Prenant acte de la réaction israélienne, le Vatican a estimé que l'accord, qualifié d'« historique » par Yasser Arafat, n'avait rien à voir avec le processus de paix. L'accord prône un « statut spécial internationalement garanti » pour Jérusalem et régleme les relations entre l'Eglise catholique et l'Autorité palestinienne dans les territoires qu'elle administre. – (Reuters.)

La responsable du PAM démissionne pour protester contre l'embargo en Irak

BAGDAD. La représentante du Programme alimentaire mondial (PAM) en Irak a démissionné pour protester contre les retombées de l'embargo sur la population. L'Allemande Jutta Burghardt avait été nommée à ce poste en janvier 1999. Cette démission intervient deux jours après celle du coordinateur humanitaire des Nations unies à Bagdad, Hans von Sponeck. Le coordinateur humanitaire, chargé de l'application de la résolution « Pétrole contre nourriture », lui aussi de nationalité allemande, entendait protester contre le maintien des sanctions internationales contre l'Irak, jugées imprudentes. M. von Sponeck avait été vivement critiqué par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et Washington avait exigé en novembre son départ. Contrairement aux Etats-Unis qui se sont publiquement réjouis de son départ, la France a rendu un hommage appuyé mardi « à l'action remarquable » effectuée en Irak par M. von Sponeck. – (AFP)

Bank of New York :

deux suspects vont se rendre

LONDRES. Deux suspects dans le scandale du transfert de plusieurs milliards de dollars venus de Russie sur des comptes « boîtes aux lettres » de la Bank of New York devraient bientôt se rendre à New York, en provenance de Londres, après avoir accepté de plaider coupables face aux accusations de blanchiment d'argent, d'usage de faux visas et de corruption d'un responsable bancaire, rapporte mardi 15 février le *New York Times*. Il s'agit de Lucy Edwards, qui était, avant d'être renvoyée fin août, responsable des opérations pour la Russie dans l'agence de la banque of New York à Londres et de Peter Berlin, son époux, qui dirigeait les sociétés écrans incriminées, Benex International et BECS International. Selon la justice américaine, environ 7 milliards de dollars ont transité illégalement par les comptes de la banque. – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ANGLETERRE** : M^{re} Cormac Murphy-O'Connor a été nommé archevêque de Westminster par le pape Jean Paul II, mardi 15 février. Nouveau primat de l'Eglise catholique d'Angleterre, il était jusqu'à présent évêque d'Arundel et Brighton. Agé de 67 ans, il est considéré comme un spécialiste du dialogue entre catholiques et anglicans.

■ **ETATS-UNIS** : moins d'une semaine après les attaques massives lancées par des casseurs de sites internet (« hackers ») contre plusieurs grands services en ligne et portails, le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a réuni mardi 15 février à la Maison Blanche, une trentaine de spécialistes de la sécurité informatique, représentant les grands noms du secteur, pour discuter des moyens de lutter contre cette forme de criminalité et de rétablir la sécurité sur la « Toile ». – (AFP)

Suspension sous conditions de la grève à El Ejido

DEPUIS LE DÉBUT de la semaine, El Ejido, cette petite localité andalouse victime, il y a dix jours, d'émeutes raciales, a retrouvé le calme. Les travailleurs immigrés employés aux cultures sous serres qui font vivre la ville ont repris le travail, après six jours de grève, qui auraient coûté plus de 3 milliards de pesetas (120 millions de francs) aux cultivateurs. Toutefois si les conditions négociées pour interrompre la grève ne sont pas remplies d'ici le 25 février, cette dernière pourrait reprendre. L'une d'entre elles concerne l'installation d'un campement de tentes pour abriter une moitié au moins des 1 000 immigrés qui campent dans la rue. Or, la municipalité s'est refusée, pour l'instant, à céder les terrains demandés. – (Corresp.)

Le dossier médical du général Pinochet est transmis à quatre pays plaignants

La Haute Cour de Londres déclare avoir pris cette décision au nom de la « transparence »

Sur jugement, mardi 15 février, de la Haute Cour de Londres, le gouvernement britannique a transmis à la France, à la Belgique, à la Suisse et à

l'Espagne le dossier médical du général Pinochet. C'est au vu de ce dossier que le ministre de l'intérieur, Jack Straw, avait estimé que le jugement de

l'ancien dictateur était impossible, celui-ci étant incapable mentalement de se défendre. La Haute Cour a indiqué avoir agi « dans l'intérêt public ».

LONDRES

de notre correspondant

C'est fait. Sur ordre de la Haute Cour de Londres et contre l'avis du ministre de l'intérieur, Jack Straw, la magistrature des quatre pays qui ont sollicité l'extradition du sénateur Augusto Pinochet – la France, la Belgique, l'Espagne et la Suisse – sont en possession, depuis mardi 15 février au soir, de l'expertise médicale effectuée le 11 janvier sur la personne de l'ancien dictateur chilien. C'est sur la base de cet examen, dont il se refusait à communiquer le détail aux autres juridictions étrangères demanduses, que Jack Straw, estimant que l'intéressé était mentalement incapable de se défendre, s'était affirmé « enclin » à refuser son extradition pour jugement à Madrid et à le renvoyer chez lui. Unanimes, les trois juges de la Haute Cour ont « rejeté », mardi, cette approche et ont invité, « pour l'équité », le ministre à divulguer le rapport aux quatre Etats intéressés ainsi qu'au magistrat espagnol Baltasar Garzon, qui avait lancé toute l'affaire il y a quinze mois.

Les quatre pays en cause, dont un seul (la Belgique) avait déposé – avec Amnesty International et cinq autres organisations de défense des droits de l'homme – un

recours contre la décision de M. Straw, ont maintenant jusqu'à mardi 22 février, à 17 heures, heure locale, pour faire connaître au ministre leur opinion sur l'état de santé d'Augusto Pinochet. Si les experts juridiques et médicaux de ces pays ne partagent pas l'avis du ministre et estiment que l'ancien dictateur, octogénaire, n'est pas si diminué intellectuellement qu'il ne puisse suivre son propre procès, ils pourront à nouveau saisir la justice britannique pour s'opposer au retour de l'intéressé à Santiago ou, à défaut, demander que soit effectuée sur lui une contre-expertise médicale. L'Espagne a déjà fait connaître sa position, à savoir qu'elle renonçait à contester la décision du ministre britannique en justice. Absentes au début du processus d'appels et de contre-appels, la France et la Suisse peuvent théoriquement changer d'avis au vu du rapport et décider d'entrer dans la danse. Idem pour la Belgique, qui s'était fâchée du refus de M. Straw et qui peut aujourd'hui se prévaloir d'avoir empêché – et à tout le moins d'avoir retardé – un départ annoncé.

Prenant le contre-pied de son confrère Maurice Kay, autre juge de la Haute Cour qui avait estimé, lui, le 31 janvier, que Jack Straw avait agi « dans la légalité et l'équi-

té », le juge Simon Brown, qui présidait les débats de mardi, s'est montré parfaitement clair : « Je rejette l'argument du ministre selon lequel la communication de l'examen médical aux pays intéressés serait "inutile" et je rejette aussi son affirmation, soutenue par les avocats du sénateur Pinochet, selon laquelle la perte de confidentialité encourue par le sénateur serait disproportionnée par rapport aux avantages que la divulgation apporterait. En réalité, le ministre n'est pas seulement habilité à divulguer [ce rapport], il y est, dans l'intérêt public, obligé. »

« STRICTE CONFIDENTIALITÉ »

L'intérêt public, la justice internationale et la réputation de la magistrature britannique sont au cœur de l'argumentation des trois magistrats de la Haute Cour. « Si jamais il y eut un cas dans lequel l'intégrité du système de justice internationale avait besoin d'être démontrée, un cas exigeant les plus hauts standards de transparence et d'équité, a indiqué le juge Brown, c'est bien celui-ci. » Soulignant « l'énormité des crimes » reprochés à l'intéressé et estimant qu'il était « probable que le sénateur Pinochet ne serait jamais jugé s'il était renvoyé au Chili », le juge Dyson a approuvé son confrère. Les trois ma-

gistrats ont précisé dans leur jugement que le dossier médical devait être communiqué aux pays intéressés « dans des conditions de stricte confidentialité » – ce qui exclut a priori toute divulgation à Amnesty International et aux autres organisations plaignantes – mais le juge Garcès, de Madrid, qui travaille sur l'affaire avec Baltasar Garzon, a promis mardi que le magistrat qui a lancé toute la saga communiquerait le dossier « à toutes les parties intéressées »...

S'abstenant de toute critique pointée à l'endroit du ministre, et mettant en avant les complexités « sans précédent » du dossier, le juge Brown a rappelé que la Belgique, Amnesty et les autres plaignants s'étaient engagés à approuver la position de Jack Straw sur le départ du général chilien si le rapport médical montre bel et bien que ce dernier « n'est pas en mesure d'être jugé ». Le magistrat « espère et attend des Etats demandeurs qu'ils ne contredisent pas légalement les conclusions du ministre », qu'ils fassent preuve, en l'occurrence, « de scrupules de manière à s'assurer que leurs éventuelles observations sur le rapport médical soient elles-mêmes équitables ».

Patrice Claude

Edith Cresson va plaider sa bonne foi dans l'affaire Berthelot

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Comme le lui demandait le juge d'instruction belge Jean-Claude Van Espen, la Commission européenne a décidé, mardi 15 février, de lever l'immunité dont bénéficiait Edith Cresson pour la durée de son mandat de commissaire à la recherche et à l'éducation de janvier 1995 à septembre 1999. Elle a également relevé de leur devoir de réserve six de ses fonctionnaires que le juge souhaite interroger et a indiqué que rien ne s'opposait à ce que les « experts indépendants » – ceux qui composaient le « comité des sages » imposé l'hiver dernier à la Commission par le Parlement européen et dont le rapport avait acculé à la démission l'équipe conduite par Jacques Santer – puissent être entendus par M. Van Espen.

Dans son communiqué, la Commission explique qu'elle ne se prononce pas sur le bien-fondé des allégations dont fait état la démarche judiciaire. Celle-ci concerne l'affaire Berthelot, ce dentiste ami de M^{me} Cresson que celle-ci avait fait engager comme « visiteur scientifique » de juillet 1995 à juillet 1997.

Comment la justice belge en est-elle arrivée à ouvrir une instruction pour « faux en écriture, escroquerie, corruption et abus de confiance » ? La Commission refuse de rendre publique la lettre par laquelle M. Van Espen lui a transmis sa requête. L'instruction a été déclenchée par une plainte déposée par une eurodéputé flamande, mais qui portait sur la gestion du programme communautaire « Leonardo » en faveur de la formation professionnelle.

LE SOUVENIR DE M. PINEAU-VALENCIENNE

Le rapport de l'OLAF (l'organisme de lutte contre la fraude de la Commission) ne mettait pas en cause M^{me} Cresson dans cette affaire et il n'y avait là apparemment aucune relation avec le cas Berthelot. Le juge Van Espen indiquerait dans sa lettre que c'est en enquêtant sur les déclarations de Paul Van Buytenen (un fonctionnaire de la Commission qui avait fait grand bruit en transmettant de supposées informations-révélation au groupe des « Verts » du Parlement européen) qu'il se serait trouvé amené à prendre connaissance du dossier Berthelot. Quoi qu'il en soit, le juge s'est saisi de l'affaire.

faire, portant probablement son attention sur les conditions dans lesquelles ont été rédigés les rapports de mission que l'administration réclamait à M. Berthelot. M^{me} Cresson explique qu'elle avait besoin des conseils de M. Berthelot, de son appui sur le terrain, mais qu'elle ne se souciait pas du tout qu'il rédige des rapports et qu'elle ignorait que c'était là une obligation de son contrat de visiteur scientifique. Ces rapports auraient pu être écrit tardivement avec l'aide du cabinet de M^{me} Cresson.

M^{me} Cresson avait fait savoir qu'elle ne voyait pas d'inconvénient à ce que son immunité soit levée. Dans la lettre qu'elle a adressée le 11 février à Romano Prodi, le président de la Commission, elle souhaite obtenir des précisions sur le champ exact de l'enquête maintenant menée. Bien qu'il n'y ait dans cette affaire aucune inculpation, il y a probablement là quelque méfiance à l'égard du juge Van Espen qui avait obtenu la mise en détention de Didier Pineau-Valencienne, le PDG de Schneider, du 27 mai au 7 juin 1994.

Philippe Lemaître

L'ex-maire de Téhéran règle ses comptes avec les conservateurs

Après neuf mois de prison, Gholamhossein Karbastchi a été libéré à la veille des législatives en Iran

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

L'ancien maire de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, avait posé comme condition à un entretien avec *Le Monde* de ne pas parler des élections législatives, dont le premier tour est prévu le 18 février en Iran. Mais la bête politique qu'il est pouvait difficilement s'empêcher de régler leur compte à ses adversaires conservateurs, de ramener à sa juste dimension la bataille électorale en cours et de critiquer certains de ses amis politiques du camp des réformateurs.

Condamné en mai 1999 à deux ans prison pour corruption, M. Karbastchi n'a purgé que neuf mois de sa peine. Alors que le tout-Téhéran affirme qu'il doit son élargissement à l'intercession de ses amis politiques – dont certains sont par ailleurs ses proches par alliance – auprès du Guide de la République, l'ayatollah Ali Khamenei, il affirme, pour part, ne le devoir qu'à la législation qui veut que, par une décision du Guide, tout prisonnier soit libérable après avoir purgé le tiers de sa peine, pour peu qu'il se soit bien comporté en prison. Ce sont chaque année, dit-il, des milliers de prisonniers qui bénéficient de ce genre de libération. Et bien que, d'après une source judiciaire, il demeure privé de tout mandat électif pendant dix ans, M. Karbastchi assure qu'il aurait pu se porter candidat aux élections législatives. « Mais cela ne m'intéresse pas, af-

firme-t-il. Au Parlement, ils ne font que parler »... Puis rectifiant le tir, il concède que « la prochaine assemblée devrait être un tout petit peu meilleure que la précédente ». Il juge que les réformateurs « devraient y détenir une petite majorité, quelque 60 % » des 290 sièges, que « c'est mieux qu'il en soit ainsi parce que le Parlement sera plus actif », et que, si « la gauche » décrochait une « majorité écrasante, ce ne serait ni sain, ni bon pour le pays ». Quant aux réformes, « il y en aura sans doute, mais seulement dans une certaine mesure (...). Nous sommes dans une démocratie contrôlée », remarque-t-il, mi-figue mi-raisin.

« C'EST UNE GUERRE »

M. Karbastchi, qui est à l'origine de la création en 1996, autour de l'ancien président de la République Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, du groupe des Reconstructeurs (*Kar-gozaran*), est l'une des personnalités les plus connues de l'aile libérale (économiquement) de la mouvance réformatrice. Devenu une vedette – « bien malchanceuse », ironise-t-il – grâce à son efficacité à la tête de la municipalité et à cause de son procès – le premier d'une personnalité de ce rang en République islamique –, il ne doute pas un instant que sa condamnation était « totalement » politique.

« Dix mois avant l'élection présidentielle de 1997, raconte-t-il, j'avais prévenu Mohammad Khata-

mi que, s'il faisait acte de candidature, certains d'entre nous iraient en prison. Et c'est bien ce qui s'est passé. Si [Ali Akbar] Nategh-Nouri [alors candidat conservateur au poste de président] l'avait emporté, j'aurais sans doute également été condamné. Ils [les conservateurs] l'auraient fait pour me punir. Mais après l'élection de M. Khatami ils l'ont fait pour se venger. » « Oui, je suis un de ceux qui ont payé le prix de l'élection de M. Khatami. D'autres aussi l'ont payé », ajoute-t-il, faisant sans doute particulièrement allusion à deux autres amis de l'actuel président de la République, le penseur et beau-frère du ministre de la culture, Mohsen Kadivar, et l'ancien ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, tous deux pensionnaires de la prison d'Evine, pour pensées politiquement non correctes. M. Karbastchi a pu voir le premier en prison pendant un certain temps, mais leurs rencontres ont été interdites dès l'arrivée à la prison d'Abdollah Nouri. D'abord difficiles, puisque même les visites familiales étaient autorisées au compte-gouttes, les conditions de détention de l'ancien maire de Téhéran se sont par la suite améliorées, assure-t-il. Il a, en particulier, pu recevoir des livres et des journaux, entrer en contact téléphonique fréquemment avec les siens et recevoir leur visite.

Amâgri, mais détendu et souriant, M. Karbastchi, qui a passé quarante mois en prison pour acti-

visme politique sous le régime du Shah, estime qu'une prison est une prison, quels que soient les gouvernements. Mais pour lui, c'est un peu la règle du jeu. « Après tout, remarque-t-il, c'est une guerre. Nous donnons un coup, et nous en prenons un autre. En fait, c'est une guerre de journaux, de discours, de procès, de condamnations, et de course aux postes ministériels. »

A ses amis de la « gauche » qui, comme lui, font partie du camp des réformateurs, il reproche d'avoir « malheureusement une lecture trop politique des choses », alors que la priorité doit, à son avis, être donnée « à l'économie, au bien-être des gens, aux emplois ». Même le président Khatami, dont il est un ami personnel, « a tort » de trop valoriser la politique. « Améliorer le niveau de vie de la population » est à ses yeux une condition de la démocratie, car c'est la pauvreté qui engendre oppression et répression.

La presse, sans distinction de tendance, en prend elle aussi pour son grade. « Certains partis, dit-il, utilisent les journaux comme une arme alors qu'un journal est fait pour informer. » Lui qui avait déjà parrainé *Hamshahri* (*Citoyen*), le journal à plus grand tirage du pays, va en tout cas en lancer un autre, *Ham-Mihan* (*Compatriote*). Le premier numéro devait paraître la veille du premier tour des élections.

Mouna Naïm

Grave échec électoral pour le président zimbabwéen

La victoire du « non » lors du référendum sur la Constitution marque la montée en puissance de l'opposition à Robert Mugabe

JOHANNESBOURG
de notre correspondante

Le voyage surprise de Thabo Mbeki à Harare, quelques heures avant l'ouverture d'un référendum devant changer la Constitution zimbabwéenne vendredi 11 février, avec dans ses valises un prêt de 800 millions de rands (800 millions de francs), n'aura pas sauvé Robert Mugabe d'une défaite électorale, la première en vingt ans de pouvoir.

Le Zimbabwe est le premier partenaire économique africain de l'Afrique du Sud. Ce prêt devrait lui permettre de s'acquitter d'une partie de ses dettes mais pas de sortir de la catastrophe économique dans laquelle le pays a plongé après le gel des financements du FMI et de la Banque mondiale, qui a suivi l'engagement militaire en République démocratique du Congo (RDC) de 11 000 soldats zimbabwéens. L'Afrique du Sud, qui tient à garder le contrôle des médiations de paix dans la région, pourrait bien réclamer en échange de ces 800 millions de rands le retrait des troupes zimbabwéennes de la RDC.

Mais un prêt ne fait pas un succès électoral. Le référendum sur la nouvelle Constitution avait pour objectif de consolider les pouvoirs présidentiels et de tester l'opinion avant les élections législatives d'avril. La promesse de confisquer les terres fertiles aux Blancs pour les remettre aux agriculteurs noirs, ajoutée au texte, n'a pas contrebalancé la forte opposition interne. Le « non » l'a emporté avec 54,6 % des voix.

Pour la première fois depuis vingt ans, Robert Mugabe a en face de lui une forte opposition qui dénonce tant la crise économique que la corruption. Le Mouvement pour le changement démocratique

(MDC) s'est formé en septembre à l'initiative d'un dirigeant de la puissante confédération syndicale ZTCU (Zimbabwe Congress of Trade Unions), Morgan Tsvangirai. Le premier congrès du mouvement a rassemblé quelque 4 000 délégués, issus du mouvement syndical et des classes moyennes zimbabwéennes. Depuis et en prévision du référendum, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme et des petits partis d'opposition se sont regroupés autour du MDC pour former un front électoral qui a fait campagne pour le « non ».

PÉRIODE D'INCERTITUDES

Le « non » l'a emporté très largement dans les zones urbaines - 75 % des votants à Harare auraient choisi le « non » -, alors que dans les campagnes on semble avoir été un peu plus sensible à l'argument essentiel de la campagne du parti du président, le ZANU-PF, sur la redistribution des terres. Si, par sa nature, le mouvement d'opposition MDC, qui s'est construit autour du mouvement syndical, ne pouvait pas recevoir dans les campagnes le même accueil que dans les villes, on est cependant resté loin d'un vote massif pour le « oui » en zone rurale.

Il semble que les Zimbabwéens ont dit plutôt non à Robert Mugabe qu'à un texte constitutionnel qui a été peu lu et peu commenté. L'échec électoral du président ouvre une période d'incertitudes au Zimbabwe, notamment sur le déroulement des élections générales en avril, et crée une nouvelle zone potentielle de troubles en Afrique australe, une région qui comprend déjà deux pays en guerre, l'Angola et la RDC.

Anne Dissez

Le Caire durcit le ton face aux défenseurs des droits de l'homme

LE CAIRE
de notre correspondant

Sept des principales organisations internationales de défense des droits de l'homme ont condamné, mardi 15 février, la décision du parquet égyptien de déferer le secrétaire général de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH), Hafez Abou Séeda, devant la cour d'urgence du tribunal de la sécurité de l'Etat.

Les organisations, parmi lesquelles la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Amnesty International et Human Rights Watch, estiment que la mesure, annoncée le 13 février, est liée aux critiques de l'organisation égyptienne contre les violations des droits de l'homme dans la vallée du Nil. M. Abou Séeda encourt une peine de sept à quinze ans de prison ferme de la part d'un tribunal dont les verdicts sont sans appel.

Le responsable de l'OEDH est accusé d'avoir enfreint l'article 2 du décret militaire de 1992 destiné à « combattre le terrorisme », qui interdit de demander ou de recevoir des donations sans l'accord préalable des autorités. L'hebdomadaire « indépendant » *Al Ousbou'* avait accusé, en novembre 1998, l'OEDH d'avoir reçu 25 000 dollars de l'ambassade du Royaume-Uni au Caire comme « prix » honorifique pour un rapport rédigé sur les incidents entre coptes et policiers, survenus à El Koheh. L'OEDH avait publié en septembre 1998 un dossier accusant les forces de sécurité d'avoir pratiqué, à large échelle, des actes de brutalité contre la population de cette ville de 30 000 habitants à majorité copte, troublée par l'assassinat de deux de ses.

M. Abou Séeda avait été placé en garde à vue pendant six jours en décembre 1998, accusé d'« avoir reçu des fonds de l'étranger pour porter atteinte aux intérêts vitaux du pays ». Selon l'OEDH, il ne s'agissait que d'une aide versée par le

comité des droits de l'homme de la Chambre des communes britannique, conformément à un projet convenu depuis 1995 pour fournir une aide légale aux femmes et handicapés des quartiers déshérités.

Le secrétaire général de l'organisation avait été libéré sous caution et l'affaire semblait classée. L'inculpation a été réactivée à la veille de la publication par l'OEDH d'un autre rapport sur les nouveaux incidents mettant aux prises coptes et musulmans qui, en début d'année, ont fait 21 morts (dont 20 coptes) dans la même ville. La décision de le traduire en justice vise, selon M. Abou Séeda, à « intimider » l'OEDH. Le rapport de 120 pages publié le 14 février accuse notamment la police de « laxisme », les forces de sécurité étant restées cantonnées dans le centre du village pendant la flambée de violence.

« ORGANISATION EN GESTATION »

L'OEDH estime que l'inculpation de son responsable vise aussi à empêcher l'organisation de légaliser sa situation (depuis sa création en 1985, l'OEDH n'a jamais été officiellement reconnue et n'est tolérée que comme « organisation en gestation ») conformément à la nouvelle loi sur les organisations non gouvernementales (ONG).

Cette loi controversée, adoptée en mai 1999 par l'Assemblée égyptienne, où le gouvernement jouit d'une écrasante majorité (96 % des 454 sièges), limite fortement la marge de manœuvre des organisations de défense des droits de l'homme et prévoit des peines de prison pour les contrevenants. Les autorités ont déjà interdit en septembre les publications de l'OEDH. Le ministère des affaires sociales, dont dépendent les ONG, pourrait aujourd'hui profiter de l'inculpation du secrétaire de l'OEDH pour rejeter sa demande de légalisation.

Alexandre Bucciatti

Match nul entre M. Bush et M. McCain lors du débat télévisé précédant la primaire en Caroline du Sud

Candidat noir ultraconservateur, le sénateur Keyes leur a volé la vedette

Les deux principaux candidats à l'investiture du Parti républicain ont fait hier assaut de conservatisme pour l'emporter lors de la primaire du

19 février en Caroline du Sud. M. McCain a traité le président russe par intérim d'« apparatchik de KGB » parvenu au pouvoir sur les cadavres

des Tchétchènes et promis une politique ferme pour renverser les « régimes terroristes » de Pyongyang et Bagdad.

COLUMBIA (Caroline du Sud)
de notre envoyé spécial

Les deux principaux candidats à l'investiture républicaine se sont affrontés dans un débat télévisé, sur CNN, mardi soir 15 février, à Columbia, la capitale de la Caroline du Sud. Mais le gouverneur du Texas, George W. Bush, et le sénateur de l'Arizona, John McCain, se sont fait voler la vedette par le troisième candidat, Alan Keyes, un ancien conseiller noir de Ronald Reagan officiellement candidat, auquel personne ne donne de chances, mais qui aura marqué la campagne par ses prises de position ultraconservatrices.

Pourtant, les deux hommes comptaient sur ce débat pour se départager devant les électeurs de cet Etat du Sud, qui voteront samedi 19 février dans l'une primaire qui devrait marquer le processus de désignation de celui qui sera opposé au porte-drapeau des démocrates à l'élection présidentielle de novembre prochain.

Le sénateur McCain et « W » - surnom de M. Bush - n'ont pas réussi à exprimer plus que des di-

vergences mineures dans leurs programmes, également conservateurs. En particulier, M. Bush a paru converti à une réforme du financement politique, cheval de bataille du sénateur, et leur différend sur l'utilisation du surplus budgétaire ne semble plus aussi irréductible. Ils ne sont pas parvenus non plus à affirmer un leadership auquel chacun prétend plus que l'autre, face à un diabolique Alan Keyes qui, n'ayant rien à perdre ni à gagner, sauf un peu plus de notoriété, s'est présenté en donneur de leçons.

VALEURS JUDÉO-CHRÉTIENNES

Dans la surenchère pour s'assurer le soutien d'électeurs plus conservateurs ici qu'ailleurs en Amérique, on a vu se dessiner une stratégie républicaine plus agressive sur le plan international et plus restrictive sur le plan social, comme par exemple sur le droit à l'avortement, et toute aussi ferme en faveur de la peine de mort. Les deux principaux candidats républicains sont opposés à tout isolationnisme et favorables à ce que Jérusalem soit reconnue comme capitale d'Israël. Le gouver-

neur Bush veut durcir la politique américaine à l'égard de Moscou et Pékin - sans que cela nuise aux intérêts commerciaux des Etats-Unis - et il entend « utiliser les technologies pour réduire les incertitudes dans un monde incertain »...

Son rival a qualifié le président russe par intérim, Vladimir Poutine, d'« apparatchik de KGB » arrivé au pouvoir sur les cadavres des Tchétchènes, et a promis une politique sans pitié pour renverser les régimes terroristes comme la Corée du Nord ou l'Irak. Il a assuré qu'être la seule superpuissance donnait aux Etats-Unis des responsabilités, en particulier celle d'intervenir à l'extérieur pour protéger des valeurs judéo-chrétiennes. Interrogé sur la situation en Autriche, il a exprimé son inquiétude, avant de dire que Washington n'avait aucun droit de s'opposer à des élections démocratiques dans un pays sophistiqué. Enfin, M. Bush et M. McCain ont indiqué qu'ils attendaient de leurs alliés qu'ils prennent une part plus importante dans le fardeau du maintien de la paix.

Affaibli face à un McCain héros

de la guerre du Vietnam, M. Bush a insisté sur ses résultats au Texas pour justifier son ambition de leadership. Il s'est rapproché sur plusieurs points des positions de son adversaire et a même vanté son conservatisme, comme pour montrer aux électeurs démocrates et indépendants tentés de voter samedi pour un homme que beaucoup admirent qu'il n'était pas de leur bord. Car la force du sénateur de l'Arizona réside dans une jeunesse qui l'ovationne en fin de soirée, et sur des non-républicains attirés par son image de réformateur, sur lesquels il compte beaucoup pour l'emporter. Comme au New Hampshire, c'est là que réside le danger pour M. Bush, plus solide au sein de son parti.

Il reste à chacun trois jours pour mobiliser les hésitants et maintenir la pugnacité d'une campagne qui se ressent beaucoup plus dans les réunions politiques quotidiennes que dans ce débat qui, selon un sondage effectué sur place, n'aura guère contribué à modifier la position des électeurs.

Patrice de Beer



Who's taking care of you?

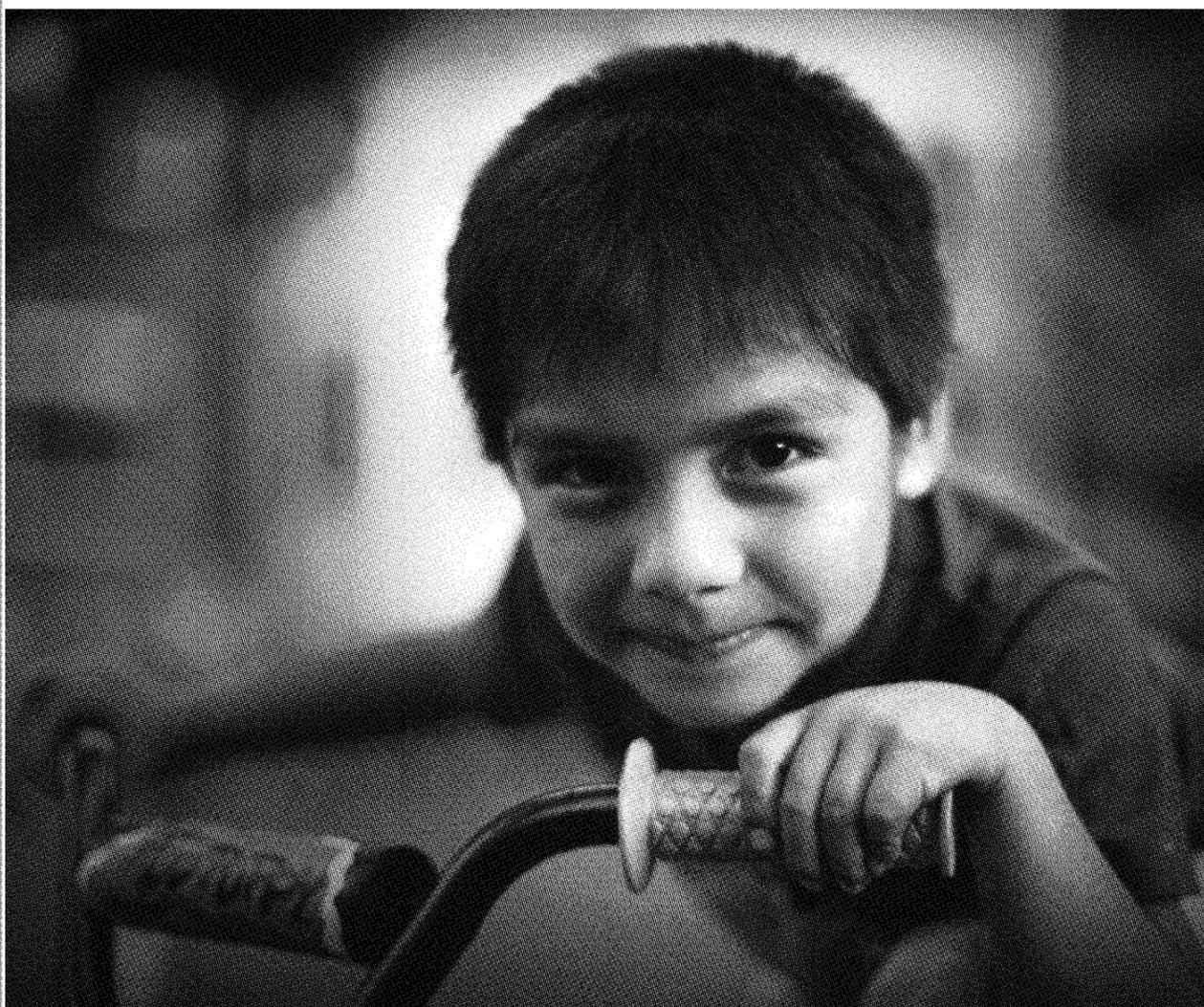
Sheraton
HOTELS & RESORTS

Mon papa dit que vos 'endless weekend*' c'est une offre extra. Il va encore rester au lit tout son dimanche!

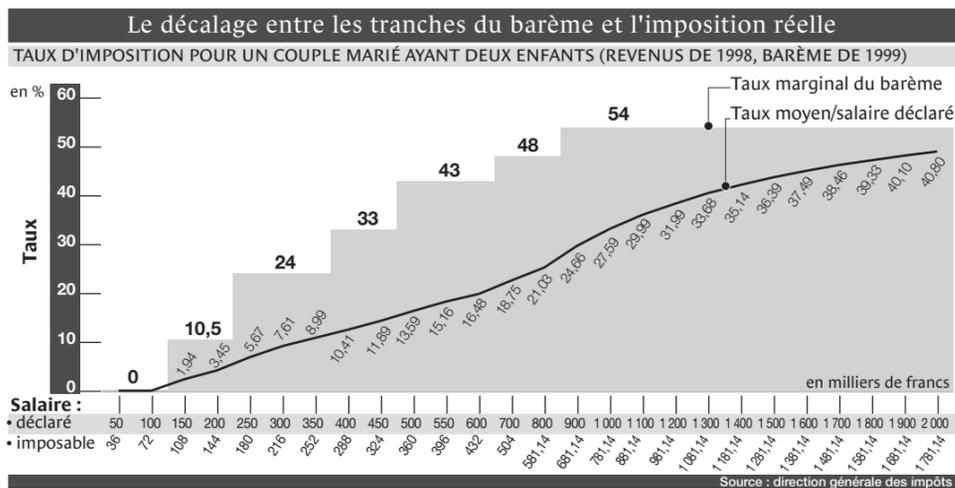
Sheraton propose un tarif préférentiel pour les 'weekend sans fin' correspondant à une réduction de 40% par rapport aux tarifs habituels. Et si vous possédez une carte Visa, vous pourrez profiter de votre chambre jusqu'à 17h le dimanche. Le tarif 'weekend sans fin' comprend le petit déjeuner du dimanche, que vous pourrez transformer en un agréable moment de détente en prolongeant votre séjour jusqu'à la fin de l'après-midi.

Vous pouvez bénéficier des 'weekend sans fin' dans tous les hôtels Sheraton ou Resort en Europe. Appelez

LE FUTUR CHOISIT le numéro gratuit 00800 325 353535 et demandez 'Visaewkd' ou connectez-vous sur notre site www.sheraton.com. Tous les hôtels Sheraton font partie du Programme Starwood Preferred Guest récemment élu meilleur programme de voyages par USA Today.



OFFRE SELON DISPONIBILITE VALABLE JUSQU'AU 31 AOUT 2000. UNIQUEMENT POUR TOUS LES CLIENTS REGANT LEUR FACTURE AVEC LA CARTE VISA. OFFRE VALABLE A SALZBOURG, BRUXELLES, SOFIA, ZAGREB, PARIS, VERSAILLES, TBILISI, DRESDE, DUSSELDORF, ESSEN, FRANCFORT, HANOVRE, MUNICH, ATHENES, TEL AVIV, EILAT, MER MORTE, JERUSALEM, TIBERIADE, OSLO, BARI, BOLOGNE, CATANIA, FLORENCE, GENEVE, MILAN, PADOUVE, ROME, VENISE, LUXEMBOURG, MALTE, AMSTERDAM, VARSOVIE, LISBONNE, ALGRAVE, TENERIFFE, MOSCOU, ST PETERSBOURG, MADRID, RASCAPRIA, SEVILLE, STOCKHOLM, ZURICH, ANKARA, ANTALYA, LONDRES-HEATHROW, EDIMBOURG, TURNBERRY. OFFRE NON VALABLE POUR DES GROUPES RESERVANT PLUS DE 10 CHAMBRES. OFFRE NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES OFFRES PROMOTIONNELLES. RESERVATION OBLIGATOIRE. **WEEKEND SANS FIN.



Impôt sur le revenu : le plus symbolique mais qui ne touche que la moitié des foyers

● **Les caractéristiques du prélèvement.** La concurrence fiscale en Europe est désormais une réalité. Et l'impôt sur le revenu est au cœur de cette nouvelle bataille que se livrent les différents Etats. En 2000, neuf d'entre eux (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Autriche, Suède, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande) en allégeront le poids. C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche de Lionel Jospin, qui veut s'engager dans cette voie en 2001.

Pourtant, l'impôt sur le revenu pèse peu dans les ressources de l'Etat : en 1998, il a représenté 7,3 % des prélèvements totaux, contre 16,7 % pour la TVA et 8,5 % pour la CSG. Les comparaisons internationales illustrent la faiblesse relative de l'impôt sur le revenu en France. Dans son rapport sur le projet de loi de finances 2000, Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, compare la situation d'un contribuable en France à celle qui prévaut au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Allemagne. Conclusion : mieux vaut, dans la plupart des cas, vivre en France. A deux exceptions près. L'Allemagne est plus favorable aux contribuables modestes effectivement imposés : une famille avec deux enfants et gagnant 150 000 francs par an doit payer en France 2 900 francs d'impôt sur le revenu, alors qu'elle est non imposable en Allemagne. A l'inverse, le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont plus cléments pour les plus riches. « L'impôt sur le revenu est plus élevé qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni au-delà de 1,2 million de francs de revenu salarial pour un célibataire et de 1,6 ou 1,7 million de francs pour un couple marié », constate M. Migaud.

● **Les critiques dont il fait l'objet.** L'impôt sur le revenu assure mal le rôle redistributif qui lui incombe ; moins bien, en tout cas, que ses homologues allemand, belge, irlandais ou britannique. Son assiette est en effet beaucoup trop étroite. En 1999, 52,5 % des foyers fiscaux étaient assujettis à l'impôt sur le revenu (*Le Monde* du 16 février). Et les marges de progression sont faibles. Bon nombre d'avantages fiscaux, même s'ils ne se justifient pas, sont politiquement difficiles à remettre en question. « Dans chaque niche [fiscale] sommeille un gros molosse », a coutume de dire

Christian Sautter. Ainsi, à l'occasion de la loi de finances 1998, le ministre des finances n'a pas réussi à faire accepter à la majorité la suppression pour les retraités de l'abattement de 10 % pour frais professionnels, qui coûte à l'Etat 13 milliards de francs ; de même, il a eu le plus grand mal à obtenir la suppression progressive de la « niche fiscale » des journalistes. Le monde de la culture tient, de son côté, à ses privilèges. Alain Juppé avait essayé, sans succès, de mettre fin au régime de défiscalisation des soficas (régime de faveur pour l'investissement dans le cinéma), qui concerne quelques très gros contribuables.

Des exceptions qui rendent son barème peu lisible et cachent un régime moins progressif qu'il n'y paraît

Ces exceptions rendent le barème de l'impôt sur le revenu peu lisible et cachent un régime beaucoup moins progressif qu'il n'y paraît. Tout comme l'existence d'un abattement de 10 % pour frais professionnels et de 20 % pour les revenus salariaux : ceux-ci abaissent le taux marginal effectif à 72 % du taux marginal apparent dans le barème. La progressivité est également atténuée par le quotient familial. Qui plus est, le système d'imposition commune, auquel sont assujettis en France les couples mariés, peut, s'il y a une forte différence de revenus entre le mari et la femme, représenter un gain d'impôt important, « jusqu'à 60 000 francs dans le cas extrême où l'un des deux ne travaille pas », précise-t-on à Bercy. Une spécificité que la France partage avec peu de pays. In fine, le taux moyen d'imposition est très nettement inférieur au taux marginal du barème (*voir graphique*).

Insuffisante, la redistribution française apparaît aussi inefficace « pour une partie de la population à bas revenus » et, « dans une moindre mesure, pour l'extrémité supérieure de la distribution », écrit

François Bourguignon dans son rapport « Fiscalité et Redistribution », rédigé pour le Conseil d'analyse économique. Un RMiste qui reprend un emploi perd rapidement son allocation, ainsi que d'autres aides, comme l'allocation-logement. C'est ce que les économistes appellent une « trappe à pauvreté ». Par ailleurs, le mécanisme de la décote, pour la tranche la plus basse du barème, double localement le taux marginal et génère des effets de seuil importants. Du côté des hauts revenus, on invoque souvent la délocalisation vers le Royaume-Uni ou le recours à des techniques d'optimisation fiscale sophistiquées.

● **Les projets de réforme.** Le gouvernement a décidé de réfléchir à l'ensemble de ces problèmes. Pour une question d'affichage, il étudie la possibilité d'intégrer dans le barème les abattements successifs de 10 % et de 20 %. Alain Juppé y avait songé, mais le projet, très critiqué, avait été abandonné. L'imposition commune des couples est également au cœur de sa réflexion, tout comme un réaménagement de la décote. Et l'ensemble des niches fiscales sont passées au crible pour voir lesquelles peuvent être supprimées. Bercy et Matignon veulent surtout mettre en place des mécanismes qui incitent à la reprise du travail, et évoquent même le sujet de l'« impôt négatif », un système qui lisse l'effet de seuil quand un chômeur retrouve un emploi. Une baisse du taux marginal de 54 % est également étudiée, même si certains ministres n'y sont pas favorables.

Le PCF et Les Verts rappellent que l'impôt sur le revenu ne concerne que la moitié la plus aisée des Français et qu'il est le seul impôt progressif en France. Dans ce contexte, ils privilégient d'autres réformes fiscales. Au sein du PS, le débat existe également, même si Laurent Fabius et François Hollande se sont prononcés pour « une baisse générale de l'impôt sur le revenu ». Vincent Peillon, secrétaire national aux études, et Michel Sapin, secrétaire national aux questions économiques, s'opposent à une baisse du taux supérieur du barème (*Le Monde* du 31 janvier). A droite, tout le monde s'accorde pour réclamer une baisse généralisée et importante de l'impôt sur le revenu.

V. Ma.

Petite histoire d'un conseiller fiscal révolutionnaire

ÇA Y EST, c'est le moment VO. Comme chaque année à la même époque, dans les cafétérias d'entreprise, devant les machines à café, les locaux syndicaux, le guide du contribuable salarié, numéro spécial de l'hebdomadaire de la CGT *La Vie ouvrière*, est en vente militante. Dehors, il envahit les kiosques. C'est une véritable institution, avec ses 800 000 exemplaires vendus 30 francs, soit une diffusion dix fois supérieure à celle d'un numéro ordinaire du magazine de la CGT. La petite histoire retiendra que c'est Henri Krasucki, directeur de la VO, qui décida de marquer l'année 1968, à la CGT, en lançant... un guide fiscal !

« Depuis 1948, je n'arrête pas de demander davantage de place pour mes chroniques sur les impôts. Alors, un jour, il m'a dit : "Pourquoi tu ne ferais pas carrément un numéro spécial ?" », se souvient Maurice Cohen, un des grands spécialistes cégétistes du droit du travail, qui fut le premier concepteur du guide. « Notre parti pris au départ était d'aider le petit contribuable. On s'est efforcé de rédiger en faisant un énorme travail de vulgarisation, pour toucher les personnes non averties. » A la VO, on s'enorgueillit d'avoir tout inventé : les tables de lecture rapides qui, en fonction du revenu et du nombre de parts, donnent automatiquement le montant de l'imposition, les barèmes de frais réels ou ceux d'indemnités kilométriques.

Au fil des ans, le petit contribuable s'est quelque peu éloigné. « En 1987-1988, on a eu un débat sur les revenus fonciers, les plus-values boursières et immo-

bilères. Cela a fait un peu tousser, mais on a décidé de les traiter », explique Yves Duguet, un des principaux animateurs du guide, ancien carreleur devenu fiscaliste émérite. Cette année, la discussion dans l'équipe s'est concentrée sur les stock-options. La VO a décidé de surseoir. « C'est sûr, on touche aussi un public qui n'a rien à voir avec celui de l'hebd. On fait du service. Il m'arrive, dans l'année, qu'un type qui a dix ou quinze immeubles en location m'appelle pour des conseils. Cela m'agace mais je réponds », explique M. Duguet.

Sûre de son expertise, la VO ne craint pas la concurrence, même si, dans les années 70, il lui arrivait de vendre un million d'exemplaires par an. En fait, elle ne se voit que deux concurrents sérieux : le guide du Particulier et celui du Syndicat national unifié des impôts (SNUI).

Ce dernier, diffusé également en kiosque et vendu à 300 000 exemplaires pour 37 francs, date de 1932. Il fut créé pour assurer un revenu de remplacement à des syndicalistes des contributions directes révoqués de leur administration pour faute grave. Leur tort était d'avoir décidé de porter leur attention sur les contribuables déclarant plus de 5 000 francs — une somme importante, à l'époque —, réclamés des augmentations salariales et, en signe de protestation, retenus les « matrices » — les feuilles servant jadis à l'établissement des contributions — en les cachant dans leurs armoires.

Caroline Monnot

En 1999, les dépenses d'assurance-maladie ont dérapé de 11 milliards de francs

Pour le gouvernement, la progression est restée « très raisonnable »

En 1999, les dépenses de l'assurance-maladie ont dépassé les prévisions de 9,3 milliards de francs, dans le cas du régime des salariés et de 11,4 milliards pour l'en-

semble des régimes. Le gouvernement se satisfait de ce bilan car la dérive est encore inférieure si l'on retranche l'effet des dépassements de 1998.

LA CROISSANCE économique a beau entraîner des rentrées de cotisations, les comptes de l'assurance-maladie n'en continuent pas moins à dériver : selon les chiffres publiés, mardi 15 février, par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), les dépenses du régime général des salariés du privé ont progressé de 3,1 % en 1999, entraînant un dépassement de 9,3 milliards de francs sur l'enveloppe votée par le Parlement en novembre 1998. Pour l'ensemble des régimes — incluant notamment les professions indépendantes et le secteur agricole —, le taux d'évolution des dépenses a augmenté de 2,9 % sur l'année, soit un dépassement de 11,4 milliards en métropole.

Contrairement aux années précédentes, et notamment aux bilans catastrophiques enregistrés entre 1993 et 1997, ces chiffres relèvent plus du dérapage contrôlé que de la sortie de route : ils sont, en effet, largement dus aux mauvais résultats de 1998, qui n'ont pas été compris dans le plafond des dépenses fixé à 629,8 milliards de francs (96 milliards d'euros) pour 1999. Autrement dit, le dépassement réel de l'ensemble des régimes d'assurance-maladie en 1999 ne serait pas de 11,4 milliards mais d'à peine 1,6 milliard de francs, une fois retranchés les 9,8 milliards de dépassement enre-

gistrés en 1998, c'est-à-dire si l'on compare le bilan de 1999 à celui de 1998. Une progression « très raisonnable », résume-t-on au ministère de l'emploi et de la solidarité, où l'on juge le résultat de l'assurance-maladie « bien meilleur que celui qui apparaît dans les chiffres ».

Par cet artifice, les gestionnaires de l'assurance-maladie ont ainsi pu bénéficier d'un taux d'évolution des dépenses fixé par l'Assemblée nationale à 2,6 % en fonction de l'objectif de l'année précédente, et non d'un taux de 1,1 % qui aurait pris en compte les dépenses effectives de 1998.

Derrière ces subtilités comptables, qui laissent penser que les comptes de l'assurance-maladie se rapprochent bon an, mal an de l'équilibre, les dépenses de santé n'en continuent pas moins leur progression. Une fois de plus, ce sont les soins de ville (honoraires et prescriptions des médecins généralistes et spécialistes) qui accusent la plus forte augmentation : avec un taux d'évolution des dépenses de 4,5 % sur l'ensemble de l'année 1999 pour le régime général, le dépassement s'élève à 11,1 milliards de francs. Dans l'ensemble des régimes, le dérapage enregistré par les soins de ville, consécutif à une hausse de 4,3 % des dépenses, est de 13,1 milliards. Pour la CNAM, le

« fait marquant de l'année » aura ainsi été la « forte croissance des prescriptions », qui enregistrent une hausse de 6,4 %, alors que les honoraires médicaux et dentaires n'ont progressé que de 0,7 %. Parmi les autres postes en forte augmentation, on note les médicaments (+6,3 % pour le régime général), les indemnités journalières (+6 %) et les frais de transports (+6,9 %).

DÉFICIT CONTENU

Les hôpitaux publics apparaissent en revanche comme les bons élèves de la maîtrise des dépenses de santé, en affichant, pour l'ensemble des régimes, des dépenses inférieures de 718 millions de francs à l'objectif fixé (249 milliards). Au moment même où Martine Aubry négocie avec les syndicats hospitaliers, ces bons résultats ne vont pas échapper aux personnels des hôpitaux, mobilisés contre la rigueur budgétaire et les réductions d'effectifs qui leurs sont imposées. De leur côté, les cliniques privées, qui devaient baisser leurs dépenses de 1,7 % pour compenser le déficit de 1998, n'ont pas tenu l'objectif, tout en réduisant leurs dépenses de 0,9 %.

Cette dérive des dépenses, prévue par la commission des comptes de la Sécurité sociale en septembre 1999, ne devrait pas alourdir le déficit de la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale : celui-ci devrait se maintenir au alentours de 12 milliards de francs en 1999, en raison des bonnes rentrées de cotisations, et notamment de la CSG sur les revenus financiers, dont 5,1 points financent désormais cette branche. Au total, le déficit de la Sécurité sociale (assurance-maladie, branche famille, retraites et accidents du travail), devrait ainsi atteindre 4 milliards de francs, avant d'être bénéficiaire en 2000, selon les prévisions du gouvernement.

Alexandre Garcia

Lionel Jospin s'accorde un nouveau délai pour présenter ses orientations sur les retraites

LE GOUVERNEMENT se hâte de plus en plus lentement sur les retraites. Matignon a ainsi fait savoir, mardi 15 février, que le premier ministre, Lionel Jospin, avait décidé de repousser à la mi-mars la présentation de ses orientations économiques, déjà déprogrammées à plusieurs reprises et qui était, cette fois, annoncée pour la fin février.

Ce nouveau délai, explique-t-on dans l'entourage du premier ministre, est lié à des raisons d'agenda. Ce n'est pas un problème politique, assure-t-on. Simplement, M. Jospin sait que ce dossier « nécessitera de sa part une très forte implication », qu'il doit donc être disponible. Or, fait valoir Matignon, entre un déplacement en Israël et dans les territoires palestiniens du 23 au 26 février, un comité interministériel d'aménagement du territoire prévu à Nantes, le 28, un voyage au Chili du 9 au 12 mars pour assister aux cérémonies d'investiture du nouveau président socialiste, Ricardo Lagos, le premier ministre est « surbooké ». M. Jospin, conclut-on, devrait dès lors pouvoir intervenir sur ce sujet, de retour de Santiago, à la mi-mars.

Après une longue concertation menée par le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, un deuxième rapport commandé à l'économiste Dominique Taddéi, la présentation d'un troisième rapport au Conseil économique et social, confié à l'ancien ministre René Teulade, de nouvelles consultations ont été engagées avec les partenaires sociaux, en décembre et janvier, par Jacques Rigaudiat, le conseiller de M. Jospin pour les affaires sociales. Autant dire que le gouvernement entend agir avec la plus grande prudence sur ce dossier.

Annoncées initialement pour la mi-janvier, les grandes orientations

sur les retraites avaient été une première fois repoussées, Matignon faisant comprendre, dès décembre 1999, qu'il entendait laisser passer l'assemblée générale extraordinaire du Medef consacrée à l'avenir du paritarisme, le 18 janvier. Le 11, lors de la cérémonie des vœux de la presse, M. Jospin promettait que le gouvernement arrêterait ses orientations sur l'avenir des retraites « sur la base d'un diagnostic lucide ». Il ajoutait qu'il fixerait en février les « axes de la rénovation du système des retraites » grâce à « une approche d'ensemble, sans opposer les générations entre elles, sans opposer le secteur privé au secteur public ni les différents régimes les uns aux autres ». « L'impératif, affirmait-il, est de conforter le principe de répartition, qui fonde la cohésion nationale. »

ÉVITER LES INTERFÉRENCES

Début février, l'entourage du premier ministre estimait alors qu'il y avait une fenêtre de tir pour la fin du mois. Las, c'est précisément la date-butoir qui était donnée aux organisations syndicales pour arrêter leur position sur le projet d'accord-cadre 35 heures dans la fonction publique présenté par Emile Zuccarelli. On peut donc légitimement penser que le gouvernement ne souhaite pas voir interférer ses éventuelles annonces concernant les régimes de retraite avec les négociations qui sont en cours dans la fonction publique. Les régimes spéciaux du secteur public sont en effet dans le collimateur.

Par ailleurs, début mars, doivent également s'engager les discussions entre partenaires sociaux sur les régimes de retraite complémentaire, un des chantiers du Medef dans le cadre de sa « refonda-

tion sociale ». A la faveur de ce chantier, le patronat pourrait préciser davantage son approche du dossier retraite. On peut penser que Matignon, qu'il souhaite ou non sortir du bois, entend auparavant disposer de cet élément d'appréciation supplémentaire.

Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a dénoncé l'« immobilisme du premier ministre ». « Lionel Jospin ne cherche qu'à gagner du temps et à semer des illusions », écrit M. Debré dans un communiqué.

C. M.

ÉCOLES DE COMMERCE

CONCOURS
COMMUN 7 ISEG
SUP Réseau 2000
POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON
NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE



www.concours.iseg.fr

Centre Info Regroupement
Candidatures [CIRC] - ISEG Paris
28, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris

(33) 01 44 78 88 88

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pierre Blotin souhaite que Robert Hue aille jusqu'au bout du processus qu'il a engagé

Un deuxième congrès du PCF pourrait suivre, rapidement, celui de Martigues

Le 30^e congrès du PCF, organisé du 23 au 26 mars à Martigues devrait déboucher sur une « refonte » en profondeur de l'organisation et de la

direction du parti. Pierre Blotin, numéro deux du PCF, a annoncé son départ du bureau national. Plusieurs autres dirigeants devraient faire de

même. Un peu plus de 50 000 adhérents ont approuvé, à 80 %, les textes qui serviront de base aux orientations du congrès.

UN VENT de grand large a soufflé, mardi 15 février, sur le comité national du Parti communiste. On l'argue les amarrés, même si on ne sait pas très bien où se situe la terre promise. Les références religieuses abondent d'ailleurs dans les propos des dirigeants de la place du Colonel-Fabien. « La grand messe au PCF, c'est fini », a ainsi lâché Robert Hue, pour expliquer que l'ouverture du 30^e congrès du PCF, à Martigues, dans cinq semaines, ne se fera plus par un rapport du secrétaire national sortant. Jean-François Gau, rapporteur du comité national, a aussi souligné, mardi 15 février, qu'« en préparant un congrès, on entre pas en conclave. On ne ferme pas les portes ni les fenêtres ».

Pour commenter les résultats de la consultation des communistes, sur les choix d'orientation du congrès, M. Gau a désormais expliqué qu'« au PCF, la foi du charbonnier, c'est fini ! ». Avec un peu plus de 50 000 votants, la participation est en retrait de 7 000 bulletins par rapport à la précédente consultation organisée en novembre. Seulement un quart des communistes ont voté sur les 203 590 adhérents déclarés à la fin 1999 par le PCF. L'adhésion à la

démarche engagée demeure massive. Sur les neuf questions qui étaient posées, les « oui » l'ont emporté avec des majorités allant de 75,3 %, sur la question 7, concernant la modification des statuts du parti, à 84,9 %, sur la mondialisation.

Noir sur blanc, dans le rapport introductif du comité national, il est précisé que « la réflexion sur une refonte générale des statuts, à laquelle tous les adhérents seront partie prenante, s'effectuera dans la perspective d'un prochain congrès, comme nous le proposons dans le texte 6 en précisant que le 30^e congrès pourrait élire une commission pour y travailler ». Emise juste après l'échec de la liste d'ouverture du PCF aux élections européennes, l'idée de tenir deux congrès d'affilée (*Le Monde* du 15 juin) pour mettre en place la nouvelle organisation communiste, sans bousculer les militants, refait donc son apparition. Reste à déterminer le laps de temps qui pourrait séparer ces deux congrès : il dépendra du degré de mûrissement des communistes, de leur capacité de s'adapter à la « mutation » ou bien de leur résistance au changement.

Sujet tabou pendant tout le second semestre 1999, la liste

« Bouge l'Europe ! », avec sa double parité (hommes/femmes ; communistes/non communistes) fait d'ailleurs l'objet d'un retour en grâce, place du Colonel-Fabien. Robert Hue y a explicitement fait référence pour expliquer le sens de la nouvelle direction du PCF, « rajeunie, féminisée et métissée » qu'il appelle de ses vœux. D'ici à l'ouverture du congrès, la question des directions, et plus précisément des hommes et des femmes qui les composeront, va être au centre des débats.

« RENOUVELLEMENT-ROTATION »

L'après-midi du comité national a été consacré à un premier débroussaillage. Ainsi, Pierre Blotin, en ouvrant la réunion, a confirmé son intention « de n'être candidat à aucune responsabilité de direction ». Rappelant que « cette décision est liée au fait qu'il a soixante ans », le numéro deux du PCF a aussi indiqué que « renouvellement implique rajeunissement, donc départ de camarades plus anciens ». Pour M. Blotin, l'important avant tout « c'est le "parcours" », or « cela fait 33 ans qu'il a été mêlé de façon ou d'autre à la vie de la direction du Parti » et sa « génération de dirigeants communistes a dû reconsi-

dérer bien des choses... ». Insistant sur le processus souhaité de « renouvellement-rotation », il en a exclu « Robert Hue [qui] doit aller au bout de ce que nous avons entrepris sous son impulsion. Et le "bout" ne semble pas être au 30^e congrès », a-t-il ajouté.

Trois autres dirigeants du PCF ont annoncé leur départ de la direction du bureau national : Claude Billard, Annick Mattighello et Maxime Gremetz. Pour ce dernier, député de la Somme, il s'agit de se démarquer d'une direction avec laquelle il est en conflit ouvert. Deux autres départs sont pressentis, ceux d'André Lajoinie et de Guy Hermier. Ayant participé à l'ensemble des travaux du comité national, Marie-George Buffet a plaidé pour que « des hommes et des femmes brûlent des étapes » pour accéder à des responsabilités au sein du PCF, expliquant qu'« à force de passer des échelons », « parfois on y arrive fatigué ». La ministre de la jeunesse et des sports a, dans le même temps, pointé l'importance de « la question des cumuls ». Elle a ajouté « d'autres peuvent assurer ces mêmes responsabilités tout aussi bien ».

Alain Beau-Méry

Mairie de Paris : M. Devedjian critique l'attentisme de M. Séguin

L'ATTITUDE de Philippe Séguin – « disponible » pour être candidat et à la condition qu'on le lui demande – à la mairie de Paris, n'a pas manqué de provoquer quelques agacements. Le maire actuel s'est montré le plus serein après les déclarations du député des Vosges au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » : « De toute façon, Philippe Séguin est toujours disponible », a estimé Jean Tiberi (*Le Monde* du 15 février). Le président de l'UDF, François Bayrou, s'est déjà montré plus irrité, en affirmant sur Europe 1 : « Lorsqu'il [M. Séguin] dira qu'il est candidat, on y verra plus clair. (...) Mais la charge la plus directe est venue, mardi 15 février sur RTL, du porte-parole du RPR.

Souhaitant que l'ancien président du mouvement s'engage plus avant, Patrick Devedjian a affirmé à son propos : « Il nous a habitués à un peu d'hésitations parfois dans ses engagements politiques. » « Je suis un peu échaudé par l'affaire des européennes, où il nous a laissé tomber au milieu du gué. Alors j'ai peur qu'il nous fasse la même chose à Paris. (...) Je peux vous dire qu'on n'a pas fini d'éponger les dégâts qu'en tous les cas cette démission a provoqués », a ajouté le député des Hauts-de-Seine. Ce

dernier n'exprimait là que ce qui se dit souvent dans les réunions de militants ou, en privé, parmi les cadres du mouvement. Mais dans la bouche du porte-parole du RPR, l'expression d'un tel ressentiment ne pouvait pas passer inaperçue.

A TITRE PERSONNEL

Dès la fin de la matinée, lors de la réunion hebdomadaire qui réunit d'ordinaire Michèle Alliot-Marie, le secrétaire général Adrien Gouteyron, les conseillers spéciaux, François Fillon et Patrick Ollier, M. Devedjian, et éventuellement un ou deux autres membres

de la direction du RPR, une explication a eu lieu. Jugeant que la réaction du porte-parole pouvait être perçue comme une fin de non-recevoir, M. Fillon a demandé si celle-ci engageait le mouvement tout entier. La présidente du RPR a assuré que non. Pour M^{me} Alliot-Marie, l'affirmation de sa « disponibilité » par M. Séguin a valeur de candidature et celle-ci est jugée, selon son entourage, non seulement « acceptable et tout à fait crédible », mais aussi « intéressante ».

La présidente du RPR n'a pas souhaité pour autant donner plus d'importance à ce qu'elle consi-

dère comme « un pas de clerc », en publiant un communiqué officiel dans lequel elle aurait été contrainte de corriger les propos de son porte-parole. M. Devedjian, qui a l'habitude de s'exprimer librement et assez volontiers de manière provocante, a simplement été invité, pour l'avenir, à préciser quand il parle en tant que porte-parole et lorsqu'il le fait à titre personnel.

De fait, le député des Hauts-de-Seine a confirmé au *Monde*, mardi après-midi, qu'il n'était « pas en service commandé » au micro de RTL et qu'il n'avait « pas été dépêché » par la présidente du RPR pour faire la leçon à M. Séguin. « J'ai simplement demandé une clarification », a-t-il expliqué. Il n'en demeure pas moins, qu'« à titre personnel », M. Devedjian souhaite que le député des Vosges précise assez prochainement son « projet pour Paris » et que celui-ci dise « comment et avec qui » il entend mener campagne aux élections municipales. M. Devedjian n'ignore pas que, face à l'activisme dont fait preuve M. Tiberi, cette attente est partagée, au-delà du RPR, dans les rangs de l'opposition.

Jean-Louis Saux

Le « contre-gouvernement » du RPR

L'équipe de direction du RPR a été complétée, mardi 15 février, par Michèle Alliot-Marie. Elle comprend notamment douze secrétaires et délégués nationaux, « chargés du contrôle de l'action gouvernementale » : Gérard Larcher (affaires sociales), Jacqueline Mathieu-Obadia (santé), Jean-Luc Warsmann (justice), Pierre-André Périssol (éducation), Hubert Haenel (intérieur), Serge Lepeltier (environnement), Christian Jacob (agriculture), Jean de Boishue (culture), Denis-Marie Cintura (jeunesse et sports), Marie-Thérèse Phion (logement), Françoise de Panafieu (affaires étrangères), Gilles Carrez (économie et finances).

Le sénateur de la Côte-d'Or, Louis de Broissia, est par ailleurs chargé de coordonner une équipe de « prospective » formée de trente-six responsables. Jacques Baumel est chargé des « cercles de réflexion auprès du président » composés de représentants de la société civile.

Le gouvernement cherche un consensus entre chasseurs et écologistes

Débat à l'Assemblée nationale les 28 et 29 mars

PLACER la législation française sur la chasse en conformité avec le droit européen tout en essayant de trouver un équilibre entre les intérêts des chasseurs et ceux des protecteurs de l'environnement : tel est l'objectif ambitieux du projet de loi sur la chasse, qui a été présenté, mercredi 16 février, au conseil des ministres (*Le Monde* du 6 janvier).

Pour sortir de l'impasse juridique dans laquelle s'est placée la France, dont les députés ont voté, en juillet 1998, un texte autorisant la chasse sur une période jugée trop longue au regard de la directive européenne de 1979 sur les oiseaux migrateurs, le projet de loi fait table tout d'abord rase du passé. Il annule la loi de 1998 pour reprendre les principes de la directive européenne, en précisant que les « les oiseaux ne peuvent être chassés ni pendant la période linéaire, ni pendant les différents stades de reproduction et de dépendance (...) ni pendant leur trajet de de retour vers leur lieu de nidification ». Il confie par ailleurs aux préfets le soin de fixer les périodes de chasse, comprises entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier, des dérogations étant possibles à partir du 10 août pour l'ouverture et jusqu'au 10 février pour la fermeture. Enfin, il autorise la chasse au gibier d'eau « à la passée » une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher, réduisant de moitié les horaires actuellement en vigueur.

Le texte tient également compte d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 29 avril 1999, qui avait jugé contraire au droit de propriété et à la liberté d'association une obligation faite aux petits propriétaires fonciers d'adhérer à des associations de

chasse communales agréées (ACCA). Le projet de loi autorise ces propriétaires à sortir des ACCA au renouvellement de ces dernières, qui interviendra tous les trois ans et non tous les six ans comme actuellement.

Les dispositions concernant la chasse de nuit, interdite mais tolérée depuis la Révolution, seront au cœur des débats qui doivent s'ouvrir à l'Assemblée nationale le 28 mars. Car contrairement aux revendications des chasseurs, le texte ne prévoit pas la légalisation de ce type de chasse, mais seulement sa dépénalisation, pendant cinq ans, « dans les départements où cette pratique est traditionnelle et à partir d'installations spécialisées existant au 1^{er} janvier 2000 ». Ce dispositif, qualifié d'« insulte à tous les chasseurs de gibier d'eau », par le président de leur association nationale, Raymond Pouget, ne satisfait pas plus les écologistes, qui le juge contraire à la directive. Enfin, pour donner satisfaction aux écologistes, le projet retient le mercredi comme jour de non-chasse. Il prévoit en outre un élargissement aux usagers de la nature de l'Office national de la chasse, rebaptisé Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Dans l'entourage du premier ministre, on compte désormais sur le « débat démocratique qui va s'ouvrir à l'Assemblée » pour dégager un consensus sur les points les plus controversés, comme la chasse de nuit ou les périodes de chasse. Le projet de loi, inscrit à l'ordre du jour de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale le 21 mars, sera débattu en séance publique les 28 et 29 mars.

Alexandre Garcia

La justice s'intéresse au financement de CPNT

FONDATEUR du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), André Goustat a dû quitter, il y a un an, la présidence de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne. En janvier 1999, il a en effet été mis en examen pour « abus de confiance », « faux et usage de faux » et « détournements de fonds publics ». Son maintien en liberté a été assorti d'un contrôle judiciaire qui lui interdit d'exercer des fonctions à la tête de la fédération de chasseurs. M. Goustat reste conseiller régional (CPNT) d'Aquitaine. « Le mouvement, qui n'a jamais racketté les entreprises, veut continuer à défendre les acquis du 4 août 1789, la chasse populaire et acquise à tous », a-t-il déclaré au *Monde* mardi soir, 15 février. Joint dans la commune de Mauzac-et-Grand-Castang (Dordogne), dont il est maire, M. Goustat n'en demeure pas moins mis en cause pour les privilèges dont la fédération a pu faire profiter CPNT.

USAGE DÉTOURNÉ DE CES

Ce dossier, qui a conduit la justice à s'intéresser aux relations financières entre CPNT et les fédérations de chasseurs, ramène au mois de février 1997. Un ancien informaticien de la fédération de Dordogne, Guy Josselin, licencié pour faute grave, porte plainte. A l'entendre, une partie des charges des campagnes électorales de CPNT et de M. Goustat aurait été supportée par la fédération départementale. Les fichiers et les moyens informatiques de celle-ci auraient servi à assurer la propagande, le routage et le postage pour la campagne de CPNT à l'occasion des élections européennes de 1989 et 1994.

Au gré des découvertes, l'enquête préliminaire ouverte au parquet de Périgueux s'est transformée, en février 1998, en une information pour « abus de confiance », « faux et usage de faux », confiée à la juge d'instruction Cécile Youl-Pailhes. Les investigations ont révélé l'usage détourné, par la fédération de

Dordogne, de contrats emploi-solidarité (CES). Certains de ces emplois auraient été utilisés pour participer à des campagnes d'affichage de CPNT et de M. Goustat dans le département. Les subventions correspondantes, versées par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA, dépendant du ministère de l'Agriculture et de la pêche), n'auraient pas été accompagnées des contreparties en formation prévues pour les CES. L'ensemble a valu à M. Goustat d'être mis en examen au début de 1999.

A présent confiée à une juge financière de Bordeaux, Dominique Piot, l'instruction cherche à déterminer la portée des détournements apparus au niveau de la Dordogne. M. Goustat a fondé le mouvement au côté de son actuel président, Jean Saint-Josse, élu député européen (CPNT) en 1999. Le 7 février, ce dernier a été entendu comme témoin dans le dossier de la juge Piot, tandis que des perquisitions ont été opérées au siège national de CPNT à Pau, dans ses locaux au conseil régional d'Aquitaine et dans ses bureaux parisiens, et dans les locaux des fédérations de chasseurs de Dordogne et de Gironde.

Erich Inciyan



Vous aurez peut-être du mal à la reconnaître.



Mais toutes les facilités pour l'essayer.

Calandre de la nouvelle Polo GTI

Nouvelle POLO 

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

A NOS ABONNÉS

UN SEUL NUMÉRO
0/803/022/021*

exclusivement réservé pour :

FAIRE SUIVRE
OU SUSPENDRE
VOTRE ABONNEMENT

*0,99 F TTC/mn.

SANTÉ PUBLIQUE Un rapport de l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) vient d'être transmis au Parlement.

● **LES RAPPORTEURS** proposent la création d'un fonds d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux graves survenus en l'absence de faute des soignants. Ils jugent « co-

hérent » d'ajouter à la contribution de la Sécurité sociale dans les indemnités « une participation non négligeable » des assureurs privés. ● **LA JURISPRUDENCE** a peu à

peu défini l'étendue des obligations des médecins, mais la responsabilité médicale sans faute ne bénéficie toujours pas de cadre légal. ● **UNE LOI** sur l'aléa thérapeutique est at-

tendue depuis plus de vingt ans, ● **5 000 DÉCLARATIONS** d'accidents médicaux sont effectuées chaque année et la moitié donnent lieu à une réclamation de la victime.

Le casse-tête de l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux

Un rapport de l'IGSJ et de l'IGAS préconise la création d'un fonds « chargé d'indemniser les accidents médicaux graves non fautifs » et envisage, pour l'abonder, « une participation non négligeable » des assureurs privés. Les sommes en jeu sont colossales

POUR les patients victimes d'un accident médical au cours d'une hospitalisation ou lors de soins reçus en ville, obtenir réparation prend des allures de parcours du combattant : ils doivent engager une action judiciaire contre le praticien ou l'établissement de soins en cause et démontrer qu'une faute a été commise. Cela peut aboutir, après une longue procédure juridique, lorsqu'une faute caractérisée a été avérée. Mais, face à un aléa thérapeutique, c'est-à-dire un accident médical en l'absence de faute de la part des soignants, la victime est trop souvent laissée dans une situation aussi inextricable que dramatique.

Pour tenter de résoudre le problème, un rapport sur la responsabilité et l'indemnisation de l'aléa thérapeutique a été commandé le 14 avril 1999 à l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) par la ministre de l'emploi et de la solidarité, la garde des sceaux et la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Ce rapport vient d'être transmis au Parlement. Il préconise un dispositif à plusieurs étages (*lire ci-dessous*) comprenant « la mise en œuvre d'une expertise médicale précontentieuse et contradictoire », une réforme de l'expertise médicale et « la création d'un fonds chargé d'indemniser les accidents médicaux graves non fautifs ».

A l'opposé des accidents fautifs, il existe dans les actes de diagnostic

ou de soins, même les mieux réalisés, une part d'incertitude, du fait de réactions imprévisibles du patient ou de circonstances imparables et ne mettant pas en cause la technique ou la compétence des soignants. Ces accidents peuvent être de nature individuelle ou sérielle, comme dans le cas de produits défectueux, de contaminations par voie transfusionnelle ou d'infections nosocomiales (contractées en milieu hospitalier), qui vont affecter en série plusieurs patients.

Dans le cas du risque individuel, le nombre de victimes est relativement prévisible puisque la fréquence de ce type d'accident est connue : la coloscopie, par exemple, est associée à un risque de perforation du côlon dans 0,3 à 0,4 % des examens, avec un risque de décès dans 0,01 % des coloscopies. Il n'en va pas de même avec les risques sériels, liés par exemple à la transfusion sanguine, en particulier du fait de l'apparition d'agents transmissibles non conventionnels, comme le prion.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Le rapport IGSJ-IGAS souligne qu'« il n'existe aucune donnée publique pour apprécier avec pertinence l'ampleur des accidents médicaux individuels ». Le principal groupe d'assurances couvrant la responsabilité médicale de 60 % des médecins de ville, le Sou médical, recensait 2 155 déclarations de sinistres avec dommage corporel en 1998. La même année, l'assureur, couvrant 40 % des hôpitaux publics, évaluait à 2 500 le nombre de ces sinistres et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris dénombrait 565 réclamations.



braît 565 réclamations.

En l'absence de définition légale, la notion de responsabilité médicale sans faute a progressivement été précisée par la jurisprudence judiciaire sur l'étendue des obligations du médecin. L'article 16-3 du code civil avait introduit, en 1994, l'obligation pour le praticien de recueillir le consentement éclairé du patient avant un acte portant « atteinte à l'intégrité du corps humain », et donc de l'informer des risques éventuels.

Deux décisions de la Cour de cassation ont fait évoluer la jurisprudence en offrant un moyen supplémentaire aux victimes d'engager la responsabilité des praticiens, à la fois sur la preuve de l'information et sur son contenu :

depuis un arrêt du 25 février 1997, la charge de la preuve a été renversée, et il appartient désormais au praticien de prouver qu'il a donné cette information à son patient ; depuis un arrêt du 7 octobre 1998, le médecin est, en outre, tenu d'informer son patient de tous les risques encourus, y compris ceux qualifiés d'exceptionnels.

La jurisprudence administrative a, de son côté, précisé le champ de la responsabilité des établissements hospitaliers. Un accident individuel a ainsi donné lieu, le 9 avril 1993, à un arrêt historique du Conseil d'Etat. Il condamnait l'Assistance publique de Marseille à indemniser un patient, Philippe Bianchi, devenu tétraplégique à la suite d'une artériographie, et en

l'absence de faute. Le Conseil d'Etat avait cependant limité la portée de cet arrêt en définissant des conditions cumulatives pour engager la responsabilité de l'hôpital.

Affaire emblématique du risque sériel, le scandale du sang contaminé a abouti à la loi du 31 décembre 1991, prévoyant l'indemnisation des hémophiles et des transfusés contaminés par le virus du sida. L'Etat, sans reconnaître une quelconque responsabilité dans ce drame, acceptait d'indemniser les victimes quelle que soit la date de leur contamination et de réparer intégralement le préjudice subi. En 1994, les enfants atteints de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, contaminés à la suite d'un traitement par l'hormone de croissance extractive, bénéficiaient du même dispositif.

Pour être éligible au fonds d'indemnisation, les rapporteurs fixent un seuil de gravité : l'incapacité permanente partielle (IPP) doit être égale ou supérieure à 50 %. Les associations d'aide aux victimes des accidents médicaux et à leurs familles (Aviam), comme les assureurs spécialisés dans la responsabilité médicale, trouvent que la barre est placée beaucoup trop haut et qu'elle ne couvrirait que moins de 10 % des victimes d'accidents non fautifs. Un argument en or pour une couverture facultative d'assurance-dommages, déjà proposée par certains assureurs (*lire ci-dessous*).

Depuis plus de trente ans, rappelle le rapport, colloques, rapports et au moins vingt projets et propositions de loi sur l'aléa thérapeutique se sont succédés, dont la plupart soulignaient l'urgence d'une réponse législative. Ces expertises sont jusqu'à présent restées lettre morte car elles ont buté sur l'épineuse question du financement de cette indemnisation — jusqu'où l'Etat peut-il et doit-il aller ? — et sur l'éventualité de faire le lit d'assureurs privés qui s'intéressent de plus en plus à la santé.

SOURCES D'ABONDEMENT

Sur la question cruciale des sources d'abondement du fonds, les rapporteurs se montrent moins précis. Ils constatent qu'à l'heure actuelle « l'assurance-maladie contribuerait (...) indirectement pour un tiers au financement de l'indemnisation des accidents non fautifs graves » et jugent « cohérent d'envisager une participation non négligeable des assureurs offrant des garanties de responsabilité médicale ». Une manière de laisser aux ministres concernés le soin de trancher sur un sujet qui divise, à droite comme à gauche. Il ne reste pas beaucoup de temps au gouvernement : le projet de loi sur la modernisation du système de santé, censé consacrer le droit des malades et intégrer la réparation de l'aléa thérapeutique, devrait être présenté au Parlement au printemps.

Paul Benkimoun

Les milliards de l'hépatite C

L'idée d'un fonds d'indemnisation pour les personnes contaminées par le virus de l'hépatite C (VHC) après transfusion, défendue en 1998 par le Conseil d'Etat dans un rapport rédigé par François Stasse, n'a pas été retenue par les rapporteurs. « L'indemnisation des victimes de la contamination par le virus de l'hépatite C ne semble pas ressortir d'un dispositif d'indemnisation largement ouvert, du type de celui mis en œuvre pour le virus du sida », écrivent-ils. En France, de 500 000 à 650 000 personnes sont porteuses du VHC, et, selon le chiffre cité par le rapport IGSJ-IGAS, « 30 % au plus des hépatites C sont d'origine transfusionnelle », ce qui représenterait de l'ordre de 150 000 personnes à indemniser. Sachant que les tribunaux ont fixé à plus de 2 millions de francs les réparations financières dans ce type de cas, l'indemnisation des victimes coûterait environ 300 milliards de francs, soit trente fois plus que l'abondement du fonds pour les victimes du sang contaminé par le virus du sida.

Garantir l'impartialité des experts

Considérant que « la mise à la charge du système de santé d'une obligation générale de sécurité de résultat, alimentant le développement d'une médecine de précaution inutilement coûteuse, deviendrait rapidement insupportable pour les fonds sociaux », les auteurs du rapport IGSJ-IGAS font plusieurs propositions.

● **Un fonds d'accès à l'indemnisation des accidents non fautifs graves.** Ce fonds serait « également chargé de faire l'avance des frais et honoraires des expertises de responsabilité médicale précontentieuses. Selon le cas (fautif ou non, grave ou non...), l'accident médical relèverait de ce fonds, de l'assurance médicale obligatoire des soignants ou d'une assurance-dommage des personnes. Les auteurs estiment que l'avance des frais d'expertise coûterait au fonds « entre 35 et 150 millions de francs ».

● **Une commission nationale d'indemnisation des accidents thérapeutiques.** Elle aurait la charge « d'administrer le fonds d'accès à l'indemnisation des accidents thérapeutiques, d'établir la liste nationale des experts en responsabilité médicale en matière civile et pénale et de notifier aux victimes des offres d'indemnisation, lorsque les conditions de prise en charge par le fonds sont réunies ».

● **Des commissions régionales ou interrégionales d'expertise en responsabilité médicale.** Ces commissions seraient « chargées de désigner les experts à la demande des victimes d'accidents thérapeutiques et de rendre un avis, après expertise, sur le régime d'indemnisation applicable ».

● **Une réforme en profondeur de l'expertise.** Soulignant la nécessité de « la meilleure garantie de compétence et d'impartialité des experts », le rapport préconise « le choix d'un collège d'experts de préférence à un expert unique,

[dans le] souci de garantir le déroulement des opérations d'expertise dans des conditions d'indépendance absolue avec, de surcroît, une assurance de neutralité scientifique et d'exigence déontologique que seule peut offrir, de façon indiscutable, la collégialité ».

● **Un cadre inchangé pour les risques sériels.** Le rapport estime suffisant le cadre de la loi du 19 mai 1998 créant « un régime légal propre à la responsabilité des producteurs pour le défaut de sécurité de leurs produits ». Les rapporteurs précisent toutefois que, « s'agissant plus particulièrement des produits issus du corps humain, l'absence d'exonération de responsabilité pour risque de développement, conjuguée avec l'extension des réglementations de police sanitaire, rend probable la mobilisation de fonds publics en cas de catastrophe sanitaire, sans que, pour autant, l'institution d'un fonds généraliste soit dès à présent nécessaire, ni opportune ».

Un médecin sur deux risque d'être mis en cause pour dommage corporel

LA RESPONSABILITÉ médicale a profondément évolué ces dix dernières années, ce qui a modifié l'attitude des assureurs à l'égard du corps médical. Il existe de grandes différences entre la couverture des médecins libéraux et celle des hôpitaux.

● **Les médecins.** Plus de la moitié des praticiens libéraux (120 000, sur un total d'environ 200 000) sont assurés auprès du Sou médical, mutuelle d'assurance créée il y a plus de cent ans, et de la Mutuelle d'assurance du corps de santé français (MACSF), les autres étant couverts par des sociétés membres de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Cette assurance n'est pas obligatoire. Le chiffre d'affaires de l'assurance responsabilité civile médicale (qui garantit la responsabilité du souscripteur pour les risques engendrés par son activité professionnelle) représente environ 1 milliard de francs par an. Au

cours de sa carrière, un médecin sur deux (toutes spécialités confondues) court le risque d'être mis en cause pour dommage corporel, selon les données du Sou médical. Les disciplines les plus touchées sont la chirurgie, l'anesthésie, l'obstétrique, la radiologie et la médecine générale.

Quelque 5 000 déclarations d'accidents médicaux sont effectuées chaque année, la moitié donnant lieu à une réclamation de la victime. Dans le cadre de l'exercice de la médecine libérale, la responsabilité du médecin est d'ordre contractuel, définie par l'arrêt Mercier (arrêt de la Cour de cassation du 20 mai 1936), qui stipule qu'il s'établit un contrat entre le malade et le médecin, par lequel ce dernier s'engage « sinon à guérir le malade... du moins à lui donner des soins consciencieux et conformes aux données actuelles de la science ». Le médecin répond à une obligation de moyens, et non

de résultat, ce qui signifie que le malade doit « prouver que le médecin a commis une faute pour voir sa responsabilité retenue », résume la FFSA. Les assureurs estiment que les tribunaux donnent une définition de plus en plus large de la faute médicale, en invoquant, par exemple, le défaut d'information ou de « consentement éclairé », ou les erreurs ou retards de traitement ou de diagnostic. Le principe d'une responsabilité de plein droit des médecins, qu'il soient libéraux ou rattachés à un hôpital ou une clinique, a été imposé lorsqu'un patient a été victime d'une infection nosocomiale (contractée à l'hôpital), avec l'arrêt de la Cour de cassation du 29 juin 1999.

● **Les hôpitaux.** Les établissements qui relèvent de l'Assistance publique (AP) de Paris sont leur propre assureur et la Société hospitalière d'assurances mutuelles (SHAM) assurerait quelque 40 % des lits d'hôpitaux publics en

France. Dans le cadre hospitalier, les médecins sont considérés comme des agents du service public de santé, sauf s'ils exercent en clinique ouverte (service de médecine libérale à l'intérieur d'un hôpital). Contrairement à la médecine libérale, il n'existe aucun contrat entre le praticien hospitalier et ses malades. La responsabilité de l'hôpital se substitue donc à celle du médecin. Les cas où cette responsabilité a été établie ont presque doublé entre 1983 et 1991. Les disciplines les plus touchées sont l'anesthésie et la chirurgie.

Dans certains cas, l'emploi d'une thérapeutique nouvelle non justifié par des raisons vitales peut entraîner des complications graves. Le patient a alors droit à l'indemnisation pour défaut d'un produit, d'une prothèse, d'un médicament, etc., et la responsabilité du fabricant peut être engagée. Les assureurs proposent des produits pour les couvrir.

TROIS QUESTIONS À...

NICOLAS GOMBAULT

1 En tant que directeur juridique du Sou Médical, mutuelle d'assurance des médecins libéraux, observez-vous une judiciarisation croissante de la relation entre le médecin et le malade ?

Au cours de la dernière décennie, le GAMM, qui réunit en coassurance le Sou Médical et la Mutuelle d'assurance du corps de santé français, a enregistré une augmentation de 100 % des déclarations de sinistres. Les patients insatisfaits des soins qui leur ont été prodigués ont de plus en plus tendance à demander des comptes aux praticiens et aux établissements de santé. Globalement, toutes spécialités confondues, la fréquence de déclaration de sinistres reste faible, mais cette fréquence apparaît importante dans des spécialités exposées comme la chirurgie et l'obstétrique. L'évolution des décisions de justice pose, à terme, le problème de l'assurabilité de ces spécialités.

2 La création d'un fonds d'indemnisation vous paraît-elle une solution adéquate ?

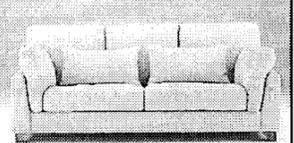
Une victime ne peut aujourd'hui obtenir d'indemnisation que dans la mesure où un responsable est condamné, les fondements de la responsabilité demeurant la faute. Dans ces conditions, des victimes ayant subi de graves préjudices risquent d'être laissées « sur le bord de la route » à défaut de pouvoir démontrer la faute. La tentation est alors grande pour les magistrats d'étendre les contours de la responsabilité médicale dans le but de mieux les indemniser. Mais les effets pervers de cette tendance qui, économiquement, n'est pas viable, commencent à se faire sentir. Nous estimons nécessaire de recourir à un système de solidarité nationale et donc à la création d'un fonds.

3 Quel mode de financement préconisez-vous ?

Ce fonds pourrait être alimenté de multiples façons : taxes sur certains contrats d'assurance, prélèvement d'une somme minime sur chaque feuille de soins, etc. C'est au législateur qu'il incombe au plus vite de se prononcer.

Propos recueillis par Pascale Santi

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CHUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Stelner - Durivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie

01.42.08.71.00
7 jours sur 7

P. Sa.

La cour d'assises de Paris condamne Mamadou Traoré à la réclusion criminelle à perpétuité

En infligeant la peine maximale, les jurés ont suivi les réquisitions de l'avocat général

Mamadou Traoré, accusé d'avoir agressé violemment six femmes dont deux sont mortes, a été condamné à la réclusion criminelle à perpé-

tuité, assortie d'une période de sûreté de vingt-deux ans, mardi 15 février, par la cour d'assises de Paris. Prenant une dernière fois la parole,

l'accusé a persisté à se défendre en affirmant qu'il avait commis ses actes sous l'emprise de l'envoûtement d'un marabout africain.

JUSQU'AU BOUT, l'orgueil de Mamadou Traoré a été plus fort que son intérêt judiciaire. Jusqu'au bout, il a maintenu, souvent dans la plus grande confusion, la thèse de la pensée magique. Si, d'avril à octobre 1996, il a agressé violemment six femmes, dont deux sont mortes, c'est, affirme-t-il, qu'il avait été victime d'un envoûtement pratiqué par un marabout au Sénégal. Pendant tout son procès devant la cour d'assises de Paris, il a tenté de convaincre les jurés qu'il n'était pas en mesure d'apporter un début d'explication à ses actes. « Parce qu'ils ne me ressemblent pas », disait-il.

Il a reconnu les faits, mais soutenu avec force qu'il n'en était pas responsable. En lui infligeant, mardi 15 février, une peine de réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de vingt-deux ans, le maximum légal, ses juges ont, eux, refusé d'admettre qu'il n'avait pas agi en conscience.

Au prononcé du verdict, l'accusé est, contrairement à l'habitude, resté étrangement calme et silencieux, comme s'il avait deviné depuis longtemps que ses juges refuseraient d'abandonner le terrain de la rationalité occidentale pour celui du mystère africain. Avant que la cour ne se retire pour délibérer, il a repris une dernière fois la parole, pour accuser. D'abord ses parents, qui auraient détruit sa vie en le faisant maraboutier ; puis les policiers, qui ne l'auraient pas arrêté plus tôt, « alors qu'ils avaient [ses] empreintes ». « Je suis autant

victime qu'elles [les parties civiles], personne ne pense à moi, soutient-il. Quand je vois ma réputation, mon image de marque et que, depuis huit jours, ces femmes me regardent et me jugent, cela me fait mal. J'en ai marre d'être seul à dire la vérité. J'en ai marre car j'avais tout pour réussir, beaucoup de talent pour le football et maintenant ma vie est gâchée. Moi aussi je réclame justice. »

Parfois provocateur, souvent arrogant et satisfait de sa personne, il se dit « fatigué de tous ces mensonges, de ces hypothèses de criminel en série ». « Le vrai Mamadou Traoré, il est là, il vous parle, ce n'est pas celui qui a frappé », assène-t-il, avant d'évoquer encore sa carrière ratée de footballeur professionnel. « J'ai trop de compétences. Passez-moi un ballon, suggère-t-il au président Yves Corneloup, et vous saurez qui est vraiment Mamadou Traoré. » Sur le banc des parties civiles, ses victimes semblent dépitées.

ENGRENAGE DE LA VIOLENCE

Une seule personne a accepté d'entendre le discours de l'accusé, de lui donner une cohérence : son avocat, M^e François Honorat. Commis d'office après l'arrestation de Mamadou Traoré, il n'a jamais renoncé, malgré l'inconstance de son client, à essayer de comprendre sa logique. La thèse de l'envoûtement, M^e Honorat la reprend à son compte pour réclamer l'acquiescement. « J'ai peur parce qu'il me faut vous expliquer l'indicible, l'inexprimable, dire que l'atrocité des actes est en relation avec une réalité profonde, archaïque, inquiétante », prévient-il, avant de fustiger la « démission » des experts psychiatres chargés d'examiner Mamadou Traoré.

« N'est-ce pas leur rôle de définir ce qui constitue la motricité profonde des actes de l'accusé ? », interroge l'avocat. Evoquant les cérémonies vaudoues et les ensorcellements dont son client aurait été victime dans sa petite enfance, M^e Honorat affirme que « la peur de cette réalité » a conduit à refuser de l'examiner, « parce que c'est quelque chose de tabou ».

Pour donner corps à cette réalité, l'avocat a lu les attendus d'un jugement d'un tribunal correctionnel gabonais, relaxant, en 1964, un prévenu accusé d'avoir involontairement causé un homicide. Le prévenu en question avait tiré sur un homme en pensant tirer sur un chimpanzé. « Ce n'est pas quelque chose qu'on analyse, insiste M^e Honorat. La sorcellerie, l'envoûtement, c'est une réalité africaine et vous ne pouvez pas juger Mamadou Traoré sans intégrer cette dimension. Ce qu'il pointe du doigt, c'est l'origine des choses ; ce qu'il vous livre, c'est une question : comment ai-je pu commettre des actes d'une telle brutalité, d'un tel déchaînement alors que je n'avais aucune animosité envers mes victimes et aucun mobile ? »

L'avocat général, Philippe Bilger, qui, dans la matinée, avait requis le maximum de la peine encourue, a évoqué « l'étrangeté des crimes » de Mamadou Traoré, « objet criminel non identifiable ». Pour autant, il a rejeté la thèse de la pensée magique, comme l'avaient fait la veille les avocats des parties civiles, pour privilégier celle d'un engrenage de la violence, « qui n'est pas [pour l'accusé] un moyen, mais une fin ». « C'est une violence frénétique et intense dans la foulée de laquelle il accomplit de terribles péripéties sexuelles, a assuré M. Bilger. Une

violence fondamentale, archaïque, qui remonte à loin et c'est pour cela qu'il a du mal à s'évaluer car c'est intolérable pour un être humain de se contempler comme une bête. »

« UN IMMENSE ORGUEIL »

Pour l'avocat général, cette violence se cristallise quand, quelques mois avant de passer à l'acte, Mamadou Traoré apprend qu'il est séropositif et que, quelques jours auparavant, sa mère, avec qui il entretient une relation particulière, le met à la porte. « Il y a une blessure absolue, suivie d'un abandon absolu, une mère qui le fuit et une femme qui lui apporte le malheur, a précisé Philippe Bilger. C'est la femme qu'il va tuer dans ces crimes-là. » Le maraboutage ne serait qu'une « invention », parce que Mamadou Traoré « est mu par un immense orgueil, une intelligence certaine, et qu'il refuse même d'être un criminel ordinaire ».

En se référant à « une force tierce qui renverrait à des enchantements maléfiques », l'accusé aurait « transféré sur autre chose sa responsabilité ».

Ce faisant, il a, selon le représentant du ministère public, choisi l'« obscurité » contre la « lucidité », l'« arrogance » contre la « contrition » et la « régression » contre la « rédemption ». « Une évolution négative qui l'éloigne de son infinie responsabilité, a-t-il ajouté. Une sorte de démarche suicidaire sur le plan judiciaire qui l'emmène vers l'inductible, comme si c'était le seul moyen de le réconcilier avec lui-même. Il n'y a rien qui nous permette de dire que ces crimes ne ressemblent pas à sa personnalité profonde. »

Acacio Pereira

Non-lieu confirmé pour un supporteur meurtrier durant le Mondial de 1998

GRENOBLE

de notre correspondante

Sa mère l'appelle l'« oublié du Mondial ». Eric Frachet-Lentin, jeune comédien de trente-trois ans, a été tué dans le train Grenoble-Lyon par un supporteur anglais, le 30 juin 1998, jour du match Angleterre-Argentine, à Saint-Etienne. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble a confirmé, mardi 15 février, l'ordonnance de non-lieu rendue le 13 décembre 1999 par Gilles Pacaud, juge d'instruction à Bourgoin-Jallieu (Isère), à l'encontre de Paul Birch, son agresseur. Pour la cour, Eric Frachet-Lentin n'a pas été victime de la violence d'un hooligan, mais il est mort sous les coups de couteau d'un dément.

Paul Birch, ingénieur anglais de quarante-quatre ans, qui dirigeait une entreprise d'ingénierie à Londres, était arrivé en France le 9 juin. Après avoir déposé 85 000 livres sterling sur un compte en Suisse, il avait assisté à plusieurs rencontres. Devant les enquêteurs, il avait déclaré qu'assis dans le même wagon qu'Eric Frachet il l'avait pris pour un supporteur argentin et s'était senti provoqué. Il avait ensuite évoqué l'existence d'une mystérieuse organisation anglaise,

liée au National Front britannique, qui l'aurait poursuivi dans le but de le mettre dans une situation de « tuer pour eux ».

Les quatre experts qui ont examiné Paul Birch ont conclu qu'il était atteint, au sens de l'article 122-1 du code pénal, d'« un trouble neuro-psychique majeur » avec « mécanisme interprétatif et à thèmes de persécution », qui avait « aboli son discernement et le contrôle de ses actes ».

PAS DE NOUVELLE EXPERTISE

Emettant un pronostic « pessimiste », ils ont estimé qu'il « restait susceptible d'être pris dans des passages à l'acte meurtriers du même type ». C'est sur la foi de ces expertises, corroborées par des éléments du dossier, notamment les circonstances de la fuite et de l'arrestation de Paul Birch, le 1^{er} juillet à Grenoble, que s'est fondé le juge d'instruction, puis la chambre d'accusation.

La cour, présidée par Alain Clergue, a estimé que, eu égard à « l'unanimité dans les réponses des quatre experts de renom », « la nouvelle expertise » demandée par la famille « n'était pas nécessaire », pas plus que « la poursuite de l'instruction » en attendant le retour d'une commission

rogatoire internationale. Dans son ordonnance, le juge d'instruction avait critiqué « l'absence de coopération des autorités judiciaires britanniques », lesquelles ont mis dix-neuf mois pour répondre, « par fax, la veille de l'appel », a critiqué M^e Joëlle Vernay, l'avocate de la famille. Selon elle, la famille est en droit de s'interroger sur le passé de Paul Birch, « qui semble avoir mené une existence normale pendant quarante-trois ans ».

La mère d'Eric Frachet-Lentin, Jeanine Hernandez, a vivement réagi contre ce qu'elle considère être un « simulacre de justice ». « Ce non-lieu, c'est comme si la mort de mon fils était ignorée, comme si rien ne s'était passé », a-t-elle déclaré, déterminée à aller en cassation, et devant la Cour européenne de justice pour voir reconnaître l'idée que, si une décision d'irresponsabilité pénale doit être prise, elle doit l'être « par un jury, et non par des psychiatres ». Elle a également dénoncé « le consensus de silence » qui a entouré la mort de son fils, parce que, a-t-elle dit, « il ne fallait pas gâcher la fête ».

Nicole Cabret

Les mouvements de protestation contre la carte scolaire se poursuivent

TROIS JOURS avant le début des vacances scolaires, plus d'un millier de personnes ont manifesté mardi après-midi dans les rues de Toulouse à l'appel des syndicats de la FSU (SNES et SNU-IPP) et de SUD-éducation, alors qu'une journée de grève était organisée dans le département de la Haute-Garonne. La mobilisation a surtout été forte dans le primaire ; une centaine d'écoles ont fermé dans le département. La publication par le rectorat des chiffres de la future carte scolaire, qui attribue 85 postes supplémen-

taires pour le premier degré dans la Haute-Garonne, alors que l'académie dans son ensemble bénéficie d'une hausse de 34 postes seulement, n'a visiblement rassuré ni les écoles rurales menacées de fermeture ni certains quartiers sensibles de Toulouse où la baisse démographique laisse présager - c'est une première - des suppressions de postes. Le cortège mêlait donc des instituteurs en classe unique de la région rurale du Comminges et des enseignants du quartier difficile du Mirail, unis derrière une banderole demandant « un service public éducatif de qualité ».

Cette revendication qualitative masque un flou sur le nombre de postes que les syndicats demandent pour le département : les estimations varient de 250 à 800, voire 1 000 lorsqu'il est tenu compte d'« un rattrapage » des années précédentes. Certains suggèrent de recenser les manques d'établissement par établissement. A Cugnaux, dans la périphérie toulousaine, ce travail a abouti à la demande de construction d'un nouveau groupe scolaire. Mardi soir, des manifestants avaient d'ores et déjà décidé de manifester

une nouvelle fois à Toulouse, le 11 mars, au retour des vacances scolaires.

De leur côté, les enseignants et les parents de deux départements de l'académie de Montpellier, qui réclament depuis plusieurs semaines 500 postes supplémentaires pour l'un (le Gard) et 150 pour l'autre (l'Hérault) ont poursuivi, mardi 15 février, leurs opérations « coup de poing ».

DOTATIONS PROVISOIRES

Dans le Gard, ils ont occupé les locaux de la Banque de France ; la nuit précédente, 200 voitures s'étaient rassemblées devant la préfecture. Dans l'Hérault, les manifestants ont laissé passer gratuitement les automobilistes au péage de l'autoroute A9. Alors qu'une rencontre entre les représentants des enseignants en grève et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale, dépechés dans l'académie « pour dialoguer avec l'ensemble des acteurs du système éducatif », a tourné court, mardi soir, à Montpellier, une nouvelle manifestation était prévue mercredi 16 février. Selon les dotations provisoires par département,

le Gard recevrait 14 postes et l'Hérault 42.

A Rennes (Ille-et-Vilaine), quelque 2000 personnes, venues des quatre départements bretons, ont manifesté devant le rectorat pour protester contre les redéploiements de postes. Près de 50 % des enseignants des premier et second degrés s'étaient mis en grève. L'académie va gagner 43 postes à la rentrée 2000 ; selon les dotations provisoires, l'Ille-et-Vilaine devrait en obtenir 57, tandis que le Finistère en perdrait 15.

Localement, le second degré s'associe aux mouvements liés à la carte scolaire du premier degré pour réclamer également des créations de postes. Les syndicats enseignants présents dans les collèges et les lycées appelaient aussi à manifester mercredi 16 février dans les académies de Clermont-Ferrand et de Lyon pour obtenir de nouveaux moyens. Parallèlement, à Lyon, mardi 15 février, environ 200 enseignants des lycées professionnels ont protesté contre la réforme de leur statut.

Stéphanie le Bars et Stéphane Thépot, à Toulouse

Grève des salariés de France terre d'asile contre le « harcèlement moral »

Ils demandent le départ de leur directeur

C'EST une grève dure et à fleur de peau que les salariés de l'association France terre d'asile conduisent depuis trois semaines. La moitié des quelque 80 salariés de la principale association de défense du droit d'asile et des réfugiés ont décidé, le 26 janvier, d'arrêter le travail pour protester contre « le harcèlement moral » exercé par le directeur de l'association et demander son départ. Le malaise qui couvait depuis quelques mois, a éclaté avec les négociations sur les 35 heures.

Arrivé en 1996, Pierre Henri, ancien cadre de la chambre de commerce d'Amiens, a voulu appliquer des méthodes de management peu habituelles dans le secteur associatif. Son leitmotiv : le droit d'asile est un « secteur concurrentiel » où les associations se disputent des « parts de marché ». En trois ans, Pierre Henri s'enorgueillit d'avoir fait passer le budget annuel de l'association de 29 millions de francs à 45 millions et multiplié par deux les effectifs salariés. Pour les salariés comme pour les partenaires, cela s'est fait au prix d'une dégradation des relations sociales internes et d'un affaiblissement des positions politiques de l'organisation.

HUMILIATIONS EN PUBLIC

Pour étayer leurs propos, les salariés en grève ont édité un *Livre noir de France terre d'asile* qui contient de nombreux témoignages sur les dysfonctionnements internes. Premier sujet de révolte : le « harcèlement moral du directeur à l'encontre des salariés ». Violences verbales, insultes, menaces de sanctions, chantage au renouvellement des contrats de travail, rétrogradations, humiliations en public semblent, aux dires des salariés, pratiques courantes. Une responsable d'un centre d'accueil de réfugiés, aujourd'hui en congé maladie, raconte ainsi, que soupçonnée d'« avoir des propos syndicalistes », elle a été en butte à de multiples agressions verbales du directeur. En une seule matinée, la jeune femme a été convoquée cinq fois dans son bureau et a reçu quatre courriers de reproches et menaces.

Une employée du service juridique, dont le contrat de travail à durée déterminée était arrivé à

échec depuis quelques jours et à qui la direction avait assuré son renouvellement, a été priée de « prendre ses affaires et de déguerpir ». Sa collègue, dans la même situation, a été remplacée alors qu'elle était en congé. Pour les auteurs du Livre noir, cette politique de recrutement, décidée par le seul directeur, « sans consultation des chefs de services », a entraîné un « climat de suspicion généralisée fondée sur des pratiques de délation ».

Le document dénonce également des atteintes sérieuses aux libertés syndicales et au fonctionnement des instances représentatives du personnel. La réunion de la section CGT qui devait prendre position sur l'accord 35 heures fut interrompue à trois reprises par des intrusions du directeur, menaçant les présents si l'accord n'était pas signé. Telle syndicaliste CGT, convoquée par le directeur qui lui a intimé de « faire attention à ses copains », se voit reprocher de vouloir se présenter aux élections du personnel, candidature prise comme « une attaque personnelle ».

Sur le fond, les salariés en grève reprochent à M. Henri, une dérive politique de l'association. Ils estiment ainsi que le directeur s'est lancé dans une « course effrénée aux médias » qui le pousse à affirmer la présence de l'association en « faisant cavalier seul », « quitte à piétiner les partenaires ». Le caractère revendicatif de l'association en aurait été atténué. « L'association a adopté un profil bas sur de nombreux dossiers comme celui sur les conditions d'accueil des réfugiés », explique un responsable du service juridique.

M. Henri ne nie pas « la souffrance sociale », mais minimise la réalité de la grève. « C'est une minorité qui n'accepte pas l'accord sur les 35 heures et la remise à plat des usages qu'il a entraînée », assure le directeur. Il « nie » cependant tout harcèlement moral et prévient qu'il a déposé « plusieurs plaintes au tribunal pour diffamation et allégations mensongères ». Un accord est en négociation avec le conseil d'administration saisi de l'affaire : un directeur adjoint, chargé des ressources humaines, pourrait être nommé prochainement.

Sylvia Zappi

Double meurtre de Flavin : le père a été remis en liberté

PATRICE MOULINIER, le père de famille de quarante-trois ans, placé en garde à vue, lundi 14 février, par les gendarmes de Rodez (Aveyron) après la découverte, à son domicile de Flavin, des corps de sa femme et de sa fille de douze ans, tuées par balle, a été remis en liberté mardi soir. « Il n'y a aucune charge contre lui », a commenté le lieutenant-colonel Gery Plane, qui commande le groupement de gendarmerie de l'Aveyron. Patrice Moulinier avait été conduit à deux reprises sur les lieux du drame pour reconstituer les circonstances de la découverte des corps. L'autopsie a confirmé que les victimes avaient toutes deux été tuées d'une balle dans la tête, a indiqué le procureur de la République de Rodez, Olivier Decout. Celui-ci s'est montré « pessimiste » sur le sort du nourrisson, âgé d'un mois, qui a disparu au cours du drame.

Les élèves voilées de La Grande-Combe sont exclues de leur collège

ROMINA ET DIANA, les deux élèves du collège Léo-Larguier de La Grande-Combe, dans le Gard, ont été exclues définitivement de leur établissement. Lundi 14 février, un conseil de discipline a prononcé l'exclusion de ces deux élèves de treize et quatorze ans, dont la mère s'est récemment convertie à l'islam, en raison de leur refus de retirer leur foulard pendant les cours d'éducation physique et de chimie. Depuis la rentrée scolaire 1998, les deux jeunes filles étaient cantonnées en salle de permanence pendant les heures de cours concernées. En janvier, l'inspection académique avait contraint le principal du collège à réintégrer les élèves en classe, en se fondant sur la jurisprudence du Conseil d'Etat (*Le Monde* du 8 janvier). Cette affaire, qui dure depuis deux ans, a provoqué plusieurs grèves chez les enseignants du collège.

■ JUSTICE : le sculpteur Marcel-Petit, qui poursuivait l'architecte Philippe Vincent pour contrefaçon en violation de son droit moral d'auteur pour avoir repeint, sans son accord, l'une de ses œuvres au lycée Feyder d'Épinay-sur-Seine (*Le Monde* du 4 février), a été débouté, mardi 15 février, de ses demandes par le tribunal correctionnel de Bobigny. Contre l'avis du parquet, qui avait engagé les magistrats à condamner, et donc à faire jurisprudence pour cette « première » devant les juridictions pénales, le tribunal a relaxé M. Vincent en l'absence, notamment, d'élément intentionnel.

chaque mercredi

La Lettre du Pouvoir hebdo

L'actualité des dirigeants politiques et des états-majors

3600 frs / an

Editions Jean-François Dourmic
5 rue Papillon 75009 Paris - Tel 01 42 46 58 10

Les écoles en langues régionales sont déçues des propositions gouvernementales

Le ministère de l'éducation nationale souhaite intégrer ces établissements scolaires dans le droit commun et permettre à leur personnel de rejoindre la fonction publique. Il accepte de donner une plus grande place à ces langues au baccalauréat. Les écoles concernées craignent pour leur spécificité

HUIT MOIS d'attente, pour des propositions jugées « hors sujet ». Les écoles en langue régionale sont déçues. Les déclarations encourageantes prononcées par Lionel Jospin, en mai 1999, lors de la signature de la Charte sur les langues régionales, avaient pourtant suscité l'espoir parmi ces écoles associatives bretonnes (Diwan), basques (Ikastolas), occitanes (Calendretas), catalanes (La Bressola) et alsaciennes (Zweitsprachigkeit) : le premier ministre leur avait alors promis un statut public. Le gouvernement affichait ainsi une volonté de rompre avec un jacobinisme étouffant pour ces établissements scolaires laïques, qui bénéficient du contrat d'association avec l'Etat depuis 1994. Ils accueillent 6 000 élèves de la maternelle au bac, beaucoup moins, affirment tous leurs responsables, que la demande croissante des familles ne l'exigerait.

Le ministère de l'éducation nationale a transmis, le 9 février, ses propositions aux écoles, sur un terrain miné. Le dossier a circulé entre les mains de six conseillers techniques successifs de Claude Allègre depuis deux ans, les relations de la Rue de Grenelle avec ces établissements particuliers n'ont jamais été sereines et, depuis les réunions de mai-juin 1999, il ne s'était plus rien passé. Les écoles jugent ces propositions inacceptables en l'état. Dans la forme, d'abord : selon elles, le

préfet de la région Bretagne et celui des Pyrénées-Atlantiques ont, ces jours derniers, présenté les propositions ministérielles sur le mode « c'est à prendre ou à laisser ».

Sur le fond ensuite. Le texte affiche certes une reconnaissance, inédite, de l'enseignement en immersion : « Cet enseignement se définit par l'utilisation de la langue régionale dans l'ensemble des activités conduites au sein de l'établissement [scolaire]. Il doit permettre aux élèves, à l'issue de l'école primaire, de posséder une compétence égale en langue régionale et en langue française », dit l'Etat.

« A LÉGISLATION CONSTANTE »

Mais la déclinaison de ce principe « à législation constante » hésite entre le statu quo, voire le retour en arrière, et de réelles innovations. Au chapitre de la pédagogie, l'éducation nationale souhaite ainsi que l'introduction du français à l'école primaire se fasse soit dans le cadre d'un horaire croissant de quatre à neuf heures du cours préparatoire au cours moyen, soit dans un strict respect des programmes nationaux prévoyant neuf heures dès le cours préparatoire (CP). Or les écoles en langue régionale fonctionnent depuis longtemps sur d'autres bases. Diwan démarre l'apprentissage de l'écrit au CP en breton, et commence le français en CE1 ; dans les écoles de La Bressola, on ne

parle que le catalan jusqu'en CE2, où 9 heures de français sont introduites ; quand aux Calendretas occitanes, elles ont fait le choix de 3 heures par semaine à partir du troisième trimestre du CP...

« Lors de la reconnaissance par l'Etat obtenue il y a six ans, l'Etat avait accepté notre modèle pédagogique tel quel ! Aujourd'hui, il affirme reconnaître l'enseignement en

Bernard Poignant persiste et signe

Bernard Poignant, maire PS de Quimper, avait remis à Lionel Jospin, en 1998, un rapport favorable à la reconnaissance des langues régionales. Deux ans plus tard et après le veto du Conseil constitutionnel, M. Poignant, devenu entre-temps député européen, persiste et signe. Dans un petit ouvrage qui vient de paraître, sous le titre : Langues de France : osez l'Europe, il souligne sa « volonté de persévérer » : « Le débat ne doit pas être enterré. Il mérite d'être approfondi. Il suppose aussi de sortir des caricatures et des approximations », indique en préambule M. Poignant, qui se définit comme « breton, français, européen ».

★ Bernard Poignant, *Langues de France : osez l'Europe !*, Indigènes éditions, 162 pages, 95 francs.

immersion, mais nous impose d'en changer les pratiques », s'insurge Estebé Eyherabide, directeur des Ikastolas.

La seule innovation des propositions gouvernementales a trait au baccalauréat : la langue régionale pourra être retenue comme langue vivante 1 et être acceptée pour composer l'épreuve d'histoire. Par ailleurs, le ministère propose d'at-

tribuer un statut de droit commun aux établissements du premier et du second degré, en les intégrant à la carte scolaire définie dans les académies. Il envisage aussi, dans le cadre de la loi sur l'enseignement privé de 1959, d'intégrer leurs personnels à la fonction publique, et de titulariser leurs maîtres sous condition de diplôme. Un concours spécial est même prévu pour les

professeurs des écoles, qui viendraient compléter le dispositif existant pour les collèges et les lycées, où des Capes bilingues ont été créés depuis une vingtaine d'années.

Mais le texte est très ambigu sur la reconnaissance de la filière comme un « type d'enseignement », à l'instar, par exemple, de l'enseignement professionnel ou l'ensei-

gnement technologique. « Ces classes, au collège et au lycée, prendraient le nom de sections langues et cultures régionales », avance en outre le ministère. Ainsi, il n'est pas garanti que les enseignants spécialisés obtiennent des postes dans le réseau à l'issue de leur concours, ni qu'il puissent y rester quand ils participent au mouvement annuel qui organise les mutations. « On nous propose en fait l'atomisation de nos écoles dans le service public, voire la phagocytation, comme on l'a vu pour les sections bilingues, qui, de fait, fonctionnent mal », affirme Jean-Pierre Le Bihan, directeur général de la Bressola. Et la coordination des écoles de conclure : « Nous ne sommes toujours pas reconnus comme un type d'enseignement intégré au service public d'éducation. »

CONTRE-PROPOSITION

De Diwan aux Calendretas, les différents réseaux s'inquiètent surtout des moyens de leur développement : l'Etat ne s'engage pas sur une obligation d'offrir, au titre du service public, la possibilité de suivre un enseignement en langue régionale à l'école primaire. Il n'offre pas plus de garantie pour financer les investissements des écoles : en la matière, le contrat d'association les assimile aux établissements privés dont le financement est régi par la loi de 1959 et l'Etat n'envisage pas de sortir les établissements en langue régionale de cette situation, pourtant jugée fragile. Le tribunal administratif de

Rennes, saisi par le préfet de Bretagne, n'a-t-il pas, le 20 septembre 1999, annulé une subvention de 1 million de francs allouée par le conseil régional pour l'installation d'un lycée Diwan à Carhaix, dans le Finistère ?

« L'Etat ne répond pas à la demande sociale », constate l'association Diwan, qui espère la poursuite des discussions. « Le gouvernement s'interdit de légiférer et cette position est impossible à tenir », conclut Jean-Louis Blénet, patron des Calendretas. Les écoles s'apprennent à faire des contre-propositions.

Nathalie Guibert

La France propose à ses partenaires européens de taxer les pétroliers-poubelles

APRÈS le naufrage de l'*Erika*, une nouvelle étape a été franchie, mardi 15 février, pour améliorer la sécurité du transport maritime des produits dangereux et polluants. A l'occasion d'un comité interministériel, Lionel Jospin a annoncé que la France avait rédigé trois mémorandums. Ces textes seront transmis respectivement à la Commission et aux quatorze partenaires de l'Union, à l'Organisation maritime internationale (OMI) et au secrétariat du Fonds international d'indemnisation des dommages dus aux pollutions par hydrocarbures (Fipol).

Plusieurs de ces propositions, auxquelles le premier ministre a voulu donner le caractère d'une initiative politique majeure, alors que la France prendra la présidence de l'Union en juillet, s'inspirent de la charte qui avait été signée, le 10 février, par les opérateurs pétroliers, à l'instigation de Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement et des transports. « L'explosion du trafic maritime, les dangers d'un système qui, par sa recherche du profit, conduit certains à négliger la sécurité, appellent des réponses internationales, globales et concertées, a indiqué le premier ministre qui a ajouté que trois principes guidaient son action : prévenir, contrôler et responsabiliser. »

La France propose que tout navire ayant à son bord des produits dangereux pénétrant dans les eaux

territoriales d'un Etat de l'UE (12 miles marins) se signale aux centres de contrôle et leur fournisse des informations précises. Ce système de signalement serait encore plus efficace si la limite étendue à 200 miles mais, en l'état actuel du droit international, cette disposition ne pourrait être que volontaire.

« AUTORISATION PRÉALABLE »

En tout cas, selon la France, les navires dangereux « ne devraient plus pouvoir entrer dans les ports européens sans une autorisation préalable », donnée au vu de certificats sur les assurances, les conditions de travail ou la sécurité, notamment des coques. D'ici à 2008,

« Erika » : deux nouveaux suintements et une « légère fuite » sur l'épave

Deux nouveaux suintements de la partie arrière de l'épave du pétrolier *Erika*, qui repose par 120 mètres de fond au large du Finistère, et « une légère fuite » ont été récemment repérés, a annoncé, mardi 15 février, la préfecture maritime de Brest dans un communiqué. Le colmatage de cette nouvelle fuite « s'annonce délicat mais réalisable », selon la préfecture maritime, par le *Marianos*, un navire de recherche équipé de trois robots sous-marins, dont un déjà été utilisé pour le colmatage. Les travaux de colmatage devraient commencer dès que le temps le permettra. Par ailleurs, des « traces ou irisations » ont été aperçues en surface, à la verticale de l'épave, mais « la quantité de pétrole vue actuellement à la surface reste, de toute façon, très faible ». Depuis une dizaine de jours, de nouvelles arrivées de fioul échappé de l'*Erika*, en plus ou moins grande quantité, ont été observées sur les côtes du Finistère à la Vendée, sans qu'il soit possible d'en déterminer l'origine.

les navires à simple coque ou sans pont intermédiaire ne devraient plus être acceptés dans l'UE.

Au niveau des contrôles, il faut « accroître leur fréquence et leur rigueur » par un passage en cale sèche obligatoire des bateaux de plus de quinze ans. Les différents organismes de contrôle (inspecteurs dans les ports, sociétés de classification qui recevraient un agrément européen, fonctionnaires des Etats abritant des flottes importantes) devront être eux-mêmes mieux contrôlés et mieux « supervisés ». C'est à l'OMI, selon M. Jospin, que revient logiquement cette mission. Le premier ministre a aussi indiqué que la création éventuelle d'un corps de

gardes-côtes européen, à l'image des puissants Coast Guards américains, avait été évoquée par les ministres mais n'avait pas été retenue car il ne fallait pas « improviser d'éventuelles fusions de corps de fonctionnaires ou d'administrations », sans garantie d'efficacité. Le délicat sujet de l'amélioration de la coordination et du fonctionnement des services de l'Etat sera cependant l'un des points à l'ordre du jour du comité interministériel de la mer le 28 février, à Nantes.

Enfin, sur la question des indemnisations en cas de pollution, Paris met la barre très haut en proposant de relever le plafond, dans le cadre du fonds Fipol, à 1 milliard d'euros, soit six fois la somme actuelle, afin de responsabiliser non seulement les armateurs mais aussi les chargeurs et propriétaires de la cargaison, comme le demandait avec insistance Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Dès maintenant, la France suggère à la Commission de Bruxelles d'agir à Quinze en instaurant une taxe sur les transports d'hydrocarbures effectués par des bateaux ne répondant pas aux normes sociales et techniques exigibles. Cette taxe, temporaire, destinée à améliorer l'indemnisation des victimes, disparaîtrait lorsque le nouveau dispositif proposé au Fipol entrerait en vigueur.

François Grosrichard

Des contradictions avec la philosophie de la Charte

« ON PEUT faire sans les symboles », avait déclaré Claude Allègre, le 25 juin 1999 : le Conseil constitutionnel venait de juger, le 15 juin, le préambule de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires non conforme à la Constitution. Jacques Chirac, qui s'était prononcé, le 29 mai 1996, en faveur de sa ratification, avait ensuite rejeté la révision constitutionnelle suggérée le 23 juin par le premier ministre. Lionel Jospin n'en a pas moins continué à se faire le chantre de la Charte.

DES PROPOSITIONS EN DÉCALAGE

Le 27 septembre, dans un discours à Strasbourg aux Journées parlementaires du PS, le premier ministre avait réitéré sa « détermination de mettre en œuvre l'ensemble des engagements pris par le gouvernement au moment de la signature de la Charte (...), dont je regrette qu'elle n'ait pu être ratifiée ». Le 16 novembre, en installant le Conseil supérieur de la langue française, M. Jospin avait été plus clair encore : « Le gouvernement est bien décidé à remplir les 39 engagements qu'il a pris en signant la charte. » Le premier ministre avait alors rappelé qu'à sa demande, des moyens étaient « recherchés » permettant aux écoles associatives « de bénéficier, dans le cadre de la législation actuelle, d'un statut public », vieille

revendication des écoles Diwan. Arrêtées, lundi 9 février, les propositions gouvernementales vont dans ce sens. Mais elles demeurent en décalage avec la Charte.

En signant le document européen, le 7 mai 1999 – préalable à sa ratification – le gouvernement s'était engagé à assurer un enseignement primaire, secondaire, universitaire et supérieur « dans les langues régionales ou minoritaires concernées (...) au moins aux élèves dont les familles le souhaitent et dont le nombre est suffisant ». Il retenait également l'engagement, contenu dans la Charte, « d'assurer la formation initiale et permanente des enseignants nécessaires » à l'enseignement de ces langues.

Le gouvernement propose aujourd'hui aux écoles associatives d'aller vers un statut public, mais « dans le cadre de la législation actuelle ». Ce qui constitue un obstacle à leur assimilation pleine et entière à une école publique. Il propose un concours spécial pour les maîtres des écoles primaires. Il se garde, toutefois, d'évoquer un dispositif de « formation » des enseignants. Si ces mesures constituent une avancée, des contradictions restent à lever pour qu'elles reflètent pleinement la philosophie de la Charte.

Béatrice Jérôme

« On va vous la sauver, votre Bretagne ! »

LE POULIGUEN

de notre envoyé spécial

Depuis le matin, un crachin tenace escamote le paysage : terre, mer et ciel ne semblent plus faire qu'un. « Ce temps de saison » va bien aux petits ports du Pouliguen, de Batz-sur-Mer et du Croisic, posés comme des phares le long de la Côte sauvage, qui font le gros dos sous la pluie fine et serrée. Sur la route qui longe plages et criques entre les pointes de Penchâteau et du Croisic ce lundi 14 février, des sapeurs-pompiers, des militaires et des bénévoles s'affairent autour des camions, grues et engins divers en surplomb des sites à dépolluer. Malgré les conditions climatiques détestables, le travail doit continuer sur la trentaine de chantiers ouverts depuis que la marée noire de l'*Erika* a souillé l'un des endroits les plus visités de la côte atlantique nord.

A la sortie du Pouliguen, une vingtaine de jeunes, filles et garçons, en combinaisons blanches, masques de protection sur le visage, pelles et seaux à la main, s'apprennent à descendre sur la plage de La grande jambée pour un éreintant après-midi de nettoyage du sable et des rochers, marbrés de galettes et de traînées brunâtres. Ils sont arrivés il y a trois jours, repar-

tiront à la fin de la semaine et font partie soit des Maisons des potes, soit des associations Les Lascars ou Banlieues du monde. C'est la Fédération des Maisons des potes créée dans la mouvance de SOS-Racisme qui est à l'origine de l'initiative.

« LES ASSOCIER À UN ACTE CITOYEN »

« Nous voulions, en faisant participer des jeunes des banlieues à ce sauvetage écologique, les associer à un acte citoyen, explique Arnaud Boyer, l'un des responsables de la fédération. Et en même temps leur donner la possibilité de faire changer l'opinion, trop souvent liée à la violence, que les gens ont d'eux. » Au Pouliguen mais aussi à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée) (*Le Monde* du 5 janvier), quelque sept cents jeunes, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, sont donc venus depuis un mois et demi de toute la France, avec un gros pourcentage de Franciliens, apporter bénévolement leur aide aux opérations de dépollution.

« Au début, les gens du coin sont venus nous voir comme avec crainte ; certains nous ont même pris en photo !, explique Hervé Gnaoré, des Lascars du 20^e arrondissement de Paris, ex-vigile de vingt-trois ans, qui encadre depuis le début les nouveaux arrivants. Mais avec le temps, et devant

notre organisation et notre travail, je crois que l'opinion qu'ils ont de nous évolue, dit-il en ajoutant, avec une pointe de fierté dans la voix. C'est nous qui pateageons dans la mélasse gluante toute la journée pour des autochtones qui n'ont pas mis la main à la pâte. » Comme en écho, dans un grand rire joyeux, un jeune lance à un sexagénaire venu aux nouvelles : « Ne vous inquiétez pas, monsieur, on va vous la sauver, votre Bretagne ! »

René Chotard, le maire (SE) du Pouliguen, l'admet sans réticence : « Ces jeunes nous ont apporté un sacré coup de main. Ils étaient de toutes les corvées. » Pour les remercier, il ira à la petite fête de départ qu'ils organisent vendredi. Le capitaine Langlois, responsable des pompiers de la colonne Nord-Loire Atlantique, ne cache pas sa satisfaction et sa sympathie : « Ces jeunes font partie de notre dispositif à part entière. » A la gare de La Baule, le dernier train en provenance de Paris déverse son flot de voyageurs. Parmi eux, un groupe d'adolescents, des musiques rap ou raï s'échappent de leurs postes portatifs. C'est un nouvel arrivage des bénévoles des Maisons des potes.

Ali Habib

DÉPÊCHES

■ **MAYOTTE** : le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Jean-Jack Queyranne, a annoncé, mardi, à Mayotte, « un effort exceptionnel » de l'Etat en faveur de cette collectivité territoriale, avec une dotation de plus de 4 milliards de francs pour le douzième contrat de plan (2000-2004), soit un doublement par rapport au précédent contrat. M. Queyranne a également annoncé que « compte tenu du potentiel financier plus faible de la collectivité territoriale, l'Etat est prêt à déroger à la règle du financement à parité et à prendre en charge entre 80 et 90 % du financement de ce contrat de plan [...], une disposition unique en France ». « L'effort exceptionnel est la manifestation directe de l'engagement que l'Etat a apporté à travers la signature, le 27 janvier, du document sur l'avenir institutionnel de Mayotte », a-t-il expliqué.

Cet accord avec les forces politiques locales prévoit de mettre fin au statut de l'île, provisoire depuis un quart de siècle, avec une période intérimaire de dix ans destinée à combler ses retards économiques et en infrastructure.

■ **AUVERGNE** : le conseil régional d'Auvergne a adopté, mardi 15 février, en session extraordinaire, des mesures d'aide à la profession forestière, d'un montant de plus de 25 millions de francs, pour faire face aux conséquences de la tempête de décembre. L'assemblée, présidée par Valéry Giscard d'Estaing (UDF), a adopté à l'unanimité ces mesures, qui consistent, d'une part, en une aide économique à l'embauche et à l'acquisition de matériel pour les exploitants, et d'autre part, à la formation de bûcherons-débardeurs. Selon la région, le volume des chablis (les arbres tombés à terre) dans les forêts auvergnates à la suite de la tempête de décembre est estimé à 5,4 millions de mètres cubes, alors que la récolte annuelle de bois est habituellement de 1,23 million de mètres cubes.

Réhabiliter Giordano Bruno

LA NASA vient de se lancer dans son plus ambitieux programme ; la recherche d'autres formes de vie dans l'Univers. Et la probabilité d'en trouver n'est pas nulle : dans notre seule galaxie, autour de centaines de milliards de soleils, tournent au moins autant de planètes dont beaucoup sont habitables, parce que situées à une distance de leur soleil telle que de l'eau peut s'y former. Et encore ne s'agit-il là que des formes de vie que nous savons imaginer.

Il y a exactement quatre siècles, jour pour jour, un homme mourait sur un bûcher dressé à Rome sur ordre exprès du pape, pour avoir été le premier à écrire exactement cela : « *Un nombre infini de soleils existent ; un nombre infini de terres tournent autour de ces soleils comme les sept planètes tournent autour de notre soleil. Des êtres vivants habitent ces mondes.* » Et son martyre reste comme le symbole de tous les crimes contre l'esprit.

Philippe – dit plus tard Giordano – Bruno naît en 1548, dans une famille de la noblesse pauvre de Nola, bourgade voisine de Naples, alors dominée – comme le reste de l'Europe – politiquement par l'Espagne, théologiquement par Rome et économiquement par Gênes. Même si la France se croit au centre du monde et si la Flandre se prépare à le devenir. A dix ans, ses parents l'envoient à Naples étudier les humanités et la théologie. L'Eglise est son avenir. Dans cette Italie de la fin de la Renaissance, quiconque veut se faire une place dans le monde sans être un seigneur, un artiste ou un marchand entre dans les ordres.

L'Eglise est alors en pleine effervescence ; elle torture, brûle et décapite clercs et laïcs au moindre soupçon de scepticisme, réformisme, athéisme, magie ou judaïsme secret. Le pape fait brûler des milliers de livres dont il interdit la copie et l'impression. L'élection, en 1541, d'Ignace de Loyola comme préposé général de la Compagnie de Jésus donne à la Contre-Réforme les armes intellectuelles qui lui faisaient défaut, face à la redoutable attaque de Luther et de Calvin. La seule question que les philosophes sont autorisés à se poser – et encore, dans des limites très étroites – est celle du salut. Et comme la nature est censée se conformer aux Saintes Ecritures, la seule science tolérée est la théologie. En particulier, personne n'a le droit de remettre en cause la description de l'Univers que certains croient avoir lue dans la Bible : la Terre est un disque placé au centre d'une sphère céleste sur laquelle tourne le Soleil et où sont fichées la Lune et les étoiles. L'homme, unique créature de Dieu, est au centre de la création. Sont condamnées comme « *activités magiques* » toutes les pratiques qui formeront bientôt les bases de la science : l'organisation du savoir, la méthode expérimentale, la transformation de la matière.

Quelques intellectuels juifs et arabes et de rares moines irlandais osent encore copier, traduire, enrichir et faire circuler le savoir accumulé depuis des millénaires. Certains osent revendiquer le bonheur ici et maintenant, et libérer la morale du péché ; et même, crime majeur, douter. Dès le IX^e siècle, beaucoup, dans l'Eglise et hors d'elle, murmurent que le monde n'est pas plat. Et quand Copernic retrouve, après bien d'autres, les intuitions héliocentriques émises au III^e siècle avant Jésus-Christ par Aristarque de Samos, il n'échappera aux foudres de l'Inquisition qu'en ayant le bon goût de mourir, en 1543, avant la publication de son *De Revolutionibus*.

A dix-sept ans, Giordano Bruno entre comme novice à San Domenico Maggiore, à Naples, un des plus célèbres monastères d'Italie, où mourut Thomas d'Aquin et où toute la chrétienté vient vénérer ses reliques. Il y apprend la rhétorique, la logique, la théologie, le français, l'allemand, le latin, le grec et y découvre l'art de la mé-



Giordano Bruno, gravure du XIX^e siècle.

moire. « *Ce fut, écrira-t-il plus tard, une petite étincelle qui, progressant en une méditation ininterrompue, propage un incendie sur de vastes hauteurs. De ces feux flamboyants ont jailli nombre d'étincelles.* » La mémoire est alors une dimension essentielle de l'intelligence : presque personne n'a de bibliothèque privée et nul ne peut écrire, enseigner ou passer pour un lettré sans cultiver sa mémoire. Or le jeune « *Nolain* » – il aime à se faire appeler ainsi – retient tout ce qu'il lit : Platon, Pythagore, Aristote, les Evangiles, les Pères de l'Eglise, et des lectures plus subversives comme les commentateurs juifs de la Bible, Erasme et même Copernic, que lui

avoir dénoncé les turpitudes du couvent dans une pièce satirique. On lui interdit de dire la messe. La foudre lui tombe sur la tête : toutes les universités d'Europe lui sont désormais fermées puisqu'elles sont sous le contrôle de l'Eglise ou des Réformés. Sa vie est finie avant de commencer.

Où aller ? Il se dirige d'abord vers Rome. Mais, menacé d'excommunication, il ne peut y rester. Il s'installe à Gênes, capitale économique du monde, où il vivote en donnant des leçons de grammaire et d'astronomie. Sans doute fut-il de ceux qui, en 1577, observèrent une comète filer dans le ciel de Toscane. Il fuit encore. D'abord à Padoue, banlieue uni-

gré son diplôme, il ne peut devenir professeur, il reprend la route, en 1581, vers Paris. Il espère beaucoup en Henri III, qui s'est entouré de savants italiens pour contrebalancer le dogmatisme de la Sorbonne. Quand le roi apprend l'arrivée de cet Italien à la mémoire vertigineuse, il lui octroie une chaire de « *lecteur extraordinaire et provisionné* » au Collège des lecteurs royaux, préfiguration du Collège de France. Une période heureuse commence. Le « *Nolain* » donne des conférences sur saint Thomas, sur l'astronomie, sur la théologie. Il dédie au roi une méthode mnémotechnique fondée sur la mise en relation du texte à retenir avec des palais à visiter, des mots artificiels construits par des combinaisons au hasard de cinq syllabes puisées dans quatre langues, ou même avec des cortèges de jolies femmes minutieusement décrites.

ET là, il ouvre la porte de son enfer. Car l'art de la mémoire le conduit à réfléchir à la structure de la pensée, au processus de découverte, à la nature de l'esprit humain et à sa spécificité dans l'Univers. Il fait ainsi une découverte intolérable pour les dogmes : l'homme ne saurait prétendre être l'unique conscience dans l'Univers. Bien avant Leibniz et Spinoza, il explique à des auditeurs incroyables que ce que l'on appelle la « *réalité* » n'est qu'une construction de l'esprit humain, qui n'est qu'un accident dans la matière vivante universelle.

On se plaint de lui au roi, qui l'expédie chez son ambassadeur à Londres, Michel de Castelnau. Pour le mettre à l'abri ou comme espion ? On n'en saura jamais rien. Peut-être devient-il même un agent double. En tout cas, il a des protecteurs puissants et approche la reine Elisabeth. Il semble qu'il niera ensuite, il devient calviniste mais se fait presque immédiatement excommunier : aucune certitude ne lui convient. Il part en 1580 pour Toulouse, où il obtient un diplôme de théologie. Il se nourrit d'Averroès, John Scotus, Marsilio Ficino, Nicolas de Cues et de toute la littérature hermétique. Il écrit un *Art de la mémoire*, inspiré des travaux de saint Augustin et de Raymond Lulle. Comme, mal-

Le 17 février 1600, il y a quatre siècles exactement, à Rome, Giordano Bruno montait au bûcher, sur ordre du pape. Son crime selon Jacques Attali : avoir eu, avant Galilée, Leibniz, Einstein ou Mendeleïev, l'intuition géniale de ce qui est devenu la théorie générale de l'Univers, la relativité, la chimie, la génétique, etc. La vie tumultueuse d'un philosophe vagabond, chercheur oublié, discrédité par l'Eglise, dont le martyre est le symbole de tous les crimes contre l'esprit

pute, publie, donne des conférences sur la doctrine de Copernic, l'immortalité de l'âme et la réincarnation, dans les milieux modernistes de Londres comme à Oxford, siège, à l'époque, comme la Sorbonne, de l'obscurantisme. Il noie ses auditeurs de citations et les écrase de son savoir. Il ne cache pas aux Anglais qu'ils les trouve ignorants et xénophobes ; il les compare à des « *ours* » et des « *loups* ». Il écrira un peu plus tard : « *Sachez que l'universel me déplaît, que je hais le vulgaire, que la multitude me contrarie.* »

Le mercredi des Cendres 1584, le débat qui l'oppose à deux docteurs d'Oxford est le prétexte à un livre majeur, *Le Banquet des Cendres*, premier livre de philosophie jamais écrit en une langue moderne : en italien, parce que c'est alors la langue de l'élite intellectuelle et commerciale de l'Europe – le français n'est que la langue du politique et l'anglais un dialecte insulaire.

Son style est magnifique, même s'il est difficile à rendre par les traductions modernes : « *Ce n'est pas*

de Lucrèce et de tous ceux qui l'ont suivi : si tout est équivalent et éternel, alors rien ne se perd et rien ne se crée – « *L'annihilation étant impossible nulle part dans la nature, ce globe entier, cette étoile, non sujette à la mort, se renouvelle de temps en temps par partie.* »

DE plus, rien n'est fixe, tout est relatif : la position, le mouvement, le temps lui-même – « *Il n'y a pas de haut ni de bas, pas de disposition absolue dans l'espace. Il n'y a que des positions relatives aux autres. Partout il y a un incessant changement de positions relatives à travers l'Univers et l'observateur est toujours au centre des choses.* » En conséquence, l'humanité n'a aucune valeur prééminente dans l'Univers, puisque nous, les hommes, sommes faits de la même matière que le reste de l'Univers et que nous ne sommes au centre de rien : « *Nous-mêmes, avec ce qui nous appartient, nous allons et venons, passons et retournons. Il n'est rien de nôtre qui ne nous devienne étranger, rien d'étranger qui ne de-*

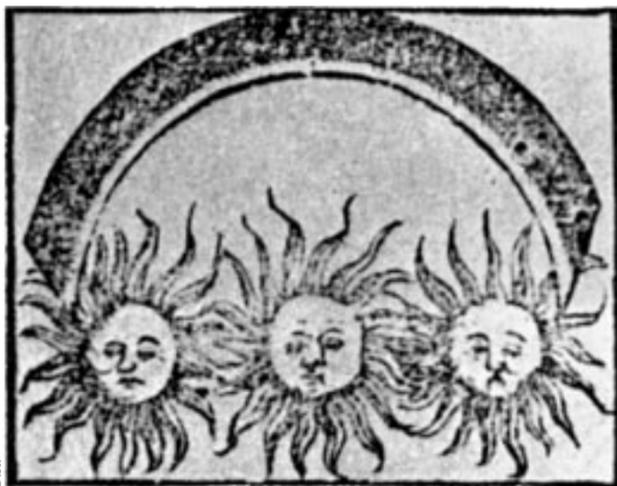
« Il n'y a pas de haut ni de bas, pas de disposition absolue dans l'espace. Il n'y a que des positions relatives aux autres. Partout il y a un incessant changement de positions relatives à travers l'Univers »

une bagatelle, comme le banquet des sangues ; ni une facétie à la Berni, comme le banquet de l'archiprêtre de Pogliano ; ni une comédie, comme le banquet de Bonifacio dans le chandelier. Non : c'est un banquet à la fois grandiose et humble, magistral et étudiantin, sacrilège et religieux, allègre et colérique, âpre et enjoué, maigrement florentin et grasement bolonais, cynique et sardanapalesque, badin et sérieux, grave et burlesque, tragique et comique. »

Se moquant des professeurs d'Oxford, qui en savent plus sur la bière que sur les Grecs, il affirme que non seulement la Terre n'est pas au centre de l'Univers, mais que le Soleil ne l'est pas non plus. Pour lui, l'Univers est composé d'une infinité de mondes, tous équivalents au nôtre – « *La consistance des autres mondes dans l'éther est pareille à celle de celui-ci* ». Et Dieu, situé à l'intérieur de cet infini – car « *l'Infini n'a rien qui soit extérieur à lui-même* » –, est « *la force, l'identité qui emplit le tout et illumine l'Univers* ». Il en tire des conséquences vertigineuses, allant bien au-delà des intuitions

vienne nôtre. » Tout naturellement lui vient alors l'idée d'aller et de retourner multiples entre la vie et la matière, de réincarnation, qu'il développe la même année – 1584, il a trente six ans – dans *L'Expulsion de la bête triomphante*. L'âme de chaque homme est Dieu lui-même, qui passe de corps en corps, de destin en destin, et qui donne un sens au salut. Certains êtres progressent d'âme en âme, devenant des héros ou des artistes, jusqu'à rejoindre l'esprit divin : « *Toutes les âmes font partie de l'âme de l'Univers, et tous les êtres à la fin sont un.* » « *Chaque acte apporte sa récompense ou sa punition dans une autre vie. Le passage dans un autre corps dépend de la façon dont il s'est conduit dans l'un (...). Le but de la philosophie est la découverte de cette unité.* »

Il est même un des tout premiers Européens à réprover la conquête de l'Amérique, au moment où celle-ci commence à rapporter de l'or et de l'argent. Pour lui, l'homme blanc ne vaut pas plus qu'un autre. Et la religion chrétienne n'est qu'une approche de Dieu parmi d'autres.



« *De monade numero et figura* », Francfort, 1591.

font découvrir ses maîtres dominicains, passionnés d'astronomie.

Très vite, il se fait détester pour son refus de croire en quoi que ce soit, même en la divinité de Jésus ou la virginité de Marie, sans l'avoir lui-même démontré. Sans cesser de se rebeller contre ses professeurs – qui « *tentent de m'éloigner d'occupations plus hautes, d'enchaîner mon esprit, et de transformer un homme libre au service de la vertu en esclave d'un système misérable et absurde* » –, il est ordonné prêtre en 1573. Deux ans plus tard, il devient lecteur en théologie au couvent et se prépare à devenir professeur de philosophie, quand, en 1576, le provincial de l'ordre l'accuse d'hérésie, pour

versitaire de Venise, mais son statut de moine renégat lui ferme toutes les portes. Puis à Genève, où, à l'inverse, c'est son passé de moine que les calvinistes lui reprochent ; il y survit comme correcteur d'imprimerie. Pour se faire accepter, selon certaines rumeurs qu'il niera ensuite, il devient calviniste mais se fait presque immédiatement excommunier : aucune certitude ne lui convient. Il part en 1580 pour Toulouse, où il obtient un diplôme de théologie. Il se nourrit d'Averroès, John Scotus, Marsilio Ficino, Nicolas de Cues et de toute la littérature hermétique. Il écrit un *Art de la mémoire*, inspiré des travaux de saint Augustin et de Raymond Lulle. Comme, mal-

Sans crainte, libre de tout, il mêle Dieu et la science dans une recherche éperdue de l'unité de l'Univers, audace alors inacceptable et dont la science a aujourd'hui repris le flambeau. A la même époque, il écrit un magnifique hymne à la liberté de penser : « *Persévère, cher Filoteo, persévère ; ne te décourage pas et ne recule pas, parce qu'avec le secours de multiples machinations et artifices le grand et solennel sénat de la sottise ignorence menace et tente de détruire ta divine entreprise et ton grandiose travail.* »

Sa situation à Londres se gâte, avec celle des catholiques anglais. Il lui faut partir encore, mais pour où ? Il pense aux Pays-Bas, terre de libertés, mais l'assassinat de Guillaume I^{er} d'Orange-Nassau y rend la situation instable. Pas question non plus d'aller en Italie, où veille l'Inquisition. Reste la France, où Henri III règne encore, avec maintenant Henri de Navarre comme héritier.

Son retour à Paris, en octobre 1585, est un désastre. Il ne réussit ni à se faire admettre à la cour d'Henri de Navarre, ni à se faire coopérer par les professeurs de la Sorbonne, ni à se réconcilier avec l'Eglise, qui lui demande de revenir dans son ordre et de renoncer à ses idées. Il a presque quarante ans, il est seul, il a souvent faim, froid, et survit de traductions et de corrections d'imprimerie. L'Italie lui manque. Il hésite à y rentrer puis décide de partir pour l'Allemagne.

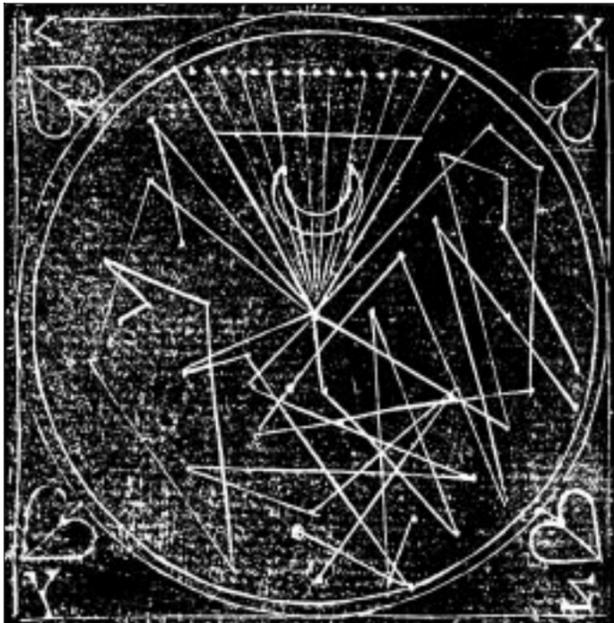
D'abord Marburg, en 1586, où il est mal reçu. Puis Wittenberg, où tout semble enfin lui sourire : accepté comme professeur dans une

« Il n'est pas nécessaire qu'il y ait beaucoup de sortes et de formes d'éléments infimes, comme du reste de lettres non plus, pour former d'innombrables espèces »

des meilleures universités de l'Europe de la fin de la Renaissance, il y enseigne la philosophie, la cosmogonie et l'art de la mémoire. Il a des disciples, à qui, bien avant Descartes, il enseigne l'obligation du doute – ce qu'il appelle la « *liberté philosophique* » – et le caractère multiforme de la vérité à la fois scientifique, esthétique, magique, musicale et religieuse. D'ailleurs, sa propre religion « *est celle de la coexistence pacifique des religions, fondée sur la règle unique de l'entente mutuelle et de la liberté de discussion réciproque* ».

Mais l'intolérance le rattrape. En 1589, les luthériens prennent le pouvoir à Wittenberg et il doit encore fuir. D'abord pour Prague, auprès de Rodolphe II, à qui il dédie un livre sans obtenir un poste ; puis Helmstedt, où il espère en la protection du duc de Brunswick. Mais celui-ci meurt avant de la lui accorder ; et l'assassinat, cette même année à Paris, d'Henri III par Jacques Clément le prive de son ultime protection royale.

En 1590, il est à Francfort, pour y faire publier ses nouveaux livres. Le supérieur d'un couvent des carmes qui l'héberge, quand il n'a pas où dormir, le décrit comme « *un homme universel mais qui n'avait point de religion, (...) occupé la plupart de son temps à écrire, à créer des chimères et à se perdre à de nouvelles rêveries* ». Sa pensée évolue vers l'hermétisme, la magie, la kabbale. Dans *Des fureurs héroïques*, il écrit que « *les magies peuvent faire plus au moyen de la foi que les médecins par les voies de la liberté* ». Dans *De magia*, il propose de revenir aux hiéroglyphes égyptiens car « *les termes latins, grecs et italiens échappent à l'écoute et à l'intelligence des divinités supérieures et éternelles* ». Et il ajoute, dans un texte qui lui sera beaucoup reproché lorsqu'on l'accusera de sorcellerie : « *Il n'est pas de réalité qui ne soit accompagnée d'un esprit et d'une intelligence* ». Il explique que l'univers est composé d'un nombre limité de lettres, entités élémentaires aux formes géométriques, triangles, carrés, cercles, pyramide courbe, reliées à une substance qui « *les anime toutes* ».



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

« *Et il n'est pas nécessaire qu'il y ait beaucoup de sortes et de formes d'éléments infimes, comme du reste de lettres non plus, pour former d'innombrables espèces.* » Intuition fulgurante de la structure de l'atome, du tableau de Mendeleïev, du code génétique et de la théorie unifiée de l'Univers.

Dans un ultime livre (*De la composition des images, des signes et des idées*), il imagine un système mnémotechnique incroyablement sophistiqué de géométrie magique, répartissant des « *ailes de mémoire* » en vingt-quatre salles elles-mêmes divisées en neuf « *lieux de mémoire* », quinze « *campi* », encore subdivisés en neuf lieux et trente « *cubiculae* ».

À vient sa perte : en 1591, deux libraires italiens revenus de Venise, où ils ont vendu certains de ses derniers livres, lui rapportent à Francfort une invitation à venir enseigner sa science de la mémoire à un de ses admirateurs inconnus, un jeune et riche noble Vénitien, Giovanni Mocenigo. Il hésite : l'Italie est très dangereuse, mais il sait vacante la chaire de mathématiques à Padoue. Et il s'imagine peut-être comme le Luther de l'Italie, celui qui réconciliera l'Eglise et la science. Il se décide : va pour Venise. Mais à peine arrivé, il comprend qu'il est tombé dans un piège : son hôte veut apprendre la magie et rien d'autre. Giordano Bruno a beau lui expliquer qu'il est un philosophe et un savant, qu'il ne connaît rien à la magie, l'autre insiste, menace. Bruno tergiverse. Pendant qu'il essaie de se faire nommer à Padoue et d'obtenir le pardon du nouveau pape, Clément VIII, il fait croire à Mocenigo qu'il rédige spécialement pour lui un *Art de l'invention*. Mais l'autre se lasse d'attendre et, le 22 mai 1592, lui lance un ultimatum : si Bruno refuse de lui enseigner la magie, il le dénoncera à l'Inquisition.

Giordano Bruno décide de repartir le lendemain pour Francfort. Trop tard. Dans la nuit du 22 au 23, Mocenigo le fait enfermer dans sa chambre : il ne le laissera sortir qu'en échange de la promesse de lui enseigner les « *termes de la mémoire des mots et de la géométrie* ». Bruno refuse. Ivre de colère, Mocenigo le fait descendre dans la cave et prévient l'Inquisition qu'il détient un dangereux hérétique. Bruno est conduit immédiatement à la prison de San Domenico di Castello et Mocenigo vient l'accuser, « *par contrainte de sa conscience et sur ordre de son confesseur* », de mille crimes, dont

la liste constitue comme une synthèse des idées que Bruno a professées à un moment ou un autre de sa vie : Mocenigo prétend l'avoir entendu affirmer croire à l'existence d'un univers infini et d'un nombre infini de systèmes solaires, nier la Genèse au nom de l'éternité de l'Univers, croire en la métempsychose, critiquer le Christ, refuser la Trinité au nom de la perfection divine, nier la virginité de Marie, mépriser la théologie et l'Inquisition, être un ennemi de la messe, ne pas croire à la punition des péchés, être un faux mage, aimer le roi Henri IV, se vanter d'avoir séduit beaucoup de femmes et considérer la liberté sexuelle comme « *propre au service de la nature* ». Une seule de ces accusations, si elle est établie, le conduira au bûcher. Bruno se prépare à jouer sa vie sur ses idées.

Une semaine plus tard, commencent les interrogatoires. Les juges ne savent rien de lui, sinon cette délation et quelques livres. Bruno répond calmement,

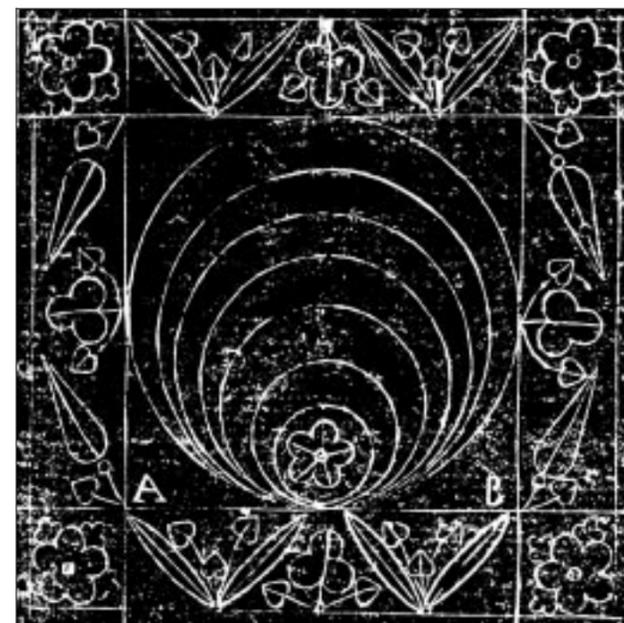
« *Persévère, cher Filoteo, persévère ; ne te décourage pas, parce qu'avec le secours de multiples machinations et artifices le grand et solennel sénat de la sottise ignorence menace et tente de détruire ta divine entreprise* »

Giordano Bruno

point par point, comme un professeur à ses élèves. Sur l'Unité de Dieu : « *Je comprends qu'un être est en tout et au-dessus de tout, et qu'il n'est rien qui ne participe à l'être, et aucun être sans essence. Ainsi rien n'est étranger à la divine présence.* » Il reconnaît son incapacité à comprendre la Trinité, affirme ne pas croire à la virginité de Marie, ni au géocentrisme, ni à l'unicité du système solaire.

Devant tant de simplicité seraine, les interrogatoires s'accablèrent, de plus en plus souvent accompagnés de torture. Rien ne lui retire son calme : « *Le contenu de tous mes livres en général est philosophique et (...) j'y ai toujours parlé en philosophe, suivant la lumière naturelle, sans me préoccuper de ce que la foi nous commande d'admettre.* » Et encore : « *C'est à l'intellect qu'il appartient de juger et de rendre compte des choses que le temps espace et éloigne de tout.* »

Le 30 juillet 1592, après sept interrogatoires interminables et



De gauche à droite et de bas en haut : « *Theuti Radius* », figures sans nom, « *Speculum Magorum* », « *Expansor* », figures d'après Giordano Bruno, « *Articuli adversus mathematicos* », Prague, 1588.

presque autant de séances de torture, pendant lesquels il n'avoue rien, l'Inquisition de Venise, dépitée, envoie son dossier à Rome, qui exige qu'on le lui livre : Bruno n'est pas vénitien, il n'a pas de raison d'être jugé sur la lagune. Le doge refuse, pour protéger l'indépendance de la Sérénissime, le Sénat confirme ce refus. Mais Clément VIII insiste : Bruno est napolitain et Venise n'a aucune raison de le protéger. Le doge et le Sénat hésitent, puis cèdent. Bruno arrive à Rome, enchaîné, le 27 février 1593. Il est enfermé dans la prison de l'Inquisition qui jouxte Saint-Pierre. Il demande à voir le pape. En vain. Du nouveau procès qui commence, on sait peu de choses : toutes les archives en furent ramenées à Paris par Napoléon I^{er}, puis vendues comme papier à recycler pour une usine de carton.

Le cardinal Robert Bellarmine, le plus célèbre jésuite du moment, grand maître de l'Inquisition, mène les interrogatoires. C'est un

Fin 1594, l'accusation n'a encore rien prouvé. Le pape demande alors qu'on étudie tous les livres de Giordano Bruno en détails. Cela prendra trois ans, car l'Inquisition est débordée : des dizaines d'intellectuels, comme Tommaso Campanella, et des grands seigneurs pourrissent dans les prisons du Saint-Office. On ne l'interroge qu'en 1597 sur « *ses vaines conceptions sur la pluralité des mondes* ». Il tient ferme, malgré le supplice de la corde subi lors de son dix-septième interrogatoire. L'année suivante, il se dit prêt, en souriant, à renoncer à ses idées si l'Eglise les déclare hérétiques « *à partir de maintenant* ». Bellarmine refuse : elles le sont depuis toujours. Bruno veut encore négocier : lors du vingt et unième interrogatoire, le 10 septembre 1599, il propose d'échanger une rétractation partielle contre l'autorisation de poursuivre ses recherches philosophiques. Le 21 décembre 1599, après avoir consulté le pape, Bellarmine refuse : le Nolain doit cesser de penser.

ALORS Bruno choisit : quitte à mourir, autant que cela soit dans l'intégrité de ses idées. Il crie à son tortionnaire : « *Je ne crains rien et je ne rétracte rien, il n'y a rien à rétracter et je ne sais pas ce que j'aurais à rétracter.* » C'est fini. Le 20 janvier, Clément VIII ordonne de le livrer à l'Inquisition, qui lui donne encore quarante jours pour se dédire. En vain. Le 8 février 1600, il est conduit chez le cardinal Madruzzi, piazza Navone. A genoux, en présence des neuf cardinaux inquisiteurs et du gouverneur de la ville, il écoute la sentence : il sera « *puni sans verser le sang* », ce qui veut dire, dans la terrifiante hypocrisie de l'Inquisition, le bûcher. « *Vous avez certainement plus peur en prononçant cette sentence que moi en l'écoutant !* », crie-t-il à ses juges.

A l'aube du jeudi 17 février 1600, sept pères de quatre ordres différents viennent le chercher dans sa cellule et le supplient encore de renoncer à « *ces mille erreurs et vanités* ». Il hausse les épaules. On le conduit au Campo dei Fiori, sous la conduite des moines de San Giovanni Decollato. On l'attache

au bûcher, on le bâillonne. Quand, au dernier moment, on lui tend un crucifix, il détourne les yeux. Un peu plus tard, Galilée, confronté à la même menace, proférée d'abord en 1616 par le même Bellarmine, puis en 1633 par son successeur, pour des thèses beaucoup moins audacieuses, se rétracta en tremblant, à genoux, marmonnant seulement entre ses dents le trop célèbre « *et pourtant elle tourne* », signe ultime de sa lâcheté.

Bruno est beaucoup plus dangereux pour l'ordre établi que tous ceux dont l'Inquisition a brisé la conscience. Aussi, après sa mort, tout fut fait pour le discréditer. Dès le 7 août 1603, toute son œuvre est à l'Index et ses livres disparaissent ; l'Eglise le dénonce

« *Je ne crains rien et je ne rétracte rien, il n'y a rien à rétracter et je ne sais pas ce que j'aurais à rétracter* »

urbi et orbi comme espion, assassin, athée, hérétique ; elle menace quiconque voudrait le citer ou reprendre ses théories. A l'inverse, tous les honneurs sont réservés à son tortionnaire, enterré en 1621 dans le magnifique tombeau commandé au Bernin.

L'œuvre de Bruno ne réapparaît qu'au début du XVIII^e siècle, d'abord dans l'Angleterre de Newton, puis dans l'Italie du Risorgimento, où il devient l'idole des intellectuels nationalistes. Mais l'Eglise ne désarme pas : en 1889, le pape Léon XIII s'oppose, en vain, à l'érection d'une statue à l'endroit même où Bruno fut assassiné. Le 29 juin 1930, le Vatican canonise le cardinal Bellarmine, après un procès fertile en polémiques. Et, le 3 février 2000, le cardinal Poupard, responsable au Vatican du « *Pontificam Consilium Cultura* » – celui-là même qui instruisit la réhabilitation de Jean Hus et de Galilée –, refuse encore celle de Bruno, tout en « *déplorant* » l'usage fait de la force contre lui, sans vouloir débattre de ses thèses ni remettre en cause les conditions de son procès. Certains vont même jusqu'à écrire que Giordano Bruno serait resté inconnu sans le bûcher.

Peut-on concilier la lecture des textes sacrés avec les avancées de la science ? Tel est le défi que Bruno lance encore aujourd'hui à toutes les Eglises, du haut de son bûcher.

Philosophe vagabond, courageux fragile, homme de foi et de vérité, Bruno n'était pas dupe du malheur qui le guettait. Il a toujours su qu'il aurait à payer cher pour avoir compris que l'Univers ne se résumait pas à une théologie prise au pied de la lettre, pour avoir eu – avec d'autres mais bien avant eux à qui on en attribue aujourd'hui la paternité –, l'intuition de ce qui est devenu l'épistémologie, la cosmologie, la théorie générale de l'Univers, la relativité, la chimie, la génétique ; pour avoir perçu, avant même Pascal, l'importance de la beauté comme source d'accès à la vérité ; pour avoir reconnu à chaque homme tous les droits sur lui-même et aucun droit sur le reste de l'Univers.

Un jour de lassitude, au cours d'un de ses voyages sans but, pourchassé par l'ignorance et la bêtise, il écrivit ce qui reste comme l'indépassable lamento de tous les découvreurs, spectateurs de leur propre marginalité : « *Voyons ce qui arrivera à ce citoyen et serviteur du monde, fils de son père le Soleil et de sa mère la Terre, voyons comment le monde qu'il aime trop doit le haïr, le condamner, le persécuter et le faire disparaître.* »

Jacques Attali

★ Bibliographie : – Bruno Giordano, *Œuvres complètes*, collection dirigée par Yves Hersant et Nuccio Ordine, Les Belles Lettres, 1993-2000, et *De la magie*, Allia, 2000.

– Bertrand Levergeois, *Giordano Bruno*, Fayard, 1995, 571 p., 170 F, (25,92 €).

– Frances A. Yates, *Giordano Bruno et la Tradition hermétique*, Deruy, collection Bibliothèque de l'hermétisme, 1988, 558 p., 149 F (22,71 €).

Jörg Haider en quête d'une nouvelle identité nationale *par Michel Cullin*

LE « haidérisme » serait-il le dernier avatar de la longue quête d'identité nationale des Autrichiens au XX^e siècle ? La question mérite d'être posée au regard de l'histoire du FPÖ et, compte tenu du caractère nationaliste et populiste des propos, de Jörg Haider lui-même.

La victimisation du pays dans laquelle se complait Jörg Haider et dont il fait son miel est étroitement liée à l'histoire de l'Autriche contemporaine. Reste de l'Empire austro-hongrois, l'Autriche allemande de 1918 s'est d'abord posée en victime des alliés qui, en interdisant l'Anschluss dans le traité de Saint-Germain, lui imposaient de redéfinir son identité nationale. Le « *Qui sommes-nous ? Des Allemands ou des Autrichiens ?* » marque toute l'histoire politique de la première République de 1918 à 1934. En répondant à cette interrogation sur la germanité par l'austro-fascisme de 1934 à 1938, cet épisode hélas ! encore trop peu connu de l'histoire autrichienne, le pays esquisse à nouveau la question de l'identité nationale. « *Nous sommes en fait les vrais, les meilleurs Allemands* », répond Kurt Schuschnigg avec sa « *voie allemande* » à partir de 1936 et lorsqu'il démissionne après l'entrée de la Wehrmacht en Autriche au soir du 11 mars 1938, c'est pour que « *le sang allemand ne coule pas* ».

Mais l'Autriche devient à nouveau une victime. D'ailleurs les dirigeants austro-fascistes comme Schuschnigg sont arrêtés et déportés, ce qui leur permettra de revendiquer après 1945 la qualité d'adversaires du III^e Reich. Les alliés de la coalition anti-hitlérienne consacrent l'Autriche dans son rôle de « *première victime de la politique d'agression hitlérienne* » dans une déclaration à Moscou en 1943. « L'Autriche victime » restera pendant des décennies non seulement la thèse officielle des poli-

tiques autrichiens – à l'exception du FPÖ – mais aussi le fil rouge de toute une culture politique après 1945.

L'affaire Waldheim renforcera cette tendance en permettant de réécrire l'histoire de mars 1938 en une histoire des « *Malgré-nous* ». On doit au chancelier Franz Vranitzki d'avoir interrompu ce processus en rappelant en 1988 que les Autrichiens avaient été à la fois victimes et acteurs du national-socialisme. C'est bien la teneur de ces propos qui a été reprise et développée dans le fameux préambule imposé par le président Klesstil à Wolfgang Schüssel et Jörg Haider pour accompagner leur déclaration gouvernementale. Jörg Haider l'a signé tout en jouant à nouveau sur le thème de l'Autriche, victime des « *appétits de pouvoir étrangers* ».

Le « haidérisme », qui ne saurait être confondu avec le FPÖ dont il est toutefois issu, est un concept qui caractérise beaucoup plus une culture politique, commune à toute une génération de jeunes responsables politiques qu'on retrouve essentiellement dans le FPÖ mais aussi occasionnellement dans l'ÖVP et le SPÖ. Ce curieux mélange de victimisation mais aussi de rejet de l'héritage politique de 1945 (grande coalition, antifascisme, etc.) n'est pas sans rappeler le débat allemand autour du fameux discours de Martin Walser. « *Affronter le passé sans sentiment de responsabilité* », telle est pour la nouvelle droite autrichienne la manière de banaliser le passé nazi sans s'inscrire obligatoirement dans les stratégies de renouveau des générations précédentes.

En refusant toutefois le concept de « *nation autrichienne* » revendiqué haut et fort en 1945 par une partie des élites politiques issues de l'exil ou de la résistance autrichienne à Hitler, Jörg Haider joue coup double. D'une part, en le

connotant comme concept communiste – parce que parmi les « *théoriciens* » de la nation autrichienne, il y avait un résistant communiste comme Alfred Klahr – il active la fibre anti-communiste toujours latente de la droite autrichienne et, d'autre part, il revendique un nationalisme « *post-national* » que nourrissent des réflexes chauvins et xénophobes du genre : « *Les Autrichiens d'abord !* ». En s'opposant à l'identité politique de la na-

victime de l'Allemagne nazie, l'Autriche de 1945 se devait d'ajouter à la légitimité antifasciste une « *austriacité* » nouvelle que le précurseur du FPÖ, la fameuse « *Association des indépendants* » créée en 1949 pour permettre aux « *petits nazis* » amnistiés de participer aux élections, devait immédiatement rejeter.

Ce parti, qui déboucha en 1955 sur la création du FPÖ, regroupa dès le départ des anciens nazis voulant prendre leur revanche sur

Il est trop facile, et surtout trop simpliste, d'en faire le « fils adoptif » d'Adolf Hitler comme beaucoup le font. Si son milieu d'origine ne laisse planer aucun doute quant aux influences idéologiques qui l'ont marqué, son populisme et ce chauvinisme violent et cynique renouent avec d'autres traditions qui ont marqué l'histoire intellectuelle de l'Autriche

tion autrichienne républicaine, Jörg Haider retrouve d'une part les racines pangermanistes du FPÖ, qui nie toute identité nationale autrichienne, et, d'autre part, il peut donner libre cours à un nationalisme substantialiste qui fait du peuple autrichien un « *ersatz* » de peuple allemand.

La préhistoire du FPÖ n'est en aucune façon l'histoire d'un libéralisme politique qui se serait cherché. C'est plutôt l'histoire d'un pangermanisme qui fut interrompu par la victoire des alliés en 1945 et leur engagement pour le rétablissement d'une Autriche indépendante et souveraine. En se définissant à la fois comme antithèse au national-socialisme et comme

1945 mais aussi des pangermanistes se réclamant d'un libéralisme politique qui n'a jamais existé en Autriche que sous sa forme grand-allemande. L'instrumentalisation du vocable « *libéral* » pour masquer la nostalgie de la Grande Allemagne et surtout pour refuser « *l'austriacité* » conduisit à considérer que les éléments non nazis du FPÖ légitimaient à eux seuls un parti dit démocratique mais qui était l'antithèse de la Seconde République et qui l'est resté. Les débats dans les années d'après-guerre sur la langue parlée en Autriche illustrent parfaitement le refus de « *l'austriacité* ». Le FPÖ notamment dénonça le « *Hurdi Stani* » du ministre ÖVP de l'édu-

cation, Félix Hurde, qui avait voulu institutionnaliser l'enseignement de l'allemand parlé en Autriche et donner ainsi à la « *langue autrichienne* » sa légitimité politique.

Jörg Haider a hérité de toutes ces ambiguïtés et il joue parfaitement de cet héritage lorsqu'il se définit comme un libéral moderne et réformateur alors que sa socialisation politique (famille nazie, environnement carinthien) est aux antipodes du libéralisme politique classique. C'est parce qu'il est finalement un pur produit du FPÖ qu'il ne peut être considéré comme libéral (la scission qui a donné naissance au Forum libéral le montre bien) mais c'est aussi pour cette raison qu'il est à la recherche d'une identité nationale qui ne soit pas « *l'austriacité* » de 1945.

Le concept de nation autrichienne, développé à l'origine par des milieux catholiques monarchistes comme le fit le théoricien Ernst Karl Winter dans les années 30, s'apparente beaucoup plus au concept de nation républicaine tel que nous le connaissons en France depuis 1789. Pour Winter, la nation autrichienne est ce « *plébiscite quotidien* » (Renan) qui suppose l'adhésion permanente à une communauté de valeurs politiques, héritée en France de la Révolution et en Autriche du joséphisme. La conception de Winter qui, bien que monarchiste d'origine, acceptait le cadre républicain, a préfiguré la culture du consensus national qui a marqué si profondément l'Autriche de l'après-guerre.

En remettant précisément en cause cette culture politique du consensus, Jörg Haider se doit de trouver pour l'Autriche une nouvelle identité nationale qu'il définit donc – faute de référence au concept de nation autrichienne – par l'exclusion et la xénophobie. Etre Autrichien signifie paradoxalement pour lui être en rupture

avec la nation autrichienne. C'est bien là l'une des caractéristiques essentielles du haidérisme. Pour justifier cette rupture, l'exigence de plus de démocratie référendaire sert à masquer le caractère plébiscitaire de la démarche. Jörg Haider, l'homme du « *parler vrai* », l'artisan d'une Autriche sans complexes est bien le « *grand leader* » qui rapproche les élites du peuple. Il assume ainsi pleinement une fonction tribunicienne et populiste. Favoriser les mécontentements nés des déficits du système politique (et ils sont nombreux !) et exploiter les ressentiments xénophobes de la population lui permet d'esquiver, voire de nier l'identité nationale autrichienne, tout comme l'ont fait ses pères spirituels grand-allemands à travers le siècle.

Il est trop facile, et surtout trop simpliste, d'en faire le « *fils adoptif* » d'Adolf Hitler comme beaucoup le font. Si son milieu d'origine ne laisse planer aucun doute quant aux influences idéologiques qui l'ont marqué, son populisme est autre chose qu'une simple résurgence du néo-nazisme ou la conséquence d'un passé non assumé. Ce chauvinisme violent et cynique renoue avec d'autres traditions qui ont marqué l'histoire intellectuelle de l'Autriche. C'est moins une continuité idéologique fasciste qui caractérise le haidérisme qu'un refus de l'identité nationale autrichienne dès lors qu'elle est synonyme d'antifascisme. Cela ne change rien au fait que le FPÖ n'est pas un parti de tradition démocratique et que son leader est un sérieux obstacle au développement d'une culture républicaine.

Michel Cullin, ancien directeur de l'Institut français de Vienne, est universitaire et membre du comité de rédaction de la revue Austriaca.

Dans le monde clos et tabou des prisons Non à un enseignement passéiste de l'histoire

par Hélène Dorlhac

J E tiens à apporter mon témoignage d'ancien secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire de 1974 à 1976, au moment où la situation des prisons semble, à juste titre, mobiliser les médias. J'avais, à cette époque déjà, dénoncé la grande misère des prisons françaises : locaux souvent vétustes, parfois délabrés, cellules exiguës, manque d'hygiène, bref des conditions de vie indignes de notre société. Robert Badinter avait, avec justesse, parlé de « *léproserie pénitentiaire* ». Certes des améliorations ont été apportées au cours de ces dernières années, mais elles ont été souvent réduites à néant par suite de la surpopulation carcérale : car notre justice est souvent une justice de prison.

Cette surpopulation crée une promiscuité redoutable, en particulier pour les jeunes détenus, elle est la source des pires humiliations. Une hiérarchie se crée avec ses « *caïds* ». C'est l'exploitation des plus faibles, et l'on retrouve dans ce monde fermé, où tout élément prend une grande résonance, les mêmes injustices liées à l'argent que dans le monde libre. La prison est un microcosme de notre société dont les tares sont exacerbées. Que dire dans ces conditions de la difficulté du travail socio-éducatif ainsi que de celui du personnel de surveillance !

Devant ce constat, je pose une question essentielle : la dignité humaine, première exigence des droits de l'homme, peut-elle être respectée en prison ? Ma réponse est : non. J'avais été frappée à l'époque, et cela me paraît encore vrai aujourd'hui, de l'ignorance de la plupart de nos concitoyens (à moins d'être directement concernés) sur l'univers carcéral. Le mot « *prison* » inquiète et suscite en général un sentiment de rejet ; personne ne veut savoir vraiment ce qui se passe derrière les « *hauts murs* ».

Certes les grandes mutineries qui avaient enflammé le ciel de l'été 1974 et inquiété l'opinion avaient révélé l'urgence des réformes à entreprendre. J'avais demandé à la presse écrite et audiovisuelle d'effectuer des reportages dans certaines prisons afin que nos

concitoyens puissent prendre conscience de la vétusté des locaux, de la jeunesse de beaucoup de détenus, de l'angoisse liée à l'isolement et au manque d'activité pouvant pousser certains à l'auto-mutilation et au suicide, et aussi des difficiles conditions de travail du personnel. Ainsi était révélé l'archaïsme d'un système qui déstructure l'individu au lieu de l'aider à se resocialiser. Mais la conscience collective n'aime pas voir ce qui la dérange : le voile et le silence se sont refermés sur nos prisons.

La prison est un microcosme de notre société dont les tares sont exacerbées. Devant ce constat, je pose une question essentielle : la dignité humaine, première exigence des droits de l'homme, peut-elle être respectée en prison ?

Il me paraît primordial de définir le rôle que notre société veut voir jouer à la prison : veut-on ne lui reconnaître que son rôle immédiat de protection de la société en isolant l'individu dangereux, ou bien ne serait-il pas utile de lui donner aussi un rôle thérapeutique et éducatif : traiter le délinquant comme un malade social pour éviter que des conditions de vie archaïques et aliénantes n'en fassent un récidiviste ? On ne refait pas un être social dans un cadre social, sans pour autant confondre hu-

manisation et laxisme. En conclusion, je souhaite appuyer la démarche de ceux qui constatent une inadéquation de notre système pénitentiaire aux réalités de notre époque.

Certes, les réformes qui se sont succédées depuis 1945 tendent toutes vers une humanisation, mais le poids de l'institution est si lourd, les problèmes de sécurité si omniprésents que là, plus qu'ailleurs, dans ce monde clos et tabou des prisons, les choses changent lentement. La prison doit être conçue et assumée comme une

par Claude Lelièvre

A U cours du dernier trimestre de l'an passé, les instituteurs et professeurs d'école ont eu à se prononcer sur des « *documents d'application* » (paru au BO du 26 août 1999) qui « *précisent les contenus et les finalités des programmes de 1995 en s'efforçant de clarifier les tâches principales de l'école élémentaire* ». Leur attention s'est en général surtout portée – comme ils y étaient d'ailleurs invités – sur les documents concernant le français et les mathématiques. Or la vigilance s'imposait aussi pour d'autres disciplines, particulièrement en histoire.

Selon les « *documents d'application* », cette discipline, « *en prenant comme support l'histoire nationale, présente les grandes époques historiques à travers des images et des récits bien datés, riches de sens et d'accès facile* » ; « *son enseignement s'appuiera principalement sur des récits, illustrés de documents, mettant en scène des personnages et des événements typiques ou exemplaires d'une époque* ».

Quel que soit le crédit que l'on peut accorder à cette orientation pédagogique, on conviendra que le choix des personnages nommé et explicitement cités s'avère donc, en l'occurrence, capital. Quels sont-ils ? Deux explorateurs (Cartier et Colomb), deux savants (Pasteur et Marie Curie), deux chefs militaires (Godefroy de Bouillon et Vauban), quatre résistants (Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Jean Moulin et Charles de Gaulle, l'homme de l'« *appel du 18 juin* »),

AU NOM DU PEUPLE CORSE

Je trouve franchement inconvenant l'appel à la paix en Corse lancé par Jean-Guy Talamoni (*Le Monde* du 1^{er} février). Qui d'autre que lui et ses amis, parfois ces assassins et racketteurs dont il exige l'amnistie, sont responsables des désordres qui, depuis un quart de siècle, entravent le développement de l'île et inquiètent par leurs actes touristes et investisseurs ? Ces « *nationalistes* » revendiquent au nom du « *peuple corse* ». Oublient-ils que

deux ministres (Colbert et Ferry, présenté non comme l'instaurateur de l'école de la République, mais comme le promoteur de l'« *école primaire* »), dix monarques (Jules César, Charlemagne, Hugues Capet, Saint-Louis, Louis XI, François I^{er}, Henri IV, Louis XIV, Napoléon I^{er}, Napoléon III).

Nous n'aurons pas la cruauté d'insister longuement sur le choix effectué, en plein débat sur la parité : le « *quota de femmes* » se réduit à deux personnages emblématiques sur vingt-deux (Jeanne d'Arc et Marie Curie). Et tout se passe comme s'il y avait un certain retour aux manuels de notre enfance, ceux de Lavisse et de ses épigones. En pire, car le Panthéon républicain s'est vidé de ses hommes politiques (Mirabeau, Danton, Robespierre, Hoche, Lamartine, Gambetta, Clemenceau...). Alors que chaque période, dans les « *documents d'application* », est suivie de quelques noms de personnages emblématiques, il n'en est rien pour la Révolution française...

D'autres choix laissent songeur. Deux personnages (autant que pour l'ensemble des femmes...) sont emblématiques des croisades : Godefroy de Bouillon et Saint-Louis (s'agit-il de les sanctifier ?) ; le texte insiste lourdement : « *C'est au nom de la religion que les Français participent aux croisades (Saint-Louis), expéditions menées depuis l'Europe chrétienne pour délivrer le tombeau du Christ tombé aux mains des musulmans* ». On en reste pantois : est-ce le moment de valoriser l'agressivité de la chré-

ce dernier ne leur a jamais donné la majorité ? M. Talamoni juge que « *la volonté politique doit toujours primer sur les considérations juridiques* ». L'idée est fort contestable : le droit autant que le suffrage définit la démocratie. Ni le peuple ni le droit ne soutiennent sa cause, qu'il en tire les conséquences : la reconnaissance préalable d'une problématique identité corse n'est pas exigée par les insulaires. Ils veulent la paix maintenant !

Christian Bardot Saintry-Sur-Seine (Essonne)

AU COURRIER DU « MONDE »

CUMUL DES MANDATS

La procédure de limitation du cumul des mandats est dans l'impasse. A défaut d'une loi organique qui définirait de nouvelles règles, on pourrait corriger les modes de rémunération des élus qui cumulent plusieurs fonctions.

Ceux-ci sont en fait des travailleurs à temps partiel dans chaque emploi ; il serait logique

que leurs émoluments ou indemnités (hors frais de secrétariat) soient calculés en conséquence, par exemple en divisant, pour chaque mandat, la rémunération nominale par le nombre de mandats rémunérés.

En bonne justice la même règle devrait être appliquée à un élu qui cumule la charge d'un mandat important avec un autre emploi rémunéré, de quelque nature qu'il soit.

Pierre Emery Hyères

Claude Lelièvre est professeur d'histoire de l'éducation à l'université Paris-V. Ce texte a reçu l'approbation de l'historien Jacques Le Goff.

La carte scolaire, révélateur des maux de l'école

CLAUDE ALLÈGRE a le don pour trouver les mots qui fâchent. Confronté, comme tous ses prédécesseurs, à un mouvement de grogne des enseignants et des parents d'élèves contestant la gestion de la carte scolaire, le ministre de l'éducation nationale considérait, le 6 février, que « toutes les manifestations qui ont lieu sont basées sur des fantasmes ». En 1998 déjà, Claude Allègre se disait excédé par les « piailllements » des professeurs et des parents qui protestaient « ici ou là » contre les fermetures de classes. Cette année, la publication, le 10 février, des dotations de postes pour la prochaine rentrée dans le premier degré, n'a pas calmé les ardeurs de ceux qui « fantasment ». Point d'orgue de la contestation, près de 25 000 enseignants et parents d'élèves du Gard et de l'Hérault ont défilé, samedi 12 février, dans les rues de Nîmes et de Montpellier. Réclamant « plus de moyens » au nom de « l'égalité des chances », les manifestants ont fustigé, pêle-mêle, « les classes surchargées », « les instituteurs non remplacés », « les enfants de deux ans non accueillis ».

L'académie de Montpellier - où Nîmes n'avait pas connu pareille mobilisation depuis vingt ans - n'est pas un cas isolé. D'autres manifestations ont eu lieu à Nice, Toulouse, Besançon, Rouen ou encore dans les Bouches-du-Rhône, les protestataires allant jusqu'à réclamer des « plans de rattrapage » à l'image de celui engagé depuis deux ans en Seine-Saint-Denis. Dans le sud de la France, l'augmentation démographique, conjuguée à un retard dans le taux d'encadrement des élèves, a justifié la mobilisation. Ailleurs, des inégalités locales criantes ont attisé la grogne : dans certaines académies, la scolarisation des enfants de deux ans varie de 100 % à moins de 10 % selon les départements.

« ZÉRO DÉFAUT »

Alors que la baisse des effectifs est évaluée à 20 000 élèves dans le primaire à la rentrée prochaine, Claude Allègre fait valoir le maintien du nombre de postes d'enseignants. « Les taux d'encadrement sont en augmentation partout », assure même le ministre. Selon la direction de la programmation et de la prospective (DPD), à la rentrée 1998, 75 % des écoles primaires et 47 % des maternelles comptaient au maximum vingt-cinq élèves par classe. Il n'empêche, la carte scolaire est une fois encore douloureusement vécue. Est-elle mal gérée, mal expliquée, ou sert-elle de prétexte à l'expression d'un malaise plus profond ? Si Claude Allègre fâche parfois par ses mots il sait aussi susciter de fortes attentes, popularisées par

ses slogans : « Pas de classes sans enseignant », « Zéro défaut », ou bien encore le « Zéro tolérance » affiché dans la lutte contre la violence dans le primaire. Des exigences qui demandent, selon enseignants et parents, un encadrement plus important, et donc, des postes supplémentaires. Parallèlement, la multiplication des priorités parfois contradictoires mises en avant par Claude Allègre et Ségolène Royal depuis deux ans - effort sur les zones d'éducation prioritaire (ZEP), appelées à développer des « pôles d'excellence », maintien des écoles en zone rurale, accueil généralisé des enfants de deux ans, mise en place inégale de la Charte pour l'école du XXI^e siècle... - renforce les demandes. Entendus sur le terrain, ces objectifs tous azimuts se heurtent à la réalité des réponses apportées. Et les nécessaires redéploiements, liés à la fois aux évolutions démographiques et à la politique ministérielle, restent largement incompris. D'autant que malgré les promesses de « zéro défaut », les problèmes de remplacement ont été cette année particulièrement aigus dès le mois de décembre.

Exemples extrêmes de ce fossé entre les demandes des manifestants et les réponses de l'administration, les 78 postes attribués à l'académie de Montpellier opposés aux 500 réclamés dans le seul département du Gard ou encore les 300 professeurs supplémentaires demandés par les

grévistes du Doubs alors que l'académie de Besançon va en perdre 23. Ce décalage, attribué par certains à une surenchère orchestrée par les syndicats d'enseignants, démontre aussi la volonté de profiter de la baisse démographique pour engager une politique qualitative. A ce titre, les manifestants ne manquent pas d'idées : recruter davantage de maîtres que de classes pour améliorer le suivi des élèves en difficulté ; développer la formation continue des enseignants pour améliorer, par exemple, l'apprentissage des langues vivantes et des nouvelles technologies ou l'enseignement spécialisé ; et, surtout, baisser encore le nombre d'élèves par classe au nom d'un meilleur « suivi individualisé ».

« UN APPEL AU SECOURS »

Qualifiées d'« irréalistes » par le recteur de Montpellier, les revendications chiffrées n'ont de fait aucune chance d'être prises au pied de la lettre par l'administration. Les pouvoirs publics devraient néanmoins les entendre comme « un appel au secours », estiment des responsables syndicaux. La mobilisation actuelle révèle en effet un malaise profond. L'inquiétude des parents face à l'échec scolaire et à la violence les amènent à exiger du service public d'éducation toujours plus d'encadrement. De leur côté, les enseignants, confrontés à des conditions de travail plus difficiles, saisissent l'occasion pour exprimer leurs craintes

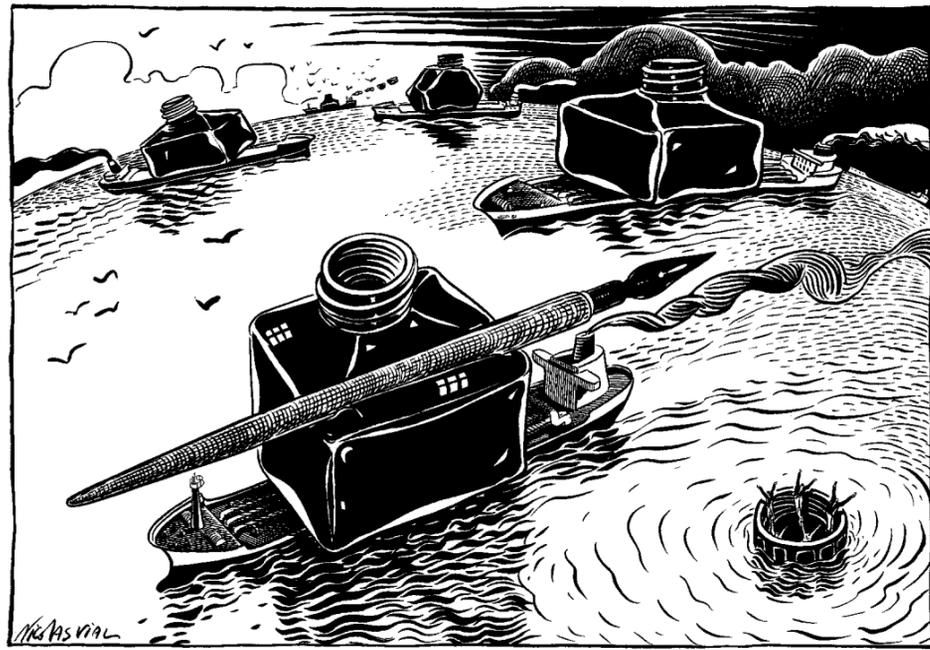
face aux nouvelles missions que la société assigne aujourd'hui à l'école. Ils préviennent qu'« on ne pourra pas encore longtemps charger la barque » sans dégager de nouveaux moyens budgétaires. La réserve d'une centaine de postes que conserve tous les ans le ministère pour les derniers ajustements de rentrée sera probablement jugée insuffisante.

Au-delà de cette traditionnelle demande de postes supplémentaires, les syndicats d'enseignants réclament des engagements pluriannuels pour en finir avec la bataille, chaque année renouvelée, autour des ouvertures et des fermetures de classes. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), quant à elle, s'interroge sur la gestion des personnels et demande « un véritable état des lieux » sur l'utilisation des emplois publics. L'appel à la grève, jeudi 16 mars, lancé par l'ensemble des organisations syndicales « contre le gel de l'emploi public » devrait prendre le relais de la grogne sur la carte scolaire.

« Il n'y aura pas de création massive de postes d'enseignants », a d'ores et déjà prévenu Claude Allègre. La réponse quantitative étant exclue car jugée irrationnelle, le ministère doit désormais clarifier ses priorités et convaincre que les avancées qualitatives peuvent se réaliser à moyens constants.

Sandrine Blanchard
et Stéphanie Le Bars

Ancrage par Nicolas Vial



Les reaganomics de Lionel Jospin

Suite de la première page

Les gouvernements européens, de leur côté, ne jurent plus que par la baisse de la fiscalité. Soucieuse de ne pas se laisser distancer par l'Allemagne qui avait tiré la première, la France a annoncé une baisse record des impôts : 120 milliards de francs d'ici à 2003. Le tandem Reagan-Volcker, si décrié par M. Strauss-Kahn, ne serait-il pas en train d'inspirer le couple Jospin-Trichet ?

Il devient de plus en plus difficile, pour M. Jospin, de se réclamer de la stratégie budgétaire mise en œuvre par Bill Clinton. Conséquence de la prospérité retrouvée, mais aussi d'une réduction massive des dépenses, la dette publique américaine, qui avait quadruplé au cours des douze années d'administration républicaine, a commencé à se réduire. En 1999, les Etats-Unis ont dégagé une « vraie » cagnotte - un excédent budgétaire - de 142 milliards de dollars... dont 140 milliards ont été affectés au remboursement de la dette de l'Etat. Et la Maison Blanche vient d'annoncer que cette dernière (3 600 milliards de dollars) sera totalement épongée d'ici à 2013. Obnubilés par le désendettement et l'assainissement budgétaire, les démocrates ne proposent, en revanche, aux Américains aucune baisse d'impôts, contrairement au principal candidat républicain, George W. Bush, qui en fait le point fort de sa plate-forme électorale (son adversaire, John McCain privilégiant, comme les démocrates, l'apurement des comptes de l'Etat fédéral).

Comme pour les républicains américains, la baisse de la pression

fiscale - qui atteint, il est vrai, en France des niveaux sans commune mesure avec celle constatée aux Etats-Unis - est devenue, pour M. Jospin, la priorité. Le remboursement de la dette apparaît comme un objectif secondaire et la réduction des déficits comme un heureux mais simple effet du retour de la croissance. Celle-ci, au moins provisoirement, a enlevé au gouvernement français le souci d'avoir à respecter la barre d'un déficit à 3 % du PIB fixée par le pacte de stabilité. Mais si la progression des dépenses est aujourd'hui contenue - une stagnation en volume des crédits de l'Etat est même annoncée pour l'actuel exercice budgétaire -, il n'est pas prévu d'y faire des coupes claires, comme M. Clinton a pu le faire.

TOUR DE VIS MONÉTAIRE

A cette politique budgétaire axée sur les baisses d'impôts, donc plus expansionniste, la Banque centrale européenne (BCE) devrait logiquement répondre par un important tour de vis monétaire. Le mouvement a été amorcé, le 3 février, à la surprise quasi générale. Même si la baisse de la pression fiscale et des prélèvements obligatoires est conforme à ses vœux, son obsession anti-inflationniste - elle préfère parler de vigilance - devrait la pousser à réagir avec vigueur à une telle injection de pouvoir d'achat, formidable stimulant pour la consommation des ménages. La BCE a, de façon statutaire, fixé un plafond d'inflation de 2 % pour la zone euro et elle vient, en relevant ses taux, de démontrer que cette barre n'était pas virtuelle. La Réserve fédérale américaine se montre en la matière moins dogmatique : elle n'a pas défini d'objectif précis d'inflation et elle a, depuis plusieurs années, laissé à de multiples reprises le rythme de hausse des prix franchir la barre

des 3 % sans s'émouvoir. Le président de la BCE, Wim Duisenberg, ou le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, ne partagent pas la souplesse - ou le laxisme - d'Alan Greenspan. Ils se rapprochent bien davantage du monétariste pur et dur qu'était Paul Volcker, qui n'avait pas hésité à hisser le taux d'escompte à 14 %, au début des années 80, sous la présidence de Ronald Reagan.

Dominique Strauss-Kahn avait rêvé de reproduire en France le *policy mix* mis en place aux Etats-Unis dans les années 90. Il avait cru voir dans la stratégie développée par le tandem Clinton-Greenspan l'une des clés du miracle économique américain. Les efforts qu'il avait déployés en matière de rigueur budgétaire avaient vite été récompensés par une politique monétaire plus généreuse. En choisissant, comme d'ailleurs son homologue allemand Hans Eichel, de mettre l'accent sur la baisse des impôts plutôt que sur le remboursement de la dette, son successeur Christian Sautter semble plutôt s'inscrire dans la lignée Reagan-Volcker. Le nouveau patron de Bercy peut en effet arguer qu'il baisse le déficit budgétaire, autant que les dividendes de la croissance le lui permettent ; il n'en reste pas moins vrai que la dette de l'Etat continue de culminer à près de 4 300 milliards de francs et la dette publique à près de 5 000 milliards de francs.

Pour Lionel Jospin, qui cherche à s'imposer, face à son rival britannique Tony Blair, comme le chef de file d'une Europe rose et sociale, cette filiation - reaganienne - avec celui qui reste, au même titre que Margaret Thatcher, le symbole de l'ultralibéralisme sera plus difficile à revendiquer et plus délicate à assumer.

Pierre-Antoine Delhommais

RECTIFICATIFS

ROGER VADIM

Contrairement à ce que nous avons écrit dans la nécrologie de Roger Vadim parue dans *Le Monde* daté 13-14 février, le réalisateur français n'a pas été marié à Catherine Deneuve, mais il a eu un enfant de son union avec l'actrice. Roger Vadim a eu cinq épouses : Brigitte Bardot, Annette Stroyberg, Jane Fonda, Catherine Schneider et Marie-Christine Barraud.

PROCÈS

Le jugement des deux adeptes du docteur Hamer, poursuivies devant le tribunal correctionnel de Chambéry pour exercice illégal de la médecine (*Le Monde* du 2 février), sera rendu le 17 février, et non le 24 mars, comme indiqué par erreur. Par ailleurs, la trentaine de témoins entendus durant le procès avaient été cités par la défense, mais également par la partie civile.

VILLA GILLET

La rencontre avec Arlette Farge à la Villa Gillet, à Lyon, aura lieu le 17 février et non le 27 février, comme nous l'avons annoncé par erreur (« Le Monde des livres » du 11 février).

MARSEILLE

Le maire MNR de Marignane, Daniel Simonpiéri, nous demande de préciser que, contrairement à ce que nous avons indiqué (*Le Monde* du 27 janvier), il a été le premier maire des communes limitrophes de Marseille à s'opposer à la création d'une communauté urbaine de Marseille, en faisant adopter par son conseil municipal, dès le 7 décembre 1999, une délibération en ce sens.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

L'exemple allemand

Le scandale des caisses noires de la CDU secoue toute l'Allemagne. La fin de l'omerta qui prévalait sous l'interminable règne de Helmut Kohl suscite l'effacement de l'opinion publique, qui découvre à son tour que ses lois ont été détournées par ceux qui étaient censés les faire appliquer. Le choc est énorme. A la hauteur de la foi bien ancrée dans une Constitution qui, aux yeux de la grande majorité, mettait le pays à l'abri des turpitudes dans lesquelles s'étaient enlisées la France mitterrandienne ou l'Italie de la démocratie chrétienne.

La réaction rapide des institutions à la crise montre pourtant que la crainte a été très fortement exagérée de voir la jeune démocratie allemande vaciller sur ses jambes. L'arsenal de lois pour punir les comportements coupables des acteurs politiques est impressionnant. Les sanctions financières qui s'abattent aujourd'hui sur le parti chrétien démocrate, coupable d'avoir contrevenu aux pratiques de financement des partis, sont inédites en Europe.

Personne ne remet en cause le principe des mesures décidées par le président du Bundestag pour obliger le parti de l'ancien chancelier Kohl à rembourser ce qu'il avait illégalement reçu pour alimenter ses campagnes. Et il ne fait pas de doute non plus que l'autre grande formation politique allemande, le parti social-démocrate du chancelier Schröder, compromis lui aussi par l'utilisation abusive de fonds publics dans les laender, devra lui aussi changer ses pratiques. L'indépendance des tribunaux et les pouvoirs importants des commissions d'enquête

parlementaires au niveau fédéral et régional sont des garanties solides contre les abus de pouvoir.

La classe politique allemande paye chèrement ses fautes. Moins de quatre mois après l'éclatement de l'affaire, l'homme de la réunification allemande, l'ex-chancelier Helmut Kohl, obligé de reconnaître publiquement ses fautes, a été contraint par les siens de quitter la présidence d'honneur de son parti, la CDU, et commence à faire figure de paria. Son successeur à la tête du parti, Wolfgang Schäuble, a été poussé vers la sortie. D'autres tomberont encore, comme le jeune ministre-président de Hesse, Roland Koch, dont les jours semblent comptés. La sanction électorale s'annonce lourde. La CDU est tombée au plus bas dans les sondages et devrait perdre les élections régionales de Schleswig-Holstein et de Rhénanie-Westphalie du Nord.

Il reste que la confiance ne sera totalement rétablie dans le système que si les responsables de tels actes deviennent eux aussi redevables à titre personnel de leurs fautes comme n'importe quel citoyen. Par une lacune qui étonne, les dirigeants échappent à toute sanction pénale pour détournement de la loi sur le financement des partis. La législation devra être renforcée. Il y va de la crédibilité du système que, contrairement à ce qui s'est passé dans la foulée du scandale Flick dans les années 80, du nom de cet héritier qui arrosait tous les partis pour obtenir des avantages fiscaux, les partis tirent réellement les conséquences de l'affaire des caisses noires. Et qu'ils ne reprennent pas leurs pratiques anciennes, une fois la fièvre retombée.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferençzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynette

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;

partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pas de stade à Issy-les-Moulineaux

LE MINISTÈRE de l'air vient d'aviser officiellement M. André Morice, secrétaire d'Etat aux sports, qu'il ne pouvait être question de céder le champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux en vue de la construction d'un stade de cent mille places assises. Cette plateforme, très proche du ministère de l'air et de la capitale, convient particulièrement à certaines missions aériennes, et est appelée dans un proche avenir à rendre de grands services dans les mouvements d'hélicoptères. Le terrain d'Issy-les-Moulineaux intéresse d'ailleurs aussi l'aéroport de Paris.

Voici donc remis en cause le projet d'édification d'un grand stade à Paris. M. André Morice ne cache pas en effet les difficultés de trouver un autre emplacement. Son intention est de proposer le polygone de Vincennes, mais il n'ignore pas que cette proposition rencontrera

sans doute l'opposition de l'administration des beaux-arts, car il avait été décidé de refaire de cette partie dénudée du bois de Vincennes une promenade boisée.

Le problème du financement est donc dépassé. D'ailleurs on sait qu'un groupe financier privé se charge de la construction du stade si la Ville de Paris accepte de lui vendre un terrain à proximité de la porte Dauphine, terrain sur lequel seraient construits des immeubles d'habitation. La Ville de Paris est d'autant plus disposée à voir se réaliser ce projet qu'elle sait qu'aucune finance municipale ou nationale ne pourrait prendre en charge de telles dépenses. D'autre part elle a intérêt à vendre son terrain de la porte Dauphine à un particulier plutôt qu'à l'Etat qui le lui paierait infiniment moins cher.

(17 février 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

MULTIMÉDIA L'opérateur téléphonique allemand Deutsche Telekom et le groupe français Lagardère ont annoncé, mercredi 16 février, qu'ils allaient rapprocher leurs forces

sur Internet. ● T-ONLINE, la filiale du géant allemand, premier fournisseur d'accès à la Toile en Europe et deuxième au monde avec 4,2 millions d'abonnés, a repris Club Internet, le

fournisseur d'accès du groupe français (380 000 clients). ● EN CONTRE-PARTIE, Lagardère obtient 6,5 % du capital de T-Online. ● L'ACCORD prévoit en outre que Lagardère alimen-

tera Club Internet en contenu multimédia, un partenariat appelé à s'étendre à d'autres pays européens couverts par T-Online. ● LE GROUPE FRANÇAIS vient de regrouper dans

une filiale baptisée Lagardère.net l'ensemble des contenus multimédias d'Hachette Filipacchi Media, d'Hachette Livre, de l'agence Gamma, d'Europe 1 et de Plurimédia.

Lagardère apporte Club Internet à Deutsche Telekom

Le groupe français obtient 6,5 % de T-Online, premier fournisseur d'accès européen et filiale de l'opérateur allemand. Les partenaires engagent des coopérations dans le domaine des contenus multimédias, de la publicité et du capital-risque

BONN et FRANCFORT de nos envoyés spéciaux

L'opérateur de téléphone Deutsche Telekom et le groupe français Lagardère unissent leurs forces dans le domaine d'Internet. Jean-Luc Lagardère, président du groupe français qui porte son nom, et Ron Sommer, président du directoire du groupe allemand, ont annoncé ce partenariat mercredi 16 février à Bonn.

Concrètement, le groupe français apporte Club Internet et ses 300 000 abonnés français à T-Online International, filiale de l'opérateur allemand et premier fournisseur européen d'accès internet avec 4,2 millions de clients. En contrepartie, le groupe Lagardère obtient 6,5 % du capital de T-Online. Cette opération, qui s'effectue sous forme d'un échange d'actions, permettra au groupe français de disposer d'un siège au conseil de surveillance de T-Online International. Pour cette opération, chaque abonné de Club Internet a été valorisé à près de 50 000 francs, le prix total de la société s'élevant à 2,5 milliards de francs. Mercredi matin, le titre Lagardère était réservé à la baisse à la Bourse de Paris.

Sur le plan des contenus, l'accord prévoit que les différentes activités de médias du groupe Lagardère approvisionneront Club Internet. « Sur la base de cette coopération en France, les effets de cette alliance pourront être utilisés pour l'implantation sur d'autres marchés internationaux », indique

Deutsche Telekom. Les marchés italiens et espagnols, sur lesquels le groupe français est fortement installé, pourraient être les premiers concernés par cette perspective.

Selon Jean-Luc Lagardère, « cette transaction représente un partenariat puissant entre une entreprise de télécommunication internationale, un service Internet de langue française, et un groupe de média mondial ». On précise, au siège du groupe français, que Lagardère conservera « le management de portail de Club Internet ». L'accord annoncé mercredi ne devrait entraîner aucun conflit par

rapport à d'autres alliances nouées par le groupe Lagardère. « Il ne remet pas en cause les accords conclus dans CanalSatellite et Multithématique », précise Bruno Delecour, directeur général de Canal+ chargé des activités commerciales.

RÉGIES PUBLICITAIRES

D'autres coopérations sont à l'étude entre le groupe Lagardère et Deutsche Telekom, par exemple la possibilité de mettre en place une société commune de capital-risque commune (50/50) pour investir ensemble dans les technologies et services prometteurs. D'ores et déjà, confie Jean-Luc La-

gardère, « nous avons obtenu d'assurer les régies publicitaires des partenariats développés avec Deutsche Telekom, en France et dans d'autres pays ». C'est la régie Interdéco qui en sera responsable.

Premier fournisseur européen d'accès à Internet, T-Online restait jusqu'à présent concentré sur l'Allemagne et l'Autriche. La société devrait être introduite en Bourse à la mi-avril ; 10 % du capital seront en principe proposés au public, qui devraient rapporter gros à Deutsche Telekom. Sa filiale est en effet évaluée entre 20 et 30 milliards d'euros, et sa valeur devrait encore progresser une fois en Bourse.

A l'inverse de son principal concurrent, l'américain AOL, qui a pris le contrôle de Time Warner début janvier, T-Online exclut pour le moment de nouer des liens exclusifs avec des spécialistes du contenu. Il entend multiplier les accords, en fonction des pays, de manière à être présent, en particulier, sur les différents marchés européens, avec des services adaptés aux cultures et aux langues locales. T-Online et T-Mobil, qui regroupe les activités de Deutsche Telekom dans les portables, ont annoncé, la semaine dernière à Berlin, la création d'une société commune. Cette dernière doit

mettre en place un portail Internet européen mobile, commercialisé dans les pays où Deutsche Telekom est implanté.

RENFORCEMENT EN FRANCE

Le numéro un européen des télécommunications conforte ainsi sa position sur le marché français. Le marché d'Internet, avec une croissance annuelle de près de 60 % d'ici à 2003, « devrait y connaître une croissance supérieure à la moyenne dans les prochaines années », estime Ron Sommer.

L'opérateur allemand espère en outre « obtenir des synergies importantes » entre Club Internet et l'opérateur français de téléphonie fixe Siris, dédié aux services aux entreprises, qu'il a racheté en novembre 1999.

A l'avenir, Ron Sommer rêve d'étendre sa présence en France au secteur de la téléphonie mobile, même si les négociations discrètement menées pour une prise de contrôle de Bouygues Télécom n'ont pour le moment rien donné. S'il ne parvient pas à prendre pied dans un réseau GSM « à un prix économiquement raisonnable », assure l'un de ses hauts responsables, Deutsche Telekom sera candidat à une licence UMTS, la technologie de troisième génération. Les ambitions françaises de Deutsche Telekom ne s'arrêtent pas à l'alliance conclue avec Lagardère.

T-Online n'aura pas d'exclusivité sur le contenu de Lagardère.net

nées sur le cinéma, la musique et les spectacles.

Avec son activité internet désormais organisée autour de Lagardère.net, pour les contenus éditoriaux, et Club Internet, pour la fourniture d'accès, le groupe présidé par Jean-Luc Lagardère pouvait s'adosser à un partenaire de taille.

C'est chose faite. La vente de Club Internet à T-Online permet au groupe de sortir par le haut du métier de fournisseur d'accès à Internet. Débarassé de Club Internet, Lagardère n'a, en revanche, pas souhaité se séparer de Lagardère.net. Pour cette filiale, le groupe a choisi de conclure « un contrat de management de portail pour trois années renouvelable » avec T-Online. Cette démarche pourrait concurrencer de front l'alliance nouée entre Canal+, Vivendi et Vodafone-Mannesmann pour développer un portail multi-accès baptisé « MAP ». Toutefois, Lagardère a pris soin de ne pas conclure « une exclusivité dans l'apport de contenus » avec T-Online.

Désormais partenaire de l'opérateur allemand, Lagardère reste aussi allié de Canal+ au travers de ses participations dans le bouquet numérique CanalSatellite et dans l'éditeur européen Multithématiques. Pour conserver son équilibre avec un pied de chaque côté du Rhin, Lagardère précise que son alliance avec la filiale de Deutsche Telekom « n'est pas un accord agressif vis-à-vis de Vivendi ». Concurrents sur la Toile au travers de Club Internet et d'AOL, Lagardère n'avait pu prolonger sur Internet les récents accords passés sur la télévision à péage. « Si Vivendi nous avait ouvert des portes, nous aurions discuté » d'un partenariat possible, admet-on chez Lagardère. « Mais aujourd'hui toutes les portes sont fermées », ce qui a conduit le groupe de la rue de Presbourg à s'entendre avec T-Online.

G. D.

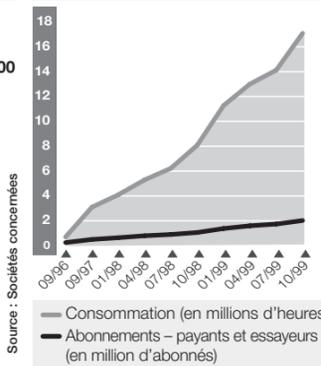
Guy Dutheil
et Philippe Ricard

La course à l'audience

LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ACCÈS EN FRANCE

PAYANTS (milliers d'abonnés)	
1	WANADOO 1 200
2	AOL 500
3	CLUB INTERNET 380
GRATUITS (milliers d'inscrits)	
1	FREE 620
2	LIBERTYSURF 610
3	WORLDONLINE 150

LES INTERNAUTES SE CONNECTENT DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS



LA FRÉQUENTATION DES SITES INTERNET

Internaute venant sur le site au moins une fois dans le mois	
rang	couverture en %
1	WANADOO 57,5
2	YAHOO 50,1
3	VOILA 43,0
4	MULTIMANIA 38,7
5	MSN 34,5
6	MICROSOFT 32,8
7	AOL 26,6
8	CLUB-INTERNET 26,3
9	CHEZ 22,9
10	REAL 22,3

Source : Netvalue

L'arrivée des fournisseurs d'accès gratuits a bouleversé l'économie d'accès à Internet, même si leurs « abonnés » ne sont pas aussi fidèles que ceux des fournisseurs payants.

L'expansion internationale, priorité absolue de l'opérateur allemand

FRANCFORT

de notre correspondant

Voilà quelques jours, à Berlin, Jeffrey Hedberg, l'Américain du directeur de Deutsche Telekom, responsable du développement international, affirmait vouloir « agir vite » en France : l'Hexagone, convenait-il, constitue un des « grands trous » dans les activités européennes du groupe allemand. Avec l'acquisition de Club Internet, Deutsche Telekom comble en partie cette lacune. Il réalise un deuxième petit pas dans l'Hexagone, après avoir pris, en novembre, le contrôle de Siris, dans les services fixes pour entreprises. Il conforte surtout les projets de développement international de Ron Sommer, le président du directeur, qui entend placer l'ancien monopole public parmi les principaux acteurs mondiaux du secteur.

Cette expansion lui est d'autant plus nécessaire que Deutsche Telekom est confronté, sur son marché domestique, au dynamisme de ses concurrents. Le principal d'entre eux, Mannesmann, est passé sous le contrôle du britannique Vodafone, à l'issue d'une bataille boursière mémorable. Cette opération, qui fait de Vodafone l'incontestable numéro un mondial de la té-

léphonie mobile, très puissant en Allemagne, a considérablement augmenté la pression sur Deutsche Telekom. Ce dernier est également tenu d'agir sur le terrain d'Internet, après le mariage, en janvier, d'AOL et de Time Warner.

Or, pour le moment, la croissance internationale de l'opérateur allemand demeure modeste. La tentative ratée de servir de chevalier blanc à Telecom Italia, avant l'été 1999, a même placé le numéro un européen des télécommunications dans une situation délicate. Cette aventure a provoqué la rupture de son alliance avec France Télécom, qui n'a pas apprécié la volte-face imprévue de son partenaire.

Après cet échec, Deutsche Telekom a été contraint de repenser sa stratégie. Sa rupture avec France Télécom fragilisait ses positions. Notamment en Italie, où le groupe allemand avait investi avec son allié français dans la création d'un nouvel opérateur, Wind. Conséquence de la fusion entre Sprint et MCI et du divorce avec son partenaire français, Deutsche Telekom vient en outre de céder à France Télécom les 29,2 % qu'il détenait dans leur société commune américaine Global One, société spéciali-

sée dans les services de télécommunications internationaux aux grandes entreprises. Cette cession lui a apporté 2,76 milliards de dollars (autant d'euros) : de quoi renforcer le trésor de guerre de l'opérateur pour de nouvelles opérations de croissance externe.

Les acquisitions d'envergure à mettre au crédit de Ron Sommer sont rares. Depuis ses aventures italiennes, sa seule percée vraiment significative concerne le Royaume-Uni, où Deutsche Telekom s'est emparé à 100 % de l'opérateur de téléphonie mobile One 2 One. Au printemps 1999, le groupe avait déjà pris le contrôle du réseau autrichien max.mobil. Il a en outre renforcé ses positions en Europe centrale et orientale, où il dispose déjà d'une certaine expérience avec l'entreprise hongroise Matav dont il possède 60 %.

UNE VOLONTÉ D'ACQUISITIONS

Le marché européen de la téléphonie mobile est une des priorités affichées par Deutsche Telekom : autour de l'Allemagne, où son réseau D1 est en deuxième position derrière celui de Mannesmann, il entend être présent dans chaque pays. Mais demeure quasi absent de trois marchés-clés, l'Italie, l'Es-

Les nouvelles règles de l'accès à la Toile en France

POINT DE PASSAGE obligé entre les internautes et le cybermonde, les fournisseurs d'accès à Internet se livrent une guerre sans merci pour conquérir le maximum d'abonnés. Les derniers mois ont été marqués par l'arrivée des fournisseurs gratuits, qui ont bouleversé, en quelques semaines, le palmarès français. Si France Télécom trône toujours en tête, avec environ 1,2 million d'abonnés pour son service en ligne Wanadoo, les places suivantes sont disputées par ces nouveaux venus de la nou-

velle économie, qui ont fait de la gratuité un modèle économique. Free et LibertySurf sont au coude à coude, avec environ 600 000 inscrits chacun. Ces chiffres sont contestés par les acteurs établis, qui soupçonnent leurs concurrents de comptabiliser tous les abonnés inscrits, sans soustraire les abonnés « inactifs » qui n'utilisent que très rarement leur compte pour accéder à Internet. Ainsi LibertySurf a reconnu que seuls 340 000 de ses abonnés s'étaient connectés au cours des cinq dernières semaines. Dans certains pays, les fournisseurs d'abonnement gratuit ont parfois pris la première place, comme au Royaume-Uni, où Freeserve est le numéro un incontesté. Outre-Manche, le modèle de la gratuité s'est imposé plus vite car les fournisseurs d'accès bénéficient du reversement d'une partie du montant de la communication locale facturée par l'opérateur, plus importante qu'en France.

pagne et la France, où les propositions récemment faites à Bouygues n'ont, semble-t-il, pas abouti.

« A côté des activités de téléphonie mobile, nous concentrons nos efforts d'expansion sur trois domaines : la communication en ligne, le transport de données et l'accès aux réseaux », précisait Ron Sommer fin août 1999. Les participations majoritaires, voire les acquisitions à 100 %, sont désormais privilégiées. « Les alliances souples ont montré qu'elles ne fonctionnaient pas », estime Jeffrey Hedberg, en faisant allusion à l'ex-partenaire France Télécom. Pour financer ce développement, Deutsche Telekom ne veut pas seulement puiser dans ses réserves : l'introduction en Bourse de certaines filiales, comme T-Online en avril, doit lui fournir une monnaie d'échange. Elle facilitera en effet la réalisation d'acquisitions par échange d'actions. L'intégration de Club Internet, et la participation prise par le groupe Lagardère dans T-Online, ne sera sans doute que la première opération de ce type. Au-delà de l'Europe, Deutsche Telekom entend aussi s'implanter aux Etats-Unis.

Le phénomène des fournisseurs d'accès gratuit a contraint les opérateurs payants à réagir, en enrichissant le contenu de leur « portail », le point d'accès au réseau, et en multipliant les offres de forfait de connexion. Hormis l'abonnement, les internautes doivent en effet acquitter le coût de la communication vers leur point d'entrée sur le réseau. Même au prix de la communication locale (26 centimes la minute en heure pleine, soit près de 16 francs l'heure), la facture peut grimper rapidement. France Télécom, qui bénéficie toujours d'une position de quasi-monopole sur l'accès local à l'abonné, a multiplié les offres tarifaires pour Internet. Le forfait local et le forfait libre@ccès permettent de surfer pour 5 francs par heure, tandis que l'option primale Internet permet, moyennant un abonnement de 10 francs par mois, de surfer pour 4 francs par heure après 22 heures.

Depuis quelques mois, les fournisseurs d'accès payant proposent eux aussi des formules de forfait, incluant à la fois l'abonnement et un quota d'heures. Avec un forfait vingt heures à 97 francs, Club-Internet est ainsi moins cher que l'addition d'un fournisseur d'accès gratuit et d'un forfait vingt heures de France Télécom. Cette offre de forfait, qui nécessite de s'allier avec un opérateur téléphonique concurrent de France Télécom et de vendre bien souvent à perte les communications téléphoniques, rapproche le modèle économique des fournisseurs traditionnels de celui des fournisseurs gratuits. L'arrivée de l'Internet rapide, via le câble ou l'ADSL, qui fonctionne sur la base du forfait illimité, devrait accélérer la banalisation de l'accès à Internet via une ligne téléphonique classique.

LA BOURSE AVANT TOUT

Comme dans le domaine de la téléphonie mobile, les fournisseurs d'accès misent désormais avant tout sur leur valorisation boursière. Même si chaque abonné constitue une source de pertes, ils savent que, en cas de rachat ou d'introduction en Bourse, chaque abonné Internet leur sera racheté au centuple. Le pari des acquéreurs, comme dans la téléphonie mobile, est que les abonnés deviendront un jour des consommateurs de produits et services en ligne. Ainsi, Deutsche Telekom a racheté, mercredi 16 février, pour plus de 50 000 francs chacun des abonnés de Club Internet... A ce prix-là, les abonnés peuvent tout réclamer à leur fournisseur d'accès. Ces dernières semaines, Club Internet rappelait ses clients qui avaient résilié leur abonnement pour leur proposer un accès gratuit.

Ph. Ri.

Christophe Jakubyszyn

Le cours du pétrole dépasse 30 dollars le baril pour la première fois depuis neuf ans

Les prix de l'or noir ont été multipliés par trois en douze mois

La hausse du cours du baril est la conséquence directe du programme de réduction de la production engagé en avril 1999 par l'Organisation

des pays producteurs de pétrole (OPEP). L'OPEP doit à nouveau se réunir le 27 mars pour décider du sort de ce programme de limitation de l'offre.

Les banques centrales s'inquiètent des conséquences inflationnistes de la flambée des prix de l'énergie.

ALORS QUE le président du groupe pétrolier franco-belge Total-Fina, Thierry Desmarest, accédait, mardi 15 février, à la présidence d'Elf Aquitaine, le cours du baril de référence (le light sweet crude) pour la livraison la plus rapprochée en mars dépassait le seuil psychologique de 30 dollars sur le marché américain. Le prix du pétrole se situe désormais à son plus haut niveau depuis le déclenchement de la guerre du Golfe, en janvier 1991. La hausse du baril provient du programme de réduction de la production engagé en avril 1999 par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP). En collaboration avec des pays non membres, les producteurs de l'organisation avaient décidé de réduire l'offre mondiale de plus de 2,1 millions de barils par jour, dont plus de 1,7 million pour les membres de l'OPEP. Cette diminution de l'offre a provoqué une baisse des stocks américains de brut, qui sont désormais à

leur plus bas niveau depuis vingt ans, et de ceux de produits distillés, à un plus-bas depuis mai 1997.

L'accord arrive à échéance à la fin du mois de mars et l'OPEP doit se réunir le 27 mars pour décider du sort de son programme de réduction de la production. Le ministre koweïtien du pétrole, cheikh Saoud Nasser Al-Sabah, a affirmé mardi que l'OPEP n'avait pas l'intention d'augmenter sa production en dépit de la hausse des prix. « Notre position est claire. Il n'y aura pas d'abandon de cette position (le maintien du plafond de production) et les pays membres n'y pensent même pas », a déclaré le ministre. Toutefois, la flambée des cours du brut pourrait conduire à un réexamen de cet accord, d'autant que les déclarations de certains pays producteurs montrent des divergences. Le Mexique, qui n'est pas membre de l'OPEP, estime qu'un prix supérieur à 30 dollars le baril est « beaucoup trop haut », comme l'a déclaré mar-

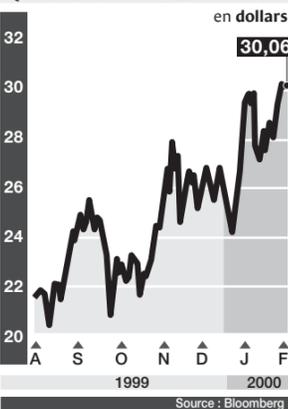
di le ministre mexicain de l'énergie, Luis Téllez, qui juge nécessaire une augmentation de l'offre de pétrole à partir du mois de mars. Le cours actuel « n'est pas soutenable et ce n'est pas un prix qui peut se maintenir pendant des jours », a-t-il poursuivi. La position du gouvernement mexicain est donc de « chercher la stabilité par un prix rémunérateur et adéquat qui soit viable à moyen terme ». « On ne peut donner (un volume précis). Ce n'est pas un chiffre qui dépend du Mexique, mais bien de l'accord à obtenir » avec les autres pays, a conclu le ministre. « Si les cours moyens dépassent 30 dollars pendant au moins trois mois, cela justifie bien sûr un examen très sérieux de la situation de la part des producteurs », a indiqué de son côté, mardi, le directeur de la division recherche de l'OPEP, Shokri Ghanem, dans un entretien à l'émission télévisée de la BBC World Business Report Programme. Tout va se jouer dans un premier temps le 2 mars. Le ministre vénézuélien de l'énergie, Ali Rodríguez, a confirmé qu'il rencontrerait ses homologues saoudien et mexicain pour étudier la question. Ces trois pays, considérés comme les architectes du programme de réduction de l'OPEP, militent en faveur d'une augmentation de la production.

CRAINTE DE L'INFLATION

La progression des cours du pétrole est attentivement suivie par les banquiers centraux, gardiens de la stabilité des prix. Les observateurs craignent qu'une forte poussée de l'inflation ne contraigne les banques centrales européenne et américaine à remonter leurs taux d'intérêt, plus que ne le nécessiterait le rythme de progression de leur économie. La

Une hausse continue

COURS DU BARIL DE PÉTROLE QUALITÉ "LIGHT SWEET CRUDE" en dollars



Le prix du pétrole est à son plus haut niveau depuis janvier 1991.

Banque centrale européenne (BCE), avait déjà indiqué à plusieurs reprises qu'elle s'attendait à un pic d'inflation au printemps, qui pourrait atteindre 2 % en Europe.

Dans son dernier rapport, elle relève que « l'accélération du taux d'inflation en décembre résulte presque entièrement de l'évolution des prix de l'énergie », indique la BCE. Les prix du secteur de l'énergie sont ressortis en hausse de 10,2 % au mois de décembre en Europe, alors que l'inflation dite « sous-jacente » (c'est-à-dire sans les prix de alimentation et de l'énergie) n'a progressé que de 1,1 %. « La BCE semble peu susceptible de réagir à la progression inattendue des prix énergétiques, tant que les prix hors énergie restent stables. En janvier et en février, les indices de prix souffriront d'un effet de base particulièrement défavorable (la progression de l'indice des prix à la consommation dans la zone euro est resté constante à 0,8 % entre novembre 1998 et février 1999). Mais pour les marchés, peu importe d'où vient la hausse des prix : les rendements réels se trouveront diminués », a conclu Ciaran O'Hagan, analyste au CIC.

Cécile Prudhomme

La grève des ingénieurs de Boeing inquiète la direction

LE RESPONSABLE de la division avions commerciaux de Boeing, Alan Mulally, a estimé que la grève d'une grande majorité des ingénieurs et techniciens risquait, si elle se prolongeait, de compromettre le redressement financier de cette activité. Dans un entretien avec le *Wall Street Journal* publié mardi 15 février, M. Mulally s'est déclaré « très préoccupé » des effets à long terme de ce mouvement, qui, sans affecter la production d'avions, perturbe leur livraison. En Bourse, le titre Boeing a perdu 14,2 % en une semaine, à 37 3/4 dollars. L'arrêt de travail des cols blancs, commencé le 9 février, fait suite au rejet par les membres du syndicat des ingénieurs et techniciens de l'aérospatiale (SPEEA), de la dernière offre de contrat de travail de Boeing. Environ 18 000 ingénieurs et techniciens sur les 22 000 que compte Boeing étaient toujours en grève mardi.

Le canadien Thomson Corp. vend ses journaux pour se consacrer à Internet

LE GROUPE de médias canadien Thomson Corporation a annoncé, mardi 15 février, qu'il allait vendre les 55 quotidiens et les 75 périodiques qu'il possède en Amérique du Nord pour se consacrer à Internet. Il ne conservera que le journal national canadien *Globe and Mail*. « Nous avons décidé de vendre tous ces journaux afin de pouvoir nous concentrer sur l'information de haute technologie et sur des solutions destinées aux entreprises et aux professionnels qui ont un potentiel global », a déclaré le président du groupe, Richard Harrington.

L'objectif du groupe, a-t-il souligné, est de tirer, d'ici cinq ans, plus de 80 % de ses bénéfices de ses seuls services électroniques. En 1999, ceux-ci ont représenté 50 % des revenus hors presse, dont 330 millions de dollars (333 millions d'euros) pour Internet. La vente de ces titres de presse écrite est l'ultime étape d'une stratégie lancée il y a dix ans, lorsque Thomson a commencé à vendre des journaux pour investir dans des services électroniques. — (AFP)

Moteurs d'avions : Snecma, MTU, FiatAvio et ITP coopèrent

LE FRANÇAIS SNECMA, l'allemand MTU (groupe Dasa), l'italien FiatAvio (groupe Fiat) et l'espagnol ITP ont créé une société commune pour la fabrication du moteur M138 devant équiper l'Airbus A400M, a annoncé Fiat, mardi 15 février, dans un communiqué. Cette société, baptisée Turboprop International, est détenue à 33 % par Snecma, à 33 % par MTU, à 22 % par FiatAvio et à 12 % par ITP. L'objet de cette société est de coordonner le développement et la fabrication du moteur à hélices M138 qui équipera le futur avion de transport militaire Airbus A400M. La société commune aura son siège social à Munich et sa direction opérationnelle à Toulouse, indique Fiat.

Le Crédit lyonnais rompt son accord avec Cetelem

LE CRÉDIT LYONNAIS avait jusqu'au 23 février pour résilier l'accord qui le liait depuis 1996 à la société de crédit à la consommation Cetelem, filiale de BNP-Paribas. La direction de la banque a annoncé mardi 15 février au comité central d'entreprise que cet engagement expirera le 31 décembre 2003. La banque, qui a été privatisée en juin et a maintenant pour actionnaire le Crédit agricole, est en discussion avec Sofinco, filiale de la banque verte, pour sous-traiter cette activité. Fin 1998, l'encours de crédit à la consommation du Crédit lyonnais atteignait 4 milliards d'euros (26,24 milliards de francs).

De Carbon suspend le lock-out de son usine d'amortisseurs

LOCK-OUT. Le mot semble sorti des tréfonds de la lutte sociale du XIX^e siècle. Pourtant la direction du fabricant d'amortisseurs De Carbon, filiale de l'américain Delphi, vient de le remettre au goût du jour. La direction a décidé, samedi 12 février, d'interdire à ses salariés l'accès de l'usine d'Andé (Eure), considérant que la sécurité au sein de l'entreprise n'était plus assurée. On apprendait cependant, mercredi 16 février, qu'elle revenait sur sa décision et pourrait réouvrir le site jeudi 17.

La situation n'en est pas moins exceptionnelle. A l'origine, l'annonce d'un plan social, le 31 janvier, prévoyant le départ de 282 salariés sur 522 : un coup de grâce pour l'équipementier, qui a déjà connu une vague de 147 départs en 1999. Cette fois, la réaction est plus vive. « Une partie des documents qu'ils nous ont présentés étaient en anglais », se plaint Jean-Marie Nowak, secrétaire du comité central d'entreprise et délégué CGT. « Surtout, ajoute-t-il, il fallait voir les mesures d'accompagnement. Ils proposaient que des gars qui travaillent depuis vingt ans ici partent pour des CDD d'un an à Strasbourg. » Le dialogue avec la direction s'est alors vite envenimé. Côté patronal, on parle même de menaces de mort. Depuis les ponts sont coupés, considérant qu'on ne négocie pas « sous la contrainte et encore moins sous la menace », explique Gérard Rulleau, porte-parole de Delphi en France. Privés d'interlocuteurs, les salariés décident alors de se faire entendre en occupant une partie de leur usine, en fin de semaine dernière. C'est pour la direction la tentative d'intimidation de trop, et elle décide de fermer l'usine.

A la demande du préfet de l'Eure, une mission de conciliation, sous

l'égide de la direction départementale du travail, a eu lieu mercredi matin à Evreux. Les salariés réclamaient comme préalable à toute discussion la réouverture de l'usine et le paiement des trois jours de travail qu'il ont perdus, ce que la direction refusait d'abord. Celle-ci conditionne la réouverture de l'usine, jeudi, aux résultats des négociations en cours. En attendant, la CGT, principal syndicat de l'entreprise, avait engagé un référé devant le tribunal d'Evreux pour obtenir la réouverture du site. « On se croit revenu à la grande époque des années 70. Ce lock-out est complètement illégitime », affirme Maître Brihi, avocat de la CGT.

« LA DIRECTION N'A RIEN FAIT »

Cette situation est le résultat d'un contexte économique qui n'a cessé de se dégrader. Lorsque Delphi, alors filiale du géant américain General Motors, rachète De Carbon, à la fin des années 80, l'entreprise est florissante. Pour le groupe américain, l'objectif est double : mettre la main sur la technologie de pointe de De Carbon et pénétrer par là le marché des constructeurs français. Renault constitue le principal client de De Carbon dont il assure plus de 50 % du chiffre d'affaires. Les choses se gâtent lorsque Renault décide d'aller acheter ses amortisseurs ailleurs, considérant que De Carbon n'est plus compétitif. Pire, l'ancienne maison mère de Delphi, General Motors, décide de se fournir en amortisseurs dans d'autres usines du groupe. « On a un sentiment d'abandon, c'est comme si la direction laissait crever l'entreprise », affirme Jean-Marie Nowak. La situation se délite rapidement. Depuis plusieurs mois, les salariés travaillent moins de quatre heures par jour. La direction pourtant paye

intégralement les salaires. « Le chômage technique aurait coûté trop cher », explique M. Rulleau, qui admet que « la situation devenait incontrôlée ». « La direction nous a dit qu'on perdait 1 million de dollars par mois », renchérit M. Nowak. Les salariés, conscients de ces difficultés, n'admettent pas pour autant de payer pour les erreurs de stratégie du groupe. « Ça fait plusieurs années que nous ne sommes pas compétitifs, nos concurrents fabriquent trois fois plus d'amortisseurs avec le même nombre de personnes, mais la direction n'a rien fait pour augmenter la productivité », proteste M. Nowak. « Toutes les décisions sont prises des Etats-Unis sans prendre en compte les spécificités locales, se plaint une déléguée de la CFDT. Avant, l'usine d'Andé avait son propre dépôt, qui marchait très bien. Les Américains ont voulu le délocaliser à Strasbourg pour faire des économies. Résultat, on accumule les retards vis-à-vis de nos clients. »

Selon les salariés, la prochaine étape, c'est la fermeture de l'usine. Des craintes étayées par le rachat il y a deux ans par le groupe d'une usine en Pologne. « Il n'y a aucun rééquilibrage prévu avec la Pologne, soutient la direction. La technique utilisée par cette entreprise est totalement différente. » Pourtant, selon les syndicats, plusieurs stagiaires polonais sont actuellement formés dans les bureaux d'études de De Carbon en région parisienne. La direction reconnaît d'elle-même que les produits De Carbon sont aujourd'hui trop concurrentiels et ne sont plus rentables. « Mais à aucun moment nous n'avons voulu abandonner le site d'Andé, affirme M. Rulleau, simplement, un produit naît, vie et meurt, c'est la réalité de l'entreprise. »

Stéphane Lauer

Livres, films, théâtre, musiques, expos, shopping... 40 pages pour réussir son week-end

L'ÉVÈNEMENT

n° 14 / du 17 au 25 février 2000

DU JEUDI

edjtech@wanadoo.fr - 20F (3,05€)

Voilà les maux qu'il soignerait aujourd'hui

Freud mode d'emploi

polémique

Les éditeurs français sont-ils ringards ?

histoire

Quand Churchill défendait Mussolini

littérature

Ces écrivains célèbres qui n'arrivent plus à écrire

L'hebdo qui libère la culture

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **RENAULT** : la direction du constructeur automobile a proposé mardi, à l'issue d'une séance de négociation avec les syndicats, une augmentation générale de salaire de 1,5 % en l'an 2000, qui conduirait à une augmentation totale des rémunérations de 3 %. La CFDT du groupe a estimé que ces propositions étaient « loin du compte ».

● **AMEC** : la société britannique d'ingénierie pour le bâtiment a annoncé, mercredi, le rachat de la société canadienne Agra pour 221 millions de livres (359 millions d'euros). Le nouveau groupe aura un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de livres (6,2 milliards d'euros).

● **BASF** : le chimiste allemand a annoncé, mardi, une prise de participation dans la société américaine ChemConnect, spécialisée dans le commerce électronique pour produits chimiques et matières plastiques.

● **UNITED BISCUITS** : le consortium financier Finalrealm, allié de Danone, a annoncé, mercredi, contrôler ou disposer de promesses de ventes sur 14,4 % du capital du groupe britannique United Biscuits (UB). Les américains Nabisco et Hicks, Muse, Tate and Furst, également sur les rangs, contrôlaient 35,5 % du capital de UB début février. L'offre de Finalrealm est prolongée jusqu'au 29 février.

SERVICES

● **LIBERTYSURF** : le numéro un des fournisseurs d'accès gratuit à l'internet en France, filiale commune de Kingfisher et de Groupe Arnault, a annoncé l'acquisition de la radio française leader sur l'internet, Netradio, diffusée à partir du site www.tuner.fm.

● **DÉGRIFTOUR** : le numéro un français du voyage en ligne, proposera à partir du 17 février, tous les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois, de 10 heures à 15 h 30, une vente aux enchères de séjours sur son site www.degriftour.fr.

FINANCE

● **AVOIRS JUIFS** : le président de la Commission internationale pour les demandes d'indemnisation de l'époque de l'Holocauste

(CIDIEH), Lawrence S. Eagleburger, a annoncé mardi 15 février le lancement d'une campagne d'indemnisation des victimes ayant souscrit une assurance entre 1920 et 1945. Les assureurs Allianz, Axa, Generali, Winterthur, Zurich et leurs filiales ont rejoint la CIDIEH.

● **ING** : le groupe néerlandais des services financiers entre dans le capital du premier assureur mexicain Seguros Comercial America (SCA), en investissant 555 millions de dollars. ING va acquérir 39,7 % du capital d'une nouvelle filiale du groupe multiservices Savia.

● **AXA** : le délégué interministériel aux personnes handicapées Patrick Segal a convoqué mardi pour le 22 février une réunion, après la décision « brutale » du groupe Axa de doubler le montant des primes des contrats prévoyance souscrits par des parents d'enfants handicapés mentaux.

RÉSULTATS

● **DEUTSCHE BANK** : la première banque privée allemande a enregistré un bénéfice net de 2,6 milliards d'euros, en hausse de près de 50 % par rapport à 1998. Il intègre 900 millions d'euros de coûts de restructuration liés à l'intégration de Bankers Trust et à la mise en place de sa filiale de banque à distance, Deutsche Bank 24.

● **WAL-MART** : le premier groupe mondial de distribution a enregistré en 1999 un bénéfice net de 5,57 milliards de dollars (+26 %). Son chiffre d'affaires atteint 165,63 milliards de dollars (+19,9 %).

● **BP AMOCO** : le groupe pétrolier britannique a enregistré, pour l'ensemble de l'année 1999, un bénéfice net annuel avant éléments exceptionnels et charge spéciale de 6,206 milliards de dollars, en hausse de 40 %. Le bénéfice net total atteint 8,894 milliards de dollars, en hausse de 36 %.

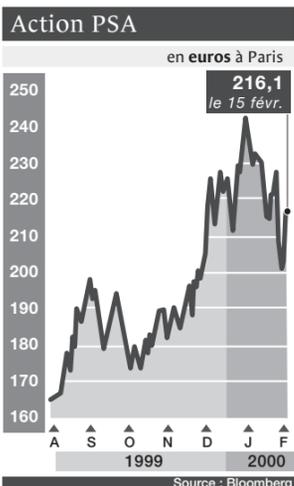
● **CADBURY SCHWEPPE** : le groupe britannique a enregistré en 1999 un bénéfice avant impôt et éléments exceptionnels (dont l'amortissement de survaleur après la vente des boissons non alcoolisées à Coca-cola) de 686 millions de livres (+9 %). Le bénéfice net est de 958 millions de livres (+68 %). Le chiffre d'affaires atteint 4,3 milliards de livres (+5 %).

VALEUR DU JOUR

Nouvelles rumeurs de rapprochement entre PSA et DaimlerChrysler

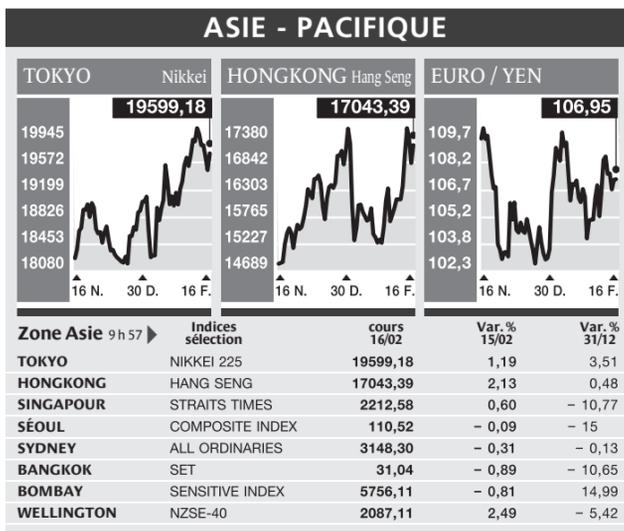
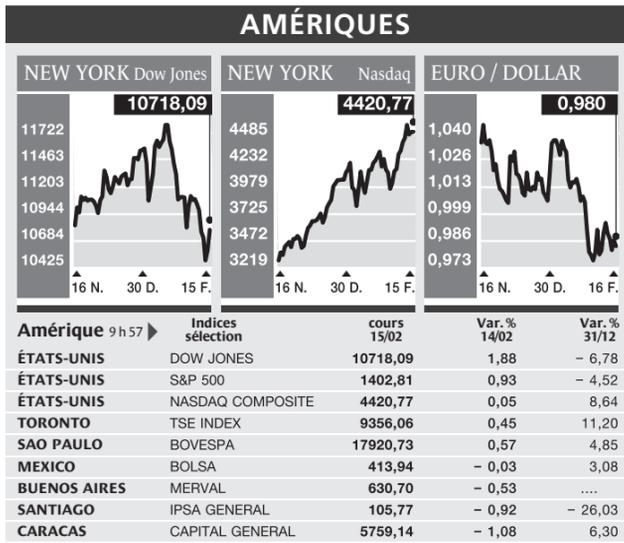
L'ACTION PSA joue au yoyo. Après avoir culminé à 245 euros à la mi-janvier, puis être retombée autour de 200 euros, le titre Peugeot a repris 6 %, mardi 15 février, à 216,10 euros. Une hausse qui se poursuivait mercredi matin. A l'origine de cette remontée, une nouvelle rumeur, partie cette fois de Londres, annonçait un accord imminent entre des membres de la famille Peugeot et DaimlerChrysler. Elle allait même jusqu'à donner la parité d'échange conclue : 35 actions DaimlerChrysler et 10 euros contre 10 actions PSA ! Un échange qui semble un peu « court » pour convaincre les actionnaires de Peugeot de souscrire à une éventuelle offre d'achat.

On connaît l'attachement des Peugeot à l'indépendance du groupe qui porte leur nom. En décembre, le journal américain *Automotive News*, faisant état de dissensions au sein de la famille, avait été vertement démenti. Celle-ci détient 25,1 % du capital et 37,4 % des droits de vote de PSA, et peut jusqu'ici compter sur ses alliés historiques, les Michelin (5,2 % des droits de vote) et la Société générale (4,8 %), mais aussi sur Lafarge (2,89 %) et la Caisse des dépôts (2,24 %). En théorie, une OPA hostile est difficilement imaginable. Mais les rumeurs n'ont que faire de théorique ! Dans la phase de concentration en



cours, trois proies sont identifiées en Europe : BMW-Rover, Fiat et PSA Peugeot-Citroën. Des constructeurs encore contrôlés par leurs familles fondatrices. En face, trois prédateurs, au moins, sont déclarés : Volkswagen, DaimlerChrysler et Ford. En Italie, Ford semble désormais mieux placé – toujours selon les rumeurs – que Daimler pour reprendre Fiat. Du coup, l'allemand devrait à nouveau se tourner avec insistance vers PSA. Les deux firmes sont déjà en discussions depuis des mois pour une éventuelle « coopération ponctuelle » autour de la Smart, la petite voiture urbaine construite en France par DaimlerChrysler. PSA a jusqu'ici refusé toutes les offres de croisement de capital faites par le groupe de Stuttgart.

Pascal Galimier



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en hausse de 1,32 %, à 6 172,98 points, mercredi 16 février dans les premières transactions. Une vague de prises de bénéfices avait ramené mardi la Bourse de Paris sous les 6 100 points. L'indice CAC 40 avait terminé en baisse de 2,80 %, à 6 092,63 points. Le volume des échanges s'était élevé à 3,815 milliards d'euros (25 milliards de francs).

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, mercredi matin, l'indice DAX gagnait 1,96 %, à 7 541,42 points. Le marché avait clôturé mardi en forte baisse de 3,25 %. Le DAX était repassé sous la barre des 7 400 points, terminant à 7 396,13 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTsie de la Bourse de Londres avançait de 0,52 % à 6 036,30 points. La Bourse de Londres avait terminé en baisse mardi, se maintenant tout juste au-dessus de la barre des 6 000 points. A la fermeture du marché, l'indice Footsie avait perdu 63,4 points à 6 005,2 points, soit un recul de 1,04 %.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a progressé de 1,2 % mercredi, après trois séances consécutives de recul. L'indice de référence Nikkei a gagné 231,35 points, à 19 599,18 points.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones s'est redressé mardi 15 février. Il a gagné 1,88 %, à 10 718,09 points. Les investisseurs ont été rassurés par des déclarations de l'un des membres de la Réserve fédérale, qui a affirmé que l'économie américaine « allait bien » alors qu'elle entrait dans la plus longue période d'expansion ininterrompue de son histoire. L'indice Nasdaq s'est toutefois contenté d'une progression 0,05 %, à 4 420,77 points.

TAUX

LES MARCHÉS OBLIGATAIRES européens se tendaient légèrement mercredi 16 février lors des premières transactions. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor français émise à 10 ans s'inscrivait à 5,70 % et celui du bund allemand émis à même échéance s'inscrivait à 5,58 %. Mardi, outre-Atlantique, le rendement de l'obligation à 30 ans s'était affiché à 6,24 % contre 6,221 % lundi.

CHANGES

L'EURO s'effritait légèrement mercredi 16 février au matin. La devise européenne cotait 0,9803 dollar, contre 0,9811 dollar mardi soir. Après s'être fortement apprécié contre la monnaie japonaise, le dollar s'échangeait à 108,99 yens, contre 109,20 yens mardi soir. Les investisseurs restaient en retrait dans l'attente du témoignage du président de la Réserve fédérale devant le comité bancaire du Congrès américain jeudi.

ÉCONOMIE

La Banque du Japon envisage d'être plus transparente

LES MEMBRES du comité de politique monétaire de la Banque du Japon ont discuté, lors de leur réunion du 17 décembre 1999, de la nécessité de rendre le processus de décision de l'établissement plus transparent, selon les minutes publiées mercredi 16 février. Ils se sont déclarés préoccupés des appels de plus en plus pressants de la part des marchés et d'hommes politiques japonais pour que la banque centrale soit plus transparente dans son processus de décision. L'institut d'émission envisage de se fixer un objectif en matière d'inflation. Toutefois, la banque centrale « ne peut pas adopter » cette approche si cela doit se traduire par « des taux d'inflation élevés (...) ou un gonflement de l'économie », a tenu à préciser Masaru Hayami, le gouverneur de la Banque du Japon.

■ **La production industrielle au Japon** a diminué de 1,2 % en décembre 1999 par rapport au mois précédent, selon des statistiques révisées publiées mercredi par le ministère du commerce international et de l'industrie. Pour le mois de janvier, ce dernier table sur un rebond de 3,6 %, suivi d'une hausse de 0,6 % en février.

■ **ÉTATS-UNIS** : le taux d'utilisation des capacités industrielles s'est établi à 81,6 % en janvier contre 81,1 % en décembre, a annoncé mardi la Réserve fédérale. Il s'agit du taux d'utilisation le plus élevé depuis août 1998, a précisé la Réserve fédérale.

■ **La production industrielle aux États-Unis** a augmenté de 1 % en janvier, a indiqué mardi la Réserve fédérale. Il s'agit de la progression la plus élevée depuis août 1998.

■ **ZONE EURO** : Les industriels (hors industries agroalimentaires) ont enregistré une forte hausse de la demande globale au dernier trimestre 1999, selon la synthèse, publiée mardi par l'Insee, des enquêtes européennes trimestrielles de conjoncture réalisées en janvier. Le taux d'utilisation des capacités de production a augmenté dans tous les pays de la zone euro et ces capacités « sont jugées partout insuffisantes », a indiqué l'Institut national de la statistique et des études économiques.

■ **ALLEMAGNE** : les prix de gros ont augmenté de 0,6 % en janvier après une hausse de 0,9 % en décembre 1999 et de 0,3 % en janvier 1999, a annoncé lundi l'Office fédéral de la statistique.

ral de la statistique. Sur un an, ces prix ont augmenté de 4,0 %, après une hausse annuelle de 3,7 % en décembre et une baisse de 4,1 % en janvier 1999.

■ **IRLANDE** : l'indice des prix à la consommation a reculé de 0,2 % en janvier en raison des soldes d'hiver mais le taux en glissement annuel a fortement augmenté pour atteindre 4 %, relançant les craintes de surchauffe, selon les chiffres officiels annoncés mardi.

■ **ESPAGNE** : la balance des paiements courants a enregistré en novembre 1999 un déficit de 1 181,3 millions d'euros, a annoncé mardi la Banque d'Espagne. Pour l'ensemble des onze premiers mois de 1999, le déficit de la balance des paiements courants s'est établi à 7 417,8 millions d'euros, contre un excédent de 1 105,1 millions lors de la même période de 1998.

■ **ROYAUME-UNI** : les prix à la consommation ont baissé de 0,4 % en janvier, confirmant que l'inflation reste maîtrisée malgré une nette reprise de l'activité.

■ **SUÈDE** : les ventes de détail ont bondi de 9,1 % entre décembre 1998 et décembre 1999, pour atteindre le niveau le plus élevé jamais enregistré, a annoncé mardi l'Office national des statistiques.

■ **NORVÈGE** : la balance commerciale a dégagé un excédent record de 17,7 milliards de couronnes norvégiennes (2,19 milliards d'euros) en janvier, a indiqué mardi le Bureau national des statistiques. Ce bon résultat a été attribué au relèvement des prix du pétrole ainsi qu'à une forte progression des exportations d'hydrocarbures. Il s'agit d'un record norvégien pour les exportations de pétrole sur un mois.

■ **POLOGNE** : les prix à la consommation ont augmenté de 1,8 % en janvier comparé à décembre, progressant de 10,1 % en glissement annuel, a annoncé mardi le Bureau national des statistiques. L'indice annuel des prix à la consommation repasse ainsi, pour la première fois depuis septembre 1998, au-dessus de la barre de 10 %.

■ **ALGÉRIE** : la dette extérieure a baissé de 2,1 milliards de dollars en 1999, passant à 30,4 milliards de dollars, a annoncé mardi la Banque d'Algérie. La part de la dette à court terme ne représente que 175 millions de dollars sur l'encours total, a précisé la Banque.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	15/02	
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4449
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,0685
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,4940
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,6420
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5597
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,4259
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0111
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DRACHME GRECQUE	333,1800
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORIN HONGROIS	255,8500
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,0618

Cours de change croisés						
16/02 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,91646	0,98015	1,04940	1,59545	0,61054
YEN	109,11500	106,95500	16,30500	174,07000	66,61500
EURO	1,02025	0,93497	0,15245	1,62780	0,62305
FRANC	6,69345	6,13490	6,55957	10,67505	4,08635
LIVRE	0,62678	0,57450	0,61435	0,09365	0,38280
FRANC SUISSE	1,63790	1,50120	1,60545	0,24470	2,61240

Taux d'intérêt (%)				
Taux 15/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,25	3,28	5,67	5,99
ALLEMAGNE	3,19	3,50	5,56	5,91
GDE-BRETAG.	5,94	6,04	5,60	4,65
ITALIE	3,19	3,44	5,81	6,16
JAPON	0,06	0,04	1,80	2,41
ÉTATS-UNIS	5,91	5,66	6,56	6,25
SUISSE	2,12	2,37	3,72	4,29
PAYS-BAS	3,14	3,44	5,75	6,01

Matières premières				
En dollars		Cours 15/02	Var. % 14/02	
MÉTAUX (LONDRES) \$/TONNE				
CUIVRE 3 MOIS	1833	-0,27	
ALUMINIUM 3 MOIS	1654	-0,42	
PLOMB 3 MOIS	464	-1,07	
ÉTAIN 3 MOIS	5630	-0,53	
ZINC 3 MOIS	1100	-0,27	
NICKEL 3 MOIS	9745	-0,10	
MÉTAUX (NEW YORK) \$/ONCE				
ARGENT A TERME	5,30	-0,09	
PLATINE A TERME	125491,43	-0,16	
GRAINES DENRÉES \$/BOISSEAU				
BLÉ (CHICAGO)	266,75	+0,28	
MAÏS (CHICAGO)	223,75	+0,67	
SOJA TOURTEAU (CHG.)	166,70	+0,24	

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action de l'opérateur allemand **Deutsche Telekom** a cédé 3,78 %, à 84 euros, à l'issue de la séance de Bourse de mardi 15 février. Les investisseurs attendaient l'annonce, mercredi 16 février, du rachat du fournisseur français d'accès Internet, Club internet, au groupe français Lagardère (lire pages 16 et 17).
 ● L'action du pétrolier **BP Amoco**, qui était en hausse en début de séance grâce à la montée des cours du brut, a perdu en clôture mardi 1,55 %, à 474 pence, après l'annonce de résultats pourtant conformes aux prévisions des analystes. Le groupe a annoncé un bénéfice de 2,123 milliards de dollars (2,16 milliards d'euros) au quatrième trimestre 1999, en hausse de 145 %.

Pour l'ensemble de l'année 1999, le bénéfice s'est élevé à 6,206 milliards de dollars, en hausse de 40 % par rapport à 1998.
 ● L'action **Barclays** a gagné 5 pence, à 1438 pence, mardi, à la suite de l'annonce de bons résultats annuels. La banque a annoncé une hausse de 30 % de son bénéfice avant impôts, à 2,46 milliards de livres. Elle a affiché une santé robuste dans tous ses métiers et des objectifs ambitieux de réduction de coûts et de croissance.
 ● Le titre **SanPaolo imi** a fini, mardi, sur une hausse de 4,61 %, à 12,42 euros. L'action du groupe a bénéficié de rumeurs de réorganisation et de possible mise en Bourse de son activité de banque en ligne.



PERSIMMON PLC	GB	2,86	- 2,22
PREUSSAG AG	DE*	42,90	+ 0,47
RANK GROUP	GB	2,44
SAIRGROUP N	CH	196,13	+ 1,61
SAS DANMARK A/S	DK	10,48	- 2,50
SEB/RM	FR*	72,70
SODEXHO ALLIANCE	FR*	145	+ 1,40
THE SWATCH GRP	CH	1075,90	+ 2,61
THE SWATCH GRP	CH	221,03	+ 1,14
WWW UK UNITS	IR*	0,97
WILSON BOWDEN	GB	6,90
WOLFORD AG	AT*	34,75	+ 3,12
► DJ E STOXX CYC GO P		173,05	+ 0,48

UNILEVER	GB	5,73	+ 0,86
WHITBREAD	GB	7,27	- 0,22
COCA-COLA BEVER	GB	2,06	+ 1,60
DAILY MAIL & CE	GB	76,12
► DJ E STOXX F & BV P		191,94	+ 1,42

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	36,19	+ 0,63
AVENTIS/RM	FR*	51,90	+ 0,68
GLAXO WELLCOME	GB	24,74	- 0,52
NOVARTIS N	CH	1265,80	+ 1,65
NOVO NORDISK B	DK	141,71
ORION B	FI*	25
ROCHE HOLDING	CH	13510,99	+ 0,46
ROCHE HOLDING G	CH	11387,83	+ 0,07
SANOFI SYNTHELA	FR*	39,48	- 0,73
SCHERING AG	DE*	120,85	- 0,37
SMITHKLINE BEEC	GB	11,38	- 0,85
UCB	BE*	38,45	+ 2,53
► DJ E STOXX PHAR P		363,97	+ 0,13

ÉNERGIE

BP	GB	5,44
BP AMOCO	GB	7,91	+ 2,53
BURMAH CASTROL	GB	16,24	+ 0,50
CEPSA	ES*	9,64	- 0,62
DORDTSCHE PETRO	NL*	52,95	+ 1,44
ENI	IT*	5,38	+ 2,67
ENTERPRISE OIL	GB	5,73	+ 2,32
LASMO	GB	1,59	+ 4,26
OMV AG	AT*	86,21	+ 1,42
PETROLEUM GEO-S	NO	16,42
REPSOL	ES*	20,82	+ 1,31
ROYAL DUTCH CO	NL*	57,30	+ 2,03
SAIPEM	IT*	3,32	+ 0,61
SHELL TRANSP	GB	7,53	+ 2,65
TOTAL FINA/RM	FR*	140,40	+ 1,01
► DJ E STOXX ENGY P		308,68	+ 1,61

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	18,67	+ 4,36
ALMANIJ	BE*	42,39	+ 2

(Publicité)



ALPHA FINANCE	GR	65,97	+ 0,14
AMVESCAP	GB	10,91	- 1,32
BPI R	PT*	3,98
BRITISH LAND CO	GB	5,54	+ 0,29
CANARY WHARF GR	GB	5,10	- 0,63
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,33
CLOSE BROS GRP	GB	17,24
COBEPA	BE*	58,80	- 0,93
COMPART	IT*	1,25	+ 1,63
CONSORS DISC-BR	DE*	96,99	+ 3,18
CORP FIN ALBA	ES*	30,30	- 0,20
CS GROUP N	CH	179,01	+ 0,88
EURAFRANCE/RM	FR*	475,50	+ 1,06
FORTIS (B)	BE*	27,65	+ 0,91
FORTIS (NL)	NL*	27,75	+ 1,06
GECINA/RM	FR*	108,80	+ 1,32
HAMMERSON	GB	5	+ 1,45
ING GROEP	NL*	53,95	+ 2,06
KAPITAL HOLDING	DK	39,62	+ 1,72
LAND SECURITIES	GB	10,18	- 2,03
LIBERTY INTL	GB	6,58
MEDIOBANCA	IT*	9,35	+ 0,43
MEPC PLC	GB	5,39
METROVACESA	ES*	14,86	+ 0,88
PROVIDENT FIN	GB	9,25	+ 1,60
RODAMCO CONT. E	NL*	40,50
RODAMCO NORTH A	NL*	36,85
SCHROEDERS PLC	GB	22,39
SIMCO N/RM	FR*	75,90	+ 1,43
SLOUGH ESTATES	GB	3,99
UNIBAIL/RM	FR*	134	+ 0,22
VALLEHERMOSO	ES*	5,75	- 0,35
WCM BETEILIGUNG	DE*	36,50	+ 2,82
WOOLWICH PLC	GB	4,61	+ 2,53
► DJ E STOXX FINS P		239,24	+ 1,59

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	4,29	+ 1,54
ASSOCIAT BRIT F	GB	4,74
BASS	GB	10,16	+ 1,79
BBAG OE BRAU-BE	AT*	38,80
BRAU-UNION	AT*	43,20
CADBURY SCHWEPP	GB	5,44	+ 4,04
CARLSBERG -B-	DK	32,51
CARLSBERG AS -A	DK	29,82
DANISCO	DK	33,31	- 1,59
DANONE/RM	FR*	219,10	+ 1,81
DELTA DAIRY	GB	31,51	+ 0,19
DIAGEO	GB	7,66	+ 1,07
ELAIS OLEAGINOUS	GR	36,30	- 0,86
ERID.BEGH.SAY	FR*	91,80	+ 0,88
HEINEKEN HOLD N	NL*	33	+ 1,54
HELLENIC BOTTLI	GB	21,76	- 0,48
HELLENIC SUGAR	GB	24,91	- 0,12
KERRY GRP-A	GB	19,48
MONTEDISON	IT*	1,77
NESTLE N	CH	1597,66	+ 0,94
KONINKLIJKE NUM	NL*	32,50	- 0,46
PARMALAT	IT*	1,13	- 0,88
PERNOD RICARD	FR*	52,75	+ 0,48
SAISOT GRP -V-	FI*	3,50	+ 1,45
SCOTT & NEWCAST	GB	5,65	- 1,14
SOUTH AFRICAN B	GB	8,72
TATE & LYLE	GB	3,73	+ 2,68
UNIGATE PLC	GB	4,30	- 2,93
UNILEVER	NL*	45,20	+ 0,78

ASSURANCES

AEGON NV	NL*	75,75	+ 0,40
AEGIS GROUP	GB	3,80
ACF/RM	FR*	51,40	+ 0,69
ALLEANZA ASS	IT*	10	+ 1,01
ALLIANZ N	DE*	370	- 1,60
ALLIED ZURICH	GB	8,96	- 1,95
ASR VERZEKERING	NL*	52,50	- 0,76
AXA/RM	FR*	130,70	- 0,08
BALOISE HLDG N	CH	827,47
BRITANNIA	GB	12,06	- 3,26
CGU	GB	12,03	+ 4,51
CNP ASSURANCES	FR*	29,02
CORP MAPFRE R	ES*	13,71	- 1,30
ERGO VERSICHERU	DE*	102,50	- 0,49
ETHNIKI GEN INS	GR	39,92	- 3,62
CODAN	DK	82,59
FORTIS (B)	BE*	27,65	+ 0,91
GENERALI ASS	IT*	29,40	+ 2,08
GENERALI HLD VI	AT*	160	- 1,23
INTERAM HELLLEN	GR	31,36	- 1,42
IRISH LIFE & PE	GB	7,87	+ 3,19
FONDIARIA ASS	IT*	4,78	+ 5,05
LEGAL & GENERAL	GB	2,22	+ 3,01
MEDIOLANUM	IT*	15,85	+ 3,26
MUENCH RUECKVER	DE*	302	- 1,15
NORWICH UNION	GB	6,33	+ 2,90
POHJOLA YHTYMAE	FI*	59,50
PRUDENTIAL	GB	15,26	+ 4,68
RAS	IT*	9,22	- 0,32
ROYAL SUN ALLIA	GB	5,31	- 1,21
SAMPO -A-	FI*	34,50
SWISS RE	CH	1635,02	+ 0,61
SEGUROS MUNDIAL	PT*	53,70
SKANDIA INSURAN	SE*	33,55	+ 8,78



STOREBRAND	NO	6,63
SUN LF & PROV H	GB	5,05	+ 3,30
SWISS LIFE REG	CH	504,33	+ 0,62
TOPDANMARK	DK	16,79	+ 0,81
ZURICH ALLIED N	CH	450,78	+ 0,84
► DJ E STOXX INSU P		378,63	+ 0,39

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	27,85	- 2
CANAL PLUS/RM	FR*	276	+ 3,33
CARLTON COMMUNI	GB	11,67	+ 2,28
ELSEVIER	NL*	14	+ 0,14
EM.TV & MERCHAN	DE*	105,05	+ 5,05
EMAP PLC	GB	21,06	+ 1,33
GRUPPO L'ESPRES	IT*	22,79	+ 6
HAVAS ADVERTISI	FR*	571	+ 3,25
INDP NEWS AND M	IR*	10,90
LAGARDERE SCA N	FR*	100,50	+ 4,58
MEDIAEST	IT*	24,10	+ 4,37
PEARSON	GB	35,62	- 1,04
REED INTERNATIO	GB	9,55	+ 1,38
REUTERS GROUP	GB	21,20	- 1,58
TELEWEST COMM.	GB	7,05	+ 2,12
TF1	FR*	599,50	+ 0,76
UNITED NEWS & M	GB	11,58
UNITED PAN-EURO	NL*	174,40	+ 2,89
VNU	NL*	71	+ 1,28
WOLTERS KLUWER	NL*	39,15	- 2,13
WPP GROUP	GB	18,61	+ 0,17
► DJ E STOXX MEDIA P		733,17	+ 2,53

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL*	24,35	- 1,02
ALTDIAS -A-	ES*	11,19	+ 1,45
ATHENS MEDICAL	GR	20,86	- 0,64
AVIS EUROPE	GB	2,21	- 2,16
AUSTRIA TABAK A	AT*	46,79	+ 0,04
BEIERSDORF AG	DE*	71,80	+ 1,84
BIC/RM	FR*	41,16	+ 0,34
BRIT AMER TOBAC	GB	4,58	+ 2,17
CASINO GP/RM	FR*	94,25	+ 0,27
CFR UNITS -A-	CH	2539,07	- 0,27
DELHAIZE	BE*	60,90	+ 1,50
ESSILOR INTL/R	FR*	271,30	+ 1,23
COLRUYT	BE*	48,90	+ 1,90
FRESENIUS MED C	DE*	80,80	+ 1
GALLAHER GRP	GB	4,42	+ 1,87
GIB	BE*	33,10	+ 0,30
IMPERIAL TOBACC	GB	6,69	- 0,48
JERONIMO MARTIN	PT*	21,09
KESKO -B-	FI*	12
L'OREAL/RM	FR*	658,50	- 0,23
MORRISON SUPERM	GB	1,95
HENKEL KGAA VZ	DE*	54,15	- 0,09
RECKITT BENCKIS	GB	9,27	+ 1,78
SAFAWAY	GB	2,73	- 6,15
SAINSBURY J. PL	GB	5,07	+ 0,32
SMITH & NEPHEW	GB	2,74	+ 1,81
STAGECOACH HLDG	GB	1,54	- 12,04
TESCO PLC	GB	2,66
TNT POST GROEP	NL*	26	- 1,03
► DJ E STOXX N CY G P		489,41	+ 0,02

COMMERCE DISTRIBUTION

BOOTS CO PLC	GB	8,09	+ 1,63
CARREFOUR/RM	FR*	139	- 1,77
CASTO.DUBOIS R	FR*	220,50	+ 0,68
CENTROS COMER P	ES*	13,28	+ 0,99
CONTINENTE	ES*	17,15	+ 0,88
DIXONS GROUP PL	GB	22,33	- 0,72
GEHE AG	DE*	33,50	+ 1,52
GREAT UNIV STOR	GB	5,54	- 1,73
GUCCI GROUP	NL*	96	+ 0,58
HENNES & MAURIT	SE	33,08
KARLSTADT QUELLE	DE*	28,50	+ 1,79
KINGFISHER	GB	7,81	+ 0,84
MARKS & SPENCER	GB	3,86	+ 0,85
METRO	DE*	39,80	- 1,24
NEXT PLC	GB	7,71	+ 3,94
PIAULAT PRINT/	FR*	209,70	+ 1,30
VALORA HLDG N	CH	302,29	+ 0,31
VENDEX KBB NV	NL*	19,89	+ 0,05
W.H SMITH	GB	5,08	- 0,95
WOLSELEY PLC	GB	4,95	- 0,33
► DJ E STOXX RETL P		354,15	- 0,35

HAUTE TECHNOLOGIE

AEROSPATIALE MA	FR*	19,67	- 0,41
ALCATEL/RM	FR*	269,80	+ 0,86
ALTEC SA REG.	GR	24,01	- 0,19
ASM LITHOGRAPHY	NL*	136,85	+ 4,23
BAAN COMPANY	NL*	7	- 1,41
BARCO	BE*	135,60
BOWTHORPE	GB	17,78	+ 1,86
BRITISH AEROSPA	GB	5,13	+ 0,32
CAB & WIRE COMM	GB	16,80	- 1,33
CAP GEMINI/RM	FR*	243,70	+ 1,54
COLT TELECOM NE	GB	58,69	+ 1,54
DASSAULT SYST/	FR*	98,60	+ 4,89
ERICSSON -B-	SE	88,06	+ 3,60
FINMECCANICA	IT*	1,14
GAMBRO -A-	SE	8,01	+ 2,26
GETRONICS	NL*	84,20	+ 4,40
GN GREAT NORDIC	DK	66,89	- 0,40
INTRACOM R	GR	45,02	- 1,32
LOGICA	GB	38,93	+ 2,92
MISYS	GB	17,94	+ 1,94
NOKIA	FI*	195,90	+ 1,66
NYCOMED AMERSHA	GB	6,10	+ 3,01
OCE	NL*	13,28	+ 0,68
OLIVETTI	IT*	3,80	+ 4,97
KON. PHILIPS	NL*	175,30	+ 2,51
ROLLS ROYCE	GB	3,18	+ 1,55
SAGE GRP	GB	13,51	+ 3,35
SAGEM	FR*	2750
SAP AG	DE*	630	+ 0,80
SAP VZ	DE*	820	- 0,85
SEMA GROUP	GB	27,33	+ 2,94
SIEMENS AG N	DE*	166,70	+ 0,91
SMITHS IND PLC	GB	11,06	+ 0,89
STMICROELEC SIC	FR*	211,90	+ 1,88
TECNOT	IT*	3,91	+ 2,62
THOMSON CSF/RM	FR*	44,01	+ 0,

VALEURS FRANÇAISES

L'action Lagardère, réservée à la hausse en début de séance, inscrivait un gain de 10,3 %, à 106,1 euros, mercredi 16 février, lors des premières transactions.

Le titre Ciments français s'ajugeait 1,56 %, à 55,3 euros, mercredi matin. Le groupe a annoncé une hausse de 29,5 % de son bénéfice net (part du groupe) en 1999 et un relèvement de son dividende à 1,4 euro.

L'action Ingenico bondissait de 9,7 %, à 129 euros, mercredi matin. La société a annoncé mardi la tenue le 22 février d'un conseil d'administration « pour étudier l'opportunité et les modalités d'une opération financière importante portant sur le capital de la société ».

Le titre AGF s'appréciait de 0,69 %, à 51,4 euros, mercredi matin. L'assureur a acquis, le 9 février, 6,4 % de ses actions pour un montant de 0,6 milliard d'euros.

Le titre Bongrain gagnait 2,75 %, à 279,5 euros, mercredi matin, après l'annonce d'un chiffre d'affaires de 3 458 millions d'euros. A structure comparable, ce chiffre ressort en hausse de 2,4 % par rapport à 1998.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 16 FÉVRIER

Cours relevés à 9 h 57

Liquidation : 22 février

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), CR.LYONNAIS(TP) L., RENAULT (T.P.), etc.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like BAZAR HOT.VILLE, BIC., BIS., B.N.P., etc.

Table of international stock market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like GROUPE GTM, GROUPE PARTOUCHE, GUILBERT, etc.

Table of international stock market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like SPIR COMMUNIC., SR.LPERFORMANC., SUEZ LYON.DES EAU, etc.

Table titled 'International' showing 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 15 FÉVRIER

Cours relevés à 17 h 35

Table of new market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like COIL, CONSODATA, CROSS SYSTEM, etc.

Table of new market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like INTERCALL, IPSOS, IT LINK, etc.

Table of new market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like THERMATECH, TITUS INTERA, TITUS INTER., etc.

Table of new market data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like ASSUR.BQ.POP., ASSYSYEM, AUBAY TECHNO, etc.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 16 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of second market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like ALES GPE EX., ALGECO, ALTEN, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 15 février

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Valeurs unitaires* Euros', 'Francs**', and 'Date cours'. Lists various investment funds like AGIPI, BNP, INDOCAM, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like ÉCUR. DYNAMIQUE+, ÉCUR. ÉNERGIE D PEA, etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like OPTALIS DYNAMIQ., OPTALIS DYNAMIQ. D., etc.

Table of SICAV and FCP data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like FONDS communs de placements, LCF E. DE ROTHSCHILD, etc.

Table of bank and financial institution data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'. Lists companies like CDC Asset Management, MULTI-PROMOTEURS, CAISSE D'ÉPARGNE, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like CRÉDIT LYONNAIS, ASSET MANAGEMENT, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like FONDS communs de placements, LEGAL & GENERAL BANK, etc.

Table of bank and financial institution data (continued) with columns for company names, previous price, current price, and percentage change. Includes companies like SICAV Info Poste, FONDS communs de placements, etc.

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 13 février sont publiés :

- **Transports** : un arrêté relatif aux tarifs des péages autoroutiers.
- **CNES** : un décret renouvelant Alain Bensoussan dans ses fonctions de président du conseil d'administration du Centre national d'études spatiales.
- **Normes** : un décret portant nomination de Philippe Laval, ingénieur en chef des Mines, comme délégué interministériel aux normes.

Au *Journal officiel* du dimanche 13 février est publié :

- **35 heures** : un décret relatif à la consultation des salariés instaurée par l'article 19 de la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail.

Au *Journal officiel* daté lundi 14-mardi 15 février sont publiés :

- **Santé** : une décision relative à l'interdiction de mise sur le marché, d'importation, d'exportation et d'utilisation des vannes de cadre comportant des joints ou des clapets à base de polymères halogénés utilisés dans les circuits haute pression (200 bars) des installations d'oxygène à usage médical.
- **Transport** : un décret relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport public urbain de voyageurs.

Au *Journal officiel* du mercredi 16 février sont publiés :

- **CSG** : un arrêté fixant les montants de la contribution sociale généralisée répartis en 2000 entre les régimes obligatoires d'assurance-maladie.
- **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume d'Espagne portant modification de la convention additionnelle du 28 décembre 1858 à la convention de délimitation du 2 décembre 1856 sous forme d'échange de lettres signées à Paris le 22 mars 1999 et à Madrid le 12 novembre 1999.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Laurent et Patricia ROTH, leurs fils **Joannès et Simon**, ont la joie d'annoncer la naissance de

Joseph,

le 12 février 2000, à Orsay.

La Petite-Barrerie, 91190 Villiers-le-Bâcle.

Anniversaires de naissance

– A une lectrice fidèle du Carnet du Monde.

Janine,

heureux et lumineux soixante-quatrième anniversaire !

...Que ta route soit douce, aventureuse, et riche en échanges (et dès le petit déjeuner !).

Avec toute notre affection,

Olivier, Anne, Sandra et Olivia-Schéno.

Décès

– Annie Aubert et Francine Rollet ont la grande tristesse d'annoncer le décès de leur tante et marraine,

Geneviève AUBERT,

survenu le 11 février 2000, à Orléans, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Selon ses volontés, son corps a été donné à la faculté de médecine de Tours.

On se rassemblera, le samedi 19 février, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, à Paris-14^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

85, rue Royale, 45000 Orléans, 40, chemin des Plantées, 73100 Aix-les-Bains.

– Jacqueline Colarossi, son épouse, Martine et Jean-Michel Colarossi, ses enfants, Chloé et Benjamin Colarossi, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude COLAROSSO,

survenu le 8 février 2000.

Les obsèques ont eu lieu à Villennes-sur-Seine, le 14 février.

– M. Guy Beaujouan, son épouse, Ainsi que toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Caridad BEAUJOUAN, née PLAZA,

survenu le 13 février 2000.

Priez pour elle.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, métro Alésia, Paris-14^e, où l'on se réunira.

M. Guy Beaujouan, 102, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris.

– Huguette Bismuth, son épouse, Michèle et Denis Indaco, Bernard et Cynthia Bismuth, Dan et Muriel Bismuth, ses enfants,

Elodie, Florent, Nathan, Sean, Cécile, Eléonore et Ruben, ses petits-enfants,

Germaine, Dolly, Meyer, Eliane, Nadine, Fernand, Yvon, ses frères et sœurs,

Ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs,

Et toute la famille, ont l'immense douleur de faire part du décès de leur cher

Joseph William BISMUTH,

survenu le 15 février 2000.

Les obsèques ont eu lieu le 16 février, à 11 heures, au cimetière juif des Trois-Lucs, Marseille-12^e.

– Françoise, Michel, Vincent, Stéphanette, Marie-Hélène, Martine, Marie-Antoinette, Emmanuel, Henri-Philippe, Marie-Camille, et Bertrand,

ses onze enfants : Ses trente-cinq petits-enfants, Ses soixante-quatre arrière-petits-enfants,

Ses gendres, belles-filles, Parents et alliés, ont l'honneur de faire part de la peine immense que leur a causée la disparition brutale de

Marguerite Antoine DOR, née JOURDAN,

rappelée à Dieu dans sa quatre-vingt-douzième année, le 11 février 2000.

Les obsèques ont été célébrées dans la cathédrale de Grasse, le mercredi 16 février, 12, avenue Thiers, Grasse (Alpes-Maritimes).

– M. Gérard Gros, son fils, Les familles Giacobini, Gros, de France, Remy, Robaglia, Boizard, Federici, Liabeuf, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Roger GROS, née Marie-Louise GIACOBINI,

survenu en son domicile, le 14 février 2000.

« Comme à ton premier matin
Brillera le soleil,
Et tu rentreras
dans la Joie de Dieu. »

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 février, à 15 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12 bis, place du Président-Mithouard, Paris-7^e (boulevard des Invalides), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Montrouge, porte principale, avenue de la Porte-de-Montrouge, Paris-14^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Lydie, son épouse, Agnès Lerude et Bruno Plomion, Colette et Jean-Luc Maille, Le docteur Martine Lerude et Manfred Nicolovius, ses enfants,

Gabriel, Camille, Cécile, Grégory, Caroline et Anaïs, ses petits-enfants, Et toute sa famille, Et ses amis, ont la tristesse de faire part du décès de

René LERUDE,

survenu le 11 février 2000, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse se déroulera, le jeudi 17 février, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur, rue Cécile, à Maisons-Alfort, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière de Maisons-Alfort.

Plutôt que des fleurs, ceux qui le souhaitent peuvent faire un don à la Fédération française de cardiologie, 50, rue du Rocher, 75008 Paris.

4, rue de la Concorde, 94700 Maisons-Alfort.

CARNET DU MONDE

Téléphones :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

Fax : 01-42-17-21-36 – e-mail: carnet@mondepub.fr.

– L'ensemble du personnel du Laboratoire de photophysique moléculaire du CNRS à Orsay, a la tristesse de faire part du décès de

M. Daniel SOLGADI, directeur de recherche au CNRS,

survenu subitement, le 10 février 2000, dans sa cinquante-deuxième année, et s'associe à la douleur de la famille.

– Le président Youri, Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, font part de leur profonde tristesse à l'occasion du décès de

Roger VADIM.

Ils adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Une profusion de talents dans le naturel et l'élégance, toujours le regard vif et le cœur de bonne grâce, toujours respirant ou créant l'air de la modernité, nous avons aimé en Vadim sa jeunesse et sa lucidité, indépendante des années ou de la maladie.

SACD, 11 bis, rue Ballu, 75009 Paris.

(Le Monde daté 13-14 février.)

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, le 17 février 1990,

Pierre DAMBEZA

était rappelé à Dieu.

Que ceux qui l'ont connu et estimé aient une pensée pour lui.

– Le 17 février 1998,

Gérard GAMET

nous quittait.

Il reste présent à tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Ses amis.

– Le 17 février 1999, disparaissait

Christiane McCRATE, née MICHLSEN.

Une pensée est demandée à tous ceux et celles qui l'ont connue et aimée.

Jean-Baptiste NIEL, écrivain et poète,

12 avril 1962 - 12 février 1995.

Il fait noir, enfant, voleur d'étoiles.
T. C.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée pour

Sylvain JOUBERT,

décédé le 7 février 2000, en l'église Saint-Roch, Paris-1^{er}, le 21 février, à 11 heures.

Souvenir

– Voilà quatre siècles, le 17 février 1600, à Rome,

Giordano BRUNO,

condamné par l'Inquisition, périsait sur le bûcher.

Il avait proclamé l'univers infini, les mondes multiples, la vie cosmique.

« Et qui donc m'emplume, qui me réchauffe le cœur ?
Qui m'empêche de craindre fortune
[ou mort] ?
Qui a brisé les chaînes, et ces portes
dont bien peu se dégagent pour sortir
[à l'air libre] ?

Les âges, les ans, les mois, les jours,
armes et fils du temps, et ces heures
contre qui le fer ni le diamant ne vaut,
m'ont protégé de leur fureur.

Aussi déployé-je dans l'air mes ailes
[confiantes],
sans craindre de heurter cristal ni verre ;
je fends les cieux, et dans l'infini
[m']élance.

Et tandis que de mon globe je fonde sur
[les autres],
et plus avant pénètre dans le champ
[éthéré],
ce que les autres voient de loin, je le
[laisse derrière].

Giordano Bruno,

De l'infini, de l'univers et des mondes.

Soutenances de thèse

– Le 7 janvier 2000, **Ghyslaine Pierrat** a soutenu sa thèse de doctorat à la Sorbonne, à Paris, sur « **Les conseillers en communication politique** ». Le jury était composé de MM. Francis Balle, universitaire, Jean-Marie Cotteret, membre du CSA, Serge Alcouy, universitaire, et Rémy Rieffel, directeur de la thèse, sociologue. Il lui a été décerné le grade de docteur en science de l'information et communication politique, avec la mention Très Honorable et félicitations du jury. L'auteur adresse ses remerciements aux interviewés de son échantillon : conseillers en communication politique, politiques, sondeurs, journalistes, politologues et sociologues, soit deux cent vingt-cinq personnes.

– Le 29 janvier 2000, **David Lefebvre** a soutenu une thèse de doctorat en philosophie intitulée : « **Capacité, force et puissance. Sur la genèse et les sens de la notion aristotélicienne de puissance** », sous la direction de M. Rémi Brague (université Paris-I). Le jury lui a décerné la mention Très Honorable avec ses félicitations, à l'unanimité.

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

Parution lundi daté mardi

TARIF ABONNÉS :

FORFAIT 5 LIGNES

(26 caractères ou espaces par ligne)

2 Parutions : 510 F TTC / 77,75 €

4 Parutions : 705 F TTC / 107,48 €

103 F TTC / 15,70 € la ligne suppl.

- Bouclage vendredi 12 h. -

☎ 01.42.17.39.80

Fax : 01.42.17.21.36

Communiqué

Perspectives Chine

LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ CHINOIS
UNE ÉTUDE PROSPECTIVE DE NORD SUD EXPORT DESTINÉE AUX DÉCIDEURS

Au moment où l'empire du Milieu franchit un pas décisif vers l'économie de marché en rejoignant l'Organisation mondiale du commerce, Nord Sud Export publie *Perspectives Chine*.

La série *Perspectives* croise les approches politique, sociale, économique, financière et sectorielle. Cette confrontation fournit une prospective synthétique, véritable outil d'aide à la définition des orientations stratégiques des entreprises sur les marchés émergents.

Avec une industrie obsolète et un système financier en faillite virtuelle, la Chine veut prouver qu'il existe une autre voie que le libéralisme. Le pari n'est pas gagné car elle doit faire avec la réalité. C'est sur cette réalité que Marc Mangin, l'auteur de ces *Perspectives Chine*, s'appuie pour dessiner le portrait de la Chine demain.

Perspectives Chine cerne les conditions du développement du marché chinois : un marché plus étroit qu'on l'imagine, avec des niches pour les PME-PMI, dans un contexte démographique et social fragile, une forte interrogation sur la production alimentaire et un environnement dégradé.

Perspectives Chine détaille les conditions d'exécution des marchés : déclin du secteur public, secteur privé exposé aux aléas des joutes politiques entre « conservateurs » et « réformateurs », bombe à retardement des retraites, risques d'explosion sociale et de déstabilisation avec les musulmans du Xinjiang ou les sectes.

Instruites de l'exemple soviétique, les autorités chinoises ne peuvent que réaliser avec une grande lenteur les réformes nécessaires tout en cherchant à retrouver la position centrale qui fera de l'empire du Milieu le troisième pôle mondial.

Vente par correspondance à Nord Sud Export, 16-18, quai de la Loire, 75019 Paris
Tél. : 01-42-01-12-08 - Fax : 01-42-01-28-76 - Envoi du sommaire sur demande

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS
LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire
du numéro
de février

HOMME/FEMME :

La marche vers l'égalité
Les progrès à venir dans la vie politique ne doivent pas
cacher les nombreuses inégalités économiques et sociales
encore existantes.

CHRONOLOGIE DE L'ANNÉE 1999

Toutes les dates et les faits marquants d'une année
riche en actualité.

Chez votre
marchand
de journaux
18 F - 2,74 €

Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

Abonnez-vous en toute liberté

Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble

Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une simple lettre.

Vous ne payez rien d'avance

Avec le prélèvement automatique, vous ne payez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu d'effectuer le paiement en une seule fois.

Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro

Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

SPÉCIAL VACANCES :

J'ai bien noté que je peux faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.

Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : 0 803 022 021

Bulletin d'abonnement

Offre à retourner au *Monde* : Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex - Tel: 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

OUI, je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 173 F par mois (26,37€) par prélèvement automatique

Important : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier

M. Mme Mlle 001MQAN2
Prénom :
Nom :
Adresse :
Code Postal : [] Ville :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*.

Date et signature obligatoires :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER <i>Le Monde</i> 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom			
Prénom			
N° rue			
Code postal [] Ville			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° rue			
Code postal [] Ville			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Établissement	Code Guichet	N° de compte	Cité RTB

Vous vous abonnez au *Monde* : vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant plus tard, à quelques publications partenaires, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

Pour l'an 2000,
devenez Citoyen du Monde



Abonnez-vous pour seulement

173F*
par mois

... Et entrez dans un espace privilégié d'information et de réflexion : actualité internationale, économique et politique, technologies, médias, sciences, art et culture... Chaque jour, passionnez-vous pour *Le Monde*

Le Monde

* Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 29/02/2000.

SPORTS En match avancé de la 26^e journée du championnat de France de division 1, l'Olympique de Marseille a largement battu le Paris-Saint-Germain, par 4 buts à 1, mardi

15 février, au Stade-Vélodrome. Cette victoire permet au club phocéen d'éviter une crise supplémentaire, trois jours après son élimination en seizièmes de finale de la Coupe de

France contre une équipe de D2, Gueugnon. ● **TRÈS CRITIQUES** sur le comportement des joueurs depuis le début de la saison, les supporters marseillais ont eu droit à un festival

offensif digne des grandes soirées européennes. ● **LE MATCH** a également été marqué par son engagement physique et par sa violence. Deux joueurs, Laurent Leroy (PSG) et

Jérôme Leroy (OM), ont été expulsés après vingt minutes de jeu. Dans l'autre rencontre avancée, le FC Nantes a infligé une véritable humiliation à l'Olympique lyonnais, 6-1.

L'Olympique de Marseille dispute enfin un match de standing européen

Trois jours après son élimination en Coupe de France par un club de D2, l'OM a renoué avec ses vertus de toujours pour battre le Paris-Saint-Germain (4-1). Très engagé sur le terrain, ce match qui inquiétait les autorités locales en cas de défaite scelle la réconciliation avec le public du Stade-Vélodrome

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

Florian Maurice savait qu'il allait marquer au moins un but, mardi 15 février au Stade-Vélodrome contre son ancien club, le Paris-Saint-Germain. Il en était tellement persuadé que, juste avant la rencontre, dans un rituel mystérieux, l'avant-centre de l'Olympique de Marseille avait déposé une paire de chaussures de rechange derrière un panneau publicitaire. A quoi bon ? La réponse vint à la 78^e minute, instant où Florian Maurice a effectivement trouvé le chemin des filets.

C'est alors que, pour célébrer son but, au lieu de lever les bras au ciel comme l'aurait fait le commun des *goaleadors*, on le vit décaler sa chaussure droite, puis la lancer dans une partie des gradins en signe de victoire. L'arbitre de la soirée, Eric Poulat, infligeait un carton

jaune à l'audacieux, lequel, tout sourire, retrouvait crampons à son pied dans la minute, grâce à sa paire mise de côté. « Heureusement que je n'ai pas marqué un deuxième but, sinon j'aurais été expulsé », en riait encore le joueur, bien après la rencontre.

Cette insolite offrande faite au public restera l'une des nombreuses images fortes de ce match avancé de la 26^e journée du championnat de France de D1. Trois jours après sa terrible déconvenue face à Gueugnon (D2) en seizièmes de finale de la Coupe de France (3-4), l'Olympique de Marseille a donc réveillé le mythe du Phénix pour infliger à son « cher ennemi » une leçon sans appel, 4 buts à 1. Moribond le samedi, pétillant de santé le mardi, le club phocéen n'a pas fait faux bond à la grande tradition des OM-PSG, affrontement

des contraires qui est au football ce que le match Spirou-Tintin est à la bande dessinée ou ce que la rivalité Beatles-Rolling Stones demeure au rock'n'roll.

IMPRESSION MITIGÉE

Le public échaudé du Stade-Vélodrome attendait une réaction d'amour-propre de ses joueurs. Des informations, publiées dans la presse locale le matin même, laissaient entendre qu'en cas de défaite supplémentaire les spectateurs mécontents n'hésiteraient pas à envahir la pelouse avant la fin du match. Les 800 policiers et gendarmes mobilisés pour l'occasion n'avaient donc pas seulement pour mission de surveiller les quelques centaines de fans parisiens ayant fait le déplacement en TGV. Il en allait aussi de la sécurité des joueurs de l'OM. La crainte de voir se rééditer des tentatives d'agression contre ces derniers, comme ce fut le cas fin décembre après une série de résultats décevants, donnait à la rencontre un caractère explosif.

Les supporters marseillais n'eurent finalement aucune raison de transformer la soirée en fait divers. Tout au contraire. Parce qu'ils continuèrent de soutenir leur équipe après le but inscrit par le Brésilien du PSG, Christian, dès la 7^e minute, ils eurent droit à un florilège offensif digne des plus belles heures de l'OM en coupe d'Europe. Ils virent d'abord Sébastien Perez égaliser à la 24^e minute. Ils poussèrent, ensuite, un « ouf » après



L'attaquant de l'OM Cyrille Pouget déborde le défenseur du PSG Aliou Cissé.

ANNE-MARIE POJOUILLAT/AFAP

L'Olympique lyonnais fait honte à Bernard Lacombe

L'entraîneur de l'Olympique lyonnais, Bernard Lacombe, pensait avoir aligné une équipe défensive pour affronter le FC Nantes au stade de la Beaujoire, mardi 15 février. Mais, face à une attaque nantaise entreprenante, la défense lyonnaise, longtemps considérée comme la plus solide du championnat de France, a explosé en moins de dix minutes, le temps pour Frédéric Da Rocha (6^e), Antoine Sibierski (9^e et 10^e) d'anéantir la stratégie de l'équipe de Bernard Lacombe. Devineau (42^e et 52^e) et Jean-Marc Chanelet (88^e) ont enfoncé le clou après que Tony Vairelles (35^e) a inscrit le seul but lyonnais. Ce résultat (6-1) permet aux joueurs du FC Nantes de remonter à la 12^e place du championnat. En revanche, l'ampleur du score compromet un peu plus les chances de voir l'OL accrocher la deuxième place du classement, synonyme d'accès direct à la prochaine Ligue des champions : les Rhodaniens ont désormais un goal-average négatif (-1). « J'ai honte », a confié Bernard Lacombe, qui a vu « des choses inadmissibles ».

La chaîne télé du club grandit dans l'humilité d'une saison noire

« EST-CE QU'UNE équipe incapable de battre Gueugnon en Coupe de France peut s'imposer devant le Paris-Saint-Germain, deuxième du championnat ? » La question taraude les journalistes d'OMTV, chaîne officielle de l'Olympique de Marseille. La vitrine du club phocéen, lancée le 16 janvier 1999 et accessible via CanalSatellite, propose à ses 25 000 abonnés des programmes en rapport avec le club de la Canebière. « Ce chiffre a dépassé nos espérances, mais si l'OM avait réalisé une saison digne de l'année dernière, nous serions probablement à 40 000 abonnés. Néanmoins le taux de réabonnement est de 97 % », remarque Michel Hamoussin, directeur général d'OMTV.

Rencontres de légende, séances d'entraînement et émissions avec les acteurs de la vie de l'équipe sont au rendez-vous quotidien, de 17 heures à 21 heures, toute l'année. Mais « à match exceptionnel durée d'antenne exceptionnelle », annonce Christophe Champy, présentateur. Il est 18 h 30, et, pendant deux heures et quart – au lieu d'une heure en temps nor-

mal –, la chaîne numérique « Tout feu, tout foot » va dévoiler les coulisses du « match des matches ». Car, pour un OM-PSG, le spectacle se vit sur le terrain mais aussi dans les tribunes et les couloirs du Stade-Vélodrome. La chaîne le sait et ne se prive pas de lancer ses sujets depuis l'entrée des vestiaires des deux équipes.

« POUR L'INSTANT, CELA SE PASSE BIEN »

Des équipes qui ne sont pas encore arrivées au stade mais dont la rivalité facilite le travail des journalistes quand il s'agit d'interroger des amateurs dans un bar de Marseille. Galéjades et accent provençal sont de mise, mais un mot d'ordre revient comme un leitmotiv : « Faites-nous plaisir et battez Paris. » Un supporter conclut par un dramatique « On peut plaisanter avec tout mais pas avec l'OM ». Le ton est donné. Les fidèles du Vélodrome attendent une réaction des leurs. « On est toujours dur avec ceux qu'on aime », nuance Christophe Champy. La relation amour-haine

n'est pas près de s'éteindre entre l'OM et son public.

Côté tribunes, la crainte de voir des incidents entre factions des deux camps est sous-jacente dans les propos de Guillaume Blardone, journaliste présent dans les travées de l'enceinte aux 60 000 places. « Cela monte en puissance », commente-t-il à l'arrivée des supporters parisiens dans la tribune est, avant de rappeler une simple équation : « Huit cents policiers pour huit cents Parisiens. » La peur des affrontements s'éloigne quand il lance : « Pour l'instant, cela se passe bien. »

En plateau, toutes les bonnes volontés se penchent au chevet du malade OM pour donner leur diagnostic. « Je ne vois pas le bout du tunnel », déclare Jean-Philippe Durand, ancien champion d'Europe et consultant de la chaîne, alors que Christophe Champy évoque « la première semaine où l'on a parlé de deuxième division à la Commanderie (centre d'entraînement de Marseille) ». Jacques Bailly, ostéopathe du club, assure que « les

joueurs sont concentrés ». Le traumatisme gueugnonnais reste vivace dans les esprits et incite à une certaine humilité. Bernard Casoni, successeur de Roland Courbis à la tête de la formation phocéenne, revient sur le cauchemar du samedi précédent avant de lâcher « le match rêvé, c'est une victoire ».

Une image des couloirs menant aux vestiaires surprend le jeune entraîneur en discussion avec son homologue parisien. Les invités se succèdent au micro de Khéops, rappeur marseillais, à Jean-Pierre Foucault, président de l'association OM en passant par Thierry Gilardi. L'heure décisive approche sur Canal Plus alors qu'OMTV s'appête à clore ses émissions. « Faute de moyens, nous ne pouvons pas reprendre nos programmes après les rencontres », justifie Michel Hamoussin. Dommage car, mardi 15 février, l'OMTV s'est privée d'images de joie et de communion bien rares cette saison.

Eric Camacho

Frédéric Potet

Team-New-Zealand entend conserver la Coupe de l'America

AUCKLAND

de notre correspondant

Sir Peter Blake, le patron du syndicat néo-zélandais Team-New-Zealand, est sur ses gardes face à Prada Challenge : « Si l'on est sûr de soi, on perd. Il faut respecter l'adversaire. On l'a vu au rugby... » Mais, à vrai dire, il semble avoir choisi une telle attitude par principe plus que par conviction. D'ailleurs il s'empresse d'ajouter : « Ce qui ne m'empêche pas d'espérer que l'on va assister à des finales aussi ennuyeuses qu'en 1995 quand nous avons gagné 5-0. » Au-delà de la rhétorique modeste, les Néo-Zélandais ont en effet plus d'une raison d'attaquer en confiance la série de neuf matches qui débute samedi 19 février, à Auckland, contre un concurrent puissant, certes, mais comme toute débutant dans ce jeu toujours plus compliqué qu'il n'y paraît.

Team-New-Zealand s'est remis en route vers la défense de la Coupe de l'America quelques mois à peine après la victoire de la Coupe, en mai 1995. A ce démarrage précoce, l'équipe a apporté un acquis technologique exceptionnel. Seul syndicat à avoir eu la possibilité de travailler de ma-

nière quasi continue sur trois générations de bateaux (1992, 1995 et 2000), Team-New-Zealand a aussi eu l'avantage d'avoir les deux meilleurs bateaux de 1995 comme base de recherche pour la suite.

Les Italiens de Prada, dans ce domaine, ont su débaucher deux piliers de l'équipe d'architectes kiwies de 1995, Doug Peterson et David Egan, qui leur ont sans doute permis de partir, sur le plan technologique, quasiment du même point que leurs adversaires. Reste que l'élan et la synergie d'une expérience accumulée par un groupe au cours de trois Coupes reste imprenable. En outre, l'appui d'une industrie locale de chantiers navals en pleine effervescence et d'une entreprise comme Southern Spars, leader en matière de gréements et directement associée au défi, n'a pu jouer qu'en faveur de Team-New-Zealand. « Un bateau rapide rend intelligent », a-t-on l'habitude de dire dans la Coupe de l'America tant l'arme de base demeure la vitesse.

Un autre aspect dans lequel les Néo-Zélandais devraient dominer, et ce malgré les investissements majeurs des Italiens, est

l'analyse météorologique. Prada eut beau passer trois mois sur place fin 1997, six mois en 1998-1999, et six mois depuis septembre 1999, en déployant un vaste dispositif d'analyse météorologique, les Kiwis connaissent mieux leur propre terrain que les visiteurs de l'hémisphère Nord, aussi assidus soient-ils. Mais les Néo-Zélandais ont en outre mis en place, derrière l'exceptionnel « routeur » américain Bob Rice, qui dirige le programme météo, un système scientifique construit à partir de relevés quotidiens sur le plan d'eau effectués par des bateaux pneumatiques et par le bateau de Sir Peter Blake, *Archangel*, transformé depuis plus d'un an en laboratoire.

LE MEILLEUR DUO AU MONDE

Si Prada a pu regagner une partie du retard sur les deux secteurs, l'atout inaliénable de Team-New-Zealand demeure ses hommes. Le duo qui dirige à bord, composé du tacticien Brad Butterworth et du skipper Russell Coutts, passe pour le meilleur au monde. Exemple anecdotique du niveau des Kiwis : arrivés quasiment en touriste au dernier Tour de France à la voile, ils ont raté, à cause d'une récla-

mation, la première place de l'épreuve.

Russell Coutts, qui gagna une médaille d'or aux Jeux de Los Angeles (catégorie Finn), a été deux fois champion du monde de match-racing alors que Brad Butterworth apporte l'expérience des trois précédents défis néo-zélandais et de deux tours du monde en équipage (Whitbread). Il suffit de voir le niveau de l'équipage de l'ombre, qui fait courir le lièvre (NZL-57) skippé par Dean Barker, vingt-six ans, champion du monde juniors de match-racing il y a dix ans, pour comprendre que les équipiers de Russell Coutts « savent d'où vient le vent ».

Le second skipper néo-zélandais a beau être brillant, il n'aura pas sa place à bord de NZL-60 dans les épreuves de la Coupe. « Cela a toujours été prévu ainsi. Notre but ultime, c'est de garder la Coupe, et la stratégie mise en place a voulu que mon rôle soit de faire la vie dure à Russell pour l'entraîner », explique, tout sourire, Dean Barker. Pas même Prada ne pourrait s'offrir une telle débauche de talents, qui se sont construits dans la pépinière naturelle que semble être la Nouvelle-Zélande.

Reste la question de l'argent, la-

quelle semble-t-il n'en est pas une. Cinq solides sponsors ont rejoint Team-New-Zealand très tôt dans la préparation de la compétition, ce qui a permis à l'équipe de ne pas avoir de problèmes financiers, même si les budgets des Néo-Zélandais et des Italiens sont de l'ordre du simple au double (55 millions de dollars américains pour Prada).

Il y a certes quelques inconvénients à la position de défenseur. Le principal étant de ne pas s'être mesuré à autrui jusqu'au jour J. Alors que les hommes de Prada ont derrière eux cinquante régates, Team-New-Zealand, jusqu'à présent, n'a pu que « danser avec sa sœur », lance Laurent Esquier, le chef des opérations de Prada. « Il est beaucoup plus difficile de garder la Coupe que de la gagner », assure Peter Blake.

La tâche demeure donc lourde pour Team-New-Zealand, dont l'ambition est de devenir la première équipe au monde, hormis celle des Etats-Unis, à garder la Coupe, cette aiguillère d'argent qui, depuis la fin du XIX^e siècle, mobilise des énergies sur tous les continents.

Florence de Changy

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE** : le Comité international olympique (CIO) et le gouvernement australien sont parvenus à un accord de principe sur le contrôle antidopage aux Jeux olympiques de Sydney, selon un communiqué du CIO mardi 15 février. Cet accord permet notamment de créer un système de gestion transparent et fiable des résultats des contrôles antidopage. A cette occasion, le CIO et le gouvernement australien ont réaffirmé leur engagement à mettre au point un moyen performant de détection de l'EPO et se sont déclarés résolus à disposer d'une procédure d'examen et d'approbation de tout test à venir pour les Jeux de Sydney.

■ **L'athlète allemand Dieter Bauman**, 35 ans, suspendu pour dopage à la nandrolone, a déposé, lundi 14 février, une demande en référé pour obtenir la levée de sa sanction. Contrôlé positif à la nandrolone à deux reprises, l'ancien champion olympique du 5 000 m, en 1992, est sous la menace d'une suspension de deux ans, en dépit de ses protestations. Il prétend avoir été victime d'une manipulation. La Fédération allemande d'athlétisme devrait se prononcer sur son cas le 28 février. « Optimiste », Dieter poursuit son programme de préparation pour les Jeux de Sydney.



DANIEL GUILLAUME

Nice, la belle Italienne

NICE

de notre correspondant

Un palmier, une chaise bleue et la Méditerranée. Classique, la photo n'en est pas moins réductrice. Car si Nice se résume trop souvent à sa Promenade des Anglais, cette dernière masque sa véritable identité, ce naturel piémontais qu'exhalent ses ruelles. Française, par référendum, depuis 1860, après avoir été rattachée à Turin, Nice a failli oublier son histoire. A l'aube du XXI^e siècle, la voilà qui retrouve ses racines.

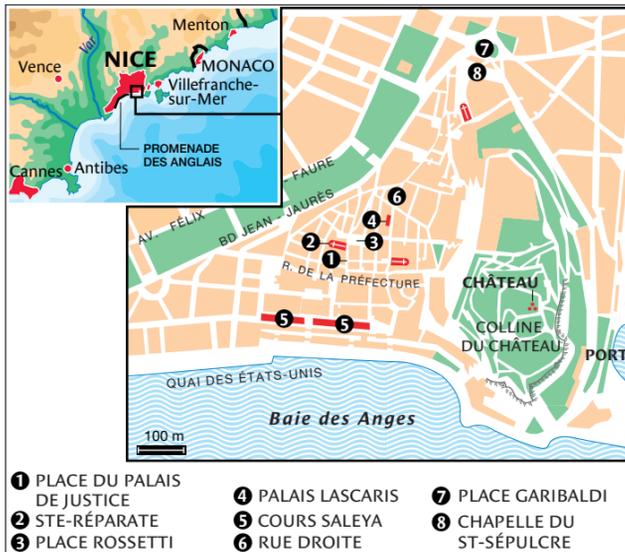
Avec son ancien maire, Jacques Médecin, la ville a vécu une liaison passionnée que l'exil de « Jacquou » n'a pas estompée. Etrange complicité, pourtant, que celle du peuple nissart avec celui que l'Amérique surnommait « le comte de Médicis ». Il rêvait de luxe, de jeux, de volupté et voulait faire de sa ville un Las Vegas méditerranéen. En oubliant que Nice reste, d'abord et avant tout, une Italienne aux cheveux noirs, belle parce que rude.

Ce Nice-là, on le rencontre dans le vieux quartier, au pied de la colline du château. Par exemple, derrière la place du Palais-de-Justice, à l'angle de la rue de la Préfecture et de la rue Sainte-Réparate, là où l'atmosphère a de quoi rendre heureux un Italien : l'effluve du vin qui vieillit dans les fûts, l'odeur des pâtes fraîchement découpées, l'arôme lourd du café grillé par Sandro, le torréfacteur. A deux pas se dresse la façade imposante de la cathédrale Sainte-Réparate. Au cœur du dédale de ruelles, la place Rossetti est un puits de lumière. Une vraie *piazza* à l'italienne, avec sa fontaine, ses façades ocre, ses terrasses de cafés, son glacier (Fe-

Parcours dans la vieille ville blottie sous la colline du château, entre piazza et ruelles étroites aux façades ocre, à la recherche des effluves de vins et des odeurs de socca et de pâtes fraîches



HUGUES DE WURSTENBERGER/NU



- | | | |
|------------------------------|-------------------|---------------------------|
| 1 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE | 4 PALAIS LASCARIS | 7 PLACE GARIBALDI |
| 2 STE-RÉPARATE | 5 COURS SALEYA | 8 CHAPELLE DU ST-SÉPULCRE |
| 3 PLACE ROSSETTI | 6 RUE DROITE | |

nocchio), sa cathédrale flanquée d'un campanile.

Dans cette médina européenne, les églises se blottissent entre les maisons. Telle celle du Gesù avec, pour parvis, une simple placette où flotte l'odeur des fours à pain d'Espuno. Dans les ruelles étroites, des pâtes aux formes et aux couleurs variées forment des puzzles sur les étals et, au-dessus des portes, pendent des filets de morue séchée.

À QUAND LA RÉHABILITATION ?

On y trouve aussi un palais, le palais Lascaris. Faute de recul, le regard bute sur la façade baroque ornée de balcons et de chapiteaux. La porte s'ouvre sur un escalier monumental et sur des murs couverts de fresques, à l'instar d'un palais génois. L'histoire de la ville pourrait se lire sur les murs des vieilles maisons s'ils n'avaient été

barbouillés de blanc ou de gris. Aujourd'hui, on restaure les façades à l'italienne, les couleurs du passé et les trompe-l'œil qui, jadis, permettaient aux gens peu fortunés de copier les stucs qui ornaient les maisons des riches.

L'exemple vient de haut avec la rénovation du palais préfectoral, entre le cours Saleya, où se tient le marché aux fleurs, et le Vieux-Nice. Sous la peinture réapparaissent des stucs, des aigles (l'emblème de la ville) et des fresques. De quoi redonner à l'ancienne demeure des ducs de Savoie et du roi de Sardaigne sa splendeur passée. Et faire regretter que ce quartier n'ait jamais fait l'objet d'une véritable réhabilitation.

Reste, heureusement, tout un petit peuple qui, coûte que coûte, y maintient un art de vivre à l'ombre et à l'écart. Ici, dans les rues que les boutiques de fripes n'ont pas encore envahies, on s'investit encore en nissart, d'une échoppe à l'autre ou derrière les jalousies. La relève n'en est pas assurée pour autant. Ainsi, rue du Pont-Vieux, Loulou Baccialoni a fermé la boucherie où, entre café et pastis, il découpait de fines tranches de carpaccio qu'il salait avec gourmandise avant d'en régaler ses amis.

Ici, on parle de tout et de rien, mais rarement du temps (presque toujours beau) et jamais de football. Quand on va au stade, c'est pour voir la « partie de ballon », nuance. Rue Droite, après un coup de rouge sur le zinc, Acchiardo, dépositaire des secrets de la vieille ville, sert généreusement ses escalopes « maison » et ses tripes. Chaque matin déboule la petite charrette de *socca*, cette crêpe de farine de pois chiches cuite au four à bois, sur une énorme plaque de métal circulaire. Les portions, découpées d'un geste rapide, avec une lame rectangulaire, sont avalées poivrées, avec les doigts (« *me le dete* »).

Térésa a son four à bois rue Droite et son banc, à quelques

centaines de mètres, sur le marché Saleya. A peine sorties du four, les plaques sont placées sur un charriot attelé à une vieille Mobylette. Le pilote enchaîne les allers et retours en criant : « Attention socca ! » La savoureuse galette se déguste également place Centrale, au cœur du Vieux-Nice. A Pilha Leva, les tables occupent la chaussée, entre le four et le comptoir où l'on étanche sa soif d'un verre de blanc.

Un royaume miniature où tout le monde se côtoie. En quittant les pensionnaires de son asile de nuit, l'abbé Royal passe en soutane et le verbe haut devant le Safari où, au bout du cours Saleya, Henri Gastaud accueille la jet-set locale et les vedettes de passage. Ardents défenseurs du quartier, une poignée d'artistes lui donnent son épaisseur créatrice et son esprit rebelle. Des artistes qui vivent de leur talent sans, pour autant, se réclamer de cette école de Nice qu'animèrent, en leur temps, Klein, Arman et César, dont les œuvres tapissent les murs de la galerie Ferrero, rue du Congrès. A l'ombre des venelles, les nouveaux peintres égrenent leurs ateliers, Cabaret derrière la cathédrale, Lacroix à la Providence, Gallo et Rémy rue Droite, tandis que le sculpteur Monge officie rue du Pont-Vieux.

LES COLLINES, PAS LE LARGE

Dans la petite salle de restaurant du café-théâtre Le Bar des oiseaux, Noëlle Perna et Richard Cairaschi ont longtemps pastiché allègrement la société niçoise. A présent, c'est au tour du Café du bout du monde et du mensuel *Le Babazook* de jouer les agitateurs d'idées. L'ambiance est à l'anticonformisme. Une indépendance d'esprit que l'on retrouve à l'est de la ville, vers Saint-Roch qui, parallèlement au carnaval officiel, organise le sien.

Entre le Vieux-Nice et Saint-Roch, une place. La plus italienne et la plus belle de Nice même si, la

Carnet de route

● **Accès.** Trois compagnies relient Nice (1 h 30 de vol) à Paris : Air France (tél. : 0802-802-802) ; AOM (tél. : 0803-012-34, avec des tarifs spéciaux pour le Carnaval) et Air Liberté (tél. : 0803-805-805). De 700 F (107 €) pour les jeunes à 2 500 F (381 €) plein tarif. La SNCF propose deux TGV directs par jour et un train de nuit quotidien.

● **Forfaits.** Pour le Carnaval, des kits « transport, hébergement, places tribunes » sont proposés, notamment, par Frantour, Jet Tour, Tourisme Verney et Visit France (agences de voyages) ainsi que Nouvelles Frontières (tél. : 0803-33-33-33). Des forfaits hôteliers « spécial Carnaval » (de 350 F à 800 F, 53 € à 122 €, les deux nuits) sont annoncés par l'Office de tourisme (tél. : 04-92-14-48-10).

● **Tables.** Italienne à L'Allegro (6, place Guynemer), près du port, où le patron, Dante Cortese, est un spécialiste des vins de la Péninsule. Pour découvrir la cuisine niçoise : Hélène Barale (39, rue Beaumont), un restaurant-musée dont la patronne est une institution locale ; La Merenda (4, rue de la Terrasse), un petit bistrot repris par Dominique Le Stanc, l'ancien chef étoilé du Negresco. Dans les collines, Chez Simon, à Saint-Antoine-de-Ginestière : une cuisine traditionnelle remise au goût du jour, une famille conviviale et un terrain de pétanque sous les marronniers.

● **Hôtels.** Près du Vieux-Nice, l'hôtel La Pérouse (11, quai Rauba-Capéu, tél. : 04-93-62-34-63) : les

chambres s'accrochent à la colline du château, et la piscine domine la baie des Anges. Au centre-ville, dans le quartier des musiciens, un établissement plus modeste, l'hôtel Oasis (23, rue Gounod, tél. : 04-93-88-12-29) avec un jardin à l'écart de l'agitation.

● **A lire.** Les excellents guides sur Nice des éditions Gilletta, qui proposent aussi un livre d'art, *Nice la Belle*, de Jacques Gantié. Aux éditions Terrefort, *Nice Boutiques*, un guide de Martine Freynet sur échoppes et ateliers. Aux éditions Serre, un petit livre d'encres et d'aquarelles de Sylvie T et un ouvrage de Luc Thévenon, *Modernité et résistance*, sur les églises et l'art déco à Nice. Côté romans, Raoul Mille décrit Nice sous l'Occupation dans *Les Amants du paradis* (Grasset, 1987) et Louis Nucéra, le milieu de la pègre, dans *La Chanson de Maria* (LGS, 1991). La trilogie de Max Gallo (*La Baie des Anges*, *Le Palais des fêtes* et *La Promenade des Anglais*) fait l'objet d'une réédition chez Coffret-Pocket.

● **Agenda.** Jusqu'au 15 mars, « Corée, pays du Matin-Calmé », au Musée des arts asiatiques. Du 26 mars au 2 avril, championnats du monde de patinage artistique. Du 31 mars au 20 juin, « Le Printemps de la couleur », première des trois expositions programmées par le Musée Matisse.

● **Renseignements.** Programme du Carnaval et billetterie à l'Office du tourisme, 5, promenade des Anglais (tél. : 04-92-14-48-10) et sur Internet (www.roidesodyssees.com).

NOUVEAUTÉ CROISIÈRES Départ de Venise

Emmenez le "petit"
en croisière pour réviser
son Histoire-Géo...

VENISE
ÎLES GRECQUES
8 jours / 7 nuits
à partir de

5790 F

En cabine intérieure, 2 lits - PARIS/PARIS*

*Nous vous offrons :

En basse saison le Train 2^e cl. de chez vous à Venise A/R
OU Le bus de Nice à Venise A/R + 1 nuit d'hôtel
OU Par avion : vous ne réglez que 350 FF A/R

Pour lui c'est
GRATUIT
jusqu'à 18 ans
pour le 3^e lit
(sauf taxes portuaires)

numéro vert
0 800 506 500
Agences de voyages
ou
01 48 04 76 20

CROISIÈRES
M
SC



DANIEL GUILLAUME



DANIEL GUILLAUME



HUGUES DE WURSTENBERGER/VU

Week-end « musées » à Edimbourg

Si, en 1999, Glasgow s'est vu décerner le titre de « capitale du design et de l'architecture du Royaume-Uni », Edimbourg, sa rivale, a peaufiné son offre en matière de musées. Face au Parlement écossais, inauguré par la reine en juillet 1999, l'édifice immaculé du Dynamic Earth tranche avec l'élégance réservée de cette ville aux façades de grès que caresse - entre deux caprices du ciel - une douce lumière dorée. Dans ce vaisseau futuriste, des scènes animées (tremblements de terre, forêt tropicale, éruption volcanique, etc.) retracent l'épopée de la planète, du big bang à nos jours.



Avec ses tons ocre et ses rondeurs discrètes, le Musée de l'Écosse voisine harmonieusement avec l'édifice victorien qui abrite le Royal Museum of Scotland. Les quelque dix mille objets qui y sont exposés permettent de survoler l'histoire du pays. Du sommet de l'édifice, on découvre l'agencement d'une cité qui descend en pente douce vers la mer, depuis le dédale des rues de la ville médiévale jusqu'à la ville nouvelle, quintessence d'architecture géorgienne avec ses places en demi-lune et ses larges artères.

Aux portes d'Edimbourg, le *Britannia*, ancien yacht de la famille royale, est ancré dans le port de Leith après avoir parcouru plus d'un million de miles, de 1953 à 1997, et abrité, entre autres, la lune de miel de Charles et de Diana. Une visite à prolonger dans les pubs et dans les tavernes des quais. Il faut aussi savourer les spécialités locales, saumon, bœuf Angus ou *haggis*, la fameuse panse de brebis farcie souvent apprêtée au whisky. Une « boutique-musée », le Scotch Malt Whisky Heritage Centre, retrace le processus de fabrication du breuvage. Si le vent s'y prête, c'est une odeur de houblon, émanant d'une brasserie locale, qui flotte dans l'air, de Grassmarket (le quartier de l'ancien marché) au Royal Mile, l'artère principale de la ville médiévale qui s'élance des portes du château perché sur un ancien volcan. Une des sept collines sur lesquelles est bâtie celle que l'on surnomme « l'Athènes du Nord ». Entre les immeubles étroits, des passages - les *clothers* - relient les deux niveaux de la ville. Des venelles d'où partent la plupart des *ghost tours*, ces circuits thématiques qui font frissonner les touristes invités à une chasse aux fantômes dans les recoins les plus secrets d'Edimbourg.

de notre envoyée spéciale, Anne-Laure Quilleriet

★ De Paris, British Airways (tél. : 0802-802-902) et Air France (tél. : 0802-802-802) proposent trois vols directs (1 h 50) par jour pour Edimbourg : à partir de 1 190 F (181 €) A/R plus taxes.

★ A Leith, les amateurs de poisson déjeuneront chez Skippers Bistro (tél. : 0131-554-1018) ou Fishers (tél. : 0131-554-5666) ; compter environ 200 F (30 €). Sur le Royal Mile, The Witchery by the Castle (tél. : 00-44-131-225-56-13) apprête avec talent les produits locaux servis dans un jardin d'hiver, à la lueur des bougies ; menu à 280 F (43 €) et deux suites à environ 2 000 F (305 €) la nuit. Deux hôtels au design chaleureux : The Bonham, dans la nouvelle ville (tél. : 00-44-131-226-6050), à partir de 1 250 F (191 €), et l'Hôtel Malmaison (tél. : 00-44-131-468-5000), dans l'ancienne capitainerie de Leith, à partir de 750 F (114 €). Pour les amateurs de whisky : Royal Mile Whiskies (tél. : 0131-225-3383).

★ Renseignements à la Maison de la Grande-Bretagne (tél. : 01-44-51-56-20) à Paris, au 3615 Écosse (liste des voyageurs) et sur Internet (www.edinburgh.org).

nuite, elle est mal éclairée. C'est la place Garibaldi, avec ses voûtes, ses façades ocre rouge, la chapelle du Saint-Sépulcre et la statue de Garibaldi qui tourne le dos au centre-ville et regarde vers Turin. Etre piémontais, c'est être des collines. Les Niçois ne sont pas des

marins. Ils vivaient de la terre et du commerce. Certes, le très prisé stockfish - *estocaficada* - est un plat de poisson, mais revu par les Niçois. Les navigateurs nordiques amenaient l'aiglefin et repartaient avec l'huile d'olive. Ils consommaient le poisson tristement. Les

Niçois y ont ajouté l'huile, les tomates, quelque olives et des pommes de terre. Les collines regorgent de petites adresses où l'on mange la *merenda*, le casse-croûte, avant de jouer aux boules.

Difficile, il est vrai, de ne pas terminer la journée sur la Promenade des Anglais, là où la façade sauvegardée du Palais de la Méditerranée illustre une splendeur en errance. Le Negresco reste fier. Son bar Napoléon est chaleureux et sa propriétaire, Jeanne Augier, d'un caractère assez trempé pour batailler, infatigablement, afin que la « Prom' » retrouve son prestige. Courbe parfaite de la baie des Anges. Nuances de la Méditerranée qui joue avec les camaïeux de bleu. Un décor parfait pour le soleil qui embrase la silhouette d'un Esterel en ombre chinoise. On comprend que Matisse soit tombé amoureux de la lumière de Nice.

Jean-Pierre Laborde

Page de gauche.
A gauche, les arcades de la place Garibaldi, la plus italienne de la ville. A droite, une façade du Vieux-Nice populaire.

Page de droite.
En haut à gauche, les façades de la place Garibaldi. En bas à gauche, l'église du Gesù. Ci-dessus, jeu d'ombres et de lumière dans une des ruelles piétonnes de la vieille ville.

Les photos qui illustrent cette double page ont été réalisées dans le cadre de la commande publique « Nice, dix photographes et une ville », conduite par le Théâtre de la photographie et de l'image.

Se réapproprier le carnaval

Les Niçois ont souvent reproché au carnaval d'être devenu un spectacle pour les touristes au détriment de la fête populaire spontanée d'antan. Les voilà aujourd'hui invités à renouer avec la tradition du « grand charivari » (Le Monde daté 13-14 février) auquel les quatre derniers jours du carnaval, du 4 au 7 mars, sont consacrés. Sur plusieurs places de la ville, des musiciens, des comédiens, des chanteurs et des troupes de théâtre doivent se mêler à la foule. Le comité des fêtes espère que ces « désordres organisés » vont mettre toute la ville en état d'effervescence alors que les parades se cantonnent à la promenade des Anglais, à l'avenue Jean-Médecin et à la place Masséna. Les chars sont de sortie pour le défilé aux lumières, le samedi soir, et pour le corso carnavalesque, le dimanche après-midi. Batailles de fleurs, les mercredis et samedis après-midi. Cette année, le carnaval s'étale sur quatre week-ends pour se terminer le 7 mars, jour où le roi du carnaval est brûlé sur la page.

EVASION
Publicités

AUSTRALIE à partir de 8410 F
« De la Barrière de Corail à Sydney »
Autotour 17 jours / 13 nuits avec Malaysia Airlines.
Du 01/04/00 au 14/06/00 (dernier départ)
Prix base 3 personnes. Départs de Paris les dimanches et mercredis. Possibilité de stop à Kuala Lumpur.
Base 2 personnes. 9400 F
Supplément chambre simple : 3 895 F (par rapport à la double).
Nuits sup. dans chaque étape. Autres départs et réduction enfant : nous consulter. Taxes d'aéroport : à ce jour + 350 F.
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e.
Directours
Membre SNAV - Garantie APS

ISLANDE
WEEK-ENDS MAGIQUES
A partir de
2 490 FTTC
vols + taxes + 3 nuits en hôtel 1^{re} cat. + petits-déjeuners
Réservations :
ICELANDAIR
Tél. 01 44 51 60 51
E-mail : france@icelandair.is

Delta Vacations
LE SPÉCIALISTE DES ETATS UNIS
Aller-retours TTC à partir de :
New York 1 980 F
Miami 2 420 F
Los Angeles 2 590 F
San Francisco 2 590 F
Circuits, autotours, hôtels, locations de voiture demandez notre brochure
Tél. 01 42 77 50 50
34 bd Sébastopol, 75004 PARIS
www.maisonamericques.com

POINT AFRIQUE
LIBYE
Trekking dans L'AKAKOUS
8 jours en pension complète **2560 F**
vols directs France/Sebba A/R à partir de **1760 F**
Renseignements : 01 47 73 62 64

NOUVELLES FRONTIÈRES
les premiers **prix**
SAN FRANCISCO 1955 F
298,04 €

LONDRES	715 F	109,00 €	PRIX TTC
BARCELONE	905 F	137,97 €	TAXES ET REDEVANCES COMPRISSES PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS
ROME	1 015 F	154,74 €	VOLS ALLER RETOUR DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES 200 AGENCES EN FRANCE www.nouvelles-frontieres.fr
TUNIS	1 285 F	195,90 €	
ABIDJAN	2 505 F	381,88 €	
BANGKOK	3 065 F	467,26 €	
TOKYO	3 615 F	551,10 €	
MOMBASA	3 720 F	567,11 €	
TAHITI	5 050 F	769,87 €	

0,99 F/mn
Indigo 0 825 000 825

ISLANDE ILES FÉROË
Faites la traversée avec le Ferry de la Smyril Line
Agent général :
TOURISME voyages gallia
42, rue Étienne Marcel 75002 Paris
Tél. 01 45 08 44 80
Fax 01 42 36 45 33
www.voyages-gallia.fr
Brochure FERRY SMYRIL LINE
NOM / PRENOM :
ADRESSE :

Week-end à Stockholm au Nord, les prix sont chauds !
1999 F*
* Prix TTC, à partir de, par personne, en chambre double, sous réserve de disponibilité, départ avant le 31/3/00. Départ samedi, retour lundi sur vol régulier SAS, 2 nuits d'hôtel, petits déjeuners, carte découverte Stockholm : transports et entrées dans les musées gratuits. Contactez votre agence de voyage ou Bennett Voyages, tél. 01 44 88 54 54, Nord Espaces, tél. 01 45 65 00 00, Maison de la Scandinavie, tél. 01 42 85 64 30, Voyageurs du Monde, tél. 01 42 86 17 20.
SAS
It's there. Go there.
Un partenariat entre Stockholm Information Service SAS et les Hôtels Scandic

Partez marcher au **SAHARA** à prix très très malins
PROMO en 8 ou 15 j.
Ex : Trek Mauritanie / 15 j.
4 & 18 mars : 6 900 F
NOMADE et aussi, Libye, Mali...
Brochure : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE :
01.42.17.39.40

TRANSPORTS AÉRIENS

La disparition du duty free au sein de l'UE n'a pas tué le plaisir du shopping dans les aéroports

ATTENDRE, plus ou moins longtemps, l'embarquement dans le terminal d'un aéroport peut être, pour certains, une aubaine. Hors taxes ou non, les boutiques installées dans les aéroports sont un agréable moyen de passer le temps. Quel voyageur n'a pas flâné de comptoir en comptoir, hésité devant un carré de soie, craqué pour une cravate ou, plus souvent encore, pour une bonne bouteille ou une cartouche de cigarettes ?

Le 1^{er} juillet 1999, l'abolition du commerce hors taxes au sein de l'Union européenne aurait pu porter un coup fatal à ce petit plaisir, partie intégrante du voyage, qui consistait à acheter à meilleur marché tabac, alcool ou parfum juste avant de s'envoler pour Londres, Francfort ou Madrid. Et priver aussi les sociétés gestionnaires d'aéroport, ainsi que les commerçants installés sur place, d'une source non négligeable de profits. De fait, le manque à gagner enregistré sur ces seuls produits-phares par Aéroports de Paris (ADP, en charge d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle) est estimé à 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) par an.

Dès 1993, ADP avait cependant anticipé ce risque, et convaincu les marques présentes et les concessionnaires de faire évoluer leurs pratiques commerciales. « Nous avons commencé par redéfinir l'architecture des magasins, afin que, explique un responsable d'ADP, au lieu de buter sur de simples comptoirs, les passagers soient invités à pénétrer dans des boutiques proposant des produits plus diversifiés, au sein de ce qui devenait ainsi de véritables galeries marchandes. » De plus, les boutiques des grands aéroports européens ont pu, en réduisant leurs marges, maintenir des prix attractifs, notamment sur les parfums, produits dont le commerce représente, dans les aéroports français, 40 % des ventes. En revanche, alcools et tabac sont

désormais vendus aux tarifs fixés dans chacun des Etats de l'Union, toutes taxes comprises. Mais, compte tenu des droits d'accises (la taxe spécifique appliquée à ces produits, qui varie selon les pays), il est toujours avantageux d'acheter ses cigarettes à Athènes et d'éviter Londres, où elles coûtent 50 % plus cher qu'à Paris.

Certaines niches détaxées subsistent à l'intérieur même de l'espace communautaire européen

Pour autant, la disparition du duty free ne concerne que les pays de l'Europe communautaire. Ainsi, le passager pour Genève et les voyageurs en partance pour des destinations plus lointaines peuvent toujours, dans les zones hors taxes, acheter cigarettes, cigares, cognac ou whisky à des prix avantageux. En outre, certaines niches détaxées subsistent à l'intérieur même de l'espace communautaire européen en raison de la persistance de particularismes fiscaux. Le voyageur qui s'envole des départements français d'outre-mer ou des enclaves espagnoles du Maroc, par exemple, peut encore bénéficier de tarifs réduits sur les alcools et le tabac.

Dans le cadre de l'Union européenne, c'est sur d'autres articles (parfums, maroquinerie, vêtements, appareils photo, électronique, etc.) qu'il faudra désormais se rabattre pour réaliser la bonne affaire. La bonne affaire, vraiment ? Avant même la disparition du hors taxes, les associations de consommateurs avaient relevé que les prix

TTC des magasins de ville pouvaient, dans certains cas, être plus avantageux que ceux, hors taxes, affichés par les boutiques des aéroports. L'association Familles rurales avait ainsi trouvé un appareil photo vendu moins cher à la FNAC qu'à l'aéroport Charles-de-Gaulle, et relevé que la détaxe sur l'alcool n'était que partiellement répercutée dans les aéroports de Paris et de Lyon. Avant tout achat, le voyageur avisé prendra donc bien soin de comparer les prix, qu'il se rende dans l'un des pays de l'Europe des Quinze ou ailleurs dans le monde.

Rien de plus rageant, en effet, que de constater que la bonne affaire qu'on croyait avoir faite n'en était finalement pas une. De surcroît, mieux vaut connaître les réglementations douanières si l'on veut éviter de payer taxes et amendes éventuelles sur les articles acquis hors taxes, à l'aller comme au retour. La règle est fixe : une franchise douanière de 1 200 F (mais, curieusement, 175 €) est accordée aux voyageurs âgés de plus de quinze ans ; de 600 F (90 €) en dessous. « A l'arrivée d'un pays tiers, précise sur son site Internet (www.finances.gouv.fr/douane) l'administration des douanes, nos agents peuvent vous demander de justifier la situation régulière de certains objets. Vous devez prouver que vous les avez achetés dans l'Union européenne taxes comprises, ou, si vous les avez acquis dans un pays tiers, que vous avez déjà payé les droits et taxes éventuellement dues dans l'UE. »

Dans les faits, il est vrai, les contrôles sont peu fréquents. « L'augmentation constante du trafic aérien nous oblige à cibler nos interventions, reconnaît un responsable des douanes. Nous partons du principe que les voyageurs sont de bonne foi. D'autant plus que les conventions internationales témoignent d'une volonté de faciliter

la libre circulation des personnes. » Mais un ordinateur portable ou un Caméscope acheté hors taxes peut toujours être contrôlé, et le passager invité à produire les factures correspondantes, même des années après l'achat. Pour éviter ce désagrément, les douanes proposent une « carte de libre circulation », gratuite et valable dix ans, qui peut être établie dans n'importe quel bureau de douane ou au point d'entrée sur le territoire, sur présentation des objets accompagnés des pièces justificatives.

Quant aux contrefaçons (montres, vêtements, objets divers piratés) qui sont si tentantes sur les marchés d'Istanbul, de New York ou de Bangkok, elles seront, au mieux, confisquées, mais une amende équivalant à deux fois la valeur de l'original peut aussi être infligée au contrevenant. Là aussi, reconnaissent les douanes, « la sanction est proportionnelle au délit. S'il s'agit d'un objet unique, nous nous contentons généralement de la confiscation. » Une indulgence qui ne doit évidemment pas constituer une incitation à la fraude.

Marc Coutty

A tous prix

■ **555F (85 €) : deux jours et une nuit avec petit déjeuner à Disneyland Paris** pour un visiteur adulte avec, jusqu'au 31 mars, un séjour gratuit pour l'enfant (de trois à onze ans) qui l'accompagne. Le forfait « Bella notte » est proposé au départ de Lyon, avec acheminement en TGV (1 022 F, 156 €), et de Marseille, avec vols Air France (1 415 F, 216 €). Pour l'enfant, le voyage est également gratuit. Une offre qui s'applique aussi aux forfaits « Classic », « Week-end » et

Un troisième Hôtel Conrad en Egypte

Fondée en 1982 par Barron Hilton, fils de Conrad, créateur de la célèbre chaîne américaine, les Hôtels Conrad se veulent l'enseigne de prestige du groupe Hilton. Avec treize établissements 5-étoiles (soit 4 900 chambres dont 750 suites), Conrad est désormais établi sur les cinq continents. Depuis l'ouverture du Conrad Le Caire (617 lits), gratte-ciel blanc de vingt-cinq étages planté à Boulak, sur la rive droite du Nil, l'Egypte est le seul pays où la chaîne possède trois hôtels. Les deux autres établissements se dressent sur les bords opposés de la mer Rouge, à Hourghada (260 lits), en lisière du désert Arabique, et à Charm el-Cheik (351 lits), au Sinaï.

Les trois hôtels se distinguent par la qualité de leurs tables, surtout au Caire, où les cinq restaurants sont régis par un chef français, Dominique Blais, disciple de Robuchon mais également influencé par l'Asie, où il a travaillé : ainsi le pigeon nilotique est-il servi avec des raviolis aux ailerons de requin, et les figues, non moins nilotiques, préparées en tarte fine chaude.

Toutes les chambres du Conrad cairote, ainsi que sa piscine, ont vue sur le fleuve. Quant aux Conrad de Charm et d'Hourghada, la plupart de leurs chambres ont vue sur la mer. En revanche, ils ne disposent pas d'un casino, contrairement à celui du Caire, mais il est vrai qu'ils privilégient les activités de plein air : nage et safaris sous-marins mais aussi excursions vers les lieux bibliques et les monastères orthodoxes. Les quelques petits ratés relevés par les premiers clients du Conrad Le Caire (distribution des journaux, envoi des messages) ne devraient pas résister à l'intense « formation perfectionnante » mise en place par le groupe. Cinq étoiles, cela se mérite !

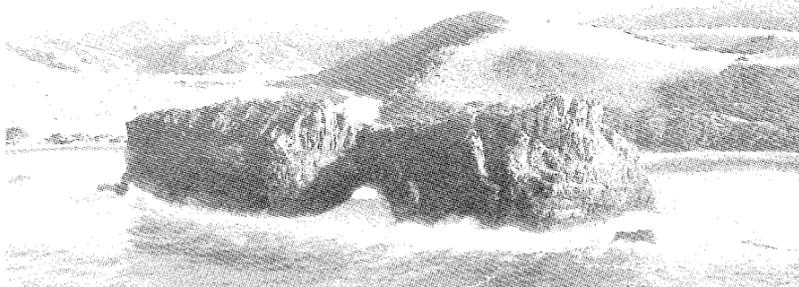
de notre envoyé spécial au Caire, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ **Le Conrad Le Caire est programmé par Jet Tours (tél. : 01-42-54-23-23), qui propose un forfait 8 jours/7 nuits avec petit-déjeuner et vols Air France à 5 900 F (900 €) par personne en chambre double. Et par Kuoni (tél. : 01-43-27-01-20) dans le cadre d'un circuit de 15 jours (3 nuits au Caire) à 17 740 F (2 704 €) par personne en pension complète. Les Conrad balnéaires de Charm el-Cheik (6 400 F, 976 €, une semaine, de Paris, en demi-pension) et d'Hourghada (4 530 F, 691 €) sont proposés par Djos'air (tél. : 01-41-71-19-19).**

« Castor futé ». Dans les agences de voyages et au 01-60-30-60-30.

■ **740 F (113 €) : deux nuits en B & B (catégorie standard), à Londres**, avec le forfait Hoverlondres proposé par la compagnie de ferries Hoverspeed, en collaboration avec Tourisme Chez l'Habitant. Valable jusqu'au 31 mars, il comprend, par personne, le transport A/R en aéroglisseur de Calais à Douvres et l'hébergement en chambre double avec petit déjeuner. Informations au 0820-00-35-55 et sur Internet (www.londres.free.fr), où l'on peut également réserver.

■ **A partir de 2 970 F (453 €) : une chambre double à Venise**, pour une nuit, à l'Hôtel Bauer qui, restauré, s'affirme « le plus beau de la ville » et propose d'y vivre le Carnaval (du 25 février au 7 mars) comme un Vénitien (accès prioritaire à plusieurs fêtes organisées par la ville), notamment pendant la première semaine où des déguisements sont mis à la disposition des clients. Le Bauer est commercialisé par Donatello (tél. : 01-44-58-30-60), Cit Evasion (tél. : 01-44-51-39-51) et The Leading Hotel of the World (tél. : 0800-136-136).



LAISSEZ VOUS SURPRENDRE, VOUS N'EN REVIENDREZ PAS.

L'Afrique du Sud n'est pas un pays dans lequel on voyage - c'est un pays dans lequel on erre. Des trains à vapeur aux montgolfières, des yachts sur l'océan aux pistes à dos de cheval - chaque périple qui finit laisse la place à un autre qui commence. Dans les montagnes. Sur les rivières.

Le long des plages préservées. Voyagez dans des paysages toujours changeants. Admirez le paisible vignoble d'une propriété du Cap, et dégustez un Merlot sud-africain - héritage de nos ancêtres français, les Huguenots, qui apportèrent avec eux leur connaissance de l'art de faire du vin.

Les destinations perdent leur sens et deviennent autant de points de départ. C'est un pays où se mêlent sans cesse aventures et découvertes - où chaque jour se remplit de nouveaux émerveillements et de visions somptueuses. Même les vols intérieurs sont source de plaisir. Vous vous apercevrez que vous êtes dans un pays magnifique lorsque vous verrez que même les touristes locaux arrivent en avance dans l'espoir de s'assurer une place près du hublot.

► **AFRIQUE DU SUD** 

Appelez le 03 880 11 202 pour de plus amples informations. Un monde en un seul Pays

Averses de pluie et de neige

JEUDI. Une zone dépressionnaire située sur l'Europe dirige encore de l'air froid et instable sur l'est de la France. L'anticyclone centré au large de l'Espagne se renforce légèrement sur l'ouest de notre pays. Une nouvelle perturbation aborde les côtes atlantiques l'après-midi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les averses du début de matinée laisseront place à un ciel très nuageux, avec de rares ondées. Des pluies faibles gagneront à nouveau la Bretagne l'après-midi, puis les autres régions en soirée. Les températures avoisineront 7 à 10 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Il y aura encore des averses de pluie et de neige mêlées le matin, puis, l'après-midi, le ciel restera très nuageux, avec quelques averses s'atténuant. Le thermomètre marquera 4 à 7 degrés.

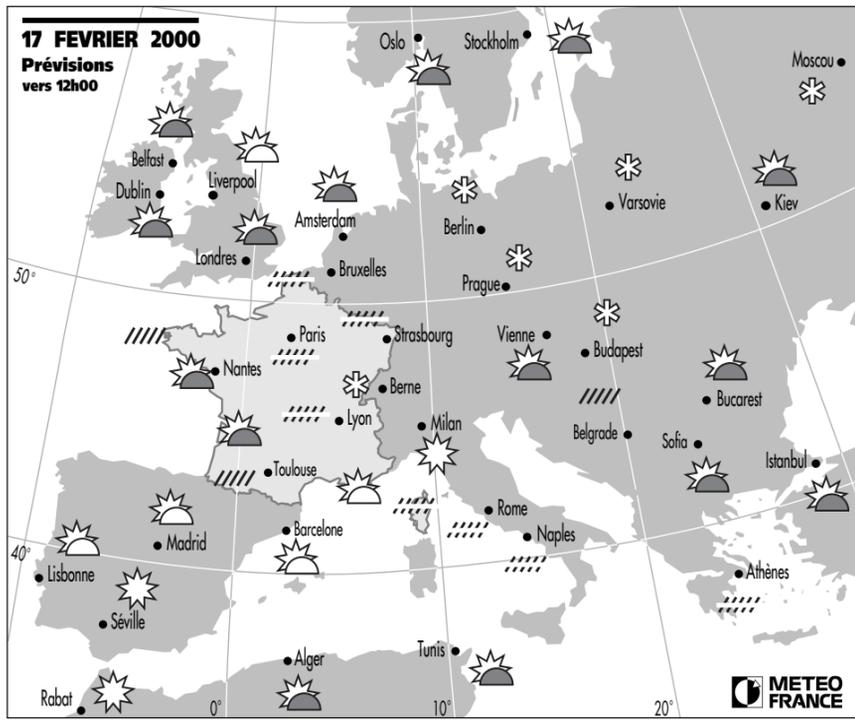
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le temps sera agité, avec des averses

de pluie et de neige jusqu'en plaine. Les températures ne dépasseront pas 2 à 5 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Poitou-Charentes, les pluies ou averses du matin laisseront place à un ciel très nuageux l'après-midi. Ailleurs, le temps sera couvert et pluvieux dès le matin. Vent violent. Il fera 6 à 11 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin, les averses deviendront plus rares l'après-midi, avec un ciel restant très nuageux. Ailleurs, les nuages seront nombreux, avec de fréquentes chutes de neige à basse altitude. Le risque d'avalanche deviendra plus marqué sur les Alpes du Nord. Les températures avoisineront 2 à 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Les nuages et les éclaircies alternent, avec mistral et tramontane soufflant jusqu'à 110 km/h en rafales. Il fera 8 à 13 degrés.



(Publicité)

http://www.ebookers.com/fr

Lyon 6°C

Delhi 22°C

ebokers.com
aujourd'hui ici, demain là-bas

© 2000 ebookers.com, pr. L'Espresso L8567761

PRÉVISIONS POUR LE 17 FÉVRIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	4/11 P	NANCY	-1/4 P
BIARRITZ	7/11 P	NANTES	3/10 P
BORDEAUX	6/11 P	NICE	5/14 N
BOURGES	2/7 P	PARIS	2/8 P
BREST	5/10 P	PAU	5/10 P
CAEN	4/8 P	PERPIGNAN	8/12 N
CHERBOURG	3/8 P	RENNES	4/10 P
CLERMONT-F.	1/7 P	ST-ETIENNE	1/3 P
DIJON	0/4 P	STRASBOURG	1/5 P
GRENOBLE	-1/3 P	TOULOUSE	6/11 P
LILLE	2/6 P	TOURS	2/8 P
LIMOGES	2/6 P	FRANCE outre-mer	
LYON	3/6 P	CAYENNE	23/25 P
MARSEILLE	5/10 N	FORT-DE-FR.	23/27 C
		NOUMEA	24/28 S

JARDINAGE

LA NATURE ne s'endort jamais. Certaines plantes choisissent le plein cœur de l'hiver pour épanouir leur floraison. Originaires des pays lointains de l'hémisphère Sud, certaines n'ont en rien changé leurs habitudes. C'est ainsi que des mimosa continuent de fleurir en même temps que leurs ascendants restés au pays.

En fleurs vers janvier-février, l'*Acacia dealbata*, originaire du continent australien, s'est naturalisé sur le pourtour méditerranéen, le long des côtes bretonnes et dans le Sud-Ouest : partout où la terre est acide et l'hiver pas trop rigoureux. On peut aussi en admirer de beaux exemplaires dans la région parisienne, qui jouit d'un microclimat grâce à - ou plutôt à cause de - la pollution et une forte concentration d'habitants qui rayonnent de la chaleur et cassent les vents... jusqu'à ce qu'un hiver un peu rude ne les fasse geler jusqu'au sol et qu'une tempête passe. Le mimosa d'hiver repart alors parfois de la souche et sa croissance extraordinairement rapide - un mètre par an quand il est jeune - a tôt fait de reprendre le dessus.

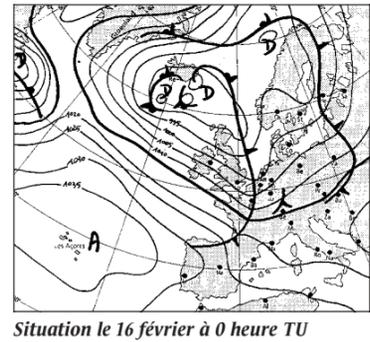
On en aperçoit aussi de beaux exemplaires dans la région toulousaine, et quelle ne fut pas notre stupeur d'en admirer, il y a trois semaines, de grands, pas encore épanouis, tout près d'un superbe avocatier atteignant déjà trois mètres de hauteur, dans le jardin d'une maison d'un quartier périphérique de la Ville rose ! Tout tend à prouver que la chanson de Bourvil « *Un oranger sur le sol irlandais, ça on ne le verra jamais* » n'est plus d'actualité. Le feuillage opulent, bien vert, de cet avocatier, son tronc gros comme un crayon de charpentier donnaient une idée de son âge - quatre ou cinq ans.

SUR UN VERRE D'EAU

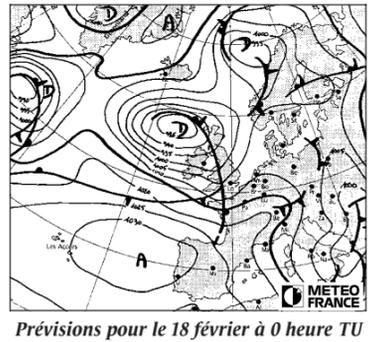
Il ne fera jamais un beau quadrangulaire, c'est certain, car un hiver viendra le faire crever, sans aucun doute avant que son voisin jaune d'or ne périsse. Mais la culture de cet arbuste est amusante et il fait une bien jolie plante d'intérieur... quand sa grosse graine consent à germer. Certaines flétrissent, en effet, puis se dessèchent en quelques jours, quand d'autres tiennent le coup et germent en quelques semaines.

KIEV	-3/2 N	VENISE	0/8 P	LE CAIRE	9/18 S
LISBONNE	9/15 S	VIENNE	-2/5 N	NAIROBI	16/31 S
LIVERPOOL	3/9 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	15/19 C
LONDRES	0/8 N	BRASILIA	20/29 S	RABAT	9/17 S
LUXEMBOURG	-2/2 *	BUENOS AIR.	17/29 S	TUNIS	10/15 N
MADRID	2/16 S	CHICAGO	-6/-2 *		
MILAN	3/10 S	LIMA	19/25 P		
MOSCOW	-4/-1 *	LOS ANGELES	9/14 S		
MUNICH	-5/5 N	MEXICO	7/24 S		
NAPLES	6/11 P	MONTREAL	-16/-10 S		
OSLO	-10/-6 N	NEW YORK	-3/3 S		
PALMA DE M.	5/17 S	SAN FRANCISCO	8/12 S		
PRAGUE	-2/3 *	SANTIAGO/CHI	11/28 S		
ROME	3/10 P	SEVILLE	-11/-8 S		
SEVILLE	5/20 S	WASHINGTON	-2/7 S		
SOFIA	-4/6 N	AFRIQUE			
ST-PETERSB.	-2/2 *	ALGER	6/18 N		
STOCKHOLM	-6/0 N	DAKAR	20/26 S		
TENERIFE	10/15 S	KINSHASA	22/29 P		
VARSOVIE	-2/1 *				

ASIE-Océanie		BANGKOK	23/34 S
		BEYROUTH	13/16 N
		BOMBAY	19/31 S
		DJAKARTA	26/28 S
		DUBAI	17/25 S
		HANOI	18/19 C
		HONGKONG	15/19 C
		JERUSALEM	8/15 S
		NEW DEHLI	8/19 S
		PEKIN	-7/3 S
		SEOUL	-9/-3 S
		SINGAPOUR	25/29 C
		SYDNEY	20/27 S
		TOKYO	1/7 S



Situation le 16 février à 0 heure TU



Prévisions pour le 18 février à 0 heure TU

Profiter de l'hiver pour faire germer des graines

Posée sur un verre d'eau, pointe en bas, ou plantée dans un pot rempli de terreau, juste humidifié et placé en pleine lumière, près d'une source de chaleur, la grosse graine de l'avocatier peut donner naissance à une plante dont la tige commence par être violacée, avant de verdir, puis de devenir grisâtre. Quand elle atteint trente centimètres de hauteur et qu'elle verdit, que ses feuilles prennent de l'ampleur, il faut tailler cette pousse pour contraindre la plante à se ramifier. En prenant bien

garde à rabattre cette pousse unique au-dessus d'un œil dormant. Il arrive, rarement mais cela se produit, que deux tiges sortent de terre.

Bien soigné, placé dehors l'été, d'abord à l'ombre afin que le Soleil ne cuise pas les feuilles attendries par un hiver passé derrière les vitres, qui ne laissent pas passer les rayons ultraviolets, l'avocatier peut prendre ses aises et devenir encombrant. Il ne donnera pas de fruits, non parce qu'il est obtenu de semis, comme certains le

pensent, mais parce qu'il peine à prendre sa forme adulte lorsqu'il est cultivé en pot.

Dans le midi de la France, sur le marché de Nice notamment, des producteurs en vendent des pieds greffés qui portent parfois des fruits alors qu'ils ne dépassent pas cinquante centimètres de hauteur. Ils ne fructifient pas, non parce qu'ils sont obtenus de greffe mais parce que cette opération consiste à entrer des pousses prélevées dans la ramure d'un arbre adulte sur un jeune pied obtenu de semis. D'ailleurs, dans les pays tropicaux, les jardins sont pleins d'avocateurs de semis croulant sous le poids des fruits.

MANGUES OU LITCHIS

De nombreuses plantes peuvent ainsi être reproduites plus ou moins facilement de semis et donner l'occasion aux enfants de s'initier à la nature d'une façon plus durable qu'en faisant germer des graines de haricots dans du coton mouillé. Mais peut-être moins spectaculaire il est vrai : les légumineuses germent très vite pour mourir presque immédiatement.

Les litchis germent ainsi assez facilement - taux de réussite d'une

graine pour cinq ou six plantées dans un pot de terreau -, beaucoup plus que les mangues, que nous n'aurons réussies qu'une fois sur la bonne dizaine de tentatives. La plante la plus gratifiante de ce point de vue est la bibace, le fruit du néflier du Japon. Presque toutes ses graines germent et la plante pousse très vite, si vite qu'elle pourra être installée au jardin après deux ou trois années de culture en pot. Elle résistera sans trop de dommages à des températures passagères de -10°C, plantée contre un mur plein sud.

Les patients sèmeront des dattes dans un petit pot profond. Elles germent vite, mais le bébé dattier pousse avec une lenteur assez désespérante et il faut attendre quelques années pour que la plantule passe du stade de petites feuilles à celui des palmes et des décernies pour voir cette plante fleurir. Il n'y a d'ailleurs aucune chance de voir un dattier fructifier sous nos latitudes ailleurs que dans une grande serre. Ce palmier qui n'existe pas à l'état « sauvage » ne peut produire ses fruits que pollinisé par la main de l'homme.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 041

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										
XI										

HORIZONTELEMENT

I. Recherchée pour faire un coup. - II. Au centre de la terre. Montre les dents dans l'accouplement. - III. Le temps de régler une affaire. Rayonne sur le Nil. - IV. Inconnu bavard. Vitamine A. - V. A beaucoup aimé ses enfants. Finit dans l'Arctique. - VI. Voie étroite. - VII. Le premier est en bas. Voyelles. Conjonction. - VIII. Fermeture intérieure. Devenus collants. - IX. Rejoint la Seine mais coule ici à contre-courant. Sans

éclat. - X. Vient d'avoir. Laine vierge. - XI. Cercle religieux réservé aux hommes. Paressent dans les arbres.

VERTICALEMENT

1. Piège qui ne manque pas de charme. - 2. Dialecte chinois. Gardés pour soi. - 3. Font des dégâts sur la couche. Manifestation publique. - 4. Madame Jacob. Etrangères aux armées. - 5. Qui multiplie en religion. Réservé aux intimes. - 6. Maigne, on l'apprécie à sa table.

Personnel. - 7. Quartier en ville. Porte dans la descente. - 8. Du parfum dans la cuisine. Points. - 9. Renvoi dans le texte. Arrivée. Travaille la terre en surface. - 10. Ensemble un peu tordu. A l'abri du besoin. - 11. Sont toujours à vouloir nous en mettre plein la vue.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 040

HORIZONTELEMENT

I. Soporifique. - II. Image. Uluru. - III. Minimum. Est. - IV. Us. Notée. Sh. - V. Leçon. Une. - VI. Asa. Torchon. - VII. Blesse. Ça. - VIII. Ecrues. Nets. - IX. Ure. Suas. Ai. - X. Ruée. Enervé. - XI. Se. Assiéger.

VERTICALEMENT

1. Simulateurs. - 2. Omises. Crue. - 3. Pan. Cabrée. - 4. Ogino. Lu. Ea. - 5. Remontées. - 6. Ut. Ossues. - 7. Fumeurs. Ani. - 8. Il. Encensée. - 9. Que. Eh. RG. - 10. URSS. Octave. - 11. Euthanasier.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1880

LA DÉFAILLANCE

Le jeune Allemand Nippgen n'a pas joué au mieux pour essayer de faire chuter cette manche à 4 Piques lors d'une Coupe Rosenblum.

♠	R D 8 6 5 2	♥	V 9 4
♦	10 7 6 3	♠	A 5 2
♣	4	♦	9 8
	5 2	♣	R 10 9 7 6
♠	7	♥	A 10 3
♥	V 9 8 4	♦	R D
♦	A V 5 2	♣	R D 10 7 6 3
♣	A D V 8	♠	4 3

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	contre	2 ♥	contre
2 ♠	3 ♥	4 ♠	contre
			contre

(1 SA : 14-16.) Ouest ayant entamé le 8 de Cœur pour l'As d'Est (et la Dame de Sud), celui-ci a contre-attaqué le 9 de Carreau couvert par le Roi de Sud. Comment Nippgen, en Ouest, aurait-il dû jouer pour faire chuter le contrat de QUATRE PIQUES ?

Réponse

Pour Ouest, il faut reconstituer la main de Sud : Roi et Dame de Cœur, Roi et Dame de Carreau et forcément l'As de Pique, puisqu'il n'a pas plus de 16 points. Ainsi, il ne peut pas posséder le Roi de Trèfle. Ouest doit donc rejouer l'As de Trèfle et Trèfle. Or, Nippgen a rejoué Cœur alors que son partenaire, ayant fourni l'As de Cœur à la première levée, ne pouvait pas déterminer le Roi de Cœur.

Après le retour à Cœur de Nippgen, à la troisième levée, comment Seaman, en Sud, a-t-il gagné son contrat de 4 Piques ?

Il a pris avec le Roi de Cœur sec et a joué la Dame de Carreau, sur laquelle il a défaussé le 2 de Trèfle, puis il a tiré le 6 de Carreau pour défausser le second Trèfle du mort. Est coupa et contre-attaqua le 10 de Trèfle. Sud coupa avec le 2 de Pique et joua le Roi, puis l'As de Pique. Enfin, il coupa le Valet de Carreau d'Ouest pour encaisser les Carreaux, grâce à la reprise du 10 de Pique !

UNE SÉCURITÉ TOTALE

Cette donne a été publiée par le fameux expert suédois Jan Wohlin, qui vient de nous quitter, en décembre 1999, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avait fait paraître les quatre jeux suivants dans le Bulletin mensuel des journalistes de bridge.

Le déclarant avait pris 75 % de chances pour réussir son contrat, mais il avait chuté alors qu'il y avait

une ligne de jeu gagnante à 100 % quand les enchères avaient montré le Roi de Pique en Ouest.

Cachez les mains d'Est-Ouest et essayez d'assurer ce chelem à Cœur.

♠	A 7	♥	8 5 4 2
♦	10 6 5 3 2	♠	V
♣	7 2	♦	9 8 6 5 4 3
	A 9 5 2	♣	7 6
♠	R V 10 9 6	♥	A 3
♦	D	♦	A R 9 8 7 4
♥	D V 10	♣	A R
♣	D V 8 4	♠	R 10 3

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	1 ♠	3 ♥	contre
4 ♣	contre	4 ♠	contre
4 SA	contre	5 ♥	contre
6 ♥	contre	6 ♠	contre

Ouest ayant entamé la Dame de Carreau, comment Wohlin a-t-il proposé de jouer pour gagner ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

Les enchères de « 4 Trèfles » et de « 4 Piques » indiquaient le contrôle de ces couleurs et un désir d'aller au chelem. Le blackwood et la réponse de deux As permirent de demander « 6 Cœurs ».

Philippe Brugnon

ART Le pop revient et ses artistes n'ont pas pris leur retraite. Le mouvement qui s'est développé en Grande-Bretagne dès le début des années 50, et en France et aux Etats-Unis à partir

de la seconde moitié de la même décennie, suscite une nouvelle curiosité. ● LES ŒUVRES classées dans cette école ont suscité de l'écho à l'époque et en suscitent toujours parce qu'elles

sont accessibles immédiatement et qu'elles se sont développées avec et contre la société de consommation. ● DEUX EXPOSITIONS, l'une à Nice permet d'apprécier la passion de l'italien

Mimmo Rotella pour la rue et le détournement de la publicité, ainsi que son goût pour les décollages. L'autre, à Antibes, offre à Peter Sarkisian, artiste américain, la possibilité de présenter

pour la première fois une exposition personnelle en France et de montrer ses travaux qui conjuguent vidéo et installation. Les figures historiques sont à nouveau en pleine lumière.

Le pop art, ennemi vivace des faux-semblants et de l'ordre social

Les figures historiques du pop américain et européen sont à nouveau en pleine lumière : de rétrospectives en panoramas et en expositions de leurs travaux récents, elles prennent une place grandissante dans l'actualité artistique

CHRONIQUE RÉCENTE des musées : au début de 1999, le Centre Pompidou consacre une rétrospective à David Hockney, adolescent prodige du pop britannique devenu star en Californie. Au printemps de la même année, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris présente *La Peinture après l'abstraction* où une large place est faite aux deux arracheurs et lacérateurs d'affiches du Nouveau Réalisme français, Hains et Villeglé. A Bruxelles, Andy Warhol et la Factory occupent tout l'été le Palais des Beaux-Arts : peintures, sérigraphies, affiches, photos et films envahissent le bâtiment. Erro, peintre récupérateur d'images, investit le Jeu de Paume à l'automne 1999. Quand le Musée national d'art moderne rouvre en janvier 2000, on y découvre, à l'entrée, deux installations monumentales, l'une de Jean Tinguely, l'autre de Claes Oldenburg. Soit : un Nouveau Réaliste parisien – quoique de nationalité suisse – et un pop new-yorkais – quoique de naissance suédoise. A Nice, le MAMAC offre une rétrospective à Mimmo Rotella et prépare, pour l'été prochain, celle d'Yves Klein.

Chronique des galeries parisiennes au début de l'an 2000 : chez Daniel Templon, jusqu'au 29 février, exposition de Jim Dine, né en 1935, l'une des figures les plus véhémentes du pop américain. Aujourd'hui, il utilise la photographie numérique pour composer des reliquaires funèbres et grotesques. Autrement, il peignait, dessinait, récupérait des objets. Si les procédés ont évolué, le sujet – le monde contemporain – et la tonalité : dérision, burlesque – demeurent intacts. A la Galerie de France, du 17 février au 18 mars, exposition des œuvres récentes de Martial Raysse, l'un des fondateurs du Nouveau Réalisme français. Aujourd'hui, il fait de la peinture son principal mode d'expression. Dans les années 60, il jouait de la photo, de la sérigraphie, du néon, de la fleur artificielle. La technique est différente, mais le sujet – l'homme, ses désirs, ses crimes – et la tonalité – l'ironie à froid – n'ont pas changé.

Dans les mois à venir, Hains et Arman, autres Nouveaux Réalistes exposeront à leur tour chez Templon. On reverra Hains en janvier 2001 au sixième étage du Centre Pompidou, pour une rétrospective personnelle. Au même étage, en février suivant, s'ouvrira la première grande exposition historique du Centre *new look* : elle doit s'appeler *Les Années Pop*. Quand, en 1991, la Royal Academy de Londres avait montré son panorama *Pop art*, elle n'avait suscité en France que peu d'intérêt, alors que l'exposition



« Rexona », 1963. Décollage sur toile de Mimmo Rotella (collection particulière).

avait été alors reprise à Cologne et Madrid. Le projet du Centre Pompidou n'est guère différent, mais 10 ans plus tard.

Quarante ans, c'est le temps qu'il faut aux musées français avant qu'ils osent prendre le risque d'examiner sérieusement un mouvement artistique

Donc, le pop revient et ses artistes n'ont pas pris leur retraite. Par pop, il faut comprendre les mouvements artistiques qui se sont développés en Grande-Bretagne dès le début des années 50, aux Etats-Unis et en France à partir de la seconde moitié de la même décennie, en Allemagne un peu plus tard. Que s'est-il donc passé ? Pourquoi cette curiosité désormais ?

D'abord parce que le délai de rigueur est passé. Quarante ans, c'est à peu près le temps qu'il faut aux musées français avant qu'ils osent prendre le risque d'examiner sérieusement un mouvement artistique et daignent lui concéder une place dans l'histoire, place que les amateurs, les galeristes et les collectionneurs lui ont généralement accordée longtemps auparavant.

Le cubisme d'avant-14 est entré au Musée national d'art moderne après 1945 et Mondrian, mort en 1944, dans les années 70. Warhol, Lichtenstein, Tinguely et César sont morts à leur tour. Donc Beaubourg peut aujourd'hui commémorer le pop dans la sérénité.

Or le pop – sans jeu de mots – est populaire, à la différence d'autres courants esthétiques qui lui sont contemporains, minimalisme ou conceptuel. Warhol, Lichtenstein, mais aussi Niki de Saint-Phalle, Hockney ou César font partie de la très étroite frange d'artistes contemporains dont la notoriété ne se limite pas au cercle des supposés connaisseurs et experts. Avec tout ce que ce succès signifie : posters, tee-shirts et autres produits dérivés.

Leurs œuvres ont suscité de

l'écho et en suscitent toujours parce qu'elles sont accessibles immédiatement et traitent de ce que chacun connaît : le présent des pays industrialisés et modernes. Leur art s'est développé avec et contre la société de consommation américaine et ses versions européennes.

Il s'est donné pour sujets la production rationalisée des marchandises, leur commercialisation universelle, la prolifération de la publicité, la diffusion à échelle planétaire de quelques stéréotypes rudimentaires par le truchement du cinéma et de la télévision.

Boîtes de soupe Campbell, dollars et Marilyn de Warhol, étalages de Prunicki et starlettes fardées de Raysse, hommage à Kim Novak de Blake, poubelles et reliquaires d'Arman, comics agrandis de Lichtenstein, fausses pâtisseries et fausses viandes d'Oldenburg, reliefs de repas de Spoerri, réclames détournées de Rosenquist et d'Hamilton, images recyclées de Polke et de Hockney : autant de travaux qui découvrent leurs motifs et leurs méthodes de fabrication dans la rue et au supermarché, dans les quotidiens et les illustrés, au cinéma et à la télé. La répétition du

même, la série tirée à l'infini, la simplification des messages et des formes, le triomphe de la chose et de sa valeur monétaire ont été mis en évidence, tantôt jusqu'au burlesque, tantôt jusqu'à l'insupportable.

Voilà qui a été vu, compris et retenu. Résultat : le pop a « tenu » et « tient » toujours, en dépit des attaques de ceux qui ne peuvent toujours pas admettre qu'une boîte de lessive Brillo en carton de Warhol peut se révéler beaucoup plus intéressante qu'un tableau à l'huile bien figolé.

Donc, le pop résiste. Mieux : il recommence. Une bonne part de l'art actuel ne serait-elle pas pop ? L'Anglais Damien Hearst, l'Américain Nan Goldin ou le Français Claude Closky ne sont pas moins attentifs à l'actualité que leurs prédécesseurs. Leurs moyens sont autres, partiellement du moins. La photo et la vidéo servent à plein régime. Le *ready-made* et l'installation se sont généralisés, moyens rapides et commodes (parfois trop) de mettre sous les yeux du spectateur des morceaux choisis de notre beau présent de consommateurs fascinés et dociles. Les bêtes découpées en tranches et formolisées de Damien

Hearst, qui ont tant ému les âmes sensibles lors de l'exposition *Sensation* à Londres en 1998, sont autant de symboles désagréables d'un monde de laboratoires, d'abattoirs et de frigos. Les suites de photos de Nan Goldin, comme celles de Jack Pierson et le *No sex last night* de Sophie Calle racontent avec détachement des histoires d'aujourd'hui. Claude Closky se fournit en slogans et réclames idiots dans les catalogues de vente par correspondance et les magazines.

La liste des artistes et des expositions qui relèvent de cette tendance pourrait être très longue. Pour s'en tenir à la France, où une exposition récente s'est appelée *Corps Social*, la description critique ou satirique du présent s'accomplit par exemple dans les mises en scène de mannequins de Gilles Barbier, dans les pseudo-projets de design d'Alain Bublex, dans les vitrines de prothèses absurdes de Bernard Lallemand ; dans les installations de Dominique Gonzalez-Foerster et celle de Xavier Veilhan ; dans les photos de Valérie Jouve, de Luc Delahaye ou de Jean Rault ; dans les tableaux de Carole Benzaken, de Djamel Tahat ou d'Hervé Ic.

C'est même désormais une mode que de prendre motifs et arguments dans les romans-photos, les sitcoms, les spots publicitaires : dans la trivialité du commerce et de ses images. Le néo-réalisme prolifère dans les galeries de la rue Louise-Weiss, dans le 13^e arrondissement de Paris, dans les écoles et les centres d'art, comme par réaction après une période où les œuvres se tenaient à bonne distance du monde. Jusqu'à l'esthétique « relationnelle » récemment affichée par Nicolas Bourriaud qui se veut doctrine d'intervention sur le monde, version *soft* du pop, version où la force critique ne s'affirme que très confusément, où le mimétisme du documentaire et du rudimentaire menace – mais où l'origine et la nature des questions évoquées ne font aucun doute.

Signe des temps : parmi les auteurs du catalogue de la rétrospective Rotella à Nice, se trouve Eric Troncy, l'un des critiques associés à cette mouvance actuelle. En Rotella, il reconnaît un modèle. « Il est indiscutable », écrit-il, *qu'on trouve dans le décollage d'affiches les prémices de ce qui sera plus tard "l'appropriationnisme" – et d'ailleurs dans chacune de ses intuitions, l'œuvre potentielle de nombreux artistes.* » Et Troncy de faire l'apologie de la « brillante lucidité » de Rotella, « personnage romanesque » dont « la vie, finalement, est une œuvre en soi. » Décidément, le pop revient.

Philippe Dagen

Rotella et Sarkisian, deux manières de lever le voile des apparences

PETER SARKISIAN. Musée Picasso, Château Grimaldi, 06 600 Antibes. Tél. : 04-92-90-54-20. Du mardi au dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. 30 F. Jusqu'au 19 mars.
MIMMO ROTELLA. Musée d'art moderne et d'art contemporain, Promenade, 06 000 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 18 heures. 25 F. Jusqu'au 3 avril.

NICE et ANTIBES
de notre envoyé spécial

L'un, Mimmo Rotella, est né en Calabre en 1918. Il arrache et lacère des affiches à Rome en 1953, sans connaître Hains et Villeglé, premiers praticiens du procédé. Par l'intermédiaire de Pierre Restany, il apprend leur existence à la fin des années 50 et rejoint le Nouveau Réalisme en 1961. Sa passion pour la rue et les publicités n'a pas faibli jusqu'à aujourd'hui.

L'autre, Peter Sarkisian, est né en Californie en 1965. Il vit et travaille à Santa Fe. Ses travaux conjuguent

vidéo et installation. Il présente à Antibes sa première exposition personnelle en France. Il n'y a, a priori, aucun rapport entre eux, ni aucune raison de les rapprocher. Les musées d'Antibes et de Nice n'ont pas cherché à organiser des expositions concomitantes, elles le sont par pure coïncidence. Mais il se trouve que cette coïncidence illustre la continuité d'une démarche artistique spécifique : celle qui prend dans le présent ses matériaux et ses motifs pour mieux les disséquer.

Pour Rotella, c'est l'évidence même. Son œuvre naît de l'accumulation d'échantillons représentatifs, détachés des murs, découpés afin de ne garder que l'essentiel et transposés sur toile. Ses premiers décollages privilégient rapports de tons, hasards de la déchirure, textures des papiers – abstraction gestuelle sans brosse ni pots. À partir de 1958, il se saisit de slogans politiques, réclames commerciales et, par prédilection, affiches de films hollywoodiens. L'honneur des forces armées, le sex-appeal de Marilyn, les savons

déodorants, le sourire de Kennedy, les biscuits à apéritif, les tourments photogéniques d'Elvis Presley, la révolution prolétarienne, la nouvelle Fiat : de leur juxtaposition naît l'image d'une société italienne américanisée, embourgeoisée, bien-pensante et lubrique.

TRAVAIL DE DÉMYSTIFICATION

Les références cinématographiques abondent. La plupart sont méchantes, satires du star-system. Quelques-unes rendent hommage à Fellini, seul réalisateur dont Rotella se réclame, citant plusieurs fois *La Dolce Vita* et *8 1/2*. On songe à Hains et Villeglé, à leur exposition « La France déchirée », à leurs allusions à l'OAS et à la torture. Dans les années 60, Rotella cultive comme eux l'ironie à froid et fait avouer aux imageries leurs mensonges et leur vacuité. Par la suite, l'intensité a diminué, avant d'augmenter à nouveau depuis une dizaine d'années en puisant dans les nouvelles publicités.

L'exposition s'achève sur ce dernier épisode, laissant croire au visiteur qu'il connaît désormais tout

de l'artiste. Ce qui est faux : il en connaît la partie plastique, assez mal présentée dans l'espace désastreux d'un musée construit sans souci des œuvres. Mais il ne sait rien du Rotella qui a composé des poèmes phonétiques à partir de 1950, publié en 1955 son *Manifeste de l'épistolisme* et, il y a peu, transformait encore ses vernissages en performances.

Cet autre Rotella a publié une autobiographie dont on ne saurait trop recommander la lecture, dans le genre acide (*Vie d'artiste*, de Mimmo Rotella, Editions de L'Herne, 1990, 120 F [18,29 €]).

Avec ses lampes et ses projecteurs, Sarkisian poursuit à sa manière le nécessaire travail de démystification. Il met en scène la mythologie des road-movies – hôtels, bagages, néons, phares, poussière, ennui. Il reconstitue un apéritif mondain : les boissons oscillent dans les verres et des conversations se superposent. Les boissons, ce ne sont qu'images projetées dans des verres devenus écrans. Les conversations, ce ne sont que bandes qui font un vacarme incompréhensible.

La pièce s'appelle *Gathering*. Elle pourrait s'appeler *Homage à Antonioni*. Encore les rites de la société, encore le cinéma.

Encore l'imprimé et les images, *Hands of a Similar Man* montre, sur une table noire, six paires de mains identiques qui feuilletent un *New York Times*, mais pas ensemble : les plans sont légèrement décalés. Jamais les mains ne s'immobilisent, jamais la lecture n'interrompt leurs mouvements. Les pages passent, disparaissent, reviennent et se brouillent. La sobriété de l'installation accroît son efficacité. Elle en devient inquiétante, comme sont inquiétantes les images d'un couple enfermé dans un cube de verre trop petit pour leurs corps. Les gestes des personnages sont embarrassés, leurs postures douloureuses. En bougeant, ils enlèvent un peu du noir qui a été passé sur le verre et qui salit leurs membres et leurs bustes. Sarkisian, comme Rotella, avec ses propres instruments, sait infliger des blessures profondes.

Ph. D.

Des livres

● **Pop art et nouveau réalisme** ont d'ores et déjà suscité une bibliographie abondante, des ouvrages d'initiation aux synthèses historiques et aux catalogues, ainsi que d'innombrables livres et catalogues monographiques.
● **Initiation : Pop Art**, de Timan Osterwald, Taschen, 1999 (105 F, 16 €) ; *The Pop Art*, de Lucy R. Lippard, Thames and Hudson, 1996 (99 F, 15,09 €) ; *Une vie dans l'art*, de Pierre Restany, Entretiens avec Jean-François Bory, Ides et Calendes, 1983 (240 F, 36,59 €)
● **Synthèse : Pop Art**, de Marco Livingstone, Hazan, 1990 (450 F, 68,60 €) ; *60/90 Trente ans de nouveau réalisme*, de Pierre Restany, Ed. de la Différence, 1990 ; *Les Nouveaux Réalistes*, de Jean-Paul Ameline, Ed. du Centre Pompidou, 1992 ; *Les Nouveaux Réalistes*, de Catherine Francklin, Ed. du Regard, 1997 (390 F, 59,45 €).
● **Catalogues : 1960, les Nouveaux Réalistes**, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, Editions Paris Musées, 1986 ; *High and Low, Modern Art and Popular Culture*, Museum of Modern Art, New York, 1990 ; *Pop Art*, Royal Academy of Arts, Londres, 1991.

Le jazz secoué par la révolution électronique

Quand instrumentistes et DJ s'associent par goût de l'expérimentation et de la transe

APRÈS quelques tâtonnements et expériences isolées, le jazz et les musiques électroniques semblent bien décidés à avancer ensemble, et les musiciens français ne sont pas en reste. Avec cette jonction entre deux mondes qu'il est aisé d'opposer (la liberté de l'improvisation face à la rigidité des programmations), les musiciens de jazz redécouvrent le plaisir à faire danser le public, à faire réagir le corps à la musique. Une relation que Duke Ellington estimait primordiale, comme le rapportait Stanley Dance dans son ouvrage consacré au pianiste et compositeur : « Les gens qui ne dansent pas ou qui n'ont jamais dansé ne peuvent pas vraiment comprendre le beat [le battement, le temps dans une mesure, par extension la pulsation d'un morceau]. Ce qu'ils ont en tête, c'est quelque chose de mécanique, d'un peu académique. Je connais des musiciens qui n'ont jamais dansé et ils ont du mal à communiquer. »

Si l'on n'est pas encore à pousser toutes les chaises et les tables pour former un cercle dansant, de plus en plus de jazzmen écoutent les nouvelles formules issues du mouvement techno. Rien à voir toutefois avec les modes dont la Grande-Bretagne s'est fait une spécialité, d'abord dans quelques boîtes (en tête l'Electric Ballroom, dans le quartier de Camden, à Londres) où les disques d'Art Blakey, Horace Silver ou Joe Henderson passaient en boucle vers 1983-1984, puis avec l'acid-jazz dont Gilles Peterson posa les canons en 1988 (les machines colorées d'une voix soul et de quelques solos de saxophone ou de piano).

Début 1992, Julien Lourau et son Groove Gang pouvaient paraître un peu seuls. Depuis, le saxophoniste a recomposé sa formation pour l'amener un peu plus loin vers le courant jungle et il faut compter avec plusieurs dizaines de formations où le jazz, qui regardait déjà vers le funk, ne craint pas les samples et les boucles rythmiques du trip-hop ou de la drum'n'bass. « En point de référence à beaucoup

de musiciens, il y a les années 70 avec Herbie Hancock et Miles Davis, estime le pianiste Laurent de Wilde, membre de Cosmik Connection – fondé par deux musiciens du Collectif Mu coltraniens – et leader d'une formation avec deux batteurs. Ensuite, chacun pousse plus ou moins loin les recherches d'atmosphères et l'utilisation des machines. Les informations qui sont entrées dans un sampler sont des sons et c'est la façon dont on les traite qui est l'instrument. Il y a un aspect bricolage au sens noble ; on prend des bouts, on les assemble là où ça n'est pas toujours fait pour aller. Cela permet de retrouver de l'étonnement. »

« PRISE DE RISQUE »

Pour les musiciens venus du jazz comme pour ceux de l'électronique, il y a maintenant un grand champ ouvert à de nombreuses expérimentations. Stefano Di Battista ou Flavio Boltro, Italiens de Paris, Jean-Pierre Como ou Stéphane Huchard perpétuent la rencontre entre le hard-bop et le funk, sans refuser des rencontres plus aventureuses. Depuis plusieurs années, le guitariste Hervé Krieff a choisi la voie du funk au sein d'un grand orchestre où l'on retrouve des solistes du jazz comme Jean-Michel Couchet, Pierre-Olivier Govin ou Serge Adam. Ce dernier, trompettiste, va de l'écriture la plus hardie avec son

Rendez-vous

● **Concerts.** No Jazz, au Sunset, mercredi 16 février, 21 heures (tél. : 01-40-26-46-60). Erik Truffaz, à la Cigale, jeudi 17 février, 20 h 30 (tél. : 01-49-25-89-99) ; à l'EMB de Sannois (Val-d'Oise), vendredi 18 février, 20 h 30 (tél. : 01-39-80-01-39). Hervé Krieff, rétrospective avec une vingtaine de musiciens, au Duc des Lombards, mardi 22 février, 20 h 30 (tél. : 01-42-33-22-88). Cosmik Connection, au Batofar, mardi 22 février, 20 heures (tél. : 01-56-29-10-00) ; Festival A



Le trompettiste Erik Truffaz et le rappeur Nya.

grand orchestre aux bases du rhythm'n'blues avec le groupe Cap-tain Mercier.

Dans cette formation, on peut aussi entendre le saxophoniste Philippe Sellam, quarante-cinq ans. Il a joué free, bop, en big band, a lancé des ponts avec la musique traditionnelle africaine avant l'heure. Le hip-hop, la jungle l'intéressent, d'où sa présence au sein de No'Jazz, un quintette qui intègre aux instruments du jazz samples (Philippe Balatier) et platines (DJ Schekli), et avec le Wonder Groove Factory, dirigé par le tromboniste Daniel Casimir, qui permet de retrouver d'anciens compagnons de Lourau. « Ces mélanges de cultures et de générations ne peuvent que nous faire du bien, dit Philippe Sellam. Les musiciens de jazz ont une histoire, un passé, une expérience mais aussi des blocages, des interdits. La techno est en plein dans son élaboration, cela favo-

Vaulx Jazz de Vaulx-en-Velin, mardi 21 mars ; à l'EMB de Sannois, vendredi 24 mars. Steve McCraven, au Cithea, vendredi 18 et samedi 19 février, 22 heures (tél. : 01-40-21-70-95).

● **Disques.** *Bending New Corners*, d'Eric Truffaz (Blue Note/EMI) ; *Live infinis*, de Frédéric Galliano (F. Communications/PIAS) ; *Illuminations*, d'Hervé Krieff (Jazzenvil/Abeille musique) ; *Cosmik Connection*, de Cosmik Connection (Plein gaz productions/Kubik-PIAS) ; *Equilibriste*, de Smadj (Melt 2000).

rise la recherche, les essais, les erreurs aussi, et le jazz a besoin de cette prise de risque. »

Avec cet apport des sons de l'époque, le jazz continue à faire ce qu'il a toujours su faire, écouter, assimiler ce qui l'entoure. Eddie Durham ou Charlie Christian ont branché leurs guitares sur un amplificateur à la fin des années 30. Le bop a permis aux solistes des grands orchestres de prendre leur indépendance, le jazz-rock de Miles Davis et de ses fils spirituels a annoncé la sono mondiale ; Herbie Hancock était là dès les prémices du hip-hop... « Cette rencontre, c'est la preuve que le jazz est bien vivant », résume le flûtiste Malik Mezzadri, qui joue avec Lourau et vient de terminer l'enregistrement de son propre groupe. « Le musicien de jazz aime explorer, qu'il y ait un enjeu. La problématique de l'improvisateur continue d'être possible : il y a d'autres codes harmoniques et rythmiques mais chaque individu peut toujours faire passer ce qu'il est. »

TOUJOURS L'IMPROVISATION

Groove, funk, influences africaines ou indiennes, rythmes répétitifs, envolées solistes, déformations des sons, phases méditatives avant de relancer l'entrée dans la transe, tout est permis et même recommandé. Le trompettiste Erik Truffaz, s'il conserve un environnement proche de celui de Miles Davis au début des années 70, laisse la rythmique se collecter aux tempos les plus rapides de la drum'n'bass. Les frères Lionel et Stéphane Belmondo, respectivement saxophoniste et trompettiste, jouent avec les

machines de Frédéric Galliano. Ils sont supposés être les représentants types des neo-boppers, de la transmission bien apprise du jazz classique, et les voilà mixés en direct dans un tourbillon d'effets sonores. Il faudra aussi être attentif aux propositions du guitariste et joueur de oud Jean-Pierre Smadj, né en Tunisie, qui aux instrumentistes (dont Stefano Di Battista, François Thuillier, tubiste présent dans le Wonder Groove Factory) va ajouter des voix.

Commune à toutes ces expérimentations, l'importance de l'improvisation, qui différencie ces rencontres de la banale illustration sonore dansante. « Pendant les concerts, explique le batteur Sébastien Delaleu, qui joue notamment dans le Wonder Groove Factory, on voit bien qu'il y a un public qui aime bouger, faire la fête. Mais les mêmes gens savent bien différencier un solo intéressant, qui explore. » Reste aux musiciens à trouver où rendre cette musique vivante. Lourau a défriché tout un circuit plutôt rock, Truffaz a accès à quelques salles bien sonorisées. A Paris, le Cithea, rue Oberkampf, ou Le Batofar, sur les quais, en régions quelques festivals (Tribu à Dijon) sont des relais où le jazz comme le rock peuvent vivre la révolution électronique. Plusieurs concerts dans les semaines et les mois à venir montrent que les clubs de jazz sont prêts à ouvrir leurs portes aux machines et que les salles de rock ont moins d'appréhension à l'égard du jazzman, à qui il reste à faire oublier son image de maudit dans sa tour d'ivoire.

Sylvain Siclier

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : les cendres d'Hector Berlioz seront transférées au Panthéon à Paris en 2003, année du bicentenaire de la naissance du compositeur de *La Symphonie fantastique*, a annoncé le 15 février Catherine Trautmann, ministre de la culture. « Le président de la République, Jacques Chirac, a pris la décision que Berlioz sera le premier compositeur français à reposer au Panthéon », a indiqué M^{me} Trautmann lors de la présentation de l'opération « Berlioz 2003 » par l'Orchestre de Paris et la BNF. La dépouille de Berlioz, qui est mort en 1869, repose actuellement au cimetière Montmartre à Paris.

■ **L'ensemble des manifestations intitulées « Herbert von Karajan : images d'un musicien »**, programmées au Forum des images du 3 au 19 mars, sont annulées « pour des raisons liées à la conjoncture politique autrichienne », ont annoncé les organisateurs. Ce programme, mis au point par l'Association Musique/Images et Cie, le Centre d'études et de recherche Pierre Schaeffer et le Forum des images, faisait partie des hommages organisés à l'occasion du dixième anniversaire de la mort du chef autrichien.

■ **Le virtuose indien de la cithare, Ravi Shankar**, a reçu samedi 12 février la cravate de commandeur de la Légion d'honneur des mains de l'ambassadeur de France en Inde, Claude Blanchemaison. Ravi Shankar, qui va fêter dans quelques jours son 80^e anniversaire, est le deuxième citoyen indien, après le cinéaste Satyajit Ray, mort en 1992, à être ainsi honoré à ce grade dans l'ordre de la Légion d'honneur. – (Corresp.)

■ **DANSE** : Didier Deschamps, qui fut conseiller technique pour la danse auprès de Dominique Wallon à la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, vient d'être nommé à la direction du Ballet de Lorraine (Centre chorégraphique national). Il prend ainsi la succession de Pierre Lacotte. Cette nomination sera entérinée par le conseil d'administration prévu le 1^{er} mars.

■ **ARTS** : vernie le 26 janvier 2000 à la galerie Oscar Roman de Mexico, l'exposition de Jean-Paul Cham-bas, *Orfeo*, a connu un vif succès en sept jours, tant par la presse qui l'a accompagnée que par les achats qu'elle a suscités dans un Mexique en crise. Elle se prolonge jusqu'au 13 mars 2000. Du coup, la galerie Emma Molina à Monterrey a passé commande d'une autre exposition originale en décembre 2000. Hervé Di Rosa, lui, s'est installé pour deux ans dans le pays. Il vit et travaille à Mexico dans une étroite collaboration avec les artisans du pays.

« American Beauty »

nommé huit fois aux Oscars

LES NOMINATIONS aux 72^e Oscars ont été annoncées par Dustin Hoffmann, à l'aube depuis Los Angeles, mardi 15 février. *American Beauty*, premier film du réalisateur anglais Sam Mendes, recueille huit nominations, une de plus que *L'Œuvre de Dieu, la part du diable* et que *Révolutions*, de Lasse Hallström et Michael Mann, et deux de plus que *Sixième sens*, de M. Night Shyamalan. Ces quatre films sont nommés au titre du meilleur long métrage (avec *La Ligne verte*, de Frank Darabont), du meilleur réalisateur et du meilleur scénario. La comédie noire de Sam Mendes permet également à ses deux vedettes, Kevin Spacey et Annette Bening, d'être en course pour les Oscars du meilleur acteur et de la meilleure actrice.

Les statuettes seront remises le 26 mars, au Dorothy Chandler Pavilion de Los Angeles. A ce jour, la presse professionnelle de Hollywood estime que la compétition est particulièrement ouverte, contrairement à l'année précédente où elle se résumait à un duel entre *Il faut sauver le soldat Ryan*, de Steven Spielberg, et *Shakespeare in Love*, de

John Madden. Parmi les acteurs et actrices nommés, on ne trouve qu'une habituée, Meryl Streep, premier rôle de *Musique au cœur*, excursion du réalisateur Wes Craven hors du domaine fantastique. Les autres nominations ont distingué une nouvelle venue, Hillary Swank, qui tient son premier grand rôle dans *Boys Don't Cry*, de Kimberly Pierce, ou des comédiens dont la renommée reste confidentielle, comme Russell Crowe qui tient le rôle d'un médecin qui dénonce les méfaits de l'industrie du tabac dans *Révolutions* – nomination d'autant plus remarquable que l'autre premier rôle du film est tenu par Al Pacino.

Comme on s'y attendait, *Tout sur ma mère*, de Pedro Almodovar, a été nommé dans la catégorie du meilleur film en langue étrangère (cette classification permet aux films britanniques, canadiens ou australiens de concourir dans toutes les catégories) avec *Est Ouest*, de Régis Wargnier, qui avait remporté cette récompense en 1993 pour *Indochine*.

T. S.

Valmy, moulin entièrement d'époque

LE 26 DÉCEMBRE, le vent a dépassé les 200 kilomètres/heure dans la Marne, qui a été l'un des cinq départements où le plan Orsec aura été déclenché à l'issue de cette première tempête.

Le moulin de Valmy n'a pas résisté à la tourmente. « La construction en bois reposait sur quatre piliers de briques, placés sur une butte découverte, explique Benoist Apparu, secrétaire de l'association pour la reconstruction du moulin de Valmy. Le vent l'a vrillée et déplacé de trois à quatre mètres avant de la disloquer complètement. » L'association est présidée par Bruno Bourg-Broc, député (RPR) de la Marne. Pour ce dernier, ce symbole de la République repoussant ses ennemis coalisés doit impérativement être relevé. Mais l'édifice appartient à la commune de Valmy (293 habitants), qui n'a guère les moyens de reconstruire ce monument qui fut l'un des pivots des fêtes du Bicentenaire, en 1989. M. Bourg-Broc propose donc de lancer une souscription nationale en rappelant que le président François Mitterrand était venu ici pour assister à une reconstitution de la bataille, en compagnie de son ministre de la défense, Jean-Pierre Chevènement, qui avait « inauguré » la rénovation du moulin, douze mois plus tôt.

Une rénovation, chiffrée à 1,25 million de francs, qui concernait un édifice tout juste quadragénaire. Car le moulin de Valmy fait penser à la célèbre chapelle de Jacques Duflho, « brûlée par les Wisigoths, ravagée par les

huguenots, saccagée par les prussiens » et qui est « entièrement d'époque ». Le glorieux moulin date en effet de 1634, mais il ne supporta pas la canonnade prussienne qui, le 20 septembre 1792, l'avait pris pour cible – à moins qu'il n'ait été détruit sur l'ordre du général français Kellermann pour qu'il ne serve pas de point de mire à l'artillerie adverse. Toujours est-il que le meunier, son propriétaire, le fit reconstruire dès 1793. Sa deuxième vie fut brève. Concurrencé par les moulins à eau qui s'installent sur les rivières voisines, il disparaît en 1815. En 1821, la Restauration édifie ici une stèle contenant le cœur de Kellermann, rallié aux Bourbons – Dumouriez, qui commandait en chef à Valmy, passé aux Autrichiens après sa victoire, était moins présentable.

PUY-DU-FOU RÉPUBLICAIN

En 1892, à l'occasion du centenaire de Valmy, la III^e République commande pour le site une grande effigie en bronze : Kellermann agite son chapeau en criant : « Vive la Nation ! » Cette image d'Épinal en trois dimensions est signée par le sculpteur Théophile Barrau. La même année, la dernière descendante du général, la pieuse princesse de Ginetti, fait édifier une petite chapelle, juste en face de son aïeul tonitruant. En 1930, le champ de bataille s'augmente d'une autre figure, celle du général Miranda, qui prit part à la fameuse canonnade avant de libérer son Venezuela natal. Pour faire bonne figure, on

ajoute un buste de Simon Bolivar, le libérateur. Mais la butte reste veuve de son moulin.

Pour le cent-cinquantième anniversaire du combat, le maire de Valmy, André Procureur, décide de réinstaller le monument ailé grâce à une souscription nationale. Pour l'occasion, on récupère le moulin d'Attiches, une commune du nord de la France. Hélas !, la date est mal choisie. Nous sommes en 1939 et le symbole de la défaite prussienne n'est pas encore entièrement installé que les Allemands déferlent à nouveau. Il n'y a pas cette fois-ci de Kellermann pour les arrêter. Aussi faudra-t-il attendre le 20 septembre 1947 pour inaugurer le troisième moulin de Valmy. Sa vie fut brève, on l'a vu.

Un quatrième édifice verra-t-il le jour ? Bruno Bourg-Broc espère, grâce à son appel au peuple, recueillir 1 million de francs. L'Etat, la région et le département devant ajouter chacun la même somme, avec ce que doivent les assurances, le budget des 5 millions de francs nécessaires devrait être bouclé. Et, déjà, les élus se demandent ce qu'on peut faire du site « enmouliné » qui attire chaque année environ 40 000 braves. Le député songerait à en faire une sorte de Puy-du-Fou républicain. Des contacts ont été pris avec la municipalité de Waterloo, qui organise chaque année une reconstitution de la défaite napoléonienne. Un modèle du genre, paraît-il.

Emmanuel de Roux



<http://www.lemonde.fr>

Billetterie : toutes les sorties en France (théâtre, concert, sport...).

Avec la



Frédéric Fisbach, manipulateur en chef de « Tokyo Notes »

L'art de mettre en scène des conversations croisées

Le spectateur est toujours tenu en haleine par des acteurs qui ne sont plus que des jouets. Leurs conversations ne sont que monologues, aveux furtifs que

chacun se fait à soi. L'auteur, Ozira Hirata, parle de sa ville par le prisme d'une petite société agitée d'une nervosité inquiète. Aux spectateurs d'oublier cer-

tains codes en vigueur comme l'incarnation des personnages, la prononciation attendue du français. Les comédiens ne jouent pas au sens habituel du terme.

TOKYO NOTES, d'Ozira Hirata. Traduction : Rose-Marie Fayolle. Mise en scène : Frédéric Fisbach, en collaboration avec l'auteur. Avec vingt comédiens français et trois comédiens japonais. PARQUET DE BAL, PARC DE LA VILLETTE, 211, avenue Jean-Jaurès, 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Tél. : 01-40-03-75-75. Du lundi au samedi, à 20 h 30. 70 F (10,67 €) et 90 F (13,72 €). Durée : 1 h 40. Jusqu'au 19 février. Les 9 et 10 mars au Théâtre Jean-Lurçat d'Aubusson ; du 14 au 18 mars à la Comédie de Clermont-Ferrand.

Frédéric Fisbach devait créer *Tokyo Notes* au Théâtre Gérard-Philippe de Saint-Denis. Les difficultés financières que connaît le TGP l'ont contraint à trouver refuge au Parc de bal du parc de La Villette – un chapiteau à toiture bleue et gradins rouges. L'endroit est adéquat : il se laisse oublier – ce qui compte pour beaucoup dans l'attention très particulière réclamée

par la représentation de *Tokyo Notes*.

Publiée aux Editions des Solitaires intempestifs (156 p., 50 F [7,62 €]), la pièce met en scène vingt personnages – dont une fratrie – qui se retrouvent dans le hall d'un musée, à Tokyo, en 2004. Ils sont venus voir les tableaux de Vermeer qui ont été envoyés au Japon pour éviter la destruction. Une guerre déchire l'Europe : on entend des échos dans les conversations, mais elle paraît aussi lointaine, absurde et irréaliste que les propos des visiteurs.

Ceux-ci échangent comme ils se croisent : en parlant d'une manière qui semble sans cesse interrompue par un mouvement général dont ils sont les jouets davantage que les acteurs. Leurs propos sont rapides : trois phrases au plus, beaucoup de « oui », « sans doute », « ça alors ». Mais ils ne sont pas incohérents pour autant. Au contraire : ils tiennent le spectateur en haleine, parce qu'il apparaît vite que ces conversations croisées ne sont que des monologues, des aveux furtifs que chacun se fait à soi.

L'auteur de *Tokyo Notes*, Ozira Hirata, est né en 1962 à Tokyo, où il a créé une compagnie en 1983. Il parle de sa ville comme Botho Strauss a pu le faire de Berlin, dans les années 70 : en l'observant par le prisme d'une petite société, agitée d'une nervosité inquiète et repérable au vocabulaire spécifique qu'elle s'est forgé pour tenter d'échapper au sentiment d'irréalité qui l'enserme. Frédéric Fisbach est allé visiter Ozira Hirata, à Tokyo. La mise en scène de *Tokyo Notes* résulte d'un long travail commun.

AIRE DE JEU

Elle est singulière, comme tout le théâtre de Fisbach, parce qu'elle demande aux spectateurs d'oublier certains codes en vigueur : l'incarnation des personnages, la prononciation attendue du français. Les comédiens ne jouent pas au sens habituel du terme. Ils occupent le plateau. Quand ils doivent intervenir, ils vont sur l'aire de jeu – un espace élégamment stylisé, avec des bancs et un écran. Sinon, ils se tiennent autour de cette aire de jeu,

assis, debout, marchant, regardant. Fisbach, lui, s'assied dans la salle. Il est le manipulateur et le chef d'orchestre invisible de la représentation.

Tout chez lui passe par l'oreille, dont il entend qu'elle écoute autrement. Au début de *Tokyo Notes*, le spectateur se demande si les comédiens n'auraient pas cherché à prendre quelque accent chantant du Sud. Mais non. Ils modulent les phrases en prononçant ce qui d'ordinaire de l'est pas : toutes les syllabes muettes. Ils disent : « ce genre de choses », « excuse-moi », « n'est-ce pas », « à cause de ça », « comme ça » « qu'est-ce qu'on fait ? », « une question ». L'effet est étrange (ce qui pourrait n'être qu'une coquetterie) et étonnant (ce qui devient une force). Au fil de la représentation, l'écoute change vraiment. Elle est en adéquation avec le sentiment d'irréalité de *Tokyo Notes*. A condition que le spectateur-auditeur accepte les règles du jeu de Fisbach.

Brigitte Salino

Une anthologie de l'art asiatique au Musée Cernuschi

TRÉSOR DES ARTS ASIATIQUES DANS LES COLLECTIONS DE M. ET M^{me} D. ROCKEFELLER III. Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez Paris 8^e. Tél. : 01-45-63-50-75. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 14 mai. De 18 F à 35 F (de 2,74 € à 5,34 €). Catalogue : Paris-Musées/Findakly, 144 p., 245 F (37,35 €).

En attendant la réouverture du Musée Guimet (annoncée pour l'automne), l'amateur parisien d'art asiatique peut toujours aller au Musée Cernuschi, à l'orée du parc Monceau. D'autant qu'une collection prestigieuse y est présentée : celle de l'Asia Society de New York, réunie par John D. Rockefeller III et sa femme Blanchette, un couple de riches collectionneurs américains.

Grâce à eux, le visiteur pourra faire le tour de l'Asie en quatre-vingt-une pièces. La sélection est sévère, mais la collection américaine, une référence internationale, ne dépasse pas les deux cent cinquante numéros. Toutes les grandes civilisations asiatiques y sont au rendez-vous. La visite commence avec la Chine. On remarquera un bronze des Zhou de l'Est (VI^e siècle avant J.-C.), vase rituel somptueux

avec ses poignées en forme de dragon ; puis une dame Tang (VIII^e siècle) en terre cuite avec des glaçures multicolores et quelques céramiques exceptionnelles : une bouteille noire rayée de blanc (Song du Nord, début XII^e siècle), un rince-pinceau de la même dynastie avec un décor en tache d'huile et un grès monochrome à couverte craquelée, brûle-parfum des Songs du Sud (fin XIII^e siècle). Aucune faiblesse dans ces choix. La suite est de la même qualité.

DRAMATIQUE À SOUHAIT

La Corée est représentée par quatre céramiques au minimalisme parfait : simplicité des formes et monochromie de rigueur. Pour le Japon, une statuette en bois d'un bouddha (Kamakura, XIII^e siècle), debout sur une fleur de lotus, visage serein et impassible. Un rouleau peint – la descente du bouddha Amitabha – de la même époque, nimbé d'une double auréole sombre, participe de cette même atmosphère, quand la grande peinture d'Acala Vudayaraja (Kamakura, XIV^e siècle), une déité bouddhique environnée de flammes et cernée d'un épais trait noir, dramatique à souhait, représente, elle, un versant plus expressionniste de cet art.

Autre chef-d'œuvre, ces cinq longues feuilles d'un traité de la sagesse et de la compassion (Bihar, Inde du Nord, XI^e siècle), rédigé en sanscrit, illustré par des divinités bouddhiques et des épisodes de la vie du Bouddha. Il faut noter aussi la qualité des bronzes indiens. Notamment, le Bouddha debout (Gupta, VI^e siècle), vêtu d'une robe dont la transparence permet de faire ressortir la beauté du corps. Elle est à rapprocher d'un grès et d'une terre cuite, tous deux façonnés à l'époque de la dynastie gupta qui dominait alors l'Inde du Nord. On remarque, ici et là, l'élégance de la posture, la sourire intérieur et le raffinement des détails. Et s'il ne fallait retenir qu'une pièce du Sud-Est asiatique, on choisirait sans doute le grand Bodhistava Maitreya de bronze (Thaïlande, VIII^e siècle), qui doit beaucoup à l'art khmer.

Si l'esthétique a présidé à ce rassemblement de modèles (presque trop) parfaits, la juxtaposition n'est pas non plus gratuite. On peut suivre de pièce en pièce la lente diffusion des croyances et le cheminement des formes, de proche en proche, à travers tout le continent. Et sans doute aussi l'éthique un rien glacée qui a conduit les choix du couple Rockefeller.

E. de R.

L'Art nouveau entre Metz et Nancy

METZ-NANCY, UNE HISTOIRE DE FRONTIÈRE. Musée de la Cour-d'Or, 2, rue du Haut-Poirier, Metz (57). De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 avril. De 15 F à 30 F (2,29 € à 4,57 €). Catalogue sous la direction de Monique Sary, Isabelle Bardies et Christian Debize, 208 pages, 180 F (27,44 €). Tél. : 03-87-68-25-00.

METZ

de notre envoyé spécial

Nancy et Metz, les deux villes lorraines, distantes d'une soixantaine de kilomètres, ont accumulé au cours des siècles quelques antagonismes. Metz est une ville « impériale », mais aux libertés municipales affirmées ; Nancy, la

cité ducale à la cour fastueuse, était étroitement tenue en lisière par son souverain. Metz, l'industrielle, la commerçante, face à Nancy l'intellectuelle, l'artiste, qui « invente » l'Art nouveau tandis que Metz multiplie ses casernes. Metz, enfin, qui, pendant près de cinquante ans (1871-1918), est séparée de sa rivale par une frontière.

C'est l'histoire de cette frontière que le Musée de la Cour-d'Or a mise en scène, de façon sobre, presque froide : les objets sont présentés dans des unités de stockage métalliques transformées en vitrines ; les cimaises sont vert pomme, ponctuées de grandes photos qui déclinent les traces contemporaines de cette frontière : poteaux télégraphiques, lignes à haute tension, bornes, bretelles d'autoroute – le tout lié par une typographie volontairement brutale. Les limites de l'exposition sont deux manifestations qui se tiennent l'une à Metz, en 1861, et l'autre à Nancy, en 1909, deux expositions internationales.

ÉMIGRATION MASSIVE

L'annexion de la Moselle est une catastrophe pour les Messins. Depuis toujours ils sont francophones et à l'heure du choix, en octobre 1872, 20 % de la population de Metz émigre pour rester française. Massivement, les professions libérales, les artistes et surtout les industriels, avec leurs ouvriers, s'installent de l'autre côté de la nouvelle frontière. Ces entreprises sont très diversifiées, spécialisées dans le verre, la faïence, le bois ou le métal. Elles vont étroitement travailler avec

des artistes. Le Nancéien Gallé, qui faisait cuire ses modèles par la verrerie Burgun-Schwerer de Meisenthal (en territoire annexé), ouvre bientôt, à Nancy, ses propres fours, avec des praticiens venus de Meisenthal ou de Saint-Louis. La verrerie Champigneulle, qui renouvellera l'art du vitrail, quitte Metz avec l'ensemble de ses ouvriers et leurs familles, soit 400 personnes, pour Salvange, près de Bar-le-Duc, en Meurthe-et-Moselle.

Le verrier Daum passe la frontière avec ses machines et ses deux fils. La faïencerie de Sarreguemines ou le groupe Adt de Forbach créent des succursales près de Nancy, où travaillent aussi désormais des architectes messins comme Claude Jacquemin. Henri Bellieni, fabriquant d'optiques de précision mais aussi photographe, quitte lui aussi Metz. Les peintres Louis Hestaux, Ernest Bussière et Emile Friant rejoignent Gallé à Nancy qui devient, face à l'Empire allemand, la vitrine de la République française.

Cette nouvelle production industrielle est d'abord largement dominée par l'iconographie patriotique. Sur les assiettes, plats, pichets, meubles, vitraux et bronzes d'art sont peints, gravés, sculptés des devises et les symboles des « provinces perdues » : images de Jeanne d'Arc, croix de Lorraine et chardons – la signature de l'Ecole de Nancy. A l'Exposition universelle de 1889, à Paris, Emile Gallé et Victor Prouvé présentent un bassin en faïence et terre cuite, « *Qui vive ? France* », et une table marquetée (avec la collaboration de Louis Hestaux) illustrant une citation de Tacite :

« *Le Rhin sépare les Gaules de toute la Germanie.* » Mais Gallé est conscient du fait que ces manifestations patriotiques ne suffisent pas. Il faut conduire, dit-il, « *une guerre économique* » et pour cela associer l'art à l'industrie, un art qui doit se ressourcer en s'inspirant « *de la nature* ». Cette activité a des répercussions de l'autre côté de la frontière, où les industriels restés sur place ne manquent de démarquer cette production : la cristallerie Meisenthal développe une ligne de produits très inspirée par Gallé, croix de Lorraine comprises.

L'Exposition internationale de Nancy, en 1909, assure le triomphe de la cité ducale. La ville s'est renouée, son école tient une place éminente dans le mouvement de l'Art nouveau.

« UNE GUERRE ÉCONOMIQUE »

Mais la fin approche. Emile Gallé, l'âme de l'Ecole, est mort depuis quatre ans. Si la production continue jusqu'au début des années 30, ses formes se répètent et l'invention disparaît. Au même moment, Metz entreprend sa mutation urbaine sous la houlette d'architectes allemands. Les Français ont beaucoup moqué la nouvelle gare de style « romano-othonien » et les quartiers neufs qui se développent autour. On mesure mieux aujourd'hui leurs qualités. La frontière a peut-être finalement rapproché les deux villes. Lui consacrer aujourd'hui une exposition, c'est aussi évoquer un sujet longtemps tabou en Lorraine. Une forme d'exorcisme, réussi.

E. de R.

SORTIR

PARIS

Films muets américains

Les vingt-six films qui composent ce programme ont été restaurés par les archives du film du Centre national de la cinématographie. Réalisés entre 1916 et 1928, ces raretés possèdent une valeur documentaire inestimable : les décors naturels des westerns, les plans volés en pleine rue (*Bachelor's Club*), les extérieurs de San Francisco en 1924 (*Stop at Nothing*), le rodéo de *Ridin' Wild* ou la course de chevaux de *Winning the Futurity*. Des films méconnus de cinéastes importants (*Desert of the Lost* de Richard Thorpe, *Little Mary Sunshine* d'Henry King), sous-estimés (*Webs of Steel* de J. P. Mc Gowan, *The Circus Kid* de Georges Seitz, *The Sideshow* d'Erle C. Kenton) ou inconnus au bataillon, sont également programmés. *Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16^e. M^o Trocadéro. Du 16 au 27 février. Tél. : 01-56-26-01-01. 18 F et 29 F.*

Régine Chopinot

Idée jubilatoire que celle proposée à Régine Chopinot par le festival Présences 2000. Epaulée par six de ses danseurs, la chorégraphe improvisera sur les œuvres de quatre compositeurs contemporains dont Tõn-Thât Tiêt avec lequel elle collabore depuis quatre ans. Chaque pièce musicale fera l'objet d'une double exécution : d'abord par les musiciens seuls, ensuite avec les danseurs.

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Le 17, 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre après réservation.

Sylvain Luc

Sorti du rang à l'unanimité, le guitariste Sylvain Luc se taille sans beaucoup batailler, mais en jouant

supérieurement, une part de lion. Il y a plusieurs façons, en jazz comme ailleurs, de se faire entendre : par une finnoise couleur des cheveux ; par l'impression que l'on donne, habilement, à l'auditeur, d'être lui-même romantique, sentimental, séducteur, fatal ; par l'énergie que les majors, leurs tambours-majors et leurs sergents-majors, mettent à vendre un produit (c'est qu'ils sont fortiches, les bougres) ; par l'inanité des temps ; par la grâce de la musique. Sylvain Luc, la voie qu'il a choisie, c'est la dernière. Disons donc que c'est la musique qui l'a choisi. Les musiciens s'en sont rendu compte dans l'instant. Les praticiens de l'instrument aussi. Nous, public, dans le meilleur des cas, on se fie aux musiciens et aux praticiens. Sylvain Luc est au Sunset (la boîte des jeunes), avec Ceccarelli (du 17 au 19), David Linx (les 20 et 21), Stéphane Belmondo (22 et 23), ou en famille (ils sont tous musiciens, sauf les femmes : à quand la révolte des pétroleuses ?), le 24. *Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Du 17 au 24 février. Tél. : 01-40-26-46-60.*

Annick Nozati, Daunik Lazro, Peter Kowald

Trois personnalités importantes des musiques improvisées européennes sont réunies pour ce qui devrait être une soirée à surprises et à enchantement : Annick Nozati, dont le chant peut être la plus douce des caresses comme la plus féroce des clameurs ; Peter Kowald, contrebassiste ami des danseurs, solitaire radieux, compagnon de Peter Brotzmann ; Daunik Lazro, le saxophoniste qui sait d'où viennent le cri d'Albert Ayler et les beautés tranquilles d'Ornette Coleman. *Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 17, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.*

(Publicité)

NANTERRE
AMANDIERS

David Harrower
Des couteaux dans les poules

mise en scène **Claude Régy**

DU 15 FÉVRIER AU 31 MARS 2000
01 46 14 70 00

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Sankofa de Haïle Gerima, avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter. Ghanéen, 1995 (2 h). *VO : Images d'ailleurs, 5^e (01-45-87-18-09).*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGE

Antonio Saura Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8^e. M^o Miromesnil. Tél. : 01-45-63-13-19. De 10 h 30 à 18 heures ; samedi de 14 heures à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Du 17 février au 25 mars.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Orchestre philharmonique de Radio-France Mochizuki : *La Chambre claire*. Ton That Tiet : *Métal-terre-eau, Terre-feu*. Taira : *Delta*. Stroppa : *Elet...* *fogytiglian*. Elisabeth Balmas (violin), Christophe Gaugue (alto), Laurent Cuniot (direction).

Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Le 17, 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Shlomo Mintz (violin, alto), **Adrienne Krausz** (piano). Bartok : *Portrait*. Szymanowski : *Concerto pour violon et orchestre n° 1*. Britten : *Lachrymae*. Prokofiev : *Sonate pour violon et piano op. 80*.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7^e. M^o Solferino. Le 17, 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 130 F.
Chœur et Orchestre de Paris Berlioz : *Les Francs-Juges, ouverture et fragments, Te Deum*. Sophie Marin-Devogor (soprano), Marie-Ange Todorovitch

(mezzo-soprano), Donald Litaker (ténor), François Le Roux (baryton), Maïtrise Francis-Bardot, John Nelson (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e. M^o Ternes. Le 17, 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 80 F à 290 F.

Hespérion XX Cantigas de Santa Maria. Chansons sépharades. Montserrat Figueras (soprano), Jordi Savall (direction).

Eglise Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris 1^{er}. M^o Tuilleries. Le 17, 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 F à 200 F.

Erik Truffaz Quartet *La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Pigalle. Le 17, 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. A l'Espace Michel-Berger, 95 Sannois, le 18, 20 h 30. Tél. : 01-39-80-01-39. 60 F.*

Law Soloff's Food Group *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 17, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

Caldonia *Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 17, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36.*

Telecran *Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-la-Villette, Paris 19^e. M^o Porte-de-la-Villette. Le 17, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. 50 F.*

Nora Armani, Aya Sakakibara *Théâtre des Déchargeurs-La Bohème, 3, rue des Déchargeurs, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 17, 18 et 19, 19 heures, jusqu'au 26. Tél. : 01-42-36-00-02. De 60 F à 80 F.*

RÉSERVATIONS

Festival Banlieues bleues *Seine Saint-Denis. Du 24 février au 30 mars. Renseignements : 01-49-22-10-10. www.banlieuesbleues.org*

La Vie de Galilée de Bertolt Brecht, mise en scène Jacques Lassalle.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20^e. Du 24 février au 9 avril. Tél. : 01-44-62-52-52. De 80 F à 160 F.

Randy Newman *La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. Le 28 février, 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 245 F.*

JOHNCOPLANS

Du 27 janvier au 26 mars 2000
Fondation Icar
Ouvert du jeudi au dimanche de 13 à 19 heures
157, Quai de Voltaire - 75010 Paris
Métro Château-Landon - Tél. : 01 53 26 36 61

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Milosevic et le rêve d'une « grande Serbie ». Forum
- 22.00 Bowles, « Mémoires d'un nomade ». Forum
- 23.00 Les Drogues et la médecine. Forum

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Moby ; Matt Damon ; Guy Savoy ; Paul Personne. Canal +
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [2/5]. Arte
- 20.50 Combien ça coûte ? Les impôts. TF 1
- 20.55 La Marche du siècle. On peut s'en sortir. Invités : Martine Aubry ; Maria Nowak ; Bertrand Bergier ; Laurent Degroote ; Nicoletta ; Jo Biend... France 3
- 22.40 Ça se discute. Y a-t-il un âge pour tomber amoureux ? France 2
- 22.45 La Routé. Invités : Y. de la Bigne ; Jacques Salomé. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

- 19.15 Roger Caillois. [7/8]. Histoire
- 19.40 Drogues hallucinogènes, un espoir thérapeutique. Planète
- 20.15 La Vie en feuilleton. Bonjour bébé ! [3/4]. Arte
- 20.30 Un âge passe. Autoportrait en vieil ours. Planète

Le Monde TELEVISION

CINÉ CLASSICS

20.30 Le Roman de Mildred Pierce ■■
En 1945, Joan Crawford a quarante et un ans. Bien que, depuis 1939, elle n'ait pas cessé de tourner, elle a perdu son statut de star. Elle va alors, dans ce film dirigé par Michael Curtiz, effectuer un surprenant rétablissement, en assumant un rôle de femme mûre marquée par la vie et victime d'un amour maternel inconsidéré. Renouvelée, Crawford est admirable. En v.o.

- 21.00 Histoires secrètes de la deuxième Guerre mondiale. [16/26]. Histoire
- 21.25 Sans frontières. Les Chats du soleil. Odyssee
- 21.35 Perspectives américaines. De l'abstrait au pop art. Planète
- 22.00 « Guernica » de Picasso. Histoire
- 22.30 Slobot et Mira. Planète
- 22.50 La Conquête spatiale en Union soviétique. [3/3]. Odyssee
- 22.55 Enquêtes médico-légales. Erreur judiciaire. 13^{ème} RUE
- 23.05 Profil. William Kentridge. Dessiner l'éphémère. Arte
- 23.25 Les Visages de l'Amazonie. [3/5]. Rainer Grecco. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Basket-ball. Euroleague masculine. Olympiakos - Pau-Orthez. Eurosport
- 20.00 Volley-ball. Ligue des champions : Poitiers - Friedrichshafen. Pathé Sport
- 20.00 Football. Championnat de D 1 : Monaco - Bordeaux. Superfoot

DANSE

- 21.00 Le Lac des cygnes. Chorégraphie de Patrice Bart. Musique de Tchaïkovski. Par le ballet du Deutsche Staatsoper Unter den Linden de Berlin. Muzzik
- 23.00 Coppélia. Musique de Delibes. Chorégraphie de Maguy Marin. Avec Maria Brown, Nerses Boyadjian, Françoise Jouillé, Josu Zabala. Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano. Mezzo

FRANCE 2

20.55 La Petite Absente
C'est une histoire d'amour, de deuil, de retrouvailles et d'adieux avec, pour pivot, la mort subite du nourrisson. Daniel et Aurore s'aiment d'amour passion. Ils perdent leur enfant à l'âge de trois mois. Le couple sombre dans la dépression. Aurore s'enfuit, refonde un foyer avec Sam, mais revient vers Daniel. Nouvelle descente aux enfers. Didier Cohen décrit intelligemment la confusion des sentiments.

MUSIQUE

- 19.35 Mozart. *Symphonie n° 41* en do majeur. Par l'Orchestre d'Europe, dir. Nikolaus Harnoncourt. Mezzo
- 21.00 Musica. Yo-Yo Ma *Inspired By Bach* (quatrième partie : *Sarabande*). Avec Yo-Yo Ma ; Lori Singer. Arte
- 21.55 Tableaux berbères. Fès 1996. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 20.50 Tapage nocturne. G. Cuq. O. M 6
- 20.55 La Petite Absente. José Pinheiro. O. France 2
- 20.55 Enquête mortelle. J. Kagan. TMC
- 22.00 Adieu la vie. Maurice Dugowson. Festival

COURTS MÉTRAGES

- 0.45 Scénario sur la drogue. *Speed Ball*. Laurent Bouhnik. O. France 2
- 1.00 Scénarios sur la drogue. *Cake*. Jean-Louis Tribes. France 3
- 1.10 Scénarios sur la drogue. *La Rampe*. Santiago Otheguy. TF 1

SÉRIES

- 20.50 St Elsewhere. Histoire de famille. Remission. Téva
- 22.40 The Practice. Cache-cache O. Envers et contre tout. M 6
- 23.10 Columbo. Etat d'esprit. TF 1

ARTE

23.05 Profil : William Kentridge
Maria Anna Tappeiner et Reinhard Wulf se sont intéressés à William Kentridge réalisateur de courts métrages d'animation, laissant de côté l'homme de théâtre et le cinéaste. Suivi dans son atelier, l'artiste montre sa technique *Drawings for Projection*. Il dessine au fusain des scènes en noir et blanc soulignées d'ombres et traversées de lignes bleues qu'il fixe avec la caméra au fur et à mesure.

FILMS

- 14.00 **Un été 42** ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1971, 105 min). Cinétoile
- 15.40 **Les Années-lumière** ■■ Robert Enrico (Europe, 1989, 170 min). Ciné Cinémas 1
- 15.45 **Les Cavaliers** ■■ John Ford (Etats-Unis, 1959, 120 min). Cinétoile
- 16.40 **Les Fugitifs** ■■ Francis Veber (France, 1986, 90 min). Cinéstar 1
- 17.00 **Le Voyage fantastique** ■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1966, v.o., 95 min). Ciné Cinémas 3
- 17.10 **Le Lit conjugal** ■■ Marco Ferreri (France - Italie, 1963, N., 95 min). Ciné Classics
- 17.20 **Les Tontons flingueurs** ■■ Georges Lautner (France, 1963, N., 110 min). Cinéfaz



- 20.30 **Le Roman de Mildred Pierce** ■■ Michael Curtiz. Avec Joan Crawford, Zachary Scott (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 115 min). Ciné Classics
- 20.40 **Le Patient anglais** ■■ Anthony Minghella (Etats-Unis, 1996, 160 min) O. Cinéstar 1
- 20.50 **Crying Freeman** ■■ Christophe Gans (Fr - Can., 1995, 105 min) O. Cinéfaz
- 21.00 **La Vie rêvée des anges** ■■ Erick Zonca (France, 1998, 109 min) O. Canal +
- 21.40 **New York, New York** ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1977, v.o., 165 min). Cinétoile
- 23.45 **Guerre et Paix** ■■ Serge Bondartchouk [2/4] (Urss, 1962, 120 min). Histoire
- 0.05 **Guantanamo** ■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabio (Cuba, 1995, 100 min). Ciné Cinémas 2
- 0.25 **La Tendre Ennemie** ■■ Max Ophüls (France, 1936, N., 65 min). Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 16.40 Mission sauvetages.
- 17.35 Melrose Place.
- 18.25 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Combien ça coûte ? Les impôts.
- 23.10 Columbo. Série. Etat d'esprit.
- 0.35 Formule foot.
- 1.10 Scénarios sur la drogue.

FRANCE 2

- 17.25 Cap des Pins.
- 17.55 Angela, 15 ans.
- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
- 20.00 Journal, Image du jour, Météo.
- 20.55 La Petite Absente. Téléfilm. José Pinheiro O.
- 22.40 Ça se discute. Y a-t-il un âge pour tomber amoureux ?
- 0.45 Scénarios sur la drogue.

FRANCE 3

- 17.45 C'est pas sorcier.
- 18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.46 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Fa si la.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 La Marche du siècle. On peut s'en sortir.
- 22.55 Météo, Soir 3.
- 23.30 Psychose 4. Téléfilm. Mick Garris O.
- 1.00 Scénarios sur la drogue.
- 1.10 La Case de l'oncle Doc. Clichés pour l'an 2000.

CANAL +

- 16.40 **Le Souffle de l'enfer**. Téléfilm. Mark Sobel O.
- En clair jusqu'à 21.00
- 18.15 Flash infos.
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.30 **Le Journal du cinéma**.
- 21.00 **La Vie rêvée des anges** ■■. Film. Erick Zonca. O.
- 22.49 **Le Monde selon Glup**.
- 22.50 Jour de foot.
- 23.50 **Le Fantôme de l'Opéra** ■■. Film. Dario Argento. O.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Les Maladies Osseuses. Forum
- 22.00 De la cage à la jungle. Forum
- 23.00 La Retraite des chevaux de course. Forum

MAGAZINES

- 10.50 Arrêt sur images. Les sites internet du P.A.F. au banc d'essai. Invités : Alain Le Diberder ; Jacques Rosselin. La Cinquième
- 13.05 Au nom de la loi. Soupirez, vous êtes fichés. TV 5
- 14.30 La Cinquième rencontre... Santé, sciences : Le développement de la mobilité dans les moyens de communication. La Cinquième
- 15.30 Les Grands Débats politiques. Face à face avec Waldeck Rochet, le 7 mars 1966 [2/2]. Histoire
- 15.55 Le Vrai Journal. Interview de Claude Allègre, ministre de l'Éducation. La discrimination à l'embauche. L'affaire ELF. Comment un néo-nazi allemand assure la formation des jeunes cadres en Autriche. Otage français en Tchétchénie. Comment un raid international de parachutistes s'est transformé en cauchemar. Canal +
- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Eric Truffaz ; Bruno Putzulu ; Tom Jones. Canal +
- 20.05 Temps présent. Catastrophes en Suisse. La malédiction de l'avalanche. Et Lothar a frappé. TSR
- 20.55 Envoyé spécial. Les croisés du français. Alerte en Alaska. Le business du rap. *Post-scriptum* : United Colors of Provocation. France 2
- 23.20 Conviviale poursuite. Invités : Julos Beaucarne ; Moustia Largo ; Barbara D'Alcantara ; Jean-Claude Servais. RTBF 1
- 1.30 Saga-Cités. Guardia urbana. France 3

DOCUMENTAIRES

- 17.55 Hollywood et ses Oscars. [3/9]. 1939, une grande année. Ciné Classics
- 18.05 L'Actors Studio. Gary Sinise. Paris Première
- 18.05 Provence. Le temps des Romains. Odyssee
- 18.15 Histoires secrètes de la deuxième guerre mondiale. [15/26]. L'ennemi est au-dessus de nous. Histoire
- 18.30 Le Monde des animaux. La Vie au bord de Peau. La Cinquième
- 18.30 Le Namib à dos de chameau. [4/6]. Skeleton Coast. TMC
- 19.00 Voyages, voyages. Mexique. Arte

Le Monde TELEVISION

RFI

19.30 Reporteurs
A la suite du naufrage de l'*Erika*, Philippe Couve et Philippe Quillier, reporteurs à RFI, ont enquêté pendant un mois sur le principe des pavillons de complaisance dans le transport maritime. Ils se sont intéressés à plusieurs cas de navires qui ont sombré en mer. Leur reportage, diffusé en quatre volets depuis lundi, apporte un éclairage bienvenu sur des pratiques obscures.

- 19.05 Voix d'ange, voix de castrat. Odyssee
- 19.10 Un étalon en or. Planète
- 19.15 Le Syndrome afghan. Histoire
- 19.40 Sam Sheppard. Coupable ou innocent ? Odyssee
- 20.00 Les Grandes Expositions. Rubens. Planète
- 20.10 Les 25 ans des César. Morceaux choisis (en clair). Canal +
- 20.15 La Vie en feuilleton. Bonjour bébé ! [4/4]. D'une mère à l'autre. Arte
- 20.30 Les Ailes de légende. [3/6]. Le Hustler B-58. Planète
- 20.40 Thema. A la recherche des trésors de guerre. Arte
- 21.00 Gamba, la plage des éléphants. Odyssee
- 21.20 Les Secrets du squelette. Planète
- 22.35 L'Amérique des années 50. [1/7]. Entré craintes et rêves. TMC
- 23.00 Légendes. Lauren Bacall. Jacqueline Bisset. Téva

SPORTS EN DIRECT

- 17.30 Ski. Coupe du monde : slalom géant dames (1^{re} manche). Eurosport
- 18.30 Tennis. Tournoi féminin de Hanovre. Eurosport
- 20.00 Football. Championnat de D 2 : Guingamp - Toulouse. Eurosport
- 20.30 Basket-ball. Euroleague masculine : Asvel - Podgorica. Pathé Sport

DANSE

- 0.05 Noces. Musique de Stravinsky. Chorégraphie d'A. Prejocaj. Mezzo

MUSIQUE

- 18.30 Bach. *Sonates pour violoncelle et piano*. Avec Alain Meunier, violoncelle ; Blandine Verlet, piano. Mezzo
- 19.25 Bach. *Suite pour violoncelle et Sonates et Partitas pour violon*. Avec J.-G. Queyras, viole de gambe ; John Holloway, violon. Mezzo
- 21.00 Schumann. *Liederkreis pour voix et piano* opus 39. Avec Olaf Bär, baryton ; Geoffrey Parsons, piano. Mezzo
- 21.00 Concerto italiano. Muzzik
- 21.35 Schumann. *Concerto pour piano en la mineur* opus 54. Avec Daniel Barenboim, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache. Mezzo
- 22.15 Schumann. *Nocturne n° 4*. Avec Emil Gilels, piano. Mezzo
- 22.25 Schumann. *Dichterliebe* opus 48. Avec Olaf Bär, baryton ; Geoffroy Parsons, piano. Mezzo

FRANCE 2

20.55 Envoyé spécial
Parmi les sujets proposés ce soir, un reportage sur la lutte menée en faveur de la langue française telle qu'elle se parle, s'écrit et se vit. *Les Croisés du français* montrent que la protection de la langue conduit parfois à certains excès. La lutte peut en effet se révéler caricaturale, quand on s'obstine à prôner des équivalents français grotesques plutôt que de tolérer des termes venus d'ailleurs.

- 22.55 450^e anniversaire de l'Orchestre national de Dresde. Avec Alessandra Marc, soprano ; Vincenzo La Scola, ténor ; Peter Seiffert, ténor. Par l'Orchestre de la Staatskapelle de Dresde, dir. Giuseppe Sinopoli. Paris Première

TÉLÉFILMS

- 20.30 Catherine de Médicis. Yves-André Hubert [1 et 2/2]. Festival
- 20.55 Venise est une femme. Jean-Pierre Vergne. TMC
- 22.15 La Bastide blanche. Miguel Courtois [1/2]. TV 5
- 22.35 L'Evasion parfaite. Armand Mastroianni. O. TF 1
- 22.45 Automatic. John Murlowski. O. M 6

COURTS MÉTRAGES

- 0.55 Scénarios sur la drogue. *Drugstore*. Marion Vernoux. O. TF 1
- 1.25 Scénarios sur la drogue. *Le Bistrot*. Georges Lautner. O. France 3

SÉRIES

- 17.45 Cannon. Tel est pris. Série Club
- 18.15 200 dollars plus les frais. La dernière chance. 13^{ème} RUE
- 18.15 Docteur Sylvestre. Cadences infernales. TV 5
- 18.30 Sliders, les mondes parallèles. Un monde de pyramides. M 6
- 18.35 Hawaï police d'Etat. Course contre la mort. Série Club
- 18.45 Friends. Celui qui se dédouble. France 2
- 19.00 Chérie, j'ai rétréci les gosses. Chérie, y'a d'la magie dans l'air. Disney Channel
- 19.05 Sabrina. Les gars de la narine. Canal J
- 19.05 Agence tous risques. Le candidat. 13^{ème} RUE
- 19.15 Cosby Show. Clair attaque. M 6
- 19.30 Mission impossible. Voyage. Série Club
- 19.50 Roseanne. La fête à la maison. RTL 9
- 19.55 L'homme qui valait trois milliards. Mission torpille. 13^{ème} RUE
- 20.35 Monty Python's Flying Circus. Mr Neutron (v.o.). Canal Jimmy
- 20.50 Julie Lescaut. L'Ecole du crime. TF 1
- 21.55 Townies. Things That Go Bump in the Water (v.o.). Série Club
- 22.45 Le Caméléon. Coup double. Le poids du passé (v.o.). Série Club
- 1.15 That 70's Show. Château d'eau (v.o.). Canal Jimmy
- 1.40 New York Police Blues. Justice est faite (v.o.). Canal Jimmy

CINÉ CINÉMAS 1

21.00 She's so Lovely ■■
Le scénario de ce film a été écrit par John Cassavetes, qui voulait le tourner avec Sean Penn. Le cinéaste disparut avant de pouvoir mener à bien son projet. C'est son fils Nick qui, en 1996, le réalisa. Quelques coquetteries de mise en scène ne font pas forcément un style, mais la force du scénario et le jeu des acteurs (Sean Penn et Robin Wright) font de cette œuvre une belle curiosité.

FILMS

- 13.35 **Guantanamo** ■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabio (Cuba, 1995, 100 min). Ciné Cinémas 1
- 14.20 **Les Fugitifs** ■■ Francis Veber (France, 1986, 90 min). Cinéstar 2
- 15.30 **Alamo (version courte)** ■■ John Wayne (Etats-Unis, 1960, 160 min). Cinétoile
- 18.15 **Le Patient anglais** ■■ Anthony Minghella (Etats-Unis, 1996, 160 min) O. Cinéstar 1
- 18.55 **Les Démon de Jésus** ■■ Bernie Bonvoisin (France, 1996, 115 min) O. Cinéfaz
- 20.30 **Le Lit conjugal** ■■ Marco Ferreri (Fr - It., 1963, N., 95 min). Ciné Classics
- 20.45 **Salut l'artiste** ■■ Yves Robert (France, 1973, 95 min). Cinétoile



- 21.00 **She's so Lovely** ■■ Nick Cassavetes. Avec Sean Penn, Robin Wright Penn (Etats-Unis, 1997, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 3
- 21.00 **Guerre et Paix** ■■ Serge Bondartchouk [3/4] (Urss, 1962, 120 min). Histoire
- 21.00 **L'homme qui en savait trop** ■■ Alfred Hitchcock (EU, 1956, v.o., 115 min). Paris Première
- 22.05 **Le Roman de Mildred Pierce** ■■ Michael Curtiz (EU, 1945, N., v.o., 110 min). Ciné Classics

- 22.20 **Le Voyage fantastique** ■■ Richard Fleischer. Avec Raquel Welch, Arthur Kennedy (EU, 1966, v.o., 95 min). Ciné Cinémas 1
- 22.20 **Les Cavaliers** ■■ John Ford (Etats-Unis, 1959, 120 min). Cinétoile
- 22.20 **Khroustaliou, ma voiture !** ■■■ Alexei Guerman (Fr - Rus, 1999, N., 145 min) O. Canal + Vert
- 22.30 **La Vérité sur Bébé Donge** ■■ Henri Decoin (France, 1951, N., 110 min). 13^{ème} Rue
- 22.35 **Les Années-lumière** ■■ Robert Enrico (Europe, 1989, 170 min). Ciné Cinémas 3
- 23.05 **Nelly et monsieur Arnaud** ■■ Claude Sautet (Fr - It. - All, 1995, 100 min) O. Canal +

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 14.40 et 19.00 Etre heureux comme...
- 14.45 Arabesque.
- 15.40 Magnum.
- 16.40 Sunset Beach.
- 17.35 Melrose Place.
- 18.25 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal.
- 20.43 Le Résultat des courses.
- 20.45 Météo.
- 20.50 Julie Lescaut. L'Ecole du crime.
- 22.35 L'Evasion parfaite. Téléfilm. Armand Mastroianni O.
- 0.20 Culture !

FRANCE 2

- 14.55 Le Renard.
- 16.00 Tiercé.
- 16.10 La Chance aux chansons.
- 16.50 Des chiffres et des lettres.
- 17.20 Un livre, des livres.
- 17.25 Cap des Pins.
- 17.55 Nash Bridges.
- 18.45 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.45 Point route.
- 20.55 Envoyé spécial.
- 23.05 Face à face. Film. Carl Schenkel O.

FRANCE 3

- 14.50 Un cœur de champion. Téléfilm. Stefano Reali.
- 16.25 Les Minikeums.
- 17.40 Le Kadox.
- 18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.48 Un livre, un jour.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Fa si la. Spéciale Juniors.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.44 Consomag.
- 20.55 Justinien Trouvé ou le Bâtard de Dieu. Film. Christian Fechner O.
- 23.40 Météo, Soir 3.

CANAL +

- 14.05 **Central do Brazil** ■■ Film. Walter Salles O.
- 15.50 Surprises.
- 15.55 Le Vrai Journal.
- 16.45 Le Journal du cinéma.
- 16.50 **Le Petit Monde des Borrowers** Film. Peter Hewitt O.
- En clair jusqu'à 21.00
- 18.15 Flash infos.
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.10 25 ans de César, morceaux choisis. 21.00 Le Dernier Métro ■■ Film. François Truffaut O.
- 23.05 Nelly et monsieur Arnaud ■■ Film. Claude Sautet O.
- 0.45 Possession ■■ Film. Andrzej Zulawski O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA**
- O Tous publics
 - Accord parental souhaitable
 - Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 - Public adulte
 - Interdit aux moins de 16 ans
 - ⊗ Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 **Connaissance**. Pomodori. La légende de la tomate italienne.
- 19.45 **Arte info, Météo**.
- 20.15 **Bonjour bébé !** [3/4].
- 20.45 **Les Mercredis de l'Histoire**. La jeunesse sous Hitler [2/5].
- 21.40 **Flash Bach**.
- 21.45 **Yo-Yo Ma Inspired By Bach**. Quatrième partie : Sarabande.
- 22.40 **Leopold Stokowski dirige Bach**.
- 23.05 Profil. William Kentridge.
- 23.55 **La Lucarne**. Berlin cinéma.

M 6

- 17.15 Hit machine.
- 18.30 Sliders, les mondes parallèles.
- 19.15 Cosby Show.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Une nounou d'enfer.
- 20.40 Décrochages info, Jour J.
- 20.50 Tapage nocturne. Téléfilm. Gérard Cuq O.
- 22.40 **The Practice** Cache-cache O ; Envers et contre tout.
- 0.20 Les Moments de vérité.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Mesures, démesures. Opéra en Ile-de-France.
- 21.30 Fiction 30. *La femme jetable, blouse rouge*, de Ricardo Montserrat [2/4].
- 22.10 Multipistes.
- 22.30 **Surpris par la Nuit**. Louis Scutenaire, 1905-1987.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 **A pleines voix**. Ian Bostridge, ténor.
- 22.30 **Jazz, suivez le thème**. Teach Me Tonight.
- 23.00 **Le Conversatoire**. Invité : Jordi Savall, viole de gambe. En direct et en public du restaurant Les Grandes Marches, à Paris.
- 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 **Académies musicales de Saintes 1999**. Œuvres de Gallus, Bruckner.
- 22.30 **La Vera Costanza**. Opéra de Haydn. Par l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Antal Dorati, Jessye Norman (Rosina).

Ma petite start-up

par Pierre Georges

PETITE ANNONCE à diffuser largement : « Journaliste, bien sous tous rapports, y compris hiérarchiques, cherche partenaire financier, solvable, pour fonder start-up à haute valeur intellectuelle ajoutée. Valeur exponentielle garantie, portail en or massif et plus si affinités. Pas sérieux, moins de trois trillions de milliards de dollars à investir, s'abstenir. Euros acceptés. »

Eh quoi ! Pourquoi donc ce serait-y toujours les autres, les jeunes dynamiques et pleins d'idées, pléonasme obligé, qui feraient fortune ? Il y a une ruée sur le Net ? On veut en être ! Danse des petits pains internautes au bout des fourchettes d'argent ? Pas question de n'y point participer ! De l'audace, encore de l'audace. Du Net, encore du net !

C'est dit et comme déjà fait. On va investir. Acheter un âne, une pelle et une pioche à idées pour arpenter la Sentier Valley, du côté de la rue des Francs-Surfeurs. On va obtenir une concession, pas encore à perpétuité, ce serait nettement prématuré. Non, une simple concession pour creuser sous les pavés et y débusquer l'aurifère filon, sans même avoir à polluer le Danube. On va chercher, donc trouver. Renoncer au salariat comme d'autres au célibat. Gager les meubles de mémé et les bijoux de famille au site web du Mont-de-Piété. Et ramer. C'est loin encore la Californie ? Tais-toi et surfe !

Investisseurs, si vous saviez ! Combien d'idées l'on a. De si parfaitement originales. De si économiquement viables. De si délicieusement boursières. Les Zonzons en deviendraient zinzin ! Par exemple, celle-ci absolu-

ment géniale..., chut, les écrans, aussi, ont des oreilles ennemies.

Ma petite start-up ! Dieu que la vie économique est jolie ! Pas un instant, pas un moment, que l'actualité heureuse de la nouvelle économie ne nous raconte des histoires à rêver debout, des contes de fées financiers, le carnet parfumé des fortunes naissantes. D'ailleurs naissent-elles bien dans les choux ou dans les roses, ces divines petites entreprises ? Les deux, mon général. L'audace, l'inventivité ont eu le bon goût de n'être point sexistes. Créativité, parité, rentabilité ! Par exemple ces deux gamines qui inventèrent on ne sait plus quel site, au parfum de caramel, avec des bouts de génie créateur et de ficelles-logiciel. Pas une banque ne voulut leur faire crédit, car les banques partagent parfois l'aimable goût du risque du bougnat du coin : « *crédit est mort !* ». Elles firent donc avec ce qu'elles purent. Et, quatre ans plus tard, des stocks-options plein leurs rouges tabliers, elles virent arriver le grand gentil loup. Combien pour vous croquer, mes bonnes ? 50 millions de francs ? C'est donné.

Contes de ma mère la Toile. La Netéconomie fait rage. La bulle enfle, enfle, prospère et embellit. Les investisseurs investissent à tout-va, toutes toiles dehors. Les grands prédateurs, par l'odeur du Net alléchés, exercent leur dur métier, dans l'ivresse forcenée d'un immense festin. Plus vite, plus haut, plus gros, devise de l'olympique et médiatique discipline. Et l'on n'en serait pas ? Pas question. Puisque précisément toute la question désormais se résume à cette existentielle interrogation internautes : en être ou pas !

Pour M. Cohn-Bendit, M. Jospin « fait des erreurs avec les Verts »

DANIEL COHN-BENDIT a estimé mercredi 16 février sur Europe 1, que Lionel Jospin fait « des erreurs dans son comportement avec les Verts et surtout avec Dominique Voynet ». « Les arbitrages sont trop souvent négatifs pour l'environnement, donc pour les Verts, a poursuivi le député Vert européen, en soulignant que les Verts « en ont marre d'avaloir des couleuvres ».

A propos des élections municipales, le député européen a jugé « tout à fait normal » que son parti constitue une « force autonome ». « Faisons une liste autonome, proposons un projet d'écologie urbaine pour, après, s'allier avec le PS dans un rapport de forces déterminé par les électeurs au premier tour », a déclaré M. Cohn-Bendit.

L'Opéra de Lyon est temporairement fermé

APRÈS L'AVIS d'un expert estimant que l'installation scénique « présente un certain caractère de dangerosité », l'Opéra de Lyon est temporairement fermé. Celui-ci a conseillé de « suspendre les spectacles » et de « procéder en urgence aux premiers travaux permettant d'assurer un premier degré de sécurité ». Le procureur de la République a informé la ville de la déposition de l'expert, nommé à la demande de la ville par le tribunal administratif de Lyon. Une partie du personnel de l'Opéra avait déposé en janvier 1999 une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ». La décision a pris effet immédiatement et les chorégraphies de William Forsythe et de Trisha Brown par le ballet de l'Opéra de Lyon, programmées mardi 15 février en soirée, ont été annulées, tout comme le sera vraisemblablement *Le Mariage arrangé*, de Rossini, prévu pour le 23 février.

DÉPÊCHES

■ **UNION EUROPÉENNE** : les **Quinze ont, mardi 15 février, ouvert des négociations** d'élargissement avec la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie, et la Slovaquie (*le Monde* du 15 février). - (AFP).

■ **A l'appel des six organisations syndicales représentatives du personnel** de la Commission européenne, 600 personnes ont participé, mardi 15 février, à une assemblée générale sur la réforme statutaire voulue par Neil Kinnock. Elles ont adopté une résolution pour demander à la Commission de revoir sa copie et insistent pour que la négociation avec le personnel ne se fasse qu'au travers des seuls représentants élus.

■ **Les assistants parlementaires au Parlement européen ont dénoncé leurs conditions d'emploi** et réclamé un statut commun, lors d'une conférence de presse, mardi 15 février. 14 % d'entre eux n'ont pas de contrat de travail, 53 % déclarent ne pas avoir de couverture médicale en Belgique, et leurs salaires varient de 1 à 4, selon une enquête menée auprès de 230 assistants par leur association. - (AFP)

■ **VATICAN** : les **évêques et prêtres mariés, ordonnés clandestinement en Tchécoslovaquie** sous le communisme, ont été appelés par la Congrégation pour la doctrine de la foi à retrouver « l'unité avec les autres catholiques ». Rappelant que la position juridique de 22 prêtres « clandestins » mariés avait été réglée en autorisant leur passage au rite catholique byzantin-slave, qui autorise l'ordination d'hommes mariés, le Vatican a demandé, lundi 14 février, aux évêques et aux prêtres « clandestins » qui n'ont pas accepté les propositions romaines de cesser d'exercer leur ministère. - (AFP)

La crise s'aggrave en Irlande du Nord : l'IRA annule ses propositions de désarmement

Les républicains s'estiment privés de « tout espace pour se mouvoir » par « l'intransigeance unioniste »

LONDRES

de notre correspondant

Gesticulation temporaire ou fatale aggravation de la crise politique en Irlande du Nord, une chose est sûre : comme disait mardi 15 février Ronnie Flanagan, chef de la police de la province, le retrait de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) des discussions avec la commission internationale de désarmement des milices et l'annulation de toutes ses propositions antérieures, « n'est pas une bonne nouvelle » pour le délicat processus de paix régional.

Regrettant cette « marche arrière », le département d'Etat américain a appelé toutes les parties « à rester impliquées et à assumer leurs responsabilités jusqu'au bout ». Mais l'humeur générale, aussi bien à Belfast qu'à Londres ou Dublin, est aujourd'hui plus sombre que jamais depuis la conclusion des accords de paix en avril 1998.

Les républicains catholiques de la province étaient furieux de la suspension, vendredi par Londres, de toutes les institutions poli-

tiques nord-irlandaises, un « cadeau » fait, selon eux, aux unionistes protestants, qui n'ont jamais accepté la perspective de partager le pouvoir à Belfast avec le Sinn Féin de Gerry Adams.

Le chef de la branche politique de l'IRA, qui a eu mardi un « mauvais entretien » avec Peter Mandelson, ministre de l'Irlande du Nord dans le gouvernement de Tony Blair, a estimé que le « gel » des institutions politiques le privait de « tout espace pour se mouvoir ». L'IRA avait suspendu toute lutte armée il y a trois ans pour donner une chance à la politique. Après 72 jours seulement d'un « gouvernement » semi-autonome et biconfessionnel créé avec 18 mois de retard sur le calendrier initial parce que les unionistes tenaient absolument à obtenir un début de désarmement de l'IRA avant de s'engager avec le Sinn Féin, « nous voyons l'échec de la politique », a constaté, avec une amertume non dissimulée, Gerry Adams.

Le communiqué de l'IRA - elle-même très divisée entre ceux qui souhaitent poursuivre le processus

de paix et ceux qui considèrent depuis le début qu'il n'y a rien à attendre de bon de « l'occupant britannique » - met le doigt sur la plaie ouverte : « Après 18 mois d'impasse créée et maintenue par l'intransigeance unioniste et l'échec du gouvernement britannique de faire avancer la mise en œuvre de l'accord du vendredi saint (avril 1998), le ministre britannique [Peter Mandelson] a réintroduit le veto unioniste en suspendant les institutions. Cela change le contexte dans lequel nous avons nommé, le 17 novembre 1999, l'un de nos représentants auprès de la commission internationale [de désarmement], et ouvre une crise politique plus profonde. »

CESSEZ-LE-FEU MAINTENU

Seule consolation pour ceux qui estiment que cette décision est lourde de menaces pour l'avenir, l'organisation paramilitaire n'évoque cependant pas la suspension de son cessez-le-feu, ni ne parle d'un possible retour aux armes.

Les unionistes protestants ont

tour à tour évoqué, au mieux « un bluff », au pis « la démonstration qu'en dépit de ses récentes protestations de bonne foi, l'IRA n'a jamais eu l'intention réelle de désarmer ». Volontairement optimiste, John Hume, chef des nationalistes catholiques travaillistes, a évoqué « une difficulté et non la fin du processus de paix ». Reste que la seule manière de revenir à la situation précédente est de rétablir rapidement les institutions politiques à Belfast et qu'en raison de l'ultimatum des unionistes, qui exigent au moins un début de désarmement de l'IRA avant de retourner dans l'exécutif avec le Sinn Féin, Peter Mandelson s'y refuse.

Bertie Ahern, premier ministre de la République d'Irlande, qui avait fait connaître son déplaisir à Tony Blair après la décision unilatérale de M. Mandelson vendredi, a annoncé le retrait de l'IRA en pleine session parlementaire à Dublin, l'air choqué et inquiet. Il devait rencontrer son homologue britannique mercredi à Londres...

Patrice Claude

ENFIN, DANS UN PETIT 4x4,
TIENT LE HAUT DU PAVÉ.



A partir de 124 900 F*

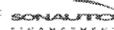
MITSUBISHI
PAJERO PININ

Son gabarit compact (3,74 m de long), sa position de conduite surélevée et son petit rayon de braquage (4,90 m) le rendent particulièrement adapté à la ville. Due au crayon de Pininfarina, le célèbre carrossier italien, l'élégance du Pajero Pinin saura séduire les plus exigeants des automobilistes d'aujourd'hui. Nouveau moteur GDI à injection directe d'essence, transmission 4x4 Super Select SS4 et sur Pack Sport : ABS, 4 coussins gonflables de sécurité, air conditionné, jantes alliage 16 pouces et différentiel à glissement limité. Le nouveau Pajero Pinin est un concentré de sécurité et d'innovations. Il hérite de l'acquis technologique, de la performance et de la fiabilité légendaire du Mitsubishi Pajero démontrés en Rallye raid depuis plus de 15 années et offre un comportement routier remarquable sur route, neige, sable, en tout-terrain... comme en ville.

Nouveau Mitsubishi PAJERO PININ, à partir de 124.900 F*. Contactez dès aujourd'hui votre concessionnaire pour réserver votre nouveau PAJERO PININ. 3615 Mitsubishi (1.29F/min) N°Indigo (0.99F/min).



(* Prix TTC clés en main du PAJERO PININ 1.8 GDI AM 2000 - Tarif au 24.01.00 - Modèle présenté PAJERO PININ 1.8 GDI Pack Sport 143.900 F, commercialisé en France avec barres de toit. Peinture métallisée en option. Antibrouillards disponibles en accessoires.



MITSUBISHI
MOTORS

P A R I S - N E W Y O R K - M I L A N - G U A T E M A L A